PARIS
1773.

Q.

HISTOIRE

DE

FRANCE.

TOME SECOND.

Digitized by Google

HISTOIRE
DE
FRANCE,

Depuis l'établiſſement de la Monarchie, juſqu'au regne de Louis XIV.

Par M. l'Abbé VELLY.

TOME SECOND.

Prix, 3 livres relié.

A PARIS,

Chez { SAILLANT & NYON, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
Veuve DESAINT, rue du Foin-Saint-Jacques.

M. DCC. LXXV.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

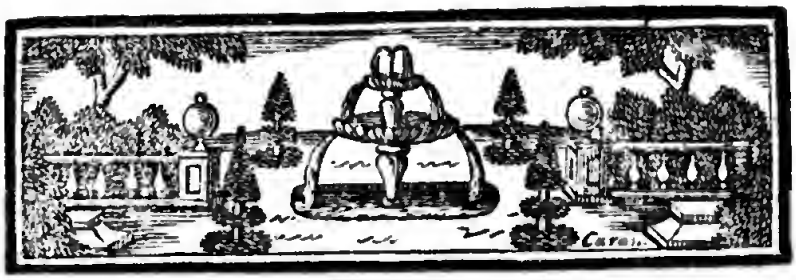

HISTOIRE DE FRANCE.

LOUIS I.

Surnommé le Débonnaire.

Louis étoit en Aquitaine, lorſqu'il reçut la nouvelle de la mort de ſon pere. Il ſe rendit promptement à Aix-la-Chapelle, où il fut de nouveau proclamé roi & empereur. Tout ſe ſoumit : tout le reconnut. Il s'aquit d'abord une grande réputation de piété par l'exactitude avec laquelle il exécuta le teſtament du feu roi. Mais en même-temps il ſe fit beaucoup d'ennemis, en voulant réformer

ANN. 814. Louis oblige ſes ſœurs de ſe retirer de la Cour.

ANN. 814.

certains abus ignorés ou tolérés ſous le règne précédent. Il avoit ſept ſœurs, dont aucune n'étoit mariée. Elles avoient toutes des équipages de reines ; & pluſieurs de ces princeſſes ne ſe refuſant aucun plaiſir, il en étoit arrivé du ſcandale plus d'une fois. Le premier ſoin du nouvel empereur fut de réprimer les familiarités que quelques courtiſans avoient eues avec elles. Quelques-uns furent exilés, d'autres eurent les yeux crevés : un des plus conſidérables, nommé Hédoin, tua le comte Garnier qui avoit commiſſion de l'arrêter, & fut lui-même maſſacré. Auſſi-tôt les princeſſes reçurent ordre de ſe retirer dans les différentes maiſons que Charlemagne leur avoit laiſſées. Les cinq filles de Pepin roi d'Italie, furent enveloppées dans la même diſgrace. Louis ne retint dans ſon palais que Drogon, Hugues & Thierri, qu'il fit élever avec beaucoup de ſoin, les faiſant toujours manger à ſa table.

Egin. in vita Carol. Magn.

Vita Ludovpii.

On commence à diminuer de l'eſtime qu'on avoit pour lui.

Le duc de Bénévent, ſur ces entrefaites, envoya demander la confirmation du traité fait avec Charlemagne, pour le tribut qu'il devoit payer. Il étoit de vingt-cinq mille ſous d'or, il fut réduit à ſept mille. Grimoald ſe

reconnut vaſſal de la France : Louis lui donna une nouvelle inveſtiture. Le roi d'Italie, Bernard fils de Pepin, fut auſſi mandé pour faire hommage de ſon royaume. Il obéit, & prêta ſerment de fidélité. Mais il fut aiſé de s'apercevoir que ce n'étoit qu'une ſoumiſſion forcée. On lui enleva Adélard & Vala, tous deux petits-fils de Charles-Martel, tous deux le conſeil du jeune monarque. Le premier, chaſſé de ſon abaye de Corbie, fut relégué au monaſtere de Noirmoutier : le ſecond exilé de la cour, prit l'habit de moine au couvent de Corbie dont il fut abé après ſon frere. La diſgrace de deux hommes qui avoient eu toute la confiance & toute l'eſtime de Charlemagne, fit tort à la réputation de l'empereur. On crut voir que ce qu'on apeloit en lui douceur & bonté de naturel, n'étoit que foibleſſe & timidité. Il paſſoit les jours entiers à lire l'Ecriture Sainte & à chanter des pſeaumes occupation louable, mais déplacée, & plus digne d'un ſaint moine, que d'un grand prince. Il fit venir d'Aquitaine un abé nommé Benoît, homme d'une ſainteté reconnue, mais peu propre aux affaires. On ne laiſſa pas de le

ANN. 814. Ibid. *chron. Moiſſi.*

Annal. Bertin.

Libellus Ardonii de vita S. Bened. vide ſecul. 4. part 1, pag. 215.

charger du ſoin de recevoir les requêtes. On rendoit juſtice aux bonnes intentions du religieux : on murmuroit de lui voir toute la confiance de l'empereur.

ANN. 814.

Louis avoit trois fils de l'impératrice Ermengarde, Lothaire, Pepin & Louis. Il envoya le premier en Baviere, le ſecond en Aquitaine pour y commander, mais ſans aucun titre. Heureux s'il eut toujours ſuivi cette ſage politique ! Mais par la ſuite l'envie de réformer le clergé, ou d'avoir plus de temps pour vaquer à la priere, peut-être même l'amour du repos, lui firent imprudemment partager cette autorité dont il paroiſſoit alors ſi jaloux. Il tint cette même année à Aix-la-Chapelle une aſſemblée générale des prélats & des ſeigneurs de la nation. On trouva qu'en quelques endroits le peuple gémiſſoit ſous l'opreſſion. L'empereur, pour réprimer les vexations, fit partir pluſieurs perſonnes de ſa cour, avec la qualité d'envoyés du prince, *Miſſi Dominici*. C'eſt le nom que l'on donnoit aux commiſſaires que nos rois députoient dans les provinces pour faire publier & exécuter leurs ordonnances ; nom auſſi

Ce que c'étoit que les envoyés apelés *Miſſi Dominici*.

Thegan. c. 26.

Annal. Eginard. Bert. & Eul.

Chron. Moiſſ.

ancien que la monarchie. Le peuple, outre le logement, devoit leur fournir une certaine quantité de vivres. Leurs principales fonctions étoient d'écouter les plaintes, d'y répondre ſommairement, ſi cela ſe pouvoit, ſinon d'en avertir le monarque, de punir les comtes ou les évêques qui ſe trouveroient avoir prévariqué, de réformer leurs jugements iniques, en un mot de veiller à l'exacte obſervation des loix. On les voit auſſi quelquefois employés à dreſſer le dénombrement des fonds que le roi ou l'égliſe donnoit à titre de bénéfice. Ils faiſoient leur viſite ou chevauchée, comme on parloit dans ce temps-là, quatre fois l'an, c'eſt-à-dire, dans les mois de Janvier, d'Avril, de Juillet & d'Octobre. Leurs aſſiſes ſe tenoient toujours en un lieu public, où tout le monde avoit un accès libre & facile. Les juges y étoient mandés, & leur conduite examinée. On ſent toute la ſageſſe d'un pareil établiſſement. ANN. 814.

L'aſſemblée d'Aix-la-Chapelle étoit à peine ſéparée, qu'on y vit arriver le malheureux Hériold, roi d'une partie du Danemarck. Il venoit en qualité de vaſſal, réclamer la protection de la

L'empereur envoie des troupes en Danemarck.

France contre les enfants de Godefroy,
ANN. 814. qui l'avoient dépouillé de ſes Etats.
Idem, ibid. Il fut reçu avec beaucoup d'humanité. L'empereur ordonna aux Saxons de prendre les armes, pour le rétablir ſur ſon trône. Ce généreux peuple embraſſa avec joie cette occaſion de témoigner ſa reconnoiſſance. Louis venoit de les remettre dans le droit de ſuccéder, que Charlemagne leur avoit ôté. Cette bonté aprouvée de quelques-uns, blâmée du plus grand nombre, toucha tellement ces eſprits indomptables, qu'ils lui jurerent une fidélité inviolable. L'effet répondit aux
ANN. 815. paroles. Ils paſſerent l'Elbe, enſuite l'Eider, entrerent dans le Danemarck, pillant, brûlant toute la frontiere; & après avoir pris quarante ôtages des plus conſidérables du pays, ils revinrent avec le prince Danois à Paderborn, où le monarque tenoit un parlement de la nation. Ce fut là qu'il donna audience aux ambaſſadeurs d'Abúlas, roi de Cordoue, qui venoient traiter de la paix, que l'intérêt de la religion leur fit refuſer; là que les Eſclavons & les autres nations tributaires lui rendirent leurs hommages : ce fut là enfin qu'il reçut d'Italie des nouvel-

les qui lui cauſerent un vrai chagrin.

La faction des parents du feu pape Adrien, toujours réprimée, jamais étoufée, ſe réveilla auſſi-tôt après la mort de Charlemagne. Ils conſpirèrent contre Léon. Les plus coupables furent arrêtés & punis de mort. Cette ſévérité dans un miniſtre des autels, déplut au religieux monarque. Il donna ordre au roi d'Italie de s'inſtruire ſur les lieux de toute cette affaire. Les informations furent favorables au ſaint-pere, qui de ſon côté envoya des légats pour ſe juſtifier auprès de ſon ſouverain. Le même eſprit de religion, qui d'abord lui avoit fait condamner un procédé ſi violent de la part du vicaire de Jéſus-Chriſt, lui fit enſuite pardonner l'attentat commis contre ſon autorité ſur la ville de Rome. Il parut ſatisfait de la conduite du pape; & les choſes en demeurèrent-là.

ANN. 815. Il fait informer de la conduite du pape.

Idem, ibid.

Quelques mouvements de la part des Gaſcons & des Eſclavons-Sorabes, troublerent tout-à-coup la tranquillité de l'empire. Ceux-ci, livrés à l'épée des Saxons, rentrerent promptement dans le devoir. Ceux-là, après deux batailles perdues, reconnurent enfin

ANN. 816. Conduite des papes vis-à-vis de l'empereur.

le duc qu'on leur avoit donné. Le
ANN 816. pape Léon mourut ſur ces entrefaites :
Walf. Scrib. de rebus eccl. c. 21. on remarque qu'il diſoit juſqu'à neuf meſſes dans un même jour. Le diacre Etienne qui lui ſuccéda, ſe mit en poſſeſſion du pontificat, ſans attendre, ſuivant l'uſage, que l'empereur eût confirmé ſon élection. Il lui fit cependant prêter ſerment de fidélité par les
Anaſt. Thegan de Geſt. Ludov. c. 16. & alii. Romains, & vint le trouver à Rheims, pour lui rendre ſes devoirs. Louis voulut être ſacré de ſa main. Cette cérémonie ſe fit dans l'égliſe de l'abaye de ſaint Remy. Le ſouverain pontife lui mit ſur la tête une couronne d'or enrichie de pierreries, qu'il avoit aportée de Rome. Il y en avoit une autre moins riche, diſent les auteurs du temps, pour l'impératrice Ermengarde, qui fut auſſi couronnée auguſte.

ANN. 817. Le pape Etienne ne ſurvécut que quelques mois à cette célèbre entrevue. Paſcal I fut élu en ſa place, & ſuivit les mêmes errements : il oſa ſe faire ſacrer, ſans avoir obteuu l'agrément de l'empereur. Le monarque en parut très-offenſé, & parla fort haut. L'alarme ſe répandit à Rome. On lui fit faire d'humbles excuſes ſur ce qui s'étoit paſſé. Louis voulut bien s'en

contenter, confirma Paſcal; mais en même-temps menaça les Romains des plus terribles châtiments, ſi jamais ils ſe portoient à de ſemblables attentats. On veut cependant que par *une libéralité inepte*, c'eſt l'expreſſion de Paſquier, il ait enfin renoncé au droit de confirmer les papes. *Les Italiens*, dit cet auteur, *qui en s'agrandiſſant de nos dépouilles, ne furent chiches de belles paroles, voulurent attribuer ceci à une piété, & l'honorerent du mot Latin* Pius. *Les ſages mondains de notre France l'imputant à un manque de courage, l'apelerent* le Débonnaire. . . . *parole qui implique ſous ſoi je ne ſçais quoi du ſot.* On ne trouve néanmoins aucun monument certain de cette prétendue ceſſion. On remarque au contraire que pluſieurs années après, Grégoire IV, qui ſuccéda au pape Eugène II, ne voulut point être inſtalé, que l'empereur n'eût confirmé ſon élection. On voit d'ailleurs le ſurnom de Débonnaire gravé ſur les monnoies de ce prince: preuve certaine que c'étoit un titre honorable.

ANN. 817.

Recherches de France, l. 3, c. 4, p. 173; l. 5, c. 3, p. 441.

Eginard. an. Bertin. vita Ludov. Pii.

Louis, toujours occupé de la réforme du clergé, aſſembla cette même année un concile à Aix-la-Chapelle, où fut

Il aſſocie Lothaire à l'empire.

rédigée la règle des chanoines, des chanoineſſes & des moines. Ceux-ci au neuvième ſiècle, héritoient de leurs parents, & avoient des biens en propre, qui après leur mort demeuroient au monaſtere. Les chanoineſſes étoient de véritables religieuſes, engagées par le vœu de chaſteté, cloîtrées, voilées, & vêtues de noir. Elles gardoient leur patrimoine, & pouvoient avoir des ſervantes. On interdit aux évêques tout habillement qui ſentoit la *mondanité*. La plupart portoient de riches veſtes, des ceintures dorées où pendoit un petit couteau garni de pierreries, un baudrier & des éperons, reſte de la vieille guerre. Il falut renoncer à ce faſte ridicule, & pluſieurs en furent très-mécontents. Leur reſſentiment ne devint que trop funeſte au pieux réformateur. Ce fut auſſi dans cette aſſemblée que le monarque aſſocia Lothaire à l'empire, le déclarant ſon unique héritier, & lui aſſujétiſſant Pepin & Louis, qui tous deux cependant furent proclamés rois, le premier d'Aquitaine, le ſecond de Baviere. Ce partage mit le trouble dans la famille royale, & fut l'occaſion de mille crimes.

ANN. 817.

Préf. pour ſervir à l'hiſtoire eccléſ. & civile de Bretagne.

Vita Ludov. Pii.

Le roi d'Italie, Bernard, fils du frere aîné de l'empereur, crut qu'on lui faiſoit injuſtice. C'étoit un jeune prince de dix-neuf ans, beau, bien fait, brave, libéral, aimé de ſes ſujets. Tous les mécontents qui étoient en grand nombre, & quelques évêques irrités d'une réforme très involontaire, lui promirent de ſe déclarer en ſa faveur avec tous leurs vaſſaux. Louis, averti de la conſpiration, ſe mit promptement en marche, & s'avança juſqu'à Châlons-ſur-Sône à la tête d'une puiſſante armée. Cette diligence étonna les ſéditieux : chacun ſe retira de ſon côté. Le malheureux Bernard, abandonné de ſes troupes, prit le parti le plus dangereux : il vint ſe jeter aux pieds de l'empereur, & ſe remit à ſa diſcrétion avec les principaux conjurés. On leur fit leur procès. Les laïques furent condamnés à mort : les évêques furent dégradés & confinés dans un monaſtere : on crut uſer d'indulgence en commuant la peine des premiers. On ſe contenta de leur faire arracher les yeux. Le roi d'Italie en mourut : juſte châtiment de ſa rébellion, mais qui offre je ne ſçais quoi de barbare, lorſqu'on fait réflexion, que le Juge étoit un oncle, & le

ANN. 818.

Bernard ſe révolte contre l'empereur.

Thegan. c. 21.

Eginard. vita Ludov. Pii Ann.

coupable un neveu, un roi à peine
ANN. 818. sorti de l'enfance, & déja les délices
Nithard. l. 1. & l'admiration de ſon peuple. Les trois princes, Drogon, Hugues & Thierri, derniers fils de Charlemagne, n'avoient eu aucune part à cette révolte, on craignit que l'envie ne leur prît un jour d'imiter ce pernicieux exemple: ils furent raſés & relégués dans des couvents.

La révolte du roi d'Italie fut ſuivie
ANN. 819. de pluſieurs autres, qui marquoient
Louis épouſe Judith. beaucoup de foibleſſe dans le gouvernement, mais qui n'eurent aucunes ſuites fâcheuſes. La Bretagne, réduite en quarante jours, reçut un duc de la main de l'empereur. Le roi des Abodrites fut pris dès la première campa-
Idem, ibid. gne, & privé de ſa couronne. Le duc des Gaſcons ſubit le même ſort: celui de la Pannonie inférieure, quoique plus opiniâtre, n'eut pas un ſuccès plus heureux.

Un évènement plus funeſte au repos de la France, fut la mort de l'impératrice Ermengarde. Louis l'aimoit: il la pleura beaucoup, & l'oublia bien vîte. Tout le monde fut informé qu'il vouloit ſe remarier. On vit auſſi-tôt arriver de tous côtés les plus belles filles

de l'empire. Elles ſe montrerent à lui dans tous leurs apas. Il choiſit Judith, Bavaroiſe, qui allioit en ſa perſonne la nobleſſe & la beauté, la coquetterie, les graces & l'eſprit. Il maria bientôt après Lothaire ſon fils aîné, à Ermangarde, fille du comte Hugues, & Pepin, roi d'Aquitaine, à la fille de Théodebert comte de Madrid: c'étoit le nom du pays qui eſt entre Evreux, la Seine & Vernon.

ANN. 819. *Annal. Bert. & Fuld. Thegan c 26. Nithard. l. 1.*

Les réjouiſſances qui accompagnèrent tant d'illuſtres mariages, ne purent calmer les remords du monarque; il ſe reprochoit nuit & jour d'avoir fait mourir cruellement ſon neveu, d'avoir forcé ſes freres à ſe faire moines, & d'avoir maltraité injuſtement Adélard & Vala, dont le mérite faiſoit tout le crime. Il convoqua une aſſemblée de la nation dans ſon palais d'Attigny: là en préſence des prélats & des ſeigneurs, il ſe rend lui-même ſon accuſateur, demande pardon aux princes ſes freres qui étoient tous trois préſents, accorde une amniſtie générale à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui, rapelle les exilés, leur fait reſtituer leurs biens, & conjure les évêques de l'admettre à la pénitence

ANN. 822. Il condamne ſa conduite & fait une confeſſion publique.

Eginard. in Anal. Vita Ludov. Pii. Thegan.

ANN. 822. publique. Cette imprudente démarche l'expoſoit à perdre la couronne. Témoin Vamba, roi d'Eſpagne, que le douzieme concile de Tolède obligea de renoncer au trône, ſous prétexte qu'étant tombé dans une maladie qui lui avoit affoibli la tête, il s'étoit laiſſé revêtir de l'habit de pénitent. Cette conduite n'eut cependant rien de funeſte pour le monarque François : elle lui regagna au contraire le cœur de ſes ſujets, qu'une ſévérité outrée avoit aliénés. On eſpéra qu'à l'avenir il feroit ſon bonheur de celui de ſes peuples ; & le clergé oubliant ſon reſſentiment, ſe répandit en acclamations ſur la bonté du prince, qui par un capitulaire authentique, lui rendoit la liberté des élections. Vers ce même temps naquit Charles, ſurnommé le Chauve, & avec lui une infinité de maux, annoncés, diſent les ſuperſtitieux auteurs du temps, par de furieux tremblements de terre qui ébranlerent le palais d'Aix-la-Chapelle, par d'horribles pluies mêlées de grêles & de pierres, par la famine, par la peſte enfin, qui cette année déſola tout l'empire.

Annal. Fuld.

ANN. 823. Rome cherche à ſecouer le joug de la France.

Rome cependant ne plioit qu'à regret ſous le joug de la France, & les

papes commençoient peu à peu à ſe donner une autorité ſouveraine. L'éloi- ANN. 823.
gnement des lieux ne permettoit pas toujours d'attendre les ordres de la cour : ſouvent, lorſqu'ils arrivoient, on trouvoit les affaires réglées, ſous prétexte qu'elles preſſoient. Le jeune empereur Lothaire avoit fait un voyage en Italie, où il travailla efficacement à rétablir la juſtice & l'obſervation des loix : ce qui lui gagna tous les cœurs. Deux officiers de l'égliſe ro- *Idem. Theg.*
maine, Théodore primicier, & Léon nomenclateur, ſe montrerent très-affectionnés à ſon ſervice. Leur attachement déplut au pape, qui ſçut cependant diſſimuler. Mais dès que le prince fut éloigné, les deux courtiſans furent arrêtés : on leur creva les yeux ; ils eurent enſuite la tête tranchée dans le palais de Saint-Jean-de-Latran. Les empereurs trouverent cette action fort étrange, & envoyerent à Rome des commiſſaires pour informer du fait. Paſcal s'offrit de jurer avec trente-quatre Evêques, qu'il n'y avoit point de part. On reçut ſon ſerment. La religion de Louis l'empêcha de pouſſer une affaire qui eût pu cauſer du ſcandale ; & la juſtice ne fut point faite.

Le pape mourut peu de temps après.

ANN. 823. Eugene II, qui lui ſuccéda, fit quelque ſatisfaction aux François. On rétablit l'ancienne coutume d'envoyer de temps en temps à Rome des eſpèces d'intendants pour réprimer l'avarice des magiſtrats, pour écouter les plaintes des peuples, & pour juger certains procès importants.

Egin. & alii.

ANN. 824. Les choſes paroiſſoient aſſez tranquiles; & malgré la foibleſſe du maître, le gouvernement alloit tout ſeul, lorſque les Bretons, nation auſſi brave que jalouſe de ſa liberté, eſſayerent de ſe ſouſtraire à la domination françoiſe. Louis marcha contre eux à la tête d'une nombreuſe armée, & vint camper ſous les murailles de Rennes. Viomarque qui étoit le chef des rebelles, n'oſa tenir la campagne: le pays fut ravagé, tout plia, tout ſe rendit à diſcrétion. Il n'en fut pas de même de quelques autres révoltes, triſtes ſuites du peu de fermeté du monarque. Il avoit envoyé des troupes pour aſſurer Pampelune contre les entrepriſes des Saraſins. Déja elles avoient exécuté heureuſement leurs ordres, & ſe préparoient à repaſſer les Pyrénées, lorſque trahies par des guides infidèles, elles

Pluſieurs révoltes.

Idem, ibid.

ANN. 825.

ANN. 826, 27, 28.

tomberent dans une embuſcade & furent taillées en pieces. ANN. 826, 27, 28.

Hériold, ſous la protection de la France, avoit été admis au partage du royaume de Danemarck avec les enfants de Godefroy : il en fut chaſſé en haîne du chriſtianiſme qu'il avoit embraſſé, & ſe vit contraint de ſe retirer en Friſe dans le comté de Ruiſti, que l'empereur lui avoit donné en ſouveraineté. Un ſeigneur catalan, nommé Aizon, ſe ſauva du palais d'Aix-la-Chapelle, & marchant droit en Catalogne, s'empara d'Auſone, de Roſe, de Manréſe, de Cardonne, de Solſonne, & de tous les autres territoires voiſins. Les Navarrois de leur côté ſe donnerent un roi, appelé Inigo. Ce fut lui qui commença le royaume de Navarre & d'Aragon : ſa poſtérité, après l'entiere expulſion des Maures, réunit enfin toute l'Eſpagne en la perſonne de Charles-Quint. Louis cependant ne ſongeoit qu'à des miſſions, chantoit des Pſeaumes, & preſcrivoit des jeûnes à l'aparition de quelque comète : dévotions qui n'arrêtoient ni les courſes des Bulgares ſur les terres de l'empire, ni les ravages des Normands ſur les côtes de Germanie & de France, ni les pro-

ANN. 829.

grès des Saraſins & des autres ennemis
ANN. 829. de l'Etat. Les troubles domeſtiques qui éclaterent vers ce même temps, lui cauſerent trop d'embaras pour lui laiſſer ou le temps ou les moyens de réparer tant de pertes.

Louis donne une partie de ſon empire à Charles fils de l'impératrice.

Charles, fils de Judith, n'avoit point de partage. L'empereur propoſa à ſes trois enfants du premier lit de démembrer leurs royaumes, pour faire un Etat à leur frere: il les trouva d'abord inflexibles. Mais enfin Lothaire, gagné par les careſſes de l'impératrice, conſentit à tout ce qu'elle déſiroit. Il avoit tenu le jeune prince ſur les fonts de baptême, il promit d'être ſon protecteur, & jura de prendre ſa défenſe envers & contre tous. Louis aſſuré du ſuffrage de ſon fils ainé, convoqua une aſſemblée générale à Vormes. On y entendit le raport de ceux qu'on avoit envoyés dans les provinces pour reconnoître les déſordres de l'empire. L'abé de Corbie, le célèbre Vala, étoit de ce nombre: ſa naiſſance & ſes vertus, ſon eſprit & ſes anciens ſervices le rendoient cher & reſpectable à toute la nation. Il entreprit aſſez mal-à-propos de donner à l'empereur des avis ſur ſa conduite. Il oſa lui repréſenter pu-

Eginard. Annal Bertin. Fuld vita & Acta Ludov. Pii.

bliquement qu'il ſe mêloit trop des affaires de l'égliſe, & qu'à lui voir conférer les bénéfices, il ſembloit qu'il crût pouvoir donner le Saint-Eſprit. Un zèle inconſidéré l'emporta même juſqu'à lui reprocher les déſordres qui régnoient dans toute l'étendue de la monarchie. On vit en cette occaſion combien il eſt rare de trouver dans un même ſujet l'humilité ſi recommandée aux chrétiens pour relever l'éclat de leurs vertus, & la majeſté ſi néceſſaire aux rois pour contenir leurs ſujets dans le devoir. Le religieux monarque écouta paiſiblement ces remontrances, oubliant que le reſpect une fois perdu, mène ſouvent à la révolte. ANN. 929.

Les évêques en effet ne s'accoutumerent que trop aux libertés qu'on leur permettoit. Quelques-uns même allerent juſqu'à prétendre qu'étant prépoſés de Dieu pour gouverner les pécheurs, ils pouvoient dépoſer les rois, lorſqu'ils étoient indociles à leurs avertiſſements. Louis cependant ne perdoit point de vue ſon principal deſſein : tendre pere, époux complaiſant, il déclara dans cette même aſſemblée qu'il donnoit à Charles ſon fils le pays *Thegan. c. 5.*

des Allemands, la Rhétie & la Bour-
ANN. 829. gogne Transjurane, avec le titre de roi.

Cette diſpoſition fut comme le ſi-
ANN. 830. gnal de la révolte. Lothaire qui étoit prévenu, ne témoigna pour lors au-
Idem, ibid. cun mécontentement : mais peu de jours après, il ſe plaignit amérement, & reprit le chemin d'Italie. Les rois de Baviere & d'Aquitaine, Pepin & Louis en parurent vivement offenſés,
Nithard. l. 1. & ſe retirerent dans leurs Etats. Les prélats & les ſeigneurs murmurèrent hautement, qu'on voulût les obliger à violer leur ſerment de ne rien changer au premier partage, que du conſentement des parties : ſerment que l'empereur lui-même avoit autoriſé par ſon exemple. On ſe déchaîna contre l'impératrice & contre ſon miniſtre. C'étoit Bernard, comte de Barcelone, ſeigneur auſſi diſtingué par ſa naiſſance que par ſes qualités perſonnelles, grand capitaine, hardi, entreprenant, & qui ne trouvoit rien de difficile; mais méchant homme, ſi l'on en croit les panégyriſtes de Vala.
Paſc. Rathbert. in vita Valæ Abbatis. L'attachement du comte aux intérêts du prince Charles, mais ſur-tout l'exercice de ſa charge (il étoit grand cham-

bellan) firent naître d'étranges soupçons sur la vertu de Judith. C'étoit alors l'impératrice qui avoit l'intendance, non-seulement de la garderobe, mais des finances destinées à la paye & à l'entretien des troupes. Une des principales fonctions du chambellan étoit de prendre ses ordres & de les exécuter. Bernard étoit un cavalier accompli: Judith étoit belle, spirituelle, galante: on se persuada que leur intelligence avoit un autre principe que leur ambition. Leurs entrevues qui n'avoient d'autre objet que de régler de concert la qualité & le nombre des présents qu'on devoit faire aux ambassadeurs des princes étrangers, passèrent pour autant de rendez-vous ménagés par l'amour. On publia hardiment que Bernard avoit un commerce scandaleux avec la princesse. On porta les choses plus loin encore: on répandit le bruit par tout l'empire, qu'il avoit formé le dessein de faire mourir l'empereur & ses trois enfants, pour épouser l'impératrice.

ANN. 830.

Hincm. de ordine Palatii, c. 22.

Idem, ibid.

L'abé Vala se laissa surprendre à la calomnie. C'étoit un de ces prétendus saints, dont on ne trouve que trop d'exemples, gens susceptibles des plus

Vala se déclare pour le parti des mécontents.

ridicules préventions, incapables de retour, prêts à porter leur tête ſur un échafaud, plutôt que de reconnoître leurs torts. Il crut Bernard coupable de tous les crimes que la malignité de ſes ennemis lui imputoit : crimes manifeſtement ſupoſés, qui n'exiſtent que dans l'hiſtoire allégorique de Paſcaſe Rathbert, l'ami, l'hiſtorien, le ſucceſſeur du crédule moine : crimes enfin ſuffiſamment réfutés par le ſilence de tous les autres hiſtoriens, & par la conduite de l'empereur vis-à-vis du comte. L'horreur, juſtement due à de ſi noirs attentats, ne permit pas au dévot abé d'examiner ſcrupuleuſement la vérité de l'accuſation : elle réveilla tout ſon zèle : il ſe déclara ouvertement contre le miniſtre en faveur du prince, dont il prétendoit venger l'honneur & procurer la ſûreté, en excitant ſes ſujets à prendre les armes contre lui. L'abé de Saint-Denis, Hilduin, les évêques de Lyon, de Vienne & d'Amiens, Agobart, Bernard & Jeſſé, prélats dont le mérite donnoit beaucoup de crédit à la faction, un grand nombre de ſeigneurs, tous les mécontents enfin ſe joignirent à lui. Le roi d'Aquitaine fut le premier qui leva

ANN. 779. *Ibid.*

l'étendard de la rébellion : il s'avança jusqu'à Verberie à la tête d'une puissante armée, se saisit de l'impératrice qui s'étoit retirée dans l'église de Notre-Dame de Laon, la fit condamner à un exil perpétuel, & la força de prendre le voile au monastère de sainte Radegonde de Poitiers. ANN. 778.

L'empereur, dans cette fatale circonstance, fit proposer une assemblée dans le palais de Compiegne. Le foible prince y parut avec un air consterné, sans vouloir, ou plutôt, sans oser monter sur le trône qui lui avoit été préparé, louant hautement le zèle de ceux qui l'obligeoient à corriger sa conduite, reconnoissant humblement toutes ses fautes : aveu plus édifiant que digne de la majesté d'un roi, mais qui fit une telle impression sur les esprits, qu'on le força de s'asseoir sur ce même trône que sa foiblesse lui avoit fait refuser. On ne décida rien cependant sur le grand objet des contestations. Lothaire arriva sur ces entrefaites. Alors tout changea de face. Louis, abandonné de tout le monde, se vit contraint de se livrer avec le prince Charles à la discrétion des rebelles. On affecta de le traiter avec

Louis, abandonné de ses troupes, se livre aux rebelles.

Vita & Acta Ludov. pii.

beaucoup de reſpect : ce qui n'empêcha
ANN. 830. pas néanmoins de prendre toutes les meſures poſſibles pour s'aſſurer de ſa
Nithard. l. 1. perſonne. Il fut entouré de gens qui
13. eurent ordre de lui perſuader de ſe faire moine. Il n'en avoit pas envie : toutefois il feignit d'y conſentir, & demanda quelque délai qu'on lui accorda : ce fut ce qui contribua le plus à ſon rétabliſſement. Quelques mois d'intervalle aporterent de grands changements dans les affaires.

Il eſt rétabli. Un moine nommé Gombaud, homme adroit, hardi, intriguant, voyant la diſpoſition des eſprits, ſe mit en tête de tirer le malheureux pere de la captivité où ſes enfants le retenoient.
Idem, ibid. Il parla aux évêques, qu'il fit ſouvenir de la liberté que l'empereur leur accordoit : il gagna les ſeigneurs par les mêmes raiſons. Il ſe rendit à la cour des rois de Baviere & d'Aquitaine, & leur peignit ſi vivement l'horreur de leur attentat, la bonté de leur pere, l'extrême hauteur de leur frere, qu'ils promirent tout ce qu'il voulut. Il inſinua adroitement à Lothaire, dont il avoit toute la confiance, qu'il devoit, à l'exemple des autres rois, tenir un parlement où ſon autorité fût pleinement

ment reconnue : Louis n'y devant paroître que comme un monarque fainéant. Le jeune prince le crut. Il fut décidé que la diète se tiendroit à Nimègue, & l'on fit défense d'y venir armé. L'abé de saint Denis, au mépris de cet ordre, osa se présenter accompagné de quantité de gendarmes. Il fut chassé honteusement du palais & de la ville. Ce coup d'autorité effraya les factieux : le zèle des Allemands acheva de les déconcerter. Ils se déclarerent si hautement en faveur de leur ancien maître, ils étoient en si grand nombre, que Lothaire présent aux délibérations commença de craindre pour sa personne. Il prit le parti de recourir à la clémence de son pere, & vint se jeter à ses genoux. L'empereur étoit bon; la soumission de son fils le désarma; il dit publiquement qu'il lui pardonnoit. L'assemblée fit le procès aux chefs des conjurés : tous furent condamnés à mort, comme coupables de lèse-majesté. Mais la bonté de Louis ne lui permit pas de faire exécuter ce juste arrêt. Il se contenta de les reléguer dans différents monasteres. L'évêque d'Amiens, Jessé, l'un des plus emportés factieux, fut dépose dans un

ANN. 830.

Thegan. c. 37.

Ibid.

concile, & Vala qui avoit donné le mouvement à tout, fut renfermé dans un château ſur un rocher eſcarpé au bord du lac de Genève, où il n'eut de commerce qu'avec Paſcaſe Rathbert ſon intime ami. Exemple auſſi étrange qu'humiliant de l'opiniâtreté des faux dévots, l'abé refuſa ſa grace qu'on lui offroit, à condition de reconnoître qu'il avoit manqué à ſon devoir dans cette occaſion.

ANN. 830.

L'orage étoit heureuſement diſſipé: il ne reſtoit plus qu'à rapeler l'impératrice. Le pape & les évêques aſſurèrent l'empereur qu'il le pouvoit en conſcience: l'engagement de la princeſſe avoit été forcé, il devenoit abſolument nul. Elle parut à l'aſſemblée d'Aix-la-Chapelle, où elle jura qu'elle étoit innocente de tous les crimes dont on l'accuſoit: elle offrit même de ſubir l'épreuve du feu. Il ne ſe préſenta aucun accuſateur: les bruits qui avoient couru contre ſon honneur, furent déclarés faux & calomnieux. Tel étoit l'uſage d'alors: uſage abſurde, qu'on ne rapporte que pour mieux faire connoître les égarements de l'eſprit humain. Une maniere de juſtifier ſon innocence dans ces anciens temps étoit

ANN. 831.

L'impératrice eſt rapelée. Epreuve du feu & de l'eau.

Idem, ibid.

de toucher un fer, qu'on faiſoit plus ou moins rougir, ſelon la violence des préſomptions. Il étoit bénit & gardé ſoigneuſement dans quelques égliſes. Car toutes n'avoient pas ce privilege auſſi utile qu'honorable. Ce fer étoit ou un gantelet dans lequel on fouroit la main, ou une barre que l'accuſé ſoulevoit deux ou trois fois. On enveloppoit enſuite ſa main dans un ſac, ſur lequel le juge & la partie apoſoient leurs ſceaux, qu'ils levoient trois jours après. S'il n'y paroiſſoit aucune brûlure, il étoit renvoyé abſous: s'il y demeuroit quelque trace de la vivacité du feu, il étoit cenſé coupable. Telle étoit la preuve des nobles, des prêtres & autres gens libres. Celle du petit peuple ſe faiſoit par l'eau bouillante, dans laquelle on plongeoit la main, ou par l'eau froide. On liſoit quelques oraiſons ſur le patient: on lui lioit les pieds & les mains: on le jetoit enſuite à l'eau. S'il ſurnageoit, on le traitoit en innocent: s'il enfonçoit, il étoit reconnu criminel. On étoit perſuadé que Dieu eût fait un miracle, plutôt que de permettre que l'innocence ſuccombât: prévention ſuperſtitieuſe, ridicule, mais ſi forte,

ANN. 831.

Gloſſaire de Ducange aux mots Ferrum, Aqua.

ANN. 831.

que ce fut un des grands obſtacles que l'on trouva à abolir des uſages ſi peu raiſonnables. Ils ne le furent que dans le treizieme ſiècle par un décret ſolennel du concile de Latran, tenu ſous le pontificat d'Innocent III.

Ce qu'on doit penſer du prétendu merveilleux des épreuves.

On demandera peut-être quel jugement on doit porter de ces épreuves, & des prétendus miracles qui les ont ſuivies. Tous ce qu'on nous raconte à cette occaſion, étoit-il vraiment ſurnaturel, ou l'ouvrage de l'artifice & de l'ignorance? Tous les hiſtoriens s'accordent ſi généralement à nous raporter ces faits merveilleux, qu'il ſemble qu'on ne puiſſe les nier qu'en renverſant tous les fondements de l'hiſtoire: mais peut-on les croire ſans renverſer tous les principes de la raiſon? Ce ſera d'après les mémoires de l'Académie des belles-lettres, que nous répondrons à cette queſtion auſſi importante que curieuſe.

Mém. de Littérat t. XV.

On remarque d'abord que les épreuves n'ont jamais été ſolennellement approuvées par l'égliſe; que parmi le grand nombre de ceux qui racontent ces prétendues merveilles, les uns ne méritent que très peu de conſidération; les autres ne raportent point ces

faits comme certains, mais comme l'hiſtoire de la croyance vulgaire; enfin que dans les ſiècles mêmes où cette ſuperſtition étoit conſacrée par les loix, elle trouva des contradicteurs qui refuſerent hautement de s'y ſoumettre : ce qui forme autant de préjugés contre ces ridicules pratiques, que le ſecond concile d'Aix-la-Chapelle traite d'artifices propres à convaincre le vrai & le faux. » George » Logothete parle d'un homme qui » dans le treizieme ſiècle refuſa de ſubir l'épreuve du feu, diſant qu'il » n'étoit point charlatan. L'archevêque ayant voulu lui faire quelque » inſtance à ce ſujet, il lui répondit » qu'il prendroit le fer ardent, pourvu » qu'il le reçût de ſa main. Le prélat » trop prudent pour accepter la condition, convint qu'il ne faloit pas » tenter Dieu «.

ANN. 831.

Ibid.

Le bon archevêque ſans doute ne comptoit que médiocrement ſur un miracle, & le diocéſain ne ſe croyoit ni aſſez de crédit, ni aſſez d'habileté pour le fabriquer. On ſçait en effet qu'il y a des drogues qui empêchent l'action du feu : rien n'eſt ſi commun de nos jours. On voit d'ailleurs que

l'on faiſoit chaufer le fer plus ou
ANN. 831. moins, ſuivant la gravité de l'accuſation : n'étoit-ce pas auſſi ſuivant la qualité, la puiſſance, & la généro-
Ibid. ſité de l'accuſé ? Ne pouvoit-on pas employer aſſez de temps dans les prieres, les aſperſions & les autres cérémonies, pour laiſſer refroidir le fer, de façon qu'on pût le toucher impunément ? Il y a tant de manieres de tromper une populace groſſiere & toujours avide du merveilleux ! Qui empêchoit dans les épreuves de l'eau bouillante de faire une cuve à double fond ? Alors l'air échaufé pouvoit par des tuyaux ſoulever l'eau à peine tiède, & la faire paroître bouillante aux yeux d'une multitude peu éclairée, qui voit toujours les choſes comme elle le déſire. Quant à l'épreuve par l'eau froide, il y avoit des patients chargés d'une ſi grande quantité de cordes, qu'elles étoient ſuffiſantes pour les faire ſurnager. Cet évènement toujours ménagé, lorſqu'il ſe trouvoit de fortes préſomptions contre le coupable, favoriſoit le préjugé & entretenoit la ſuperſtition. Il y a d'ailleurs bien des gens qui ont la poitrine aſſez large & les poumons aſſez légers pour

ne point enfoncer, lorſque la corde qui les lie, fait avec leur corps un volume moins peſant qu'une pareille quantité d'eau. ANN. 831.

On doit encore obſerver, qu'il y avoit beaucoup d'accuſés dont la condamnation intéreſſoit foiblement le public, qui toujours emporté par le goût du merveilleux, étoit charmé de gagner un prodige à leur juſtification. Nos anciennes hiſtoires ſont remplies d'exemples de femmes accuſées d'adultère, c'eſt-à-dire, qui n'ont qu'un homme pour partie: & qui trouvent dans tous les autres, ou de zélés défenſeurs, ou des juges extrêmement indulgents. Il y avoit toujours un miracle tout prêt pour ces ſortes d'occaſions; il n'y a rien là que de fort ordinaire. *Ibid.*

Mais, dira-t-on, tous ne ſubiſſoient pas l'épreuve avec ſuccès. La raiſon en eſt ſimple. C'eſt que tous n'y apportoient pas les mêmes précautions, ou n'avoient pas le même crédit: c'eſt que ſouvent les accuſateurs examinoient les choſes de trop près, pour qu'on pût uſer de fraude: alors on ſe brûloit immanquablement, & la choſe eſt toute naturelle. On en voit un exemple

remarquable dans ce qui arrive à Conſ-
ANN. 831. tantinople ſous Andronic, fils de Mi-
Ibid. chel Paléologue. « Le clergé étoit » diviſé ſur l'élection du patriarche & » ſur pluſieurs autres articles. On con- » vint qu'on écriroit ſes raiſons cha- » cun ſur un cahier ſéparé ; que les » deux cahiers ſeroient enſuite jetés » au feu ; & que celui qui échaperoit » aux flammes, donneroit gain de » cauſe à ſon parti. La choſe s'exécuta » de bonne foi de part & d'autre : » auſſi l'évènement fut-il fort ſimple : » les deux cahiers furent conſumés «.

La tranquilité paroiſſoit rétablie ;
ANN. 832. mais le peu de fermeté de Louis : l'é-
Nouveaux troubles. tabliſſement du prince Charles, le der- nier de ſes fils, le mauvais naturel de ſes trois enfants du premier lit, le re- tour & la vengeance de Judith, replon- gerent une ſeconde fois l'empire dans le trouble, la confuſion & l'horreur. Pepin fut encore le premier qui ſe dé-
Annal. Bert. clara contre ſon pere. Il ne lui fut pas difficile de faire paſſer ſes ſentiments dans le cœur de ſes freres. Lothaire murmuroit hautement qu'on eût re- tranché ſon nom des actes publics & qu'on ne lui eût laiſſé que la qualité de roi d'Italie. Louis, roi de Baviere,

ſouffroit impatiemment qu'on eût démembré une partie de ſes Etats pour faire un royaume au fils de l'impératrice. Il fit ſoulever la Saxe & la Germanie. L'empereur, aſſuré du zèle & de la fidélité des Allemands, marcha contre le rebelle à la tête d'une puiſſante armée. Il avoit à peine paſſé le Rhin, que le nouvel Abſalon ſe vit abandonné de tout le monde. Contraint de recourir aux bontés tant de fois éprouvées du meilleur de tous les peres, il le vint trouver à Ausbourg, ſe jeta à ſes pieds, & lui donna tant de marques d'un repentir ſincere, que ce bon prince ſe contenta de le faire jurer, que jamais il ne retomberoit dans une telle faute, & lui permit de retourner dans ſes Etats. ANN. 832.

La ſoumiſſion du roi de Baviere fut ſuivie de celle de Lothaire, qui ſe rendit auprès de l'empereur pour lui proteſter qu'il n'avoit eu aucune part à la révolte de ſes cadets. La crainte d'être obligé de le punir, plus que la bonté de ſes raiſons, le fit croire innocent. Pepin parut auſſi s'humilier, & vint trouver le monarque à Orléans, pour lui demander pardon. Ce tendre pere, toujours prêt à prendre ANN. 833.

Les enfants de l'empereur ſe liguent contre lui.

le parti de la clémence, se contenta
ANN. 833. de l'envoyer à Trèves, avec ordre d'y demeurer jusqu'à ce qu'il lui permît de retourner en Aquitaine. Il feignit de recevoir ce châtiment avec respect : mais il s'échapa en chemin par la négligence de ceux qui l'escortoient, & raluma une guerre aussi impie dans son objet, que détestable dans ses
Nithar. ad hunc annum. suites. Louis crut en arrêter les progrès, en dépouillant le rebelle du royaume d'Aquitaine, qu'il donna au prince Charles. Cette sévérité causa un soulèvement presque général. L'apréhension d'un pareil traitement arma les deux aînés pour la défense du cadet. On leva des troupes de tous côtés. Les trois princes se joignirent près de Rotfeld, entre Bâle & Strasbourg, dans une plaine apelée depuis *le Camp du Mensonge*.

Le pape se déclare en faveur des rebelles.

Le pape, c'étoit Grégoire IV, chargé de trouver une occasion qui pouvoit le rendre arbitre dans une affaire où il s'agissoit d'une couronne, n'eut point honte de se prêter à cet horrible attentat. Il se rendit au camp des rebelles, menaçant des foudres de l'é-
Vita Lud. Pii. glise quiconque ne se déclareroit pas contre l'empereur : ce qui séduisit ou

intimida quelques évêques, d'ailleurs en réputation de sainteté, qui vouloient que ce prince se soumît à la décision du pontife. Plusieurs autres cependant demeurerent inviolablement fidèles à leur devoir. Ils s'assemblèrent, & de concert écrivirent au saint pere une lettre, dont la liberté ne peut être excusée que par la bonté de leur cause. Ils se plaignoient de voir un homme de son caractere à la tête d'un parti, qui violoit toutes les loix de la nature, de l'honneur, & de la religion. Ils lui rapeloient le souvenir du serment qu'il avoit fait au monarque après son exaltation : serment qu'il ne pouvoit enfreindre sans se rendre coupable du plus affreux sacrilege. Ils lui déclaroient que s'il osoit les excommunier, il s'en retourneroit chargé lui-même des anathêmes des églises de France & de Germanie *. Ils l'avertissoient enfin, que les choses pouroient tourner de façon, qu'on en viendroit jusqu'à le déposer du pontificat, dont il se rendoit indigne par une conduite si contraire aux saints

ANN. 833. *Thegan c.42. Vita Valæ abbat. Nithard ibid. Annal. Fuldens & Bertin.*

* *Si excommunicaturus adveniret, excommunicatus abiret, cùm aliter se haberet antiquorum canonum auctoritas. Vita Ludov. Pii ad an.* 824.

canons & à l'esprit du christianisme.

ANN. 833. Cette fermeté étonna Grégoire : il se repentit de s'être engagé dans cette entreprise. Mais l'abé Vala, Pascase Rathbert, & quelques autres moines qui composoient sa cour, lui firent entendre que le privilege du premier siege étoit de ne pouvoir être jugé par aucune puissance de la terre : ce qui le rassura. Il répondit aux prélats français dans les termes les plus durs & les plus impérieux : stile inconnu aux papes sous les règnes de Pepin & de Charlemagne : stile qui n'est ni celui des Grégoires & des Léons, ni celui de l'évangile. Il ose avancer que l'autorité pontificale doit l'emporter sur l'impériale, se déclarant hautement contre l'empereur, blamant ouvertement sa conduite, ne se croyant d'autre obligation vis-à-vis de lui, que celle de le reprendre, lorsqu'il s'écartera de son devoir.

In Agobard tom. 1. p. 55. Edit. Baluz.

L'empereur est abandonné de son armée.

Louis cependant assembla ses troupes, & s'avança vers les princes, dans l'espérance de les faire rentrer dans leur devoir, ou de les combattre. Déja les deux armées étoient en présence, lorsque les trois freres, par une politique digne de leur perfidie, prierent le pape d'aller négocier leur réconci-

liation. L'empereur ne fit rendre aucun honneur au pontife. Il le reçut à la tête de ſon armée, comme le devoit un grand roi juſtement indigné, très-froidement, lui reprochant l'irrégularité de ſon procédé, mais ſur-tout la hardieſſe qui l'avoit amené en France, ſans en avoir obtenu la permiſſion : ce qu'aucun de ſes prédéceſſeurs n'avoit oſé faire. Il le garda cependant quelques jours dans ſon camp, où ils eurent de longues conférences, qui n'aboutirent à rien. Une funeſte expérience auroit dû le précautionner contre ces ſortes de pourparlers, ſi un cœur droit ſçavoit ou pouvoit ſoupçonner le mal. L'aventure de Compiegne fut renouvelée à Rotfeld. On lui débaucha ſon armée. La nuit même du jour que Grégoire prit congé de lui, il eut la douleur de voir toutes ſes troupes paſſer dans le camp de Lothaire. Abandonné de preſque tout le monde, il entendoit déja autour de ſa tente les cris d'une ſoldateſque effrénée, qui demandoit ſa mort. Il renvoya auſſi-tôt le peu d'amis qui lui étoient demeurés fidèles, ne voulant pas les expoſer à périr pour l'amour de lui. C'étoit Drogon ſon frere, évêque de Metz,

ANN. 833. *Idem, ibid.*

quelques autres prélats, quelques abés,
ANN. 833. & un petit nombre de ſeigneurs. Il prit enſuite le parti de s'aller mettre entre les mains de ſes enfants, menant avec lui l'impératrice & le prince Charles. On le conduiſit d'abord avec ſon fils dans la tente de Lothaire, où on le laiſſa avec quelques perſonnes ſûres, moins pour lui tenir compagnie que pour le garder. L'impératrice fut livrée au roi de Baviere, qui la relégua à Tortone en Lombardie.

Lothaire eſt proclamé Empereur.

Auſſi-tôt les principaux de l'armée s'aſſemblerent tumultuairement, déclarerent le trône vacant par la mauvaiſe conduite de Louis, & prononcerent que l'empire appartenoit à l'aîné de ſes enfants. Lothaire, ſoit politique, ſoit reſte de bienſéance, affecta quelques difficultés. On le menaça d'en élire un autre, s'il perſiſtoit dans ſon refus. Il ſe rendit, & fut unanimement reconnu empereur. Le roi d'Aquitaine rentra en poſſeſſion de ſes Etats, auxquels on ajouta quelques provinces de Neuſtrie. Le royaume de Baviere fut augmenté du pays des Allemands, qui étoit le partage du prince Charles. Le pape s'aperçut alors qu'on lui avoit fait jouer un perſonna-

Idem, ibid.

ge indigne de ſon caractere : il ſe repentit d'avoir contribué à une action ſi déteſtable : il reprit le chemin de Rome, couvert de honte, & pénétré de la plus vive douleur. ANN. 833.

Lothaire cependant ſe hâta de quitter l'Allemagne, dont il redoutoit le zèle pour l'empereur. Il promena ce prince malheureux de Rotfeld à Marlem, de Marlem à Metz, & de Metz à Soiſſons, où il le fit renfermer dans le monaſtere de ſaint Médard, lui ôtant le jeune Charles, qu'il envoya à l'abaye de Prum, dans la forêt d'Ardennes. Il ſe rendit enſuite au château de Compiegne, où il avoit convoqué une diète pour le premier jour d'Octobre. On ne ſe rapelle qu'avec horreur les excès où ſe porta cette aſſemblée. La religion y fut jouée, la majeſté des rois oubliée, toutes les loix de la nature ouvertement violées. Les comtes Lambert & Mafrid, deux eſprits également factieux, étoient à la tête des laïques. L'archevêque de Rheims, Ebbon, que Louis avoit tiré du néant & comblé d'honneurs, gouvernoit les eccléſiaſtiques. C'étoit un point de l'ancienne diſcipline, qu'un homme dans l'exercice actuel de la pénitence

Louis eſt de nouveau dépoſé au Parlement de Compiegne.

Thegan. c. 44

publique, étoit exclus des fonctions
ANN. 833. civiles & militaires, & même du mariage. Le pape ſaint Léon l'avoit conſeillé : ſes ſucceſſeurs en firent une loi : le douzieme concile de Tolède l'ordonna par un décret authentique. C'eſt pour cela qu'aucun ſouverain juſque-là, excepté Vamba, roi d'Eſpagne, n'avoit été ſoumis à cette peine
Vita Ludov. Pii. canonique. L'audacieux Ebbon, qui d'ailleurs deshonoroit ſon caractere par des mœurs auſſi cruelles qu'impudiques, s'oublia au point d'y condamner pour toujours ſon maître & ſon bienfaiteur. Cette condamnation fut l'acte de la dépoſition de l'infortuné monarque. On eſt ſurpris de voir Agobard & Vala, tous deux en réputation de ſainteté, ſe prêter à ce miniſtere d'iniquité. Mais Louis avoit entrepris de réformer le corps épiſcopal : il devoit s'atendre à toute la vengeance du clergé.

Il eſt forcé de prendre l'habit de pénitent.

Ce bon prince fut amené dans l'égliſe de ſaint Médard, où les évêques & les abés s'étoient aſſemblés pour lui notifier l'arrêt de ſa condamnation. Car il eſt remarquable qu'on ne l'avoit pas même fait venir pour entendre les chefs d'accuſations dont on devoit le

charger. Là, proſterné ſur un cilice, tenant en main un papier où ſes prétendus crimes étoient écrits, il fut obligé de s'accuſer en préſence d'un peuple nombreux, d'avoir mal uſé du gouvernement que Dieu lui avoit confié, d'avoir fait marcher ſes troupes en Carême, d'avoir ſcandaliſé l'égliſe par ſon indocilité aux monitions des évêques; enfin d'être la cauſe de la guerre, des déſordres, & de tous les maux qui déſoloient l'empire. Après cet aveu forcé, on le déclara interdit pour jamais de toutes les fonctions civiles. On lui ôta ſes habits impériaux, ſon épée, ſon baudrier: on le revêtit d'un habit de pénitent: il fut enſuite chaſſé de l'égliſe, & renfermé dans une petite cellule du monaſtere, pour y vivre en pénitence le reſte de ſes jours. *Eſt-ce ainſi*, s'écrie Thégan, archevêque de Trèves, en adreſſant la parole au perfide Ebbon: *Eſt-ce ainſi, malheureux affranchi que tu reconnois les bienfaits de ton ſouverain? Il t'a revêtu de la pourpre, & tu le couvre d'un cilice? Il t'a élevé ſur le ſiege épiſcopal, & tu veux le renverſer du trône de ſes peres?* Cruel, n'entends-tu pas la voix céleſte qui dit, que *l'eſclave n'eſt point au-deſſus de ſon*

ANN. 833.

Vita Ludovici Pii.

Annal. Bertin. Fuld. & Metens.

Thegan c. 44.

ſeigneur. Impie, as tu donc oublié le pré-
ANN. 833. *cepte de l'Apôtre ſur le reſpect que l'on doit aux maîtres du monde ? Soyez ſoumis aux ſublimes puiſſances, il n'y en a aucune qui ne vienne de Dieu ?* C'étoient ſans doute les véritables ſentiments de ce prélat, & de beaucoup d'autres qui furent également de cette criminelle aſſemblée. Mais aucun n'oſa parler : la préſence de Lothaire leur ferma la bouche : tous ſouſcrivirent lâchement l'acte de la dépoſition de leur légitime roi. Tant il eſt rare de faire céder l'intérêt au devoir, & le reſpect humain à la religion !

ANN. 834. Les deux rois ſes enfants ſe liguent pour le rétablir.

Les trois freres ne demeurerent pas long-temps unis. Lothaire avoit fait conduire l'empereur à Aix-la-Chapelle, où perſonne ne le voyoit que ceux qui l'exhortoient à ſe faire moine. Cette dure captivité révolta Louis de Baviere. Quelques mécontentements perſonnels permirent aux ſentiments de la nature de renaître dans ſon cœur : les remontrances de Drogon, évêque de Metz, acheverent enfin de le ramener à ſon devoir. Il déclara hautement qu'il vouloit délivrer ſon pere, & leva une puiſſante armée qu'il fit marcher vers le Rhin. Le roi d'Aquitaine,

Idem, ibid.

gagné par l'Abé Hugues, & preſſé des mêmes remords, s'avança du côté de Tours dans le même deſſein. On reçut en même-temps la nouvelle que les Bourguignons, ſous la conduite des comtes Bernard & Varin, venoient avec de grandes forces pour ſe joindre aux deux princes. Lothaire, retiré à Compiegne où il s'étoit ſauvé avec ſon priſonnier ſur les premiers bruits de cette confédération, ſe trouva fort embaraſſé : il fit rompre tous les ponts de la Seine, & ſe retrancha dans les poſtes les plus avantageux. Il ne lui reſtoit que les ſeigneurs de Neuſtrie, qui ne paroiſſoient pas même fort atachés à ſon ſervice. Il craignit enfin de tomber entre les mains de ſes freres qui ne l'épargneroient pas ; & laiſſant l'empereur & le jeune Charles à ſaint Denis, il prit le chemin de la Bourgogne, & alla camper avec ſon armée à vienne en Dauphiné, où il n'arriva qu'à travers mille périls & mille inſultes de la part des peuples. ANN. 834.

La retraite du rebelle rendit la liberté au légitime ſouverain, & changea de nouveau la face des affaires. On ſe rendit en foule auprès de l'empereur : peuple, ſeigneurs, évêques, Il eſt rétabli.

ceux qui étoient demeurés intérieure-
ANN. 834. ment fidèles, ceux qui avoient le plus contribué à la révolution, tous s'empreſſerent à lui marquer leur joie : tous le prierent de reprendre les marques de la dignité impériale. Il le pouvoit ſans doute, il le devoit même, s'il
Idem, ibid. eût vécu dans un ſiècle plus éclairé : mais il ne voulut point le faire, qu'il ne fût réconcilié publiquement à l'égliſe. Cette cérémonie, néceſſaire pour ôter tout prétexte aux ſéditieux, ſe fit à ſaint Denis. Les évêques aſſemblés à cet effet rendirent un jugement contradictoire, par lequel le parlement de Compiegne fut déclaré un conciliabule inique & factieux. On annula tout ce qui s'y étoit réſolu. On fit quitter au prince pénitent le ſac & le cilice dont il étoit couvert : on le revêtit de tous les ornements impériaux : on lui préſenta ſa couronne : on lui remit enfin le baudrier & l'épée, derniere marque de ſon parfait rétabliſſement. L'impératrice fut auſſi-tôt rapelée, le traître Ebbon interdit de toutes ſes fonctions, le dévot Agobard condamné par contumace & dépoſé. Bernard achevêque de Vienne, Hélie évêque de Troies, & Hilduin abé de ſaint

Denis ſubirent le même ſort. Théodulfe évêque d'Orléans fut enfermé dans une étroite priſon. Mais un ennemi humilié regagnoit bientôt les bonnes graces de l'empereur : il permit à la plupart de rentrer dans leur ſiege. Tous avouerent qu'ils avoient de beaucoup excédé leur pouvoir, & que la derniere révolution avoit fait voir un crime inouï dans tous les ſiècles. ANN. 834.

Lothaire, toujours obſtiné dans ſa révolte, faiſoit quelques progrès en Bourgogne, où il s'empara de Châlons & d'Autun. La Bretagne s'étoit déclarée pour lui : les comtes Manfride & Lambert, ſes lieutenans, y avoient gagné une bataille : il crut qu'en joignant ſes forces à celles des vainqueurs, il releveroit les eſpérances de ſon parti. Il oſa même s'avancer juſqu'à Blois ; mais à peine y fut-il arrivé, qu'il ſe vit envelopé par toutes les troupes de l'empire. Il eut recours à ſes intrigues accoutumées : il eſſaya de corrompre ſes freres : il les trouva inviolablement attachés à leur devoir. Menacé d'une action prochaine qui ne pouvoit que lui être funeſte, il prit le parti de ſe rendre aux preſſantes ſolli-

Lothaire ſe ſoumet, & l'empereur lui pardonne.

Thegan. c. 52. Vita Ludov. Pii. Annal. Fuld. & Bertin.

citations de son pere. Il vint se jeter à
ANN. 834. ses pieds, suivi de ses ministres & des principaux officiers de son armée, sans armes, les yeux baissés, & dans la contenance de gens condamnés à la mort. Il reconnut l'égarement de sa conduite, & demanda miséricorde. C'étoit pour Louis un jour de triomphe, que celui où il trouvoit l'occasion de pardonner. Il le releva, l'embrassa, le reçut dans ses bonnes graces, lui rendit le royaume d'Italie : mais à condition qu'il y retourneroit incessamment : qu'il ne repasseroit point en France sans sa permission, & qu'il n'entreprendroit rien qui pût troubler la tranquilité de l'empire. L'amnistie fut générale. On laissa aux partisans du prince les gouvernemens qu'ils avoient : tous prêterent un nouveau serment de fidélité, & furent renvoyés comblés de présents.

ANN. 835. 36. Nouveau partage, nouvelle source de division.

Les disgraces de l'empereur avoient fort altéré sa santé. L'impératrice prévoyoit avec douleur le sort de son fils, si Louis mouroit avant d'y avoir pourvu : elle songea à lui donner une puissante protection. Ce fut dans cette vue qu'elle fit offrir au roi d'Italie la moitié des terres de l'empire, s'il vou-

loit aſſurer l'autre au prince Charles. Lothaire écouta volontiers des propoſitions, qui, en le rapelant à la cour, lui frayoient un nouveau chemin au trône impérial. Déja il ſe préparoit à paſſer en France pour conclure le traité, lorſqu'il fut ataqué d'une maladie contagieuſe, qui lui enleva l'abé Vala, Mafride & Lambert : ce qui ralentit l'empreſſement de Judith. Il perdoit toute ſa force en perdant ſes miniſtres & ſes généraux : elle ceſſa de le conſidérer. Le roi d'Aquitaine lui parut plus propre à ſes deſſeins. Elle lui promit d'augmenter ſon Etat & d'affermir ſa couronne dans ſa famille, s'il embraſſoit les intérêts du jeune Charles. La négociation eut tout le ſuccès qu'elle en pouvoit atendre. On convoqua auſſi-tôt une aſſemblée à Chierſi-ſur-l'Oiſe, où l'empereur déclara le fils de Judith roi de cette partie de la Germanie, qui s'étend depuis la Saxe juſqu'en Suiſſe, & de toute la Neuſtrie, c'eſt-à-dire, de tout le pays renfermé entre la Seine, la Loire & l'Océan, avec les territoires de Toul, de Bar, d'Auxerre & de Sens. La nobleſſe aplaudit à cette diſpoſition. Pepin fut préſent à tout

ANN. 836. *Vita Ludovici Pii.*

Nithard. l. 1. Annal. Bertin.

ANN. 837. 38.

& y consentit avec joie. Mais à peine
ANN. 838. fut-il retourné à Bordeaux, qu'il mourut.

Cette mort fit éclore de nouveaux projets, & donna lieu à d'autres arangements. L'empereur, en assignant des royaumes à ses enfants, s'étoit réservé le droit d'en disposer, s'ils mouroient avant lui. Sollicité par l'impératrice, il consentit à dépouiller les deux fils de Pepin, pour augmenter l'apanage du roi Charles. Louis de Baviere, mécontent des dispositions
Idem, ibid. de l'assemblée de Chiersi, avoit repris les armes. Cette révolte quoiqu'étoufée dans sa naissance, indisposa la cour contre lui : il fut résolu de le réduire à la seule Baviere. On rapela Lothaire d'Italie, pour faire un nouveau partage. Le fils de Judith eut toute la France méridionale & occidentale, à-peu-près telle qu'elle est aujourd'hui. Le roi d'Italie à qui l'on donna tout le reste, excepté la Baviere, jura de lui servir de tuteur, de protecteur & de pere. Cette grande affaire terminée, on lui permit de retourner dans ses Etats.

L'empereur marcha aussi-tôt en Aquitaine pour réduire quelques factieux

tieux qui vouloient mettre le fils aîné de Pepin ſur le trône. Il en vint à bout. ANN. 839. *Mais* lorſqu'il croyoit jouir en paix du fruit de ſa victoire, il aprit que le roi de Baviere, profitant de cette diverſion, étoit entré dans le pays des Allemands. Il revint promptement ſur ſes pas. Sa ſeule préſence diſſipa l'armée du rebelle. Il eût pu le pourſuivre juſque ſur ſon trône : mais ſa bonté naturelle l'arêta. Cette expédition coûtoit beaucoup à ſa tendreſſe. Il ſe ſentoit affoiblir depuis quelques années : il craignoit en mourant de laiſſer la guerre allumée entre les princes ſes enfants. Ce fut pour prévenir ces funeſtes diviſions, qu'il convoqua un parlement à Vormes. C'eſt le dernier de ſon règne. L'aſſemblée étoit à peine ſéparée, qu'il fut ataqué d'une maladie de langueur, cauſée par les malheurs, augmentée par la ſuperſtition. Il avoit vu deux comètes l'une après l'autre, & une éclipſe de ſoleil ſi conſidérable, qu'on voyoit toutes les étoiles comme en pleine nuit : ſignes qu'on croyoit alors très dangereux pour les grands princes. On le tranſporta dans une Iſle du Rhin, près de Maïence, où il mourut de chagrin

40.

Mort de Louis le Débonnaire.

Annal. Bertin & Fuld.

Nathird. l. 1.

& d'inanition. *Il ne prit pendant ſix*
ANN. 840. *ſemaines d'autre nourriture que le corps*
Vita Ludov. Pii. *de notre Seigneur.* Quelques jours avant ſa mort, pour marquer qu'il deſtinoit l'empire à Lothaire, il lui envoya une couronne, une épée, & un ſceptre d'or enrichis de pierreries, lui recommandant de garder la parole qu'il avoit donnée à l'impératrice & au roi Charles. On le preſſa de pardonner à Louis de
Ibid. Baviere : *Hélas!* s'écria-t-il en ſoupirant, *il fait deſcendre ma vieilleſſe au tombeau dans la douleur : je lui pardonne cependant ; mais dites-lui que Dieu punit ſévérement les enfants indociles.*

Son caractere. Ainſi mourut dans la ſoixante-douzieme année de ſon âge, & la vingt-ſeptieme de ſon empire, Louis, ſurnommé le Débonnaire. Il étoit pieux, libéral, bienfaiſant, ami de la juſtice, ennemi de toute violence, brave, intrépide; & ſa valeur ſignalée par pluſieurs victoires, avoit été funeſte aux Saraſins, aux Huns & aux Normands, dont on place la premiere incurſion ſous ſon règne. Il paſſoit pour grand aſtronome, parloit bien latin, entendoit le grec, étoit très verſé dans la connoiſſance des loix. Mais tant de belles qualités qui auroient pu le diſ-

tinguer dans l'état & le rang de particulier ne l'illuſtrerent que foiblement ANN. 840.
ſur le trône. Bon juſqu'à la ſimplicité, il ne ſongeoit qu'à ſe faire aimer, il négligea de ſe faire reſpecter. Prince foible, il publioit de temps en temps d'aſſez bonnes ordonnances, mais il n'eut pas la force de les faire obſerver, oubliant que ſi le ciel défend aux particuliers de ſe venger, il charge les rois de la vengeance publique. Diſpenſateur peu éclairé des graces & des honneurs, il éleva aux plus hautes prélatures des gens de la plus ignoble extraction, ames baſſes & hypocrites, *Thegan. c. 19*
qui lui firent porter la peine de ſon choix peu judicieux. Mauvais politique, en déférant trop à l'autorité des évêques, dit un auteur célèbre, il n'eut *P. Daniel.*
pas aſſez ſoin de la ſienne; défaut qui fut la ſource de tous ſes malheurs. Oncle barbare, il fit crever les yeux à ſon neveu, qui lui demandoit grace à genoux : frere trop dur, il enferma dans un monaſtere Drogon & Thierri, qui n'avoient d'autre crime que d'être comme lui fils de Charlemagne. Pere trop facile, il ne ſçut ni ſe faire craindre, ni ſe faire aimer de ſes enfants. Dévot juſqu'à la petiteſſe, il s'occu-

poit trop du chant de l'égliſe, & donnoit la plus grande partie de ſon temps à la lecture des livres ſaints, négligeant le ſoin du gouvernement, qu'il abandonnoit à ſes miniſtres. Superſtitieux juſqu'au ridicule, la terreur d'un éclipſe lui cauſa la mort : exemple frapant, dit un illuſtre écrivain, que l'eſprit & le ſentiment n'ont rien de commun. C'eût été un très bon prêtre, ce fut un empereur très médiocre : mêlange bizarre de bien & de mal, bon par tempérament, cruel par foibleſſe.

ANN. 840.

Abrégé chronolog. de l'hiſtoire de France.

Il fut enterré à ſaint Arnould de Metz. Il avoit eu d'Ermengarde trois fils, Lothaire, Pepin, Louis ; & quatre filles, Adelaïde mariée à Conrad comte de Paris, Giſele mere de Bérenger roi d'Italie, Alpaide femme du comte Begon, & Hildegarde épouſe du comte Thierri. Il eut de Judith de Baviere Charles ſurnommé le Chauve, cauſe innocente de tous ſes malheurs. Quelques Auteurs lui donnent un fils naturel, nommé Arnoul, qu'il fit comte de Sens. On voit parmi les capitulaires de ce prince une conſtitution, qui règle ce que certains couvents doivent contribuer aux beſoins de

l'Etat. Les moines étoient devenus ſi riches, qu'on reprochoit au fameux Alcuin d'avoir plus de vingt mille eſclaves; ſi puiſſants, que quelques-uns avoient oſé ſe mettre à la tête d'un parti, & aſſembler des troupes. Les abés, titre affecté aux ſeuls chefs des monaſteres, portoient dès lors le bâton paſtoral, ancienne marque de la dignité pontificale dans Rome païenne. ANN. 840.

CHARLES II.

Surnommé le Chauve.

L'AMBITION, plus puiſſante que la nature, avoit armé deux fois Lothaire contre ſon pere: la religion du ſerment n'eut pas plus de force ſur ſon eſprit. Il entreprit d'exterminer ou de dépouiller ſes freres. Il part d'Italie à la premiere nouvelle de la mort de l'empereur, & marche du côté de l'Allemagne à la tête d'une puiſſante armée. Il croyoit ſurprendre Louis de Baviere: il fut lui-même ſurpris de le voir s'avancer avec ſes troupes victorieuſes des Saxons, pour lui diſputer l'entrée

Lothaire entreprend de dépouiller ſes freres.

de ſes Etats. Cet abord inopiné le déconcerta : il n'oſa engager le combat. On propoſa une entrevue, qui ſe termina à des plaintes réciproques. On convint cependant d'une ſuſpenſion d'armes juſqu'à l'année ſuivante. Chacun avoit ſes vues. Le prince Allemand vouloit s'aſſurer de la Saxe & du reſte de la Germanie : l'Italien vouloit s'emparer de la France, où il étoit apelé par quelques ſeigneurs. Il paſſe la Meuſe, pillant & ſaccageant tout ce qui refuſe d'embraſſer ſa cauſe. Le roi Charles ne perdit point courage, il aſſembla promptement une petite armée, qu'il conduiſit juſqu'à Orléans, où il aſſit ſon camp. On étoit à la veille de décider le différend par une bataille, lorſque Lothaire, déſeſpéré de n'avoir pu débaucher les troupes de ſon frere, conſentit tout d'un coup à la paix. Les conditions en étoient extrêmement dures : le jeune monarque perdoit une partie de la Neuſtrie : mais il aima mieux s'y ſoumettre, que de riſquer une action contre un ennemi beaucoup plus fort. On lui promettoit de s'en raporter pour un nouvel accommodement à la déciſion d'une aſſemblée, qui dès-lors fut indi-

ANN. 840.

Nithard l. 1. Annal. Bertin.

quée au palais d'Attigny-ſur-l'Aiſne pour le mois de Mai de l'année ſuivante. On lui juroit juſque-là une ceſſation de toute hoſtilité : il eſpéroit tout du temps, de l'amour de ſes ſujets, & de l'équité de la nation, que ſes grandes qualités lui avoient fortement attachée. ANN. 840.

Lothaire ne ſe trouva point à la diète, qu'il avoit lui-même convoquée. Ce manque de foi, une ſeconde irruption dans la Germanie, de nouvelles intrigues pour attirer à ſon parti pluſieurs ſeigneurs de Neuſtrie, firent enfin comprendre aux deux rois qu'il étoit de leur intérêt commun de ſe réunir pour mettre un frein à l'ambition de leur frere aîné : ils ſe joignirent ſur les confins de la Lorraine. Leur armée ſe trouva formidable, & plus forte que celle de l'empereur : ils ne laiſſerent pas de lui propoſer des conditions raiſonnables. Il feignit d'écouter leurs propoſitions, mais il ne vouloit que gagner du temps. Dès que le fils de Pepin l'eut joint avec un grand ſecours d'Aquitaine, il rompit la négociation, & s'avança dans la plaine de Fontenai, bourg de l'Auxerrois, où il préſenta la bataille aux deux princes. ANN. 841. Bataille de Fontenai. *Nithard. l. 2.*

Elle fut des plus cruelles & des plus
ANN. 841. ſanglantes. La victoire long-temps diſ-
Annal. Bertin & Fuld. putée, demeura enfin pleine & aſſurée, à Charles & à Louis, qui ne ſçurent point profiter de leurs avantages.

Origine de la coutume ſuivant laquelle le ventre ennoblit.

Quelques modernes aſſurent qu'il périt en cette occaſion plus de cent mille François : c'eſt une exagération. Nithard, auteur contemporain & témoin de l'action, n'auroit pas oublié une circonſtance ſi remarquable. On veut encore que cette mémorable bataille ſoit l'époque de l'ancienne coutume de Champagne, où le ventre ennoblit. On raconte que ce privilege, ſi contraire à l'uſage conſtant de la France, fut accordé à cette province, à cauſe de la perte qu'elle avoit faite de preſque toute ſa nobleſſe à la journée de Fontenai. Quelques-uns cependant rapportent l'origine de cette prérogative à une grande défaite des nobles de Champagne aux foſſés de Jaulnes près Brai. Ceux-ci la reculent juſqu'au règne de ſaint Louis, ſous lequel preſque toute la nobleſſe Champenoiſe fut tuée, ou demeura priſonniere en Afrique : ceux-là, auſſi peu fondés, la vont chercher juſque dans le droit commun de l'Angleterre, &

Bodin de la Répub. l. 4.

M. Pithou art. 1. de la coutume de Troyes.

André Favin en ſon théâtre d'honneur.

prétendent que c'eſt une conceſſion des Anglois, lorſqu'ils étoient maîtres de cette partie de l'empire François. Il eſt plus vrai-ſemblable que les comtes de Champagne, toujours attentifs à faire fleurir le commerce dans leurs Etats, imaginerent cette communication de la nobleſſe aux négociants, comme un des moyens les plus efficaces pour exciter l'émulation parmi leurs ſujets. C'étoit en même temps couronner les travaux du roturier, & donner au noble, l'éclat qui ſuit toujours les richeſſes. ANN. 841.

L'empereur contraint de prendre la fuite, ſe retira à Aix-la-Chapelle, où il employa toutes ſortes de reſſources pour relever ſon parti. Les Saxons n'avoient embraſſé le Chriſtianiſme que par force : il leur permit de ſe gouverner ſuivant leurs anciennes loix. Cette conceſſion eut des ſuites que le temps & le zèle ne réparerent que difficilement. Il ſçavoit que Charles étoit allé en Aquitaine pour diſſiper les reſtes du parti du jeune Pepin : il fit répandre le bruit qu'il avoit été tué à la bataille de Fontenai : ce qui ſéduiſit un grand nombre de ſeigneurs Neuſtriens qui lui donnerent leur foi. **Nouvelles tentatives de Lothaire.** *Annal Bert.*

La violence ſuivit de près la ſéduc-
ANN. 841. tion. Bientôt il fut en état de s'avan-
Nithard. ibid. cer ſur les frontieres du roi de Baviere, prêt à l'aller attaquer juſque ſur ſon trône, s'il n'en eût été empêché par une diverſion du roi de Neuſtrie. Il quite auſſi-tôt la Germanie, ne reſpirant que vengeance, & fait filer ſes troupes vers Paris, marquant ſa route par des déſordres effroyables. Ce fut là tout le fruit de cette expédition. Arrêté par les inondations de la Seine, il ſe vit forcé de reprendre le chemin d'Allemagne avec une armée en fort mauvais état.

Le projet de Lothaire étoit de divi-
ANN. 842. 843. ſer les deux Rois. Il mit tout en œuvre pour y réuſſir ; mais ſes efforts furent inutiles. Charles & Louis, perſuadés que leur ſûreté dépendoit de leut union, confirmerent leur ancienne ligue par la religion du ſerment, & renouvelerent leur alliance, chacun en ſa langue, l'un en Romance, l'autre en Tudeſque. On trouve dans
Nithard. l. 2. Nithard les propres termes de ce fameux traité : monument d'autant plus précieux, qu'il eſt le ſeul qui puiſſe nous donner une idée de ce double langage ſous les règnes dont il eſt ici

Les deux rois renouvellent leur alliance.

queſtion. Le premier, uſité dans la Neuſtrie, étoit compoſé de Celte & de Latin, un jargon tout ſemblable à celui des pays les plus reculés de la Gaſcogne & de la Catalogne. Le ſecond, familier aux peuples de Germanie, étoit une eſpece d'Allemand, un dialecte peu différent de celui qui eſt encore aujourd'hui en uſage parmi les Friſons. Il paroît par un canon du quatrieme concile de Tours, qu'au commencement du neuvieme ſiècle on parloit communément ces deux langues dans toute l'étendue de la France. Il ordonne que chaque évêque aura des homélies contenant les inſtructions néceſſaires pour ſon troupeau, & qu'il prendra ſoin de les traduire clairement en langue Romaine ruſtique, ou en Tudeſque, afin que tout le monde les puiſſe entendre. ANN. 843.

Les deux princes, quoique ſupérieurs en forces, eſſayerent une ſeconde fois d'amener l'empereur à un accommodement. Celui-ci renvoya leurs ambaſſadeurs, ſans vouloir leur donner audience. Cette inſulte cauſa une indignation générale. Les deux armées demanderent avec emportement qu'on les menât contre l'auteur des troubles. Lothaire abandonne ſes Etats. *Idem, ibid.*

ANN. 843. La politique ne permettoit pas de laiſſer ralentir cette ardeur : on ſe mit auſſi-tôt en marche. L'évêque de Maïence étoit campé avec un corps de troupes le long de la Moſelle, pour en défendre les approches : l'épouvante le ſaiſit : il abandonna le rivage ſans faire aucune réſiſtance. Lothaire ſur cette nouvelle quite promptement ſon palais de Sinſik, & ſe ſauve à Aix-la-Chapelle, qui bientôt ceſſe de lui paroître un lieu de ſûreté. Il fait enlever tout ce qu'il y a de plus précieux, non-ſeulement dans le palais, mais dans la ſuperbe Baſilique que Charlemagne avoit ſi magnifiquement décorée. Chargé de ces riches dépouilles, il ſe retire du côté du Rhône, réſolu de gagner l'Italie, ſi l'on entreprend de le pourſuivre.

Annal. Bertin. Metten. & Fuld.

Il eſt dépoſé par les évêques.

Les deux rois vainqueurs moins par la force que par la terreur de leurs armes, étoient incertains s'ils pouvoient s'emparer d'un Etat que perſonne ne leur diſputoit, ou s'ils devoient le rendre à un frere, qui ne l'abandonnoit qu'après avoir perdu l'eſpérance de pouvoir le défendre. Ils conſulterent les évêques. C'étoit la ſuperſtition d'alors. On imaginoit que le caractere

épiſcopal donnoit des lumieres ſupérieures ſur la politique & la guerre, comme ſur les matieres eccléſiaſtiques. De-là cette énorme autorité des prélats, qui en décidant de tout, trouvoient le moyen d'amener tout à leur avantage. Les princes eux-mêmes irritoient leur ambition déja trop grande; & pour obtenir des couronnes, il les en faiſoient ſans peine les diſpenſateurs. Ceux qui ſuivoient la cour, s'aſſemblerent à Aix-la-Chapelle pour prononcer ſur le ſort de Lothaire. Tous d'un commun accord le déclarerent déchu de ſon droit à la couronne, & ſes ſujets déliés du ſerment de fidélité. *Promettez-vous de mieux gouverner*, dirent-ils aux deux princes Charles & Louis? *Nous le promettons*, répondirent les deux rois. *Et nous*, dit l'évêque qui préſidoit, *nous vous permettons par l'autorité divine de régner à la place de votre frere, pour gouverner ſon royaume ſelon la volonté de Dieu: nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* C'étoit une uſurpation criminelle dans ſon principe, dangereuſe dans ſes ſuites: ce fut foibleſſe de la part des deux freres de s'y ſoumettre. Mais ce n'eſt pas la premiere fois que la paſſion ir-

ANN. 843.

Nithard. l. 4.

ritée par l'ambition l'a emporté ſur la
ANN. 843. raiſon ſoutenue de l'intérêt. On partagea en vertu de cette déciſion les provinces que Lothaire avoit abandonnées : partage auſſi court dans ſa durée, qu'il fut paiſible dans ſon exécution.

Les trois freres ſont enfin la paix.

L'empereur trop foible pour réſiſter aux deux princes ligués, s'humilia enfin juſqu'à faire les premieres démarches pour un accommodement, qu'il avoit toujours ſi opiniâtrement refuſé.

Idem, ibid.

La réponſe fut telle qu'on devoit l'attendre des deux rois qui ſouhaitoient ſincérement la paix. Les trois freres aſſemblés à Verdun, firent un nouveau partage, qui éteignit le flambeau de la diſcorde. Charles le Chauve conſerva la Neuſtrie avec l'Aquitaine & la Septimanie : Louis eut toute la Germanie, d'où il fut apelé *Le Germanique*, & parce qu'il n'auroit point eu de vin dans les terres de ſa domination, où l'on n'avoit pas encore planté de vignes, on lui céda en-deça du Rhin les villes de Maïence, de Vormes & de Spire, avec leurs diocèſes. Lothaire eut avec le titre d'empereur, l'Italie, la Provence, la Franche-Comté, le Lyonnois, & tout ce qui ſe trouve enclavé entre le Rhône, le Rhin, la

Regino in chronogr.

Marſan ſcotus chron.

Sigebert Gem. blacenſis chr.

Sône, la Meuſe & l'Eſcaut. Adélard, l'un des principaux Seigneurs d'Aquitaine, fut médiateur du traité, dont il dreſſa toutes les conditions. Charles venoit d'épouſer ſa petite-fille, nommée Ermentrude. Il avoit eu beaucoup de crédit ſous Louis le Débonnaire : il eut encore le bonheur de terminer cette guerre civile qui expoſoit l'empire à mille brigandages. ANN. 843.

Les princes ne ſe virent pas plutôt en paix, qu'ils ſongerent à faire reſpecter leur autorité. Les Abodrites, en ſe révoltant, s'étoient donné un roi. Louis le Germanique marcha contre lui, le défit, & le tua. Le comte Bernard, dont l'ambition n'avoit pu être amortie par l'âge, ni par les diſgraces, ne ceſſoit de cabaler avec les ennemis de Charles : arêté, jugé, convaincu du crime de lèſe-Majeſté, il eut la tête tranchée. Cette exécution, quoique juſte & néceſſaire, ne fit qu'augmenter les troubles. Guillaume ſon fils s'empare de Toulouſe, & ſouleve tout le pays voiſin des Pyrénées en faveur du jeune Pepin. Le roi l'aſſiege envain dans ſa nouvelle conquête : le renfort qu'il avoit mandé, eſt attaqué, mis en déroute, taillé en pieces. On vit périr

Diverſes expéditions des princes.

Annal Bertin. & Fuld.

dans cette action deux hommes également célèbres par leur naissance & leur caractere, l'abé Hugues & l'abé Rikbole, tous deux du sang royal; le premier, oncle, & le second, cousin-germain du roi : ce qui prouve que malgré les défenses, les évêques & les abés alloient encore au combat. Cet échec obligea le monarque de lever le siege. Le comte Lambert ne lui causoit pas de moindres inquiétudes : il s'étoit jeté sur le Maine, où il mit tout à feu & à sang. Ce général, tantôt François, tantôt Breton, infidèle à l'une & à l'autre nation, haï de toutes les deux, s'étoit enfin reconcilié avec le duc Noménoé, qui l'avoit chassé de Nantes. Mais ce ne fut qu'après s'en être cruellement vengé, en apélant les Normands, qu'il conduisit lui-même dans la Bretagne.

ANN. 843. *Ibid.*

Courses des Normands.

Ces sauvages, brigands par nécessité, (ils n'avoient ni terres, ni manufactures, ni arts) avoient commencé leurs courses vers l'an huit cent. Toute la puissance de Charlemagne n'avoit pu les empêcher de ravager la Frise & la Saxe, d'où il eut beaucoup de peine à les chasser. Ils revinrent sous Louis le Débonnaire, & brûlerent Anvers.

Les troubles de l'empire, après la mort de ce prince, réveillerent leur avidité. Ils entrerent en France par l'embouchure de la Seine, & s'avancerent juſqu'a Rouen, qu'ils ſurprirent & ſaccagerent (a). Une autre flote de ces barbares, conduite par Lambert, pénétra par la Loire juſqu'à Nantes, qu'elle mit au pillage. De-là elle ſe répandit dans l'Anjou, dans la Touraine & dans la Guyenne, qu'elle dévaſta. Les monaſteres ſur-tout & les temples excitoient leur cupidité : il n'y en eut pas un, qui ne fût rançonné, pillé, ou brûlé. Ils emmenoient les hommes en eſclavage : ils violoient les femmes, les filles & les vierges conſacrées à Dieu, qu'ils partageoient enſuite entr'eux : ils égorgeoient les vieillards, les prêtres & les moines : ils n'épargnoient que les enfants, qu'ils prenoient pour les élever comme eux au brigandage & à la piraterie. Beſtiaux, meubles, habits, reliquaires, ornements, vaſes ſacrés, or, argent, tout étoit emporté. Enfin las de butiner, ils s'en retournoient dans leur pattie, où ils aloient vendre ſur une

ANN. 843.

Annal. Bertin.

Regino in chron.

(a) 842.

côte ce qu'ils avoient pillé ſur une
ANN. 843. autre.

Le ſuccès de leurs premieres courſes irrita leur courage : ils couvrirent la mer de vaiſſeaux (a). Ce n'eſt plus une troupe de voleurs qui marche ſans ordre, c'eſt une flote de ſix cents voiles, qui porte un roi avec une armée
Annal. Metens. formidable. Ce roi nommé Eric, ſurprend Hambourg pénètre bien avant dans l'Allemagne, porte par-tout le fer & le feu, & ne ſe rembarque qu'après avoir gagné deux grandes batailles. Rentré dans ſes Etats avec les dépouilles Allemandes, il envoie en France un de ſes capitaines, à qui l'hiſtoire donne le nom de Regnier.
Annal. Bertin. Ce général remonte la Seine avec cent vingt bateaux, pille une ſeconde fois Rouen, & s'avance juſqu'à Paris (b). La ville étoit ſans défenſe : elle devint la proie du barbare. Charles le Chauve, retranché à ſaint Denis pour en défendre les reliques, n'oſa hazarder le ſort d'un combat. Le Normand ſurchargé de butin, lui envoya faire des propoſitions, qu'il fut forcé d'accepter dans la foibleſſe où il étoit. On donna

(a) 844. (b) 845.

aux pirates ſept mille livres peſant d'argent. Tous jurerent par leurs Dieux & ſur leurs armes, qu'ils ne rentreroient plus en France, ſi on ne les y apeloit. ANN. 843.

Mais en achetant ainſi la paix, on donnoit aux barbares de puiſſants moyens de recommencer la guerre: ils ſçurent en profiter. Chaque année du règne de Charles le Chauve fut ſignalée par de nouvelles irruptions. Bordeaux, Gand, Rouen, Nantes, la Touraine, Angers, Blois, Saint Valeri, Amiens, Noyon, Beauvais furent ſucceſſivement & à diverſes repriſes les théâtres d'une fureur que rien ne pouvoit aſſouvir. Le comble de l'horreur fut de voir un deſcendant de Charlemagne ſe liguer avec eux. Le jeune Pepin abandonné des peuples d'Aquitaine, n'eut point honte, non-ſeulement de rechercher leur amitié, mais de les ſeconder dans leurs brigandages (*a*). Alors la France fut entiérement ravagée. La ſeule avidité du pillage les avoit amenés; le ſuccès leur inſpira d'autres deſſeins: ils ſongerent à y établir quelque domination. *Idem, ibid.*

(*a*) An. 857.

Ils s'emparerent de l'iſle d'Oiſſel ſur
ANN. 843. la Seine, dont ils firent comme une
place d'armes, d'où ils couroient im-
Ibid. punément de tous côtés. Ce ne fut qu'avec le ſecours de leurs compatriotes, que le roi put les déloger de ce poſte important, qui leur ouvroit un paſſage juſqu'au centre de la Neuſtrie (*a*). Vaincus quelquefois, ils reparoiſſoient bientôt avec de nouvelles forces.

On ne fut pas long-temps ſans les voir fondre de nouveau ſur le beau pays de la Loire, où ils commirent d'horribles excès. Orléans & Poitiers furent eſcaladés, pillés, brûlés (*b*). Une autre troupe force les paſſages de Piſte ſur la Seine, remonte juſqu'à
Ibid. Melun, attaque, enfonce, & met en fuite le corps des François deſtinés à l'empêcher de faire deſcente. La crainte qu'ils ne repriſſent leur ancien deſſein de s'établir ſur cette riviere, troubla l'eſprit du monarque. Il conclut avec eux un traité encore plus honteux que celui qu'il avoit fait à ſaint Denis. On leur donne quatre mille livres peſant d'argent : on s'en-

(*a*) An. 861. (*b*) An. 864.

gage à leur payer une certaine ſomme pour chacun des leurs qui ont été aſſommés par les gens de la campagne : on s'oblige à leur rendre, ou à racheter ceux de leurs priſonniers qui ſe ſont échapés. Les barbares, à ces conditions, ſe retirerent à Jumieges, où ils demeurerent juſqu'à leur entiere exécution (*a*). Quelque temps après, un autre détachement uni aux Bretons, ſurprit la ville du Mans qu'il mit au pillage. Le comte Robert, ſurnommé le Fort, les pourſuivit & les pouſſa juſque dans leurs retranchements. Il étoit près de les forcer, lorſqu'il fut tué d'un coup de flèche : ce qui fit abandonner l'attaque. Tout le monde lui donna des larmes, & le nomma le Machabée de ſon ſiècle. C'eſt le fameux Robert, dont l'origine a formé tant d'opinions différentes ; cet homme célebre, que ſon mérite & ſa naiſſance éleverent au gouvernement de ce qu'on apeloit alors le duché de Paris, biſaïeul de Hugues Capet, d'où viennent tous les princes qui ont régné ſur la France avec tant de gloire depuis huit cents ans. Les vain-

ANN. 843.

Ibid.

Geſta Norman.

(*a*) An. 865.

queurs cependant, trop glorieux de
ANN. 843. s'être tirés d'un ſi mauvais pas, regagnerent promptement leurs vaiſſeaux, & furent quelques années ſans paroître.

Une nouvelle incurſion de ces peuples ſur l'Anjou (*a*), détermina enfin le roi à exécuter le deſſein qu'il avoit formé depuis long-temps, de mettre tout en œuvre pour les exterminer de
Annal. Fuld. & Bertin. ſes Etats. Aidé de Salomon, duc de Bretagne, il va les inveſtir dans Angers, où ils avoient jeté tout ce qu'ils avoient de meilleures troupes (*b*). Le ſiege fut long & meurtrier. Les Normands avoient tous leurs vaiſſeaux ſur la Maïenne. On imagina pour s'en rendre maître, de détourner le cours de la riviere. Ces barbares comprirent qu'ils étoient perdus, ſi l'entrepriſe réuſſiſſoit : ils demanderent auſſi-tôt à capituler. On leur permit de ſe retirer dans une iſle de la Loire, qu'on leur céda juſqu'au mois de Février de l'année ſuivante. Mais lorſqu'il fut queſtion de la quitter, ils violerent tous leurs ſerments. On manquoit de vaiſſeaux : on ne put les aller

(*a*) An. 865. (*b*) An. 867.

forcer. Ils continuerent pendant quelque temps leurs courſes & leurs ravages. Tels furent les maux dont les Normands inonderent la France ſous le règne de Charles le Chauve. On a cru devoir les rapporter de ſuite pour ne pas trop partager l'attention du lecteur. Ces triſtes objets ainſi réunis, n'en font que mieux voir & la foibleſſe du gouvernement, qui ne ſongeoit à donner aucuns ordres, & l'ignorance de ces ſiècles preſque barbares, qui ne ſavoient ni fortifier les places, ni préparer des reſſources contre le malheur.

ANN. 843.

Le premier ſoin de Lothaire, après la concluſion de la paix, fut de mettre ordre aux affaires d'Italie. Le pape Grégoire IV étoit mort. On avoit élu Sergius II, qui avoit été conſacré ſans attendre la confirmation de l'empereur. Ce n'étoit pas le premier exemple d'un pareil attentat. Ce prince, pour éviter la preſcription, envoya ſon fils Louis en Italie, & le fit accompagner par ſon oncle Drogon, évêque de Metz. Le prélat eut ordre d'aſſembler à Rome le plus d'évêques qu'il pourroit, pour examiner ce qui s'étoit paſſé à l'élection de Sergius. Le

ANN. 844.

Ordonnance de l'empereur ſur l'ordination des papes.

nouveau pontife crut pouvoir conju-
ANN. 844. rer la tempête, en comblant le jeune prince d'honneurs extraordinaires. Il
Severinus Binius. l'attendit au haut des degrés de l'é-
Annal. Bertin. gliſe de ſaint Pierre, où ils s'embraſſerent tendrement. Louis prit la droite du pape, entra dans le ſanctuaire, y fit ſa priere, & ſe retira dans ſon camp. Quelques jours après, les évêques Italiens s'aſſemblerent pour juger Sergius : Drogon les préſida, parce qu'il étoit oncle du prince. Le ſouverain pontife comparut, répondit juridiquement aux accuſations, ſe juſtifia, fut confirmé & prêta ſerment de fidélité à Lothaire. On régla qu'à l'avenir les papes, ſuivant l'uſage, ne ſeroient ordonnés que du conſentement de l'empereur, & en préſence de ſes envoyés. Cette grande affaire terminée, Sergius couronna Louis roi de Lombardie, & donna à l'évêque de Metz des proviſions, qui l'établiſſoient ſon vicaire-général dans les Gaules & dans la Germanie. Le clergé de France, aſſemblé dans le palais de Verneuil, ſe trouva fort embaraſſé. Il lui coûtoit de refuſer quelque choſe à un prélat reſpectable par ſon âge, par ſa piété, par ſa naiſſance : mais d'un autre côté,

il

il craignoit de laiſſer prendre à la cour de Rome une autorité qui pouvoit avoir d'étranges ſuites. On prit le parti de remettre la choſe à la déciſion d'un concile national. Drogon avoit de bonnes intentions : il ſouffrit modeſtement ce refus déguiſé, & ne fit aucun uſage de ſon pouvoir.

ANN. 844. *Canon.* 12.

L'empire François n'avoit jamais été réduit à de ſi fâcheuſes extrémités. Les Normands déſoloient la Germanie, qu'ils ne quitterent qu'après l'avoir dévaſtée. Le duc Fulcrade avoit fait ſoulever la Provence, qui ne fut remiſe ſous l'obéiſſance de l'empereur que par la déroute entiere du rebelle. Le jeune Pepin avoit refait une armée, qui força le roi Charles à lui accorder la paix avec le royaume d'Aquitaine, à condition ſeulement de lui en prêter foi & hommage. On n'en retrancha que le Poitou, la Saintonge & l'Angoumois. Le monarque François avoit porté ſes armes en Bretagne : il fut ſurpris, défait, obligé de prendre la fuite. Ce ne fut qu'en le voyant reparoître à la tête de nouvelles troupes, que Nomenoé, duc des Bretons, lui demanda grace, & ſe ſoumit. Le roi de Lombardie s'é-

ANN. 845. Troubles de l'empire François.

Annal. crim.

toit mis en marche contre les Sara-
ANN. 846. zins qui avoient pillé l'égliſe de ſaint Pierre : il fut battu, & eut beaucoup de peine à gagner Rome, où il ſe ſauva. Les évêques, comme dépoſitaires de la foi, ne croyoient pas pouvoir pouſſer trop loin leurs prérogatives : les ſeigneurs, comme défenſeurs de la patrie, n'imaginoient pas qu'on pût leur diſputer quelque choſe. Charles, preſſé par les eccléſiaſtiques, ſe vit contraint de jurer qu'*il ne toucheroit jamais à leur perſonne, ni à*
Ibid. *leur ordre ; qu'il ne léveroit aucune impoſition indue, & qu'il n'exigeroit d'aucune égliſe d'autres tributs, que ceux qui avoient été en uſage du temps de ſon aïeul & de ſon pere.* Les prélats, enhardis par le ſuccès, oſerent préſenter à l'aſſemblée d'Epernai des canons ou ſtatuts, qui ſembloient les rendre ſeuls arbitres de l'Etat. Les ſeigneurs s'y oppoſerent fortement.
Ibid. On s'échaufa. Les évêques parlerent avec tant de hauteur, que le roi les chaſſa de l'aſſemblée, où l'on acheva de régler les affaires ſans eux. Les choſes en étoient là, lorſqu'un ſeigneur, nommé Gilbert, eut l'inſolence d'enlever une fille de l'empe-

reur, & de l'épouſer publiquement. Charles, qui étoit ſon ſeigneur, n'oſa, ou ne put l'en punir : les trois princes, aſſemblés à Merſen, n'eurent point le crédit de le faire condamner. On ſe contenta d'ordonner qu'à l'avenir le crime de rapt ſeroit puni ſelon les loix. ANN. 846.

Les trois princes, convaincus enfin par une fatale expérience, que la conſervation de l'empire François dépendoit abſolument de leur union, s'aſſemblerent à Merſen ſur la Meuſe. On y fit divers règlements, qui tous tendoient à rétablir entr'eux une parfaite intelligence. Le neuvieme porte que les enfants de celui qui mourra, hériteront de ſes Etats, ſur leſquels leurs oncles n'auront aucune prétention : pourvu néanmoins que les jeunes princes ayent pour eux le reſpect, la ſoumiſſion & les égards qui conviennent. C'étoit faire paſſer en loi, un point que pluſieurs faits, depuis la fondation de la monarchie, rendoient au moins douteux. Lorſqu'il y avoit pluſieurs rois de la maiſon de France, ſi l'un d'eux venoit à mourir, la nation ſe croyoit en droit de diſpoſer du trône vacant, pourvu que ce fût

847. Déciſion de l'aſſemblée de Merſen, touchant la ſucceſſion à la couronne.

Aubert. Miræus, codice Donat. Clar. c. 15.

en faveur d'un prince du ſang royal.

ANN. 847. On a vu Pepin ſuccéder à ſon frere au préjudice de ſes neveux, qu'il fit enfermer dans des monaſteres. Les ſeigneurs Auſtraſiens, à la mort de Carloman, donnerent l'excluſion à ſes enfants, pour ſe ſoumettre à Charlemagne. Ce prince lui-même, dans le partage de ſon empire, ſemble reconnoître ce pouvoir élective. *Si quelqu'un de mes enfants*, dit-il, *laiſſe en mourant un fils que le peuple veuille choiſir pour lui ſuccéder, je veux que ſes oncles y donnent leur conſentement.*

Charta diviſionis imperii Carol. Mag.

L'exemple récent du jeune Pepin, que Louis le Débonnaire dépouilla des Etats de ſon pere pour les donner au prince Charles, fournit une nouvelle preuve, que juſqu'alors il n'y avoit rien eu de réglé ſur la ſucceſſion au trône. C'étoit toujours le plus fort qui l'emportoit. L'aſſemblée de Merſen décide enfin la queſtion. Cet article fidèlement obſervé, auroit empêché bien des guerres : mais il n'eut pas long-temps force de loi Bientôt on verra ces mêmes ſeigneurs rejeter ou reprendre, apeler ou dépoſer leurs rois, ſuivant leur caprice, fondés ſur ce principe, que le peuple étoit maî-

tre de choisir son souverain.

On n'entendoit parler que de révoltes, d'incursions & de brigandages. Les seigneurs d'Aquitaine, mécontents de Pepin, se donnerent au roi Charles, qu'ils abandonnerent bientôt pour retourner à leur ancien maître. Les Esclavons se jeterent sur les terres de Louis le Germanique, qui fut entiérement défait. Des pirates Grecs vinrent piller Marseille. Les Sarasins surprirent Bénévent, où ils mirent tout à feu & à sang. Maître de la Sicile & de la ville de Barri, ils tenoient toutes les côtes dans de perpétuelles alarmes & menaçoient Rome. Le pape Léon IV, en la défendant, se montra digne d'y commander en souverain. Il en avoit relevé les murailles, qu'il avoit fortifiées de bonnes tours. Mais son grand ouvrage fut la nouvelle ville, qu'il bâtit autour de l'église de saint Pierre. C'est ce quartier de Rome, qu'on appelle encore aujourd'hui, du nom de son fondateur, la ville de Léonine. Il y faisoit travailler, lorsqu'il reçut la nouvelle que les Maures paroissoient en mer vis-à-vis d'Ostie. Il y courut avec tout ce qu'il put ramasser de gens

ANN. 848. Ravages en divers endroits de l'empire.

Chron. Fontan.

Ann. Fuld.

ANN. 849.

armés. Le ciel ſembla s'en mêler.
ANN. 849 Une violente tempête écarta la flotte des ennemis, qui fut briſée contre la côte.

Le duc de Bretagne prend le titre de roi.

Noménoé, que Louis le Débonnaire avoit inſtitué duc des Bretons, ſçut profiter des circonſtances, ſe rendit maître de Rennes & de Nantes, s'empara du Maine & de l'Anjou; & ſecouant ouvertement le joug de la France, il oſa prendre le titre de roi. Les troubles d'Aquitaine ne permirent pas de l'aller châtier. La ville de Toulouſe s'étoit de nouveau révoltée. Le monarque François fut obligé d'y conduire une armée qui la ſoumit. Ce ne fut pas la ſeule perte
ANN. 850, 51. que Pepin eſſuya. Il en fit une autre par la priſe du prince Charles ſon frere, qui fut enlevé, conduit au roi, tondu, forcé d'embraſſer l'état eccléſiaſtique. Le duc de Bretagne mourut ſur ces entrefaites, laiſſant la principauté à ſon fils Hériſpoé, digne héritier de ſon courage & de ſon ambition. Cette mort fit eſpérer plus de facilité à ſoumettre les Bretons. On ſe trompa. Charles, défait avec grand carnage, ſe vit contraint de prendre la fuite. Le duc vint le trouver à

Chron. Nanetens.

Angers, où il conclut une paix infiniment glorieuſe. On lui céda Rennes & Nantes : on conſentit qu'il portât le diadême : on n'exigea de lui qu'un ſimple hommage. Ce prince & Salomon ſon ſucceſſeur ſont les ſeuls, depuis Clovis, que la France ait reconnus authentiquement pour rois.

ANN. 850. 51.

Chron Fontnel. Regino.

La fortune parut enfin ſe reconcilier avec Charles le Chauve, en lui livrant Pepin, qui fut raſé & renfermé dans l'abaye de ſaint Médard de Soiſſons. Mais la joie de cet évènement fut troublée par la révolte des Aquitains. Ces peuples, excités par les parents d'un ſeigneur nommé Gauſbert, que le roi avoit fait mourir, oſerent dépoſer leur ſouverain, & apelerent le fils de Louis le Germanique. Charles marchoit contre l'uſurpateur pour le combatre, lorſqu'il aprit que Pepin, échapé de ſon monaſtere, avoit paru dans l'Aquitaine, où une grande partie de la nation s'étoit déclarée pour lui. Cette diverſion ne put ralentir l'ardeur de ſa pourſuite : il eut le bonheur de ruiner le parti de l'un & de l'autre. Le fils du roi de Germanie ſe vit forcé d'abandonner ſon entrepriſe. Pepin fut de nouveau

ANN. 852, 53, 54.

L'Aquitaine ſe révolte contre Charles le Chauve.

Annal. Fuld. & Bertin.

arrêté, ramené au roi, confiné à Senlis, & ſes enfants contraints de ſe faire moines. Alors tout rentra dans le devoir, & la tranquilité parut rétablie.

ANN. 852 53, 54.

Tel étoit l'état des choſes, lorſque Lothaire fut frapé d'une maladie mortelle. La terreur des jugements de Dieu le ſaiſit : il ſe dépouilla de l'empire, & prit l'habit de moine à l'abaye de Prum, où il expira ſix jours après, âgé de ſoixante ans, dont il en avoit régné quinze. Il avoit fait, avant de mourir, le partage entre ſes trois fils. Louis lui ſuccéda à l'empire & dans ſes Etats d'Italie. Lothaire eut le royaume d'Auſtraſie, qui de lui prit le nom de Loraine. Charles fut mis en poſſeſſion de la Bourgogne & de la Provence. Leurs oncles, fidèles aux engagements contractés à Merſen, n'y formerent aucune oppoſition. Ce fut un prince dévoré d'inquiétudes & d'ambition, mauvais fils, mauvais frere, plus habile à brouiller, qu'à gouverner. Heureux, ſi les larmes que lui arracha la vue du tombeau, ont pu expier tant de ſang répandu, tant de ſerments violés, tant de ſcandales donnés. On peut le re-

ANN. 855

Mort de l'empereur Lothaire.

Idem, ibid.

garder comme l'auteur de tous les maux qui ont déſolé la France juſqu'à l'entiere extinction de la race de Charlemagne. ANN. 855. 56, 57.

La mort de Lothaire, en multipliant le nombre des monarques François, fit éclore de nouveaux ſyſtêmes de politique. Le nouvel empereur fit un traité d'alliance avec Louis le Germanique; le roi de Loraine ſe ligua avec Charles le Chauve. Ce prince venoit d'envoyer ſon fils Charles en Aquitaine, où il fut proclamé roi d'un commun ſuffrage. La fin ne répondit pas à de ſi heureux commencements. Le jeune ſouverain tantôt dépoſé, tantôt rétabli, devint le jouet de l'inconſtance & de l'ambition des ſeigneurs. La dureté du pere irritoit cet eſprit de révolte, qui bientôt ſe communiqua juſqu'en Neuſtrie. Les grands murmuroient qu'à leur préjudice, il donnât les emplois militaires à des gens de fortune: le peuple ſe plaignoit qu'il les abandonnât à la fureur des barbares. Ces plaintes dégénererent enfin en un ſoulevement général. On apela le roi de Germanie, qui entra les armes à la main, dans les terres de ſon frere, & reçut l'hom-

Charles le Chauve eſt dépoſé par une aſſemblée d'évêques.

Annal. Bert.

mage d'un grand nombre de ſeigneurs
ANN. 857. Neuſtriens dans le palais de Pont-Yon. De-là il s'avance juſqu'à Sens, où il eſt introduit par Venilon, prélat également ingrat & traître envers ſon roi, qui de clerc de ſa chapelle l'avoit fait archevêque. On indique auſſi-tôt une aſſemblée d'évêques au palais d'Attigni, où Charles le Chauve eſt dépoſé, ſes ſujets déliés du ſerment de fidélité, la couronne déclarée dévolue à Louis le Germanique. On ne ſçait qu'admirer davantage, ou la hardieſſe des prélats qui oſent porter des mains ſacrileges juſque ſur le trône, ou la foibleſſe du monarque qui publie dans un manifeſte indigne de la majeſté des rois, *qu'on n'auroit pas dû le dépoſer ſans l'entendre, ou du moins ſans un jugement en règle des évêques qui l'ont conſacré, & qui ſont les trônes où Dieu repoſe, & dont il ſe ſert pour rendre ſes decrets abſolus; qu'il a toujours été prêt à ſe ſoumettre à leur correction paternelle, comme il s'y ſoumet encore actuellement.* Pour comble d'humiliation & d'horreur, l'attentat demeura impuni. Le préſident du conciliabule, le perfide Venilon, mourut paiſible dans ſon archevêché.

Libellus proclamationis, adversùs Venilonem. t. II. concil. Gall.

Charles le Chauve étoit occupé au ſiége d'Oiſel, lorſqu'il aprit la nouvelle de l'invaſion de ſon frere. Il remonte auſſi-tôt la Seine, enſuite la Marne, arrive à Châlons, & vient camper à Brienne, où il eſt joint par quelques ſeigneurs Bourguignons. Les deux armées furent trois jours en préſence. On fit pluſieurs négociations, qui toutes furent ſans effet. La trahiſon enfin décida l'affaire, l'armée du monarque François ſe laiſſa débaucher. Charles, reſté preſque ſeul, ſe ſauva avec précipitation en Bourgogne. Il étoit perdu ſans reſſource, ſi Louis eût ſçu profiter de cet avantage. Mais le vainqueur, au lieu de le pourſuivre, s'amuſa à faire des largeſſes aux chefs des factieux; & à donner ſes ordres pour une aſſemblée de tous les évêques de France. Il ſe laiſſa même perſuader de renvoyer une partie de ſon armée, dont les déſordres, diſoit-on, pouvoient lui attirer l'averſion des peuples. Charles, informé de tout ce qui ſe paſſoit, ne s'oublia point dans cette circonſtance favorable. Il raſſembla promptement ſes troupes; & marchant à grande journées, il parut à la vue du

ANN. 858.

Il reprend ce qu'il avoit perdu.

Annal. Bertin.

ANN. 859.

Annal. Fuld.

camp de ſon frere, lorſqu'on le croyoit
ANN. 859. encore au fond de la Bourgogne. Se préſenter, mettre l'ennemi en fuite, & reprendre ce qu'il avoit perdu, ne fut pour lui qu'une ſeule & même choſe.

Nouvelles entrepriſes des évêques.

On vit à la ſuite de cette affaire un attentat, qui marque bien l'aviliſſement où la foibleſſe du gouvernement avoit réduit la majeſté du trône. Les évêques de France, aſſemblés à Metz, députerent vers le roi de Germanie trois prélats, chargés de lui déclarer qu'il avoit encouru l'excommunication pour les maux qu'il avoit cauſés en entrant en France avec ſon armée. On l'exhortoit à demander pardon à Dieu, à confeſſer ſes péchés, à réparer le dommage, à ne plus écouter de mauvais conſeils, à renvoyer les vaſſaux du roi, qui s'étoient refugiés en Germanie, enfin à remettre les eccléſiaſtiques en poſſeſſion de leurs privileges & de leur autorité. On lui offroit l'abſolution s'il rempliſſoit fidèlement toutes ces conditions; s'il s'obſtinoit, on le menaçoit de tous les anathêmes de l'égliſe. L'entrepriſe parut d'autant plus extraordinaire, que ces évêques n'avoient ſur Louis

Concil. Gal tom. III.

aucune juriſdiction ni temporelle, ni ſpirituelle. Nouvelle preuve que le clergé ſe croyoit en droit de décider des intérêts des princes, de donner, ou d'ôter les couronnes. Mais ce qui doit paroître encore plus étrange, c'eſt la réponſe du monarque, qui les prie de lui pardonner, s'il les a offenſés en quelque choſe: & conſent de remettre l'affaire à la déciſion des évêques de Germanie. Un Etat eſt bien près de ſa chûte, lorſque le prince qui le gouverne, eſt réduit à tenir un pareil langage. Tant de molleſſe ne fit que les fortifier de plus en plus dans leurs orgueilleuſes prétentions. Ils s'obligerent au concile de Savonieres à demeurer très étroitement unis entre eux, *pour corriger les rois, les grands ſeigneurs du royaume françois & le peuple dont ils étoient chargés.* Ce ſont les propres termes du décret.

ANN. 859.

Ibid.

Annal. Bert.

La race de Charlemagne avançoit à grands pas vers ſa ruine. Les ſeigneurs, les évêques, les princes mêmes oſoient tout au mépris de l'autorité royale. Baudouin, grand Foreſtier de Flandre, eut l'inſolence d'enlever Judith, fille de Charles le Chauve, veuve ſucceſſivement d'Edi-

ANN. 860. 61, 62.

Troubles domeſtiques.

lufe & d'Ethelred, l'un pere, l'autre
ANN. 862. fils, tous deux rois d'Angleterre. Le monarque fut extrêmement choqué de cette audace. On fit le procès aux deux coupables : ils furent excommuniés.
Annal Bert. & Fuldens. Le raviſſeur cependant, après mille traverſes, obtint la permiſſion d'épouſer la princeſſe, & fut fait comte de Flandre. Le prince Louis, frere de Judith, avoit donné ſon aveu à cet enlevement : il en fut puni par la perte de l'abaye de Saint-Martin de Tours, qui lui avoit été donnée en apanage. Irrité de ce châtiment, il ſe retire en Bretagne, où malgré la défenſe du roi, il épouſe Anſgarde, fille du comte Hardouin. La perte d'une bataille le fit rentrer dans le devoir. Il demanda pardon, & jura d'être plus obéiſſant à l'avenir. Charles ſon frere, roi d'Aquitaine, l'avoit ſuivi dans ſa rebellion, en prenant pour femme à l'inſçu de ſon pere, la veuve du comte Humbert : il l'imita dans ſa ſoumiſſion, & renouvela ſon hommage. Louis le Germanique ne trouva pas plus de docilité dans Carloman, ſon fils aîné. Le jeune prince ſe révolta, & ſe retira dans la Carinthie : il fallut une armée pour le réduire. Tel eſt l'ordre de la

Providence, l'homme coupable trouve ſon châtiment dans ſa faute. Les enfants du Débonnaire lui avoient cauſé mille cuiſants chagrins par leurs fréquentes révoltes. Ce fut dans leur famille même que le ciel choiſit les vengeurs de cet attentat contre nature. Ils avoient accoutumé les évêques à s'attribuer une puiſſance ſupérieure à celle des rois : victimes des entrepriſes du clergé, ils comprirent enfin, mais trop tard, combien ils avoient manqué de politique. ANN. 862.

Le roi de Loraine avoit répudié Theutberge, fille d'un ſeigneur Bourguignon. Le prétexte fut un inceſte commis avec ſon frere le duc Hubert : inceſte purgé d'abord par l'épreuve de l'eau bouillante, enſuite avoué par crainte ou par foibleſſe. Les évêques ſur cette confeſſion forcée, déciderent à Metz, que le monarque ne pouvoit plus vivre avec la reine. Une autre aſſemblée, ſéduite par Gonthier, archevêque de Cologne, à qui le roi avoit fait eſpérer de mettre ſa niece ſur le trône, déclara à Aix-la-Chapelle, que dans le cas d'une infidélité de la part de la femme, le mari pouvoit non-ſeulement

Lothaire répudie la reine Theutberge.

Annal. Bert.

Hincmar. de divortio Loth. & Theutber.

ſe ſéparer de corps, mais contracter
ANN. 862. alliance avec une autre. L'ambitieux prélat fit auſſi-tôt partir ſa niece pour la cour de Lothaire, qui après en avoir abuſé, la renvoya honteuſement à ſon oncle. Telle eſt ſouvent la récompenſe du crime. Le prince profita de la prévarication du pontife, déshonora ſa famille, & pour achever de confondre ſon orgueuil, épouſa publiquement Valdrade, l'objet de ſes amours & de ſes infidélités.

ANN. 863. Nicolas I, à qui la hardieſſe de ſes entrepriſes a fait donner le ſurnom de grand, tenoit alors le ſiege de Rome. Il écrivit à Lothaire que la religion ne lui permettoit, ni de répudier ſa femme, ni d'épouſer ſa concubine. Il le menaçoit des foudres de l'égliſe, s'il ne renonçoit à Valdrade. Le monarque, qui avoit tout à craindre de ſes deux oncles, répondit humblement qu'il n'avoit rien fait que de l'avis des évêques de ſon royaume; que du vivant même de ſon pere il avoit épouſé Valdrade; qu'on l'avoit forcé de la quitter pour prendre Theutberge; qu'au-reſte il s'en raportoit à la déciſion du ſouverain pontife. Le ſaint-pere ſçut profiter de la foibleſſe

Le pape prend connoiſſance de cette affaire.

Annal. Bertin.

du prince. Il envoya deux légats avec ordre d'aſſembler un concile à Metz, où l'affaire fut examinée ſuivant les canons. Mais ſoit ſéduction, ſoit crainte, ſoit ignorance, les envoyés de Rome, de concert avec les évêques de Loraine, condamnerent Theutberge, & aprouverent le nouveau mariage. Nicolas, inſtruit de la prévarication, convoque lui-même une aſſemblée de prélats, caſſe le jugement rendu à Metz, dépoſe les deux archevêques de Trèves & de Cologne, & fait partir pour la cour de Lothaire un légat, avec des lettres pleines de hauteur & de menaces : ſtyle bien différent de celui dont les papes ſe ſervoient anciennement vis-à-vis des monarques François.

ANN. 863. *Epiſt. 58. Nicol. Pap.* *Concil. Gall. tom. 3.* *Concil. Roman. c. 3. p. 217.* *Annal. Bertin.*

L'envoyé, c'étoit Arſene, ſe montra digne miniſtre de l'entreprenant pontife. Il oſa déclarer au roi, qu'il le retrancheroit de la communion des fidèles, s'il ne reprenoit la reine Theutberge. Les circonſtances augmentoient ſa hardieſſe. Lothaire redoutoit l'ambition de ſes oncles : il craignoit de choquer l'empereur ſon frere : ainſi tout plia ſous les ordres de l'impérieux légat. Lothaire ſe ré-

ANN. 864. 65. *Ann. Fuld. Bertin, & Metens.*

concilia publiquement avec la reine.
ANN. 864. 65. Valdrade s'engagea d'aller à Rome, pour demander au pape l'abſolution du ſcandale qu'elle avoit donné à toute la France. Elle partit en effet ; mais peu diſpoſée à relever le triom-
Regin. chron. 22. phe de Rome par ſon humiliation. Bientôt elle s'échapa d'Arſene, & ſe retira en Provence, où elle vécut quelques mois en ſouveraine. De-là elle ſe rendit à la cour de l'empereur, qui la reçut avec de grands honneurs, & lui donna quelques abbayes. Rien n'étoit plus commun alors que de voir les bénéfices entre les mains des ſéculiers, & même des gens mariés. Elle connoiſſoit ſon empire ſur le cœur de ſon amant : elle eſpéroit toujours recevoir quelques nouvelles favorables : elle ne fut point trompée dans ſon attente.

ANN. 866. 67. Les eſprits étoient échaufés. On n'aprouvoit pas à la vérité la lettre inſolente de Gonthier, archevêque de Cologne, qui écrivit à toutes les égli-
Annal. Bertin. ſes : *Quoique Nicolas, qui ſe dit pape, & qui veut ſe faire maître & empereur de tout le monde, nous ait excommuniés, nous avons réſiſté à ſa folie :* on blâmoit ces autres termes outra-

geux à la papauté : *Nous ne recevons point votre maudite ſentence : nous vous rejettons vous-même de notre communion, contents de celle des évêques nos freres que vous mépriſez :* on condamnoit la violence d'Hilduin frere du prélat, qui l'épée à la main, avoit mis cette proteſtation ſur le tombeau de ſaint Pierre ; mais on ne pouvoit ſe diſſimuler, que la conduite de Nicolas étoit bien différente de celle de ſes prédéceſſeurs, qui tous avoient reſpecté les libertés de l'égliſe Gallicane & l'autorité des évêques & des métropolitains. On exagéra au prince l'attentat du pontife romain, l'inſolence de ſon miniſtre, & la néceſſité de réſiſter à de pareilles entrepriſes pour ſoutenir la majeſté du trône. L'affront étoit récent. L'indignation, l'honneur, l'amour, tout contribua à faire rapeler Valdrade, qui reçut ordre de revenir en Loraine. Elle obéit avec toute la joie qu'une telle nouvelle peut inſpirer à une femme de ce caractere. Alors l'inflexible pontife ne ménagea plus rien : les deux amants furent excommuniés. Les choſes en étoient-là, lorſque Nicolas mourut avec la gloire d'avoir rendu

ANN. 866. 67.

Annal. Metens.

Epiſt. Nicol. pap. 12. append. & epiſt. 54.

l'autorité des papes plus grande qu'elle n'avoit jamais été. Adrien II, qui lui ſuccéda, ſe laiſſa fléchir aux prieres de Lothaire, qui ſe rendit à Rome pour lui demander ſon abſolution. Il fut reçu à la communion, à condition que lui & les ſeigneurs de ſa ſuite jureroient en la recevant, qu'il n'avoit pas approché de Valdrade depuis les dernieres défenſes du pape. Tous ceux qui jurerent moururent dans l'année. Bientôt Lothaire fut lui-même attaqué d'une fièvre qui le mit au tombeau, & les hiſtoriens du temps attribuent la mort de tant de perſonnes, à la punition de leur faux ſerment.

ANN. 866 67.

Lothar. reg. Geſta Rom.

Concil. Gall. tom. 2.

Charles le Chauve fait couronner ſa femme Ermentrude & Louis ſon fils.

Lorſque la France étoit occupée de cette grande affaire, où Rome pour la premiere fois, dit Paſquier, *entreprit à huys ouverts ſur nos anciens privileges.* Salomon, duc de Bretagne, vint trouver Charles le Chauve dans le Maine, le reconnut pour ſon ſouverain, lui prêta ſerment de fidélité, & promit de payer le tribut, *ſuivant l'ancienne coutume :* c'eſt l'expreſſion d'un auteur contemporain. Tout paroiſſoit tranquille. Le roi profita de cette circonſtance, pour faire couronner la princeſſe Ermentrude ſa fem-

Annal. Bertin.

me, qui n'avoit pas encore reçu l'onction royale qu'on avoit donnée à quelques-unes de nos reines. Cette cérémonie se fit dans l'église de saint Médard de Soissons, où le monarque avoit assemblé un concile. Louis, son fils aîné, y fut aussi sacré roi d'Aquitaine à la place de Charles son frere, qu'un accident funeste venoit d'enlever à la France. Ce prince, revenant un soir de la chasse, voulut faire peur à un jeune seigneur de sa cour. Il fondit sur lui avec quelques autres jeunes gens de sa suite, tous l'épée à la main, & criant d'une voix menaçante, tue, tue. Albuin, c'étoit le nom du courtisan, crut que c'étoient des voleurs, se mit en défense, & déchargea sur la tête du jeune roi un si furieux coup de sabre, qui le renversa par terre. Charles ne guérit jamais bien de cette blessure : il mourut deux ans après.

ANN. 866. 67. *Concil. Suess. apud Hincmar. t. 2.*

Ibid.

ANN. 866. 67, 68, 69.

Le calme dont la France continuoit à jouïr, fut employé à faire des règlements utiles à l'Etat. L'édit de Pistes est le monument le plus curieux qui nous reste sur les monnoies de la premiere & seconde race. Il nous fait connoître les seuls endroits où il fut

Les monnoies sous la premiere & second race. *Edictum Pistense Carol. Calv.*

permis de les fabriquer ſous Charles le Chauve. C'étoit le palais Quentovic ſur le Cange dans le Ponthieu, Rouen, Rheims, Sens, Paris, Orléans, Châlons-ſur-Sône, Mellé en Poitou, & Narbonne. Il ordonne qu'au premier de Juillet, tous les comtes ou gouverneurs de ces villes enverront leurs vicomtes à Senlis, avec leur monétaire & deux hommes ſolvables qui ayent des biens dans leur reſſort, pour recevoir chacun cinq livres d'argent de l'épargne, avec un poids, pour commencer à faire de la bonne monnoie. La modicité de cette ſomme ſurprendra ſans doute, dans un ſiècle où les rois & même quelques particuliers ne comptent plus que par millions: mais quelques réflexions auſſi courtes que ſimples ſuffiront pour faire ceſſer l'étonnement.

ANN. 866. 67, 68, 69.

Le paiement en monnoie n'étoit pas le ſeul en uſage ſous nos premiers rois. On afinoit l'or & l'argent qu'on recevoit des peuples: on le conſervoit en maſſe dans le tréſor du prince: on le donnoit au poids. Cette coutume, imitée des Romains, fut ſuivie par les particuliers même juſqu'au règne de Philippe le Bel. Rien de ſi

commun dans les actes de ce temps-là, que les paiements & les amendes à livres, ou à marc d'or ou d'argent. On en trouve mille exemples dans les ouvrages du ſçavant P. Mabillon. On n'avoit donc beſoin de monnoie que pour le petit commerce : c'eſt ce qui fait qu'on en fabriquoit ſi peu : c'eſt auſſi la raiſon pour laquelle on doit regarder les pieces qui nous reſtent de la premiere, de la ſeconde, & du commencement de la troiſieme race, comme quelque choſe de rare & de précieux. Ainſi l'article XIV de l'ordonnance de Piſtes n'a plus rien qui doive ſurprendre, ou donner une idée déſavantageuſe de la puiſſance de Charles le Chauve. Il paroît même par pluſieurs monuments, qu'il y avoit alors en France à-peu-près autant d'argent qu'il y en a aujourd'hui. Ce qui trompe, c'eſt qu'on veut juger de la valeur de l'ancienne monnoie par celle qu'il nous a plu de donner à la nôtre. On admire qu'un concile de Toulouſe évalue à deux ſous, un minot de froment, un minot d'orge, une meſure de vin, & un agneau, qui étoit la contribution que chaque curé devoit fournir à ſon évêque. On ſe

ANN. 866. 67, 68, 69.

M. le Blanc. Traité hiſt. des mon. de France, p. 49.

récrie ſur ce que les vingt-quatre livres de pain ne valoient qu'un denier d'argent ſous le règne de Charlemagne. Mais ce ſou étoit bien différent du nôtre : & ce dernier vaudroit aujourd'hui trente ſous de notre compte. La livre de pain revenoit donc à-peu-près à cinq liards : ce qui ne s'éloigne pas beaucoup du prix ordinaire dans les bonnes années.

ANN. 866, 67, 68, 69.

Monnoies réelles.

Ainſi toutes les fois que notre ancienne hiſtoire nous parle de monnoies ſous quelque nom que ce ſoit, notre premier ſoin doit être d'examiner ce qu'elle valoit au temps dont il eſt queſtion, pour pouvoir l'aprécier relativement à la nôtre. Commençons par la plus précieuſe. Rien de ſi commun ſous la premiere race que le ſou, le demi-ſou, & le tiers de ſou d'or. Ce ſou, qui équivaloit à quarante derniers d'argent, étoit d'or fin, & peſoit 85 grains un tiers de grain ; il vaudroit aujourd'hui (1765) environ quinze francs. On s'en ſervoit auſſi ſous la ſeconde race, & au commencement de la troiſieme : mais il n'en reſte aucun de celle-ci, & ſi peu de celle-là, qu'il n'eſt preſque pas poſſible de déterminer quel étoit ſon véritable poids.

Le même chap. 1.

Quelques-uns

Quelques-uns prétendent que le ſou d'argent n'étoit pas une eſpece réelle, mais ſeulement numéraire : quelques autres au contraire ſoutiennent que c'étoit une monnoie effective. Si cela eſt, il devoit peſer ſur la fin du règne de Charlemagne trois cent quarante-cinq grains : ce qui feroit de nos jours plus d'un écu. Quoi qu'il en ſoit, il n'en paroît aucun veſtige dans les cabinets des curieux, où l'on trouve en récompenſe quantité de deniers & même d'oboles d'argent marqués au coin des rois deſcendants de Pepin. Ces derniers ſous les Mérovingiens peſoient vingt-un grains ou environ; vingt-huit & quelquefois trente-deux, ſous les Carlovingiens; vingt-trois ou vingt-quatre, ſous les premiers Capétiens. On peut juger de leur valeur intrinsèque par celle du ſou d'argent, dont ils faiſoient la douzieme partie. Il en eſt de même par proportion du demi-ſou & du tiers de ſou d'or.

ANN. 868.

Chap. 21.

Monnoies fictices.

On doit ſur-tout ſe reſſouvenir en liſant l'hiſtoire de ces anciens temps, qu'outre les monnoies réelles d'or & d'argent, il y en avoit de fictices & d'imaginaires, inventées chez toutes les nations du monde, pour la facilité

du calcul & du commerce. Telle eſt
ANN. 868. l'eſpece de notre livre de compte ou
Le même chap. 16. p. 4. numéraire. Elle eſt compoſée de vingt ſous, qui ſe diviſent chacun par douze deniers. Nous n'avons cependant aucune piece qui ſoit préciſement de cette valeur. Il en étoit de même de celle de nos ancêtres : il n'y a de différence que dans la repréſentation. La livre numéraire ſous la premiere & la ſeconde race étoit réputée le poids réel d'une livre de douze onces, qui étoit la ſeule en uſage en France pour peſer l'or & l'argent. Nos annales nous apprennent que ſous Pepin on tailloit vingt-deux ſous dans cette livre de poids d'argent. Charlemagne, dont les conquêtes avoient rendu ce métal plus abondant, ordonna qu'on n'en tailleroit plus que vingt : c'eſt-à-dire, qu'alors le ſou étoit préciſément la vingtieme partie de douze onces. Telle eſt la véritable origine du mot de livre, dont on ſe ſert encore aujourd'hui en France, quoique ce ne ſoit plus que le ſigne repréſentatif de 20 ſous de cuivre.

Evaluations de ces anciennes monnoies. Ce ſont ces changements, preſque auſſi fréquents que ceux de nos modes, qu'il eſt ſur-tout important de

ſçavoir, pour comprendre quelque choſe aux évaluations de nos anciennes monnoies, par rapport à celles d'aujourd'hui. Le marc d'argent de huit onces vaut depuis long-temps quarante-neuf francs. La livre qui du temps de Charlemagne étoit le ſigne repréſentatif de douze onces, vaudroit donc de nos jours ſoixante-treize livres dix ſous: la valeur du ſou qui en étoit la vingtieme partie, ſeroit de trois livres treize ſous ſix deniers: celle du denier qui étoit la douzieme partie du ſou, de ſix ſous un denier, une obole: celle enfin de l'obole qui étoit la moitié du denier, de trois ſous une obole une pitte. Ainſi ſuppoſé qu'une ville eût emprunté 150 livres ſous le règne de cet empereur: ſi elle étoit obligée de payer en même valeur intrinsèque, elle ſe trouveroit redevable de près de quatre cents ſoixante louis de notre monnoie. Un monaſtere, à qui ce prince auroit aſſuré ſur le tréſor royal une penſion annuelle de quatre cents livres, jouiroit actuellement, s'il touchoit ſur le pied de la fondation, de vingt-neuf mille quatre cents livres de rente. On voit par ce calcul que la livre ſterling

ANN. 868.

Le même pag. 96 & 97

des Anglois, qui vaut environ vingt-
ANN. 868. deux francs de France, eſt celle de toutes les monnoies de l'Europe qui s'écarte le moins de la loi primitive.

On ne s'arrêtera pas à prouver que le droit de faire battre monnoie n'appartient qu'aux ſouverains : ce ſont de ces vérités que perſonne ne conteſte. Si quelques ſeigneurs particuliers ont joui de ce privilege, ce ne fut que par conceſſion, & toujours à condition d'y mettre le buſte ou le nom du monarque, ainſi qu'on peut le voir ſur celles des archevêques de Rheims, des évêques de Toul, de
Idem. Langres, des abés de Tournus & des ducs de Bénévent. La plupart de nos anciennes monnoies offrent le portrait du roi, tantôt avec un diadême ſimple, ou à double rang de perles, tantôt avec une couronne à pointe ou radiale, quelquefois avec une eſpece de caſque garni de pierreries, ſouvent avec une couronne de lauriers, ſurtout ſous la ſeconde race. Le revers eſt preſque toujours une croix ſimple ou double entre un *Alpha* & un *Omega*, pour exprimer le nom de Jéſus-Chriſt, qui eſt le commencement & la fin de tout : quelquefois c'eſt un

calice à deux anſes, d'autres fois un ange, un ſaint, une égliſe, quelques inſtruments, un vaiſſeau, quelques caracteres inconnus, ou le nom de la ville où elles ont été frapées. On voit ſur un tiers de ſou d'or, qui porte le nom de Childebert, la figure d'un dragon couché devant une petite croix. La légende étoit ou le nom du monétaire, ou celui du prince, ſouvent ſeul, ſouvent avec l'épithète de roi. On ne voit que Théodebert I, qui ſe ſoit fait graver avec le titre de *Dominus noſter*, qui n'apartenoit qu'aux empereurs. Charlemagne eſt le premier qui ait employé ces mots, *gratiâ Dei rex*. Il fut imité par ſon fils. On lit ſur les monnoies de Louis le Débonnaire, ces paroles remarquables, *Munus Divinum*. L'édit de Piſtes ordonne que d'un côté de chaque piece on mettra le monogramme avec le nom du roi: & de l'autre, une croix avec le nom de la ville où elle aura été fabriquée. Le monogramme étoit un chiffre ou caractere compoſé d'une ou de pluſieurs lettres entrelacées, qui ſervoient de ſigne, de ſceau & d'armoiries. L'uſage en fut très fréquent ſous les princes Carlovingiens. On prétend qu'il

ANN. 868.

Page 58.

doit ſon origine à l'ignorance de l'écri-
ANN. 868. ture. On lit dans Eginard que Charlemagne, après avoir inutilement tenté d'aprendre à écrire, ſe vit obligé d'adopter le monogramme, qui étoit facile à former. Ce fut pour la même raiſon, que quantité d'évêques de ce temps-là ſe trouverent dans la néceſſité de s'en ſervir, au-lieu de leur ſignature.
Diplom p. 163, 164. Alors les monétaires ceſſerent de mettre leur nom ſur les monnoies, ce qu'on avoit exigé d'eux, peut-être pour ſçavoir à qui s'en prendre, lorſqu'il ſe rencontroit dans le commerce quelque
Edict. Piſtiaſ. Art. 13. piece qui n'étoit pas de poids. S'ils ſe trouvoient convaincus de prévarication, ils étoient punis comme les faux monnoyeurs, & condamnés à perdre la main.

Origine du droit de ſeigneuriage ſur les monnoies. Le droit de ſeigneuriage qu'on leve aujourd'hui ſur les monnoies, étoit abſolument inconnu aux anciens. C'étoit toujours l'Etat qui payoit les frais de leur fabrication. Si on donnoit une livre d'or fin, on recevoit ſoixante-douze ſous d'or fin, qui peſoient préciſément une livre. Ainſi l'or en maſſe, ou en monnoie, étoit de la même valeur. Il ſeroit difficile de fixer l'époque de ce droit onéreux aux peuples. Le

plus ancien monument qui nous reſte là-deſſus, eſt un ſtatut d'un parlement tenu à Verneuil ſous Pepin. Ce prince ordonne qu'on ne taillera plus déſormais que vingt-deux ſous dans la livre d'argent, & que de ces vingt-deux pièces le monétaire en retiendra une, & rendra les autres à celui qui aura fourni l'argent. On ignore ce qui s'eſt pratiqué depuis le règne de ſaint Louis: mais on peut conjecturer de cette ordonnance, que le *monéage* étoit une impoſition uſitée ſous la premiere race. Quelle apparence en effet, que Pepin eût oſé, dans le commencement de ſon règne, impoſer un nouveau tribut ſur des peuples qui venoient de lui donner une couronne? Nous verrons dans la ſuite comment ce droit fut pouſſé ſi loin, que le peuple, pour engager le roi à y renoncer, conſentit qu'il impoſât les tailles & les aides: ce qui lui fut accordé.

ANN. 868. *Canon.* 27.

La mort de Lothaire avoit été précédée de celle de Charles ſon frere, roi d'Aquitaine. Tous deux moururent ſans poſtérité. La ſucceſſion du cadet avoit été partagée à l'amiable: celle de l'aîné, en réveillant l'ambition de ſes oncles, fut un nouveau

ANN. 869. Partage du royaume de Lothaire.

ſujet de diſcorde dans la famille roya-
ANN. 869. le. Elle appartenoit inconteſtablement à l'empereur Louis : l'aſſemblée de Merſen l'avoit ainſi décidé : mais l'ambition ne connoît ni le droit d'autrui, ni la foi des traités. Le légitime héritier étoit occupé à repouſſer les Saraſins, qui menaçoient d'envahir l'Italie : Louis le Germanique & Charles le Chauve profiterent de la circonſtance, pour s'emparer d'un royaume, que cet éloignement ſembloit livrer à leur diſcrétion. Le premier eut Cologne, Trèves, Utrecht, Morbel, Strasbourg, Baſle, Metz, Luxeu, Aix-la-Chapelle, un grand nombre d'autres lieux particuliers, & les deux tiers de la Friſe ou Hollande. Le ſecond eut Lyon, Beſançon, Vienne en Dauphiné, Tongres, Tulles, Verdun, Cambrai, quelque portion des Ardennes, & la troiſieme partie de la Friſe, avec pluſieurs abayes & monaſteres.

Capitul. Carol. Calv. titul. de diviſione regni Lothar.

ANN. 870. Ce fut inutilement que le pape Adrien mit tout en œuvre pour faire échouer ou révoquer ce partage. En-
Nouvelles entrepriſes des papes. vain il écrivit aux deux princes, menaçant de les ſéparer de l'égliſe, s'ils ne reſpectoient le droit inconteſtable d'un empereur, qui rendoit de ſi

grands ſervices à la religion. Envain il défendit, ſous peine d'excommunication, aux évêques & aux ſeigneurs de France de prendre aucune part à cette affaire. On mépriſa ſes remontrances, ſes menaces & ſes foudres. Hincmar, chargé de répondre au nom de tous, s'acquita de cette commiſſion avec autant de force que de dignité. Il lui repréſente qu'inutilement voudroit-il étendre la puiſſance de lier & de délier juſque ſur les couronnes; que les royaumes ne dépendent que de Dieu; qu'excommunier un roi de France, ſeroit une choſe nouvelle, inouïe, monſtrueuſe, qui n'eſt jamais tombée dans la penſée d'aucun de ſes prédéceſſeurs, qui juſqu'à Nicolas I, ont toujours écrit aux princes François avec tout le reſpect qui convient. Il lui fait ſentir qu'on eſt peu diſpoſé en France à recevoir des maîtres de ſa main; que le roi eſt fortement réſolu à ſoutenir ſes prétentions, perſuadé que des anathêmes lancés contre toute raiſon & pour un ſujet purement politique, ne peuvent priver du droit à la vie éternelle; que toute la nation eſt dans les mêmes ſentimens, toujours prête à lui rendre pour le ſpirituel

ANN. 870.

Apud. Hincmar. l. 2. epiſt. 12.

l'obéiſſance qui lui eſt due, toujours
ANN. 870. attentive à réſiſter à ſes entrepriſes, lorſqu'il voudra être pape & roi tout enſemble.

Ces remontrances dictées par la
ANN. 871. raiſon, étoient conformes aux plus ſaines maximes de la religion : elles ne firent cependant aucune impreſſion ſur l'eſprit d'Adrien. Il oſa ſe déclarer contre Charles le Chauve en faveur de Carloman ſon fils, qui, quoique diacre, s'étoit mis à la tête d'une troupe de brigands, pillant, ſaccageant, déſolant tout le pays d'entre la Meuſe & la Seine. Le roi n'ayant pu le réduire, ni l'arêter, s'adreſſa aux évêques, qui l'excommunierent. Le pape lui en écrivit d'un ſtyle qui marque bien le vif reſſentiment qu'il avoit conçu de n'avoir pas été écouté ſur la ſucceſſion du royaume de Loraine. Il le traite d'injuſte, d'avare, de raviſſeur, de parjure, d'impie, de pere dénaturé, plus cruel que les bêtes féroces, & digne de l'anathême. Hincmar, évêque de Laon, n'avoit pas voulu ſouſcrire à la condamnation de Carloman : ce qui donna lieu de croire qu'il étoit d'intelligence avec ce prince rebelle. Il avoit d'ailleurs ex-

Annal. Bertin.

Adrian. epiſt. 29.

Annal. Bert

communié un ſeigneur qui poſſédoit quelques terres de ſon égliſe, que le roi lui avoit données à titre de bénéfice. Celui-ci eut recours au métropolitain, qui annulla la ſentence. C'étoit Hincmar archevêque de Rheims, oncle du fougueux prélat. Car quel autre nom donner à un évêque qui pouſſa l'emportement juſqu'à lancer le foudre eccléſiaſtique ſur le roi même ? L'opiniâtre neveu en apela au pape, qui reçut ſon apel. C'étoit, dit Paſquier, *une choſe inſolente, nouvelle, contraire aux anciens décrets de l'égliſe Gallicane, qui ne veulent pas que les cauſes outrepaſſent les limites du royaume où elles ont été encommencées.* C'eſt pourquoi le concile aſſemblé à Douzi, déclara l'apellation *non-recevable, ni valable :* l'évêque de Laon y fut jugé, condamné, dépoſé. Adrien outré qu'on ménageât ſi peu ſon autorité, s'en plaignit amérement au roi, *lui enjoignant par puiſſance Apoſtolique* d'envoyer les parties à Rome, pour y être jugées. Ce nouveau bref n'eut d'autre effet que de lui atirer une réponſe peu conforme à ſes prétentions. Charles lui déclara que les rois de France, ſouverains ſur leurs terres, ne s'avili-

ANN. 871.

Schedul. Hincmar. Rhen in Concil. Duziac.

Recherche de la France, l. 3. ch. 12. p. 209.

Concil. Duzic. part. 4. c. 9. & 10.

Annal. Bertin. & Fuld.

roient jamais juſqu'à ſe regarder comme les lieutenans des papes, *l'exhortant pour concluſion*, continue toujours le même auteur, *qu'il eût à l'avenir à ſe départir de lettres de telle ſubſtance envers lui & ſes prélats, afin qu'ils n'euſſent occaſion de l'éconduire.* Cette fermeté étonna le ſaint pere : il s'adoucit, écrivit des lettres pleines de louanges, fit des excuſes, & confirma la dépoſition du ſéditieux évêque de Laon. Carloman fut abandonné. Une nouvelle révolte lui fit crever les yeux. Il trouva cependant encore le moyen de s'échaper, & ſe retira en Germanie, où il mourut peu de temps après dans l'abaye d'Epernac, que ſon oncle lui avoit donnée pour ſon entretien.

ANN. 871.

Adrian. epiſt. 34.

Les affaires d'Italie étoient dans un état à faire craindre quelque grand changement. L'empereur ne manquoit ni de courage, ni de réſolution : il venoit d'en donner d'éclatantes preuves par la priſe de Bari ſur les Saraſins, après quatre ans de ſiege & de blocus. Mais ſoit parce qu'il manquoit de cette fermeté ſi néceſſaire aux rois pour contenir leurs ſujets dans le devoir, ſoit parce qu'il n'avoit point d'enfans mâles, il étoit peu

ANN. 872. 73, 74.

Brigues pour l'empire.

reſpecté des ſeigneurs de ſa domination. C'étoit d'ailleurs un prince d'une très foible ſanté. Celle de Louis le Germanique, qui comme l'aîné de la famille royale devoit naturellement lui ſuccéder à l'empire, devenoit de jour en jour plus chancelante. Il avoit trois fils, Carloman, Louis & Charles, qui partageant ſon royaume ne pouvoient qu'en affoiblir la puiſſance. Rome cependant avoit beſoin d'une forte protection contre les Saraſins & les Grecs, qui la menaçoient de tous côtés. Cette conſidération lui fit jetter les yeux ſur Charles le Chauve, qui n'avoit pour héritier de ſes Etats que le ſeul Louis, ſurnommé le Begue. Tel fut le véritable motif du changement ſi ſubit d'Adrien. La crainte y eut auſſi quelque part. Il avoit des neveux qu'il aimoit : il aprehendoit pour eux le reſſentiment d'un prince qu'il avoit vivement offenſé par ſes manieres hautaines : il lui écrivit du ſtile le plus reſpectueux pour le prier de les honorer de ſes bontés : il lui promettoit de ne jamais ſe départir de ſes intérêts : il lui juroit qu'au cas que l'empereur vînt à mourir, il n'épargneroit rien pour lui faire

ANN. 874.

Ibid.

tomber l'empire & le royaume d'Ita-
ANN. 874. lie. On ignore quelle fut la réponſe du monarque : la mort du pape qui arriva ſur ces entrefaites, interrompit la négociation. Elle fut bientôt renouée par le même principe d'intérêt & d'ambition. Jean VIII, qui fut mis en poſſeſſion du pontificat, entra dans toutes les vues de ſon prédéceſſeur. Charles lui envoya Anſégiſe, archevêque de Sens, pour s'aſſurer de ſon ſuffrage, qui devoit être d'un très grand poids en cette occaſion ; & les meſures furent priſes ſi à propos, qu'il n'y eut preſque plus lieu de douter du ſuccès.

Chron. S. Vinc. de Vulturno. t. 3. Duchesne.

ANN. 875. Tel étoit l'état des choſes, lorſque l'empereur Louis II, mourut d'une maladie de langueur. On tranſporta ſon corps à Milan, où il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Ambroiſe. Charles aprit cette nouvelle à Douzi-les-Prés, maiſon de plaiſance vers Mouzon & Sédan. Il raſſemble auſſi-tôt ſes troupes qu'il joint à Langres, prend ſa route par ſaint Maurice ſur le Rhône au-deſſus de Genève, & pénètre en Italie par le Mont Cénis, où une grande partie des ſeigneurs du pays vient ſe ranger ſous ſes drapeaux.

Charles eſt couronné empereur.

Annal. Bertin. & Fuld.

Le roi de Germanie, étonné de cette diligence, envoie auſſi une armée ſous la conduite du prince Charles ſon fils : mais trop foible pour réſiſter à celle du monarque François, elle eſt d'abord batue, enſuite repouſſée au-delà des Alpes. Carloman y rentre avec de nouvelles troupes, force les paſſages, & réduit ſon oncle à recourir à la négociation, qu'il entendoit mieux que la guerre. Charles lui fit propoſer une entrevue qui fut acceptée. Amitié, careſſes, généroſité, tout fut inutilement employé pour corompre le jeune prince : il demeura inviolablement fidèle à ſon devoir. Mais aſſez ferme pour rejetter d'indignes propoſitions, il n'eut pas aſſez de pénétration pour découvir le piège caché ſous quelques autres, qu'on ne lui faiſoit que pour le tromper. On feignit de conſentir à un partage à l'amiable : on promit de ſortir d'Italie, à condition qu'on en retireroit auſſi les troupes Allemandes. On fit plus : pour calmer tous ſes doutes, on prodigua les plus riches préſents & les ſerments les plus ſacrés. Le crédule Carloman, ſur ces aſſurances dont il auroit dû ſe défier, repaſſa les Monts, ANN. 875.

& reprit le chemin de la Baviere.

ANN. 875. Les mouvements que Charles fit pour ſe retirer, n'étoient pas plus ſinceres que ſes promeſſes. Délivré du ſeul obſtacle qui s'opoſoit à ſa grandeur, il marcha droit à Rome, où il trouva tout diſpoſé à lui donner la couronne impériale. On choiſit le jour de Noël pour la cérémonie de ſon ſacre. Elle ſe fit dans l'égliſe de S. Pierre avec tous les applaudiſſements qu'il pouvoit ſouhaiter. Reginon, les Annales de Metz & de Fulde aſſurent qu'il acheta chérement cet honneur. Le Continuateur d'Eutrope ajoute que pour prix de ſon couronnement, il abandonna aux papes la ſouveraineté que Charlemagne s'étoit réſervée ſur les provinces qu'il avoit cédées à l'égliſe Romaine; qu'il renonça au droit de préſidence à l'élection des ſouverains pontifes, enfin qu'il les affranchit du ſerment de fidélité. Mais le ſilence de tous nos hiſtoriens, celui même de Jean VIII, dont les lettres n'annoncent rien de ſemblable, forme un préjugé bien fondé contre l'écrivain Lombard. Une choſe eſt ici certaine, c'eſt que le ſaint pere, profitant de la circonſtance, donna l'empire en ſouverain; &

Eutrop. preſbyt. Longobar.

que Charles le reçut en vaſſal. *Nous l'avons jugé digne du ſceptre impérial*, dit le pape, *nous l'avons élevé à la dignité & à la puiſſance de l'Empire, & nous l'avons décoré du titre d'Auguſte.* Telle eſt la véritable époque de l'autorité que les pontifes Romains ſe ſont enſuite atribué dans l'élection des empereurs.

ANN. 875. *Apud Labbeum. t. IX. p. 295.*

Cette prétention juſque-là étoit ſans exemple. Charlemagne, proclamé empereur par le pape Léon III, n'avoit pas cru recevoir un titre qui ajoutât quelque choſe à ſa puiſſance, à ſes droits ou à ſa gloire. Lorſqu'il aſſocia ſon fils à l'empire, il lui ordonna d'aller prendre le diadême ſur l'autel, & de s'en ceindre lui-même le front: preuve non équivoque qu'il ne croyoit le tenir que de Dieu. Louis le Débonnaire mourut dans les mêmes principes. Il jugea que pour aſſurer le trône impérial à Lothaire, il ſuffiſoit de lui envoyer ſa principale couronne, ſon épée, & ſon ſceptre enrichi d'or & de pierreries. Cette diſpoſition en effet, ſans autre inauguration, le fit reconnoître univerſellement empereur. Louis II, fils & ſucceſſeur de Lothaire, ne reçut d'au-

Prétentions des papes ſur l'élection des empereurs.

Vita Ludov. Pii.

tre onction que celle de roi de Lom-
ANN. 875. bardie : il fut cependant généralement déclaré Céſar & Auguſte. Ce qui démontre qu'alors on n'eſtimoit pas cette conſécration plus néceſſaire que le conſentement du pape pour l'élection d'un empereur.

Le ſiècle de Charles vit naître un nouvel ordre de choſes. L'or & l'argent qu'il prodigua pour acheter le ſuffrage de Rome, fit croire au pape, qu'il donnoit la couronne même. Le foible prince conſentit que le pontife déclarât qu'il le nommoit empereur. Il ſouffrit même que le concile de Pavie, où il s'étoit rendu pour ſe faire couronner roi de Lombardie, ſe glorifiât de l'avoir élu. Il fit plus encore : il permit que ſes propres ſujets au ſynode de Pontyon ſe ſerviſſent, pour aprouver ſon élection, de ces termes ſi peu favorables au droit d'hérédité, *Nous qui ſommes aſſemblés de la France, de la Bourgogne, de l'Aquitaine, de la Septimanie, de la Neuſtrie & de la Provence, l'éliſons & le confirmons d'un commun conſentement.* On eſt ſurpris de trouvet tant de foibleſſe dans un monarque, qui venoit de faire paroître tant de fermeté dans l'affaire

Apud. Labbeum loco cit. t. II. Co..cil. Gal.

Concil. Pontiniac. t. 8. concil.

d'Hincmar évêque de Laon. C'eſt, dit Paſquier, que *l'ambition, meurtriere de tous les Etats, n'hébergeoit lors dans ſon cerveau, & que l'occaſion ne lui avoit encore ſuggéré ces dangereuſes pratiques, auxquelles la famille des Martels doit principalement ſa ruine.* Il avoit trahi tous les droits de l'empire pour obtenir le titre d'Auguſte : il ſacrifia ſon indépendance pour complaire à ſon prétendu bienfaiteur. L'habile pontife trouva le ſecret de lui perſuader que le meilleur moyen de contenir les évêques & les ſeigneurs, étoit d'avoir toujours auprès de lui un vicaire du ſaint ſiege, qui jugeât les grandes affaires. Charles le crut, & Anſégiſe archevêque de Sens fut nommé à cette importante dignité. *Mais alors*, c'eſt toujours Paſquier qui parle, *cette ancienne vertu & liberté de notre égliſe Gallicane n'étoient encore du tout éteintes dans les prélats François.* Ils s'opoſerent fortement à cette entrepriſe, comme contraire aux anciens décrets. Envain l'empereur, pour les réduire, ſe fit voir dans leur aſſemblée aſſis ſur ſon trône, & vêtu à la grecque, c'eſt-à-dire, d'une dalmatique qui lui pendoit juſqu'aux

ANN. 875. *Recherches de la France l. 3 ch. 12. p. 209.*

Ibid. p. 210.

talons, avec une maniere d'écharpe
ANN. 875. qui traînoit juſqu'à terre, la tête enveloppée d'une eſpèce du turban, ſurmonté d'un riche diadême. Cet habillement qui flattoit ſa vanité, loin de le rendre plus vénérable, déplut aux ſeigneurs qui l'accompagnoient : ni ſa préſence, ni celle de Richilde qui parut auſſi au concile avec tous les ornements des impératrices grecques, ne firent aucune impreſſion ſur les eſprits. Les évêques perſiſterent dans leur refus, & les choſes en demeurerent-là.

Annal. Bertin. & Fuld.

Charles, au comble de ſes vœux,
ANN. 876. ſe hâta de repaſſer en France, où ſa préſence devenoit néceſſaire. Louis le Germanique, à la tête d'une armée de Saxons, de Thuringiens & de François orientaux, s'étoit avancé juſque dans la Champagne, portant partout le fer & la flamme. Mais il ne pouſſa pas plus loin qu'Attigni : la nouvelle du retour de l'empereur lui fit regagner promptement la Germanie. Cette retraite cependant ne raſſuroit point le nouveau Céſar : il eut recours à la négociation. Déja les deux légats du pape étoient en chemin par ſes ordres, pour traiter de la paix

Mort de Louis le Germanique.

Ibidem.

avec la cour de Baviere, lorſqu'ils apprirent qu'elle venoit de perdre un monarque qui méritoit tous ſes regrets par ſon courage, par ſa ſageſſe, par ſa modération, par ſa piété, par toutes les qualités enfin, qui diſtinguent les particuliers & les rois. Cet évènement imprévu changea toute la face des affaires. Le prince Allemand laiſſoit trois fils. Carloman eut la Baviere, la Bohême, la Carinthie, l'Eſclavonie, l'Autriche, & une partie de la Hongrie. Louis eut la Franconie, la Saxe, la Friſe, la Thuringe, la baſſe Loraine, Cologne & quelques autres villes ſur le Rhin. Charles, ſurnommé le Gros ou le Gras, eut l'Allemagne, c'eſt-à-dire, tout le pays qui s'étend depuis le Mein juſqu'aux Alpes, avec pluſieurs villes que l'hiſtoire ne nomme point. Ce partage avoit été fait avec tant de prudence & d'équité par le feu roi, qu'il n'y eut aucune conteſtation entre les trois freres. Mais l'eſprit inquiet d'un oncle inſatiable de grandeur troubla la tranquilité des neveux.

ANN. 176.

Monach. Sangall. l 6, c. 16 & 16.

Annal. Metens.

L'empereur, dont l'ambition croiſſoit avec la puiſſance, n'eut pas plutôt apris cette mort, que raſſemblant ſes

Charles eſt battu par Louis de Germanie.

troupes, il s'avança juſqu'à Cologne, pour reprendre ce qu'il avoit cédé dans le dernier partage du royaume de Loraine. Envain Louis de Germanie, que cette expédition regardoit en premier, lui envoie repréſenter l'étonnement où eſt toute la France, de voir un oncle acharné à la perte d'un neveu, contre la foi des traités confirmés par les ſerments les plus ſacrés : envain il le rappelle aux ſentiments de la nature, de l'équité, & de la religion : envain l'archevêque de Cologne oſe le menacer de la colere du ciel, juſte vengeur de l'injuſtice & du parjure ; l'ambitieux monarque ne veut écouter aucune propoſition. Le combat s'engage au bourg de Megen. La victoire enfin couronne le bon droit, & la valeur l'emporte ſur le nombre. Les François ſont enfoncés, leur camp, leur bagage, les équipages même de l'empereur pris & pillés. Charles obligé de prendre la fuite, arrive preſque ſeul au monaſtere de ſaint Lambert ſur la Meuſe, où la crainte ne lui permet pas de faire un long ſéjour. Bientôt il en part pour ſe rendre à Saumouci, maiſon royale près de Laon. Ce fut-là

ANN. 876.

Annal. Bertin. Fuld. & Metens.

qu'il convoqua un parlement pour le quinzieme jour d'après la saint Martin, afin d'y délibérer sur la situation présente des affaires. ANN. 876

Elle étoit des plus tristes. Une grande armée taillée en pieces, l'union très-étroite des enfants de Louis le Germanique, Rouen saccagé par les Normands, l'Italie ravagée par les Sarasins, que l'on soupçonnoit être soutenus par le duc de Bénévent & par les Grecs, les pressantes sollicitations du pape, qui ne parloit plus en maître qui donne des couronnes, mais en client, qui *prie les genoux en terre & la tête inclinée, comme s'il étoit en la présence du souverain son protecteur*, le peu de fonds qu'on devoit faire sur la fidélité de plusieurs seigneurs, tout demandoit ici de puissantes ressources, là de prompts secours, ailleurs des ménagements & des précautions sans nombre. L'empereur avoit trop d'obligation au saint pere, pour lui refuser l'assistance qu'il réclamoit : il fut donc résolu qu'il se rendroit incessament à Rome. Mais avant de partir il tint une assemblée à Chiersi-sur-Oise, dont le sujet principal fut la sûreté du royaume pendant son ab-

ANN. 877. Il tient un parlement à Chiersi-sur-Oise.

Joan. Epist. 32.

Capit. Carol. Calv. t. II. Du hesne p. 469.

fence. Il y propoſa trente-trois articles,
ANN. 877. monuments authentiques, & de la foibleſſe du monarque, & de l'autorité des ſeigneurs.

Acta conventus Cariſiaci in Capitul. Carol. Calvi.

On y voit des impoſitions levées pour acheter la retraite des Normands. Chaque maiſon de ſeigneur, c'eſt-à-dire, d'évêque, d'abbé, de comte ou de vaſſal du roi, devoit payer un ſou; celle d'une perſonne libre huit deniers; celle d'un cerf quatre: ce qui montoit pour tout le pays d'endeça de la Loire à cinq mille livres d'argent peſant, c'eſt-à-dire à trois cent ſoixante-ſept mille cinq cents livres de la monnoie d'aujourd'hui. On ignore quelle fut la contribution de l'autre partie du royaume: tout ce qu'on ſçait, c'eſt qu'elle eut une peine extrême à y ſatisfaire. Les autres articles arrêtés dans ce fameux parlement, n'offrent rien de plus glorieux à la mémoire de Charles. On y découvre un prince, qui veut à la vérité confirmer les biens & les privileges des égliſes, affermir la couronne ſur la tête de ſon fils, conſerver à l'impératrice ſa femme, & aux princeſſes ſes filles, les terres qu'il leur a données en propre ou à titre de bénéfice; qui défend

fend d'uſer de violence pour obliger une de ſes petites-filles à prendre le voile de religieuſe ; qui ordonne de tenir des troupes toujours prêtes, pour s'opoſer aux entrepriſes de ſes neveux ; qui preſcrit la maniere de diſpoſer des prélatures & des gouvernements qui vaqueront pendant ſon abſence : mais tout cela d'un ton ſi foible & ſi ménagé, qu'il marque plus de crainte que d'autorité. C'eſt plutôt une requête qu'une ordonnance. Les ſeigneurs conſentent à tout : ils veulent bien reconnoître ſon fils pour leur roi, mais à condition qu'il leur conſervera ce que les capitulaires de l'empereur même accordent à leur rang & à leur perſonne. Charles, pour les attacher plus fortement à ſes intérêts, ordonne par le dixieme article, que ſi, après ſa mort, quelqu'un de ſes fidèles veut renoncer au monde, il poura laiſſer tous ſes emplois à ſon fils ou à celui de ſes parents qu'il voudra. C'étoit établir une eſpece d'hérédité dans les charges : imprudente conceſſion, qui lui ôtoit le moyen le plus ſûr de contenir ſes vaſſaux. On peut la regarder comme l'époque de ces grands fiefs, qui en partageant la ſou- ANN. 877.

veraine autorité, l'ont preſque anéan-
ANN. 877. tie. Il a falu bien des ſiècles pour remettre les choſes dans l'état où nous les voyons aujourd'hui.

Charles part pour l'Italie.

L'empereur, après ces précautions, partit pour l'Italie, à la tête d'un petit corps de troupes. Le duc Boſon, l'abé Hugues, le comte d'Auvergne, & le marquis de Septimanie avoient ordre de le ſuivre avec le gros de l'armée. Mais ſoit zèle pour la patrie, que leur éloignement laiſſoit en proie aux incurſions des Normands & des Germains, ſoit intérêt particulier, comme la conduite de Boſon donna par la ſuite lieu de le croire, ils ne firent aucun mouvement pour obéir. Charles cependant étoit arivé à Verceil, où le pape vint au-devant de lui. Déja rendus à Pavie, ils s'occupoient à régler la maniere dont on feroit la guerre aux Saraſins, lorſqu'ils aprirent que Carloman roi de Baviere venoit fondre ſur la Lombardie avec une armée nombreuſe. Effrayés de cette nouvelle, ils ſe hâtèrent de paſſer le Pô, & de gagner Tortone, où ils attendirent inutilement les troupes Françoiſes. Ce qui augmenta tellement leur frayeur, qu'ils

Annal. Bertin. Fuld. & Metens.

s'enfuirent honteuſement, l'un à Rome, l'autre vers Maurienne. Une circonſtance biſare & digne de remarque, c'eſt que dans le même temps que l'empereur ſe ſauvoit en France, Carloman, ſur un faux bruit que ce prince venoit à ſa rencontre, ſe retiroit lui-même en Baviere avec la plus grande précipitation. ANN. 877 *Annal. Bertin.*

La honte, la fatigue & les inquiétudes fraperent tellement l'empereur, qu'elles lui donnerent une fievre violente, dont il mourut au village de Brios, dans une chaumiere de payſan, la ſeconde année de ſon empire, la trente-huitieme de ſon règne, la cinquante-quatrieme année de ſon âge. On aſſure qu'un médecin Juif, nommé Sédécias, qui avoit toute ſa confiance, l'empoiſonna par une poudre qu'il lui fit prendre comme un excellent fébrifuge. On ignore & le motif, & le ſuplice d'un ſi déteſtable parricide. On embauma ſon corps dans le deſſein de le tranſporter à ſaint Denis, où il avoit demandé d'être inhumé : mais l'odeur inſuportable qui en ſortoit obligea de l'enterrer à Nantua, monaſtere du dioceſe de Lyon dans la Breſſe. Ce ne fut que Sa mort *Ibidem.*

quelques années après, que ſes os fu-
ANN. 877. rent transférés dans l'égliſe du bien-
Annal. Mé- heureux Apôtre de la France. On con-
tens. vient néanmoins que le magnifique tombeau érigé ſous ſon nom au milieu du chœur, n'eſt point de ce temps-là. Il avoit eu d'Ermentrude, Louis, qui lui ſuccéda, Charles, qui mourut roi d'Aquitaine, Carloman, qu'il fit aveugler, Lothaire, Drogon & Pepin qui moururent jeunes, Judith qui fut femme ſucceſſivement de deux rois d'Angleterre, enſuite de Baudouin comte de Flandre, Rothilde & Ermentrude, toutes deux abeſſes, l'une de Chelles & de notre-Dame de Soiſſons, l'autre d'Aſnon ſur la Scarpe. Il n'eut de Richilde ſœur de Boſon, que Louis & Charles qui moururent auſſi-tôt après leur batême.

Son caractere. Ce fut un prince toujours remuant, inquiet, dominé par une ambition déréglée, qui lui faiſoit enfreindre toutes les loix : *Homme de peu d'effet*, dit Paſquier, qui eut peu de vertus, beaucoup de défauts. Haï de ſes peuples, qu'il ſurchargeoit d'impôts : mépriſé des grands, qu'il ne ſçavoit ni récompenſer, ni punir à propos : toujours occupé de projets d'acquiſitions,

qui, en agrandiſſant ſes Etats, ne rendirent pas ſes peuples plus heureux. ANN. 877.
Les gens de lettres l'ont fort loué, parce qu'il leur faiſoit du bien, & qu'à l'imitation de ſon aïeul Charlemagne, il les attiroit en France de toutes les parties de l'Europe, leur donnoit des penſions, & les logeoit même dans ſon palais. Mais la France, qu'il abandonnoit à la fureur des Normands, ne vit jamais en lui, qu'un monarque moins brave qu'artificieux, plus entreprenant que capable de ſoutenir ſes entrepriſes, auſſi foible que vain. Il fut le plus puiſſant de tous les enfants de Louis le Débonnaire: il auroit pu être le reſtaurateur de ſa famille affoiblie par des partages ſans nombre: il en fut le deſtructeur. Son règne, qui fut celui des évêques, eſt l'époque de la décadence de la maiſon Carlovingienne. Les ſavants qu'il combloit de ſes bienfaits, lui ont donné le nom de Grand: la poſtérité, plus équitable, ne lui a laiſſé que celui de Chauve, parce qu'il l'étoit en effet. Le concile de Savonieres le qualifie de roi très chrétien. Déja les papes avoient donné ce titre à Pepin: ce ne

fut que dans la perſonne de Louis XI, qu'il devint la qualification propre de nos rois.

ANN. 877.

Le Landi, & l'hiſtoire de la papeſſe Jeanne.

Ce fut lui qui transféra à ſaint Denis la fameuſe foire du Landi, que Charlemagne avoit établie à Aix-la-Chapelle. On l'apeloit l'*Indict* ou l'*Indit*, parce que tous les ans on indiquoit un jour, où l'on montroit aux curieux les reliques de la chapelle impériale : ce qui ne ſe pratiquoit que dans le temps de cette foire. Tranſportée à ſaint Denis, elle conſerva ce nom d'*Indit*, & par corruption *Landi*, peut-être par la même raiſon. C'eſt auſſi ſous ſon règne, que l'on place l'hiſtoire de la papeſſe Jeanne. C'étoit, dit-on, une femme d'un grand eſprit, qui eut toujours un ſoin extrême de cacher ſon ſexe. Elle fit de ſi grands progrès dans les ſciences qu'elle étudia dans la célèbre ville d'Athènes, qu'après avoir paſſé par tous les degrés eccléſiaſtiques, elle fut élevée au ſouverain pontificat. Le libertinage enfin trahit ſon ſecret. Elle devint groſſe, & au grand ſcandale de toute l'égliſe, accoucha dans une proceſſion ſolennelle. Cette fable n'a d'autre fondement, qu'une imagi-

nation folle & déréglée. Elle offre quelque choſe de ſi abſurde, qu'elle ne trouve aujourd'hui ni contradicteurs, ni défenſeurs. ANN. 877.

LOUIS II.

Surnommé le Bégue.

LOUIS étoit à Orville, maiſon de plaiſance entre Amiens & Arras, lorſqu'il apprit la mort de l'empereur ſon pere. Il ſe rendit auſſi-tôt à Compiègne, où il convoqua les évêques & les ſeigneurs, pour ſe faire reconnoître roi. Quoique ſon droit fût inconteſtable, il crut ne devoir rien épargner pour les mettre dans ſes intérêts : il leur accorda tout ce qu'ils lui demanderent. Gauzelin eut l'abaye de ſaint Denis, dont Charles le Chauve avoit joui juſqu'à ſa mort, & Conrad eut le comté de Paris. L'impératrice cependant, à qui ſon mari avoit remis l'épée de ſaint Pierre, la couronne, le ſceptre, & le manteau royal, revenoit d'Italie & marchoit à grandes journées, pour aporter au nouveau roi l'acte qui le déclaroit ſucceſſeur au trône. Elle étoit accompagnée de

Louis eſt reconnu roi.

Annal. Bertin.

ANN. 877.

beaucoup de ſeigneurs, qui aprenant les grandes diſtributions qu'on avoit faites, voulurent auſſi y avoir part: on n'oſa les refuſer. Ainſi tous les eſprits étant réunis, le jeune prince fut proclamé, ſacré, & couronné roi d'un conſentement unanime. Tous lui prêterent ſerment de fidélité, & lui-même jura de conſerver leurs privileges, & de ne manquer à rien de ce qu'il leur avoit promis.

Conſecrat. Ludov. II. t. 2. Duchejne.

Intrigues de la nouvelle cour.

Toutes les circonſtances de cet accommodement contribuerent à faire naître d'étranges ſoupçons. Les grands du royaume refuſent de marcher au ſecours de leur ſouverain : l'empereur en même temps eſt empoiſonné : l'impératrice auſſi-tôt rentre en France. Alors ces mêmes ſeigneurs, qui ont conſpiré contre le mari, volent au-devant de la femme : elle leur fait obtenir tout ce qu'ils deſirent : elle ne témoigne aucun empreſſement pour tirer vengeance de la mort de ſon époux : on n'oſe faire aucune recherche ſur le crime du perfide Sédécias. Tout annonce un horrible myſtere d'iniquité : tout prouve que les vaſſaux de Louis, trop puiſſants pour être inquiétés, ne lui avoient laiſſé

qu'une ombre d'autorité. Boſon frere de l'impératrice Richilde, duc ou viceroi d'Italie, comte ou gouverneur de Provence, étoit le plus conſidérable de tous. Il avoit eu de grands emplois ſous le règne précédent. Lorſque Charles fut couronné roi de Lombardie, il en fut fait gouverneur avec pouvoir d'en choiſir tous les comtes. Bientôt il abuſa de ſon autorité : il eut l'inſolence d'enlever Hermengarde, fille de l'empereur Louis ; & cette fiere princeſſe, deſtinée à porter une couronne, ne dédaigna pas de l'épouſer. Il étoit beau-frere de l'empereur : on lui pardonna une action qui méritoit la mort : les noces furent célébrées à Pontyon avec une magnificence royale. Une ſi auguſte aliance, ſoutenue par d'immenſes richeſſes, le faiſoit aſpirer à tout. C'étoit le ſeigneur de France de la plus aimable figure : ſes manieres inſinuantes lui gagnoient tous les cœurs : le pape même, qui avoit beſoin de lui, paroiſſoit diſpoſé à lui accorder les plus grands honneurs. Frere d'une impératrice, gendre d'un empereur, enſuite beau-pere d'un roi, il oſa enfin porter ſes vûes juſque ſur le trône.

ANN. 877.

Annal. Fuld.

ANN. 878. Etat des affaires d'Italie.

L'Italie cependant étoit preſque ſans maître. La plupart des ſeigneurs avoient reconnu Carloman roi de Baviere : mais lorſque ce prince étoit en chemin pour aller recevoir leurs hommages, il fut frapé d'apoplexie & contraint de s'arrêter au milieu de ſa courſe. Le pape Jean n'avoit ni aſſez de forces pour s'oppoſer aux ravages des Saraſins, ni aſſez d'autorité pour contenir l'ambition des grands. Il s'accommoda avec les premiers, moyennant cinq mille pieces d'argent qu'il promit de leur payer tous les ans. Il eſſaya enſuite, mais inutilement, de gagner Lambert duc de Spolete, qui ſoutenu d'Albert marquis de Toſcane, portoit ſes prétentions juſqu'à l'empire. Le duc ne devoit pas eſpérer de l'emporter à force ouverte ſur un concurrent tel que le roi de Baviere ; c'eſt pourquoi il eut recours à l'artifice. Il ſavoit que le pape tout dévoué au roi de France, ne vouloit ni de lui, ni de ſon rival. Il aſſembla promptement une armée, compoſée en grande partie de ſéditieux qui avoient été chaſſés de Rome ; & ſous prétexte de faire reconnoître Carloman empereur, il marcha droit à la

Variæ epiſt. Joan papæ.

capitale de l'empire, où il commit d'horribles déſordres. Le pape même fut arrêté & très étroitement gardé : violence qui ne ſervit qu'à faire éclater davantage ſa conſtance & ſa fermeté. Le duc déſeſpéré de cette inflexibilité, ſe vit enfin forcé d'agir conformément au deſſein qu'il n'avoit eu juſqu'alors qu'en apparence : il exigea au nom de Carloman le ſerment de fidélité des ſeigneurs Romains, & ſe retira pour achever de lui ſoumettre le royaume de Lombardie. ANN. 878. *Chron. Caſanenſe.*

Le pape, délivré d'un ſi dangereux ennemi, donna ſes ordres pour tranſporter le tréſor de ſaint Pierre à ſaint Jean-de-Latran, fit couvrir l'autel d'un cilice, fermer toutes les portes de l'égliſe, ceſſer l'office divin, & renvoyer les pélerins : ce qui étoit un grand ſcandale. Il publia enſuite un manifeſte où il décrit fort au long les cruautés exercées par Lambert ſur ſa perſonne & ſur les ſujets de l'Etat eccléſiaſtique : cruautés qui l'obligeoient à paſſer en France, pour en réunir les rois & demander leur protection. Il écrivit auſſi à Louis le Begue, pour le prier d'avoir pitié de ſes larmes, & des malheurs qui affligeoient la ſainte Le pape paſſe en France & tient un concile à Troyes. *Joan. epiſt.* 84, 85, 87, 89.

égliſe. Il le nommoit ſon conſeiller
ANN. 878. ſecret, comme l'avoit été l'empereur
Ejusd. Epiſt. 25. ſon pere, & lui déclaroit qu'en cette qualité il pouvoit indiquer un concile à Troies, où il ſe rendroit inceſſament. Il y ariva en effet, accompagné de Boſon & de la princeſſe ſa
Annal. Bert. femme, qui lui avoient rendu à Arles tous les honneurs qu'on peut rendre à un homme dont on attend une couronne. Auſſi témoigne-t-il dans une de ſes lettres, que ce ſont les deux
Epiſt. 30. *Duchesne.* t. 3. p. 887. perſonnes *dont il eſpere le plus de conſolation, & qu'il a le plus d'envie d'élever aux plus hautes dignités* : paroles imprudentes que l'évènement peut faire ſoupçonner d'un coupable compiot. Quoi qu'il en ſoit, il ne trouva à Troies, ni les rois de Germanie, ni leurs prélats, ni même Louis le Begue, qui étoit demeuré malade à Tours. Il ne laiſſa pas d'ouvrir le concile, où il parla comme s'il eût préſidé à une aſſemblée univerſelle de
Concil. Gall. tom. 3. tout le monde chrétien. *Rois & peuples*, dit-il, *princes & juges de la terre, & vous tous mes ſacrés confreres, pontifes de l'égliſe de Jéſus-Chriſt, pleurez avec moi, pleurez avec le ſiege apoſtolique les outrages faits à la ville de*

Rome & à l'égliſe du prince des apôtres: il n'y avoit cependant que huit archevêques & dix-huit évêques. ANN. 878.

Ce que fit ce concile.

On commença par renouveller l'anathême fulminé à Rome contre Lambert duc de Spolete, & contre Adelbert marquis de Toſcane. *C'étoit un bâton*, dit Paſquier, *dont lors & après eſcrimerent trop librement les ſupérieurs de l'égliſe, & qui fit venir par ſucceſſion de temps ces excommunications en nonchaloir, pour en uſer indifféremment, & les mettre en œuvre ſans diſcrétion.* Les évêques de France y ſouſcrivirent, mais à condition que le pape excommunieroit généralement tous ceux qui uſurpent les biens de l'égliſe : ce qui leur fut accordé. On fit enſuite divers canons, dont le premier ſur-tout eſt digne de remarque : non-ſeulement il ordonne, ſous peine d'excommunication, à toutes les puiſſances du monde, d'honorer les évêques; mais il fait défenſes à quelque perſonne que ce ſoit, de s'aſſeoir en leur préſence, s'ils ne commandent de le faire. On alloit procéder contre Frothaire qui avoit paſſé d'une égliſe à l'autre; lorſqu'il ariva au concile avec le roi, qui avoit un peu repris ſes

Recherches de la France, l. 3. ch. 12.

Canon I.

forces. Ce prince, quoique déja cou-
ANN. 878. ronné par l'archevêque Hincmar, voulut cependant, à l'exemple de Pepin son triſaïeul, ſe faire ſacrer de la main du pape. C'eſt ce qui a fait croire à quelques auteurs modernes, qu'il avoit reçu en cette occaſion l'onction & la couronne impériale : c'eſt une erreur.

Conſecrat. Ludov. II. On ne peut citer aucun acte qui le qualifie d'empereur. Celui de ſon ſacre par Hincmar ne lui donne que le titre de roi : les lettres de Jean VIII *Variæ epiſt. Joan. 8.* ne le nomment pas autrement : ce *Apud. Lab. tom. 9.* prince lui-même, dans une charte en faveur de l'égliſe de Nevers, datée trois jours après ſon ſecond couronnement, ne prend que la qualité de roi par la miſéricorde de Dieu. Enfin, *Annal. Bert.* ni les Annaliſtes, ni les autres écrivains du temps ne l'apellent empereur. Il eſt donc certain qu'il n'en eut jamais, ni la dignité, ni le nom. Carloman y avoit plus de droit du chef de ſon pere Louis le Germanique, ſecond fils de Louis le Débonnaire. Il auroit pu ſe faire proclamer par ſes ſujets : mais telle étoit déja la force du préjugé ſur la néceſſité & les avantages de l'agrément du pape, qu'il

ſe contenta de lui faire demander une couronne que ſes aïeux ne croyoient tenir que de Dieu. L'adroit pontife ne refuſoit, ni n'accordoit : il donna toujours à entendre qu'il ſe détermineroit en faveur de celui qui le délivreroit de la tyrannie de Lambert & de la fureur des Saraſins. Perſonne cependant ne ſe mit en devoir de le ſecourir. Ainſi le trône impérial demeura vacant pendant trois années, c'eſt-à-dire, juſqu'après la mort des deux compétiteurs ANN. 878.

Le pape refuſe de couronner Adelaide.

Louis voulut auſſi faire couronner la reine Adelaïde : mais le pape s'en défendit. Ce prince, du vivant & ſans le conſentement du feu empereur, avoit épouſé Anſgarde, fille du comte Hardouin, dont il eut deux fils, Louis & Carloman ; forcé de la répudier, il reçut Adélaïde de la main de ſon pere. Le couronnement de cette princeſſe, dans un temps ſur-tout où ſa rivale vivoit encore, auroit pu paſſer pour une aprobation de ce ſecond mariage, qui ſembloit avoir été fait contre les règlemenrs de l'égliſe. C'étoit donner atteinte aux droits des enfants du premier lit, qui prétendoient à la couronne, & qui y par-

Annal. Bert. & Metens.

vinrent en effet. D'ailleurs Boſon, dont
ANN. 878. le crédit étoit grand, s'y opoſoit fortement. Il vouloit marier une de ſes filles au prince Carloman, & s'alier par tant d'endroits à la famille royale, qu'il ne lui reſtât plus qu'un pas juſqu'au trône. Il y réuſſit, & le mariage fut célébré à Troyes le jour d'après la fin du concile. Ce duc & la princeſſe ſa femme étoient parfaitement bien dans l'eſprit du pape : ce n'eſt donc point conjecturer, c'eſt preſque avancer un fait certain, que de repréſenter la conduite du pontife comme une ſuite de leur intrigue.

Fin du concile.

On chercha cependant à adoucir la dureté de ce refus, & pour paroître entrer dans les intérêts du monarque, on ne parla plus des tranſlations de Frothaire qu'il protégeoit. On excommunia même quelques ſeigneurs rebelles qui commettoient d'horribles déſordres dans le royaume. C'étoient Hugues, fils de Lothaire roi de Lo-
Annal. Fuld. & Bertin. raine & de Valdrade ſa maitreſſe, Bernard marquis de Septimanie, mais ſur-tout Gosfrid comte du Mans. Ce dernier, après s'être emparé de pluſieurs châteaux, conſentit enfin à les remettre entre les mains du roi, mais

à condition qu'il les lui rendroit, pour les tenir désormais à foi & hommage. ANN. 878. Traité honteux, qui annonce l'avilissement de la majesté, & la chûte prochaine de la maison Carlovingienne. Le pape présenta ensuite à l'assemblée une prétendue donation de *Idem, ibid.* l'abaye de saint Denis & de celle de saint Germain des Prés, que l'empereur Charles le Chauve avoit faite, disoit-on, à l'église de saint Pierre. Mais les évêques la rejeterent avec indignation, en disant que les rois n'étant qu'usufruitiers, ne pouvoient pas aliéner les biens de leur royaume. Le souverain pontife n'osa insister. Il termina le concile par un discours où il exhorte vivement le roi & les prélats François à lui procurer un prompt secours. Louis promit tout; & Boson que le saint pere adopta, à la priere du monarque, se chargea de le conduire à Pavie, où il avoit convoqué un concile. Lambert & Adelbert le voyant si bien accompagné, s'humi- *Epist. Joan. VIII.* lierent & firent leur paix. Alors Jean, soit qu'il fût bien aise d'être seul maître, soit qu'il remît l'exécution de ses desseins à un autre temps, prit le parti de renvoyer Boson & Hermengarde,

sans avoir rien fait pour leur éléva-
ANN. 878. tion.

ANN. 879. Louis le Begue, auſſi-tôt après le concile ſe rendit à Compiegne, où il entendit le rapport des ambaſſadeurs qu'il avoit envoyés en Germanie pour y traiter de la paix. La réponſe fut auſſi favorable qu'il pouvoit le deſirer. Les deux rois convinrent d'une entrevue à Merſen, où ils conclurent un traité qui fut ſigné à Foron, autre maiſon royale entre Maëſtricht & Aix-la-Chapelle. On arrêta que pour le royaume de Loraine, on s'en tiendroit fidèlement au partage qui avoit été fait entre Charles le Chauve & Louis le Germanique ſon frere. On régla à l'égard de la Provence, que chacun des deux rois demeureroit en poſſeſſion de ce qu'il y avoit occupé. On ſtipula, pour ce qui regardoit l'Italie, que les choſes reſteroient en l'état où elles étoient, juſqu'à une autre aſſemblée, où les quatre ſouverains de la maiſon de Charlemagne ſeroient invités pour le mois de Février prochain. Mais la révolte de Bernard, marquis de Septimanie, empêcha le monarque François de s'y trouver.

Traité entre les deux rois de France & de Germanie.

Apud Goldaſt. tom. 3. p. 387.

Ce Seigneur, malgré l'anathême

lancé contre lui au concile de Troies, malgré la Sentence par laquelle Louis le dépouilloit de ſes gouvernements & de ſes terres, avoit des troupes ſur pied, & prétendoit ſe maintenir par la force, en poſſeſſion des places qu'il occupoit. Le roi étoit en marche pour l'aller châtier, lorſqu'il retomba à Troies dans la même maladie dont il avoit été attaqué l'année précédente. Il donna quelques ordres pour l'expédition de Bourgogne, où il envoya ſon fils aîné Louis, ſous la conduite du duc Boſon, de Bernard comte d'Auvergne, de Hugues l'Abé, de Thiéri ſon grand-chambellan, & de quelques autres ſeigneurs : enſuite il ſe fit tranſporter à Compiegne, où il mourut, non ſans quelque ſoupçon de poiſon, le Vendredi-Saint, dixieme Avril, dans la deuxieme année de ſon règne, & la trente-cinquieme de ſon âge. Il eſt enterré dans l'abaye de ſaint Corneille. Il avoit eu d'Anſegarde, Louis & Carloman : il laiſſa Adelaïde groſſe d'un fils, qui fut Charles le Simple. L'hiſtoire lui donne le ſurnom de Fainéant, non qu'il manquât de courage ; (on conjecture au contraire que ſon mérite, par la crainte

ANN. 879. Mort de Louis le Bégue.

qu'il inſpira, le fit empoiſonner, mais
ANN. 879. parce que la foibleſſe de ſa ſanté ne lui permit pas de rien entreprendre de mémorable. On regarde ſon règne qui ne fut que de dix-huit mois, comme l'époque de tant de ſeigneuries, de duchés, de comtés, qui furent poſſédés par des particuliers. Ce fut moins la faute du ſouverain, que le malheur des temps.

ANN. 879.

LOUIS III
ET
CARLOMAN.

LE roi ſe voyant près de mourir, chargea Odon, évêque de Beauvais, & le comte Albuin de porter la couronne, le ſceptre, l'épée, & toutes les autres marques de la royauté à ſon fils aîné Louis, avec ordre de le faire au plutôt ſacrer & couronner. La choſe n'auroit ſouffert aucune difficulté, ſi le royaume n'eût été diviſé par deux puiſſantes factions. La premiere avoit pour chef le duc Boſon, Hugues l'Abé, Thiéri grand-chambellan, & Bernard comte d'Auvergne: Gauzelin abé de ſaint Denis, & Conrad comte de Paris étoient à la tête de la ſeconde. Ceux-ci, aſſemblés à Creil, apelerent Louis de Germanie, qui s'avança juſqu'à Metz, où il fut reçu avec les aplaudiſſements les plus flateurs. Le prétexte fut l'incapacité & le peu d'expérience des enfants de Louis le Begue, le dé-

Faction dans l'Etat.

Annal. Bert. & Fuld.

faut de leur naiſſance, étant fils d'une
ANN. 879. femme répudiée, enfin la ſageſſe, la valeur & la douceur du gouvernement du prince Allemand : le véritable motif étoit l'intérêt & le déſir de la vengeance. Boſon cependant & les autres ſeigneurs, fidèles aux dernieres volontés du feu roi, ſe rendirent à Meaux pour y délibérer ſur les néceſſités & ſur les dangers de l'Etat. La nouvelle de l'invaſion de Louis leur cauſa de grandes inquiétudes. Il n'avoit aucune armée à lui opoſer : ils réſolurent, pour détourner l'orage, de lui ſacrifier cette partie du royaume de Loraine, qui étoit échue en partage à Charles le Chauve. La propoſition fut acceptée, & le roi reprit auſſi-tôt le chemin de la Germanie, où ſa préſence devenoit néceſſaire.

Troubles de la Baviere & de la Loraine.

Carloman roi de Baviere, attaqué d'une paralyſie mortelle, avoit perdu juſqu'à l'uſage de la parole : Arnoul, qu'il avoit eu d'une concubine, profita de la circonſtance, pour s'emparer d'une partie de ſon royaume. Louis y accourut auſſi-tôt, & par ſa ſeule
Ibid. préſence diſſipa la faction. Le rebelle content de quelques évêchés & de quelques abayes, ſe ſoumit ; & le ma-

lade confirma par écrit le droit du vainqueur ſur ſa couronne & ſes Etats. ANN. 879.
Gauzelin cependant & Conrad, qui ne voyoient plus de ſûreté pour eux en France, étoient allés trouver la reine de Germanie pour ſe plaindre à elle, de ce que le roi avoit laiſſé échaper une ſi belle occaſion de ſe faire le plus puiſſant prince de ſa maiſon. Lutgarde, c'étoit le nom de l'ambitieuſe princeſſe, entra dans tous leurs ſentiments, & eut aſſez de crédit ſur l'eſprit de ſon mari, pour le porter à l'infraction du dernier traité. Déja il ſe préparoit à rentrer en France, lorſqu'il trouva dans ſes Etats de Loraine un ennemi, qui n'avoit à la vérité pour toute armée qu'un ramas de brigands, qui n'étoient bons qu'à piller, mais qui pilloient d'une maniere cruelle. Ce rival étoit Hugues, malheureux fruit des amours de Lothaire & de Valdrade. Il s'étoit ſaiſi de pluſieurs places, qu'il falut reprendre: ce qui empêcha Louis de paſſer en Neuſtrie. Il y renvoya neanmoins Gauzelin & Conrad avec quelques troupes, leur promettant de les ſuivre de près.

Le bruit de cette ſeconde irruption

répandit par-tout l'alarme. Les ſeigneurs qui étoient demeurés fidèles à la famille du feu roi, ne virent d'autre remède à tant de maux, que de procéder promptement à la cérémonie du couronnement. Le monarque, en mourant, n'avoit déſigné pour ſon ſucceſſeur que Louis ſon fils aîné : mais on craignit d'irriter Boſon, beau-pere de Carloman. Il fut donc réſolu de les élever tous deux ſur le trône, & de partager l'Etat entr'eux ſuivant l'ancienne coutume de la nation. C'étoit ce partage, toujours embaraſſant, qui avoit fait différer leur inauguration : la néceſſité obligea de le remettre à un autre temps. On fit donc partir les deux jeunes princes pour l'abaye de Ferriere, où ils furent ſacrés & couronnés par Anſégiſe, archevêque de Sens : ils avoient alors quinze ou ſeize ans. Ce ne fut que l'année ſuivante, que l'on fixa les bornes de leurs Etats. Carloman eut l'Aquitaine & la Bourgogne : Louis eut la France & la Neuſtrie. Quelques ſeigneurs voulurent faire valoir les droits de Charles le Simple, fils poſthume : mais les troubles de la France ne s'accommodoient pas d'un enfant pour ſouverain. Adélaïde

ANN. 879. Couronnement de Louis III & de Carloman ſon frere.

Ibid.

laïde ſa mere n'eut pas aſſez de crédit pour lui faire un parti.

ANN. 879.

Boſon eſt couronné roi de Provence.

Tel étoit l'état des choſes, lorſque Boſon, profitant de la minorité, fit enfin éclore ſes pernicieux deſſeins. Promeſſes, préſents, prieres, menaces, tout fut employé ſi à propos, que *le ſacré concile de Mante, au territoire de Vienne, aſſemblé au nom de notre Seigneur, & par l'inſpiration de ſa divine majeſté*, l'élut, le couronna, & le ſacra roi de Provence. Cette élection fut faite & confirmée par les archevêques de Vienne, de Lyon, de Tarentaiſe, d'Aix, d'Arles & de Beſançon, & par les évêques de Valence, de Grenoble, de Vaiſon, de Die, de Maurienne, de Gap, de Toulon, de Châlons-ſur-Saône, de Lauzanne, d'Agde, de Mâcon, de Viviers, de Marſeille, d'Orange, d'Avignon, d'Usès & de Rheims : ce qui peut faire connoître l'étendue de ce nouveau royaume, qui eſt apelé dans l'hiſtoire, tantôt le royaume d'Arles, du nom de ſa capitale, tantôt le royaume de Provence, comme il avoit été nommé ſous un des fils de l'empereur Lothaire. Ainſi les deux jeunes rois, à leur avènement au trône, perdirent

Concil. Montonenſe Labbe, tom. 9. P. 391.

Annal. Bert.

deux belles couronnes, l'une du côté du Rhin & de la Moſelle, l'autre du côté des Alpes.

ANN. 879.

Cependant le roi de Germanie, toujours vivement preſſé par la reine ſa femme, ſe mit en devoir de ſatisfaire à la parole qu'il avoit donnée à l'abbé de ſaint Denis & au comte de Paris. Il s'avança juſqu'au milieu de la Champagne, où les chefs des rebelles devoient le joindre avec leurs troupes. Mais la plupart avoient fait leur accommodement : ce qui le détermina à accepter une entrevue, où la paix fut enfin conclue. Déja les deux rois avoient eu une conférence avec Charles le Gros à Orbe, au-delà du lac de Geneve, & s'étoient ſignalés au retour par la défaite entiere d'un corps conſidérable de Normands, qui fut ou paſſé au fil de l'épée, ou noyé dans la Vienne. Une autre armée de ces pirates avoit fait deſcente ſur les côtes de Flandre, & après avoir pénétré juſqu'à cette partie des Ardennes, qu'on apeloit alors la forêt Charbonniere, retournoit ſur ſes pas, chargé d'un riche butin. Louis de Germanie vole à leur rencontre, les joint en un lieu nommé Thin, & les

ANN. 880.

Paix entre Louis de Germanie & les deux rois de France.

Annal. Bertin. Fuld. & Metens.

Ibid.

ataque avec tant de vigueur, qu'il les met en fuite. Cinq mille demeurerent ſur la place. Le jeune Hugues, fils naturel du monarque, ſe laiſſa emporter à l'ardeur de la pourſuite; il fut entouré, bleſſé dangereuſement, & pris. Cette perte fit ſonner la retraite. Le roi n'écoutant que ſa tendreſſe, envoie offrir aux Normands une capitulation raiſonnable, pourvu qu'on lui rende ſon fils. La nuit ſurvient avant qu'on ait rien conclu. Les barbares à la faveur de ſon obſcurité, s'évadent avec ce qu'ils peuvent emporter des dépouilles Allemandes. Le jour ne paroît enfin que pour faire voir au malheureux pere le corps du jeune prince étendu ſans vie dans le retranchement des ennemis. La douleur de Louis étoit exceſſive. Elle fut encore augmentée par la nouvelle qu'il reçut en même temps, que les troupes qu'il avoit envoyées contre un autre détachement de la même nation, avoient été taillées en pieces. Deux évêques, dix-huit officiers de la maiſon du roi, & douze comtes, entr'autres, Bruno frere de la reine, y furent tués avec tous leurs hommes. Cette horrible déroute, en livrant tout ANN. 880.

le pays au pillage, entraîna la défec-
ANN. 880. tion des peuples tributaires, voisins de la Saxe. Ils saisirent cette occasion pour faire des courses sur les terres des rois François. Cette révolte auroit eu des suites très fâcheuses, si elle n'eût été étouffée dès sa naissance, par la défaite de ceux qui les premiers avoient donné l'exemple de la rebellion.

Mort de Carloman, roi de Baviere.

La tranquilité étoit à peine rétablie, que la mort de Carloman, roi de Baviere, remplit son royaume de deuil & de tristesse. Ce fut, si l'on en croit les histoires de ce temps-là, le plus bel homme de son siècle, avantage relevé par je ne sçais quoi de majestueux, qui imprimoit le respect dans tous les cœurs; alliant dans sa personne la force du corps avec l'énergie de l'intelligence, sçavant, zélé pour la religion, aussi grand politique, que redoutable guerrier. Il fut enterré à Ottinghen dans l'abaye de saint Maximilien. Il n'avoit point d'enfants légitimes, mais deux naturels, un fils & une fille, Arnoul qu'on verra dans la suite sur le trône impérial, & Gisele qui fut mariée à Zuentibold duc de Moravie. Louis

Reginon.

de Germanie partit auſſi-tôt pour Ratisbonne, où d'un conſentement unanime il fut couronné roi de Bavière, de Pannonie, d'Eſclavonie, & de Bohême. Il avoit déja reçu, du vivant même de Carloman, le ſerment de fidélité de ſes nouveaux ſujets. Cependant pour contenter Arnoul ſon neveu, & pour dédommager Charles le gros ſon frere, il céda au premier toute la Carinthie : au ſecond toute ſes prétentions ſur le royaume de Lombardie, & ſur le titre d'empereur. Déja ce dernier étoit entré en Italie, où il avoit été reconnu ſans opoſition : démarche qui déplut au pape, qui prétendoit diſpoſer de cette couronne, qu'on regardoit alors comme le premier degré à l'empire, dont elle faiſoit le principal domaine. C'eſt ainſi qu'il s'en explique dans une lettre à l'archevêque de Milan. *Il faut*, dit-il, *que nous apelions en premier, & que nous choiſiſſions ſpécialement celui à qui nous donnerons la couronne.* Il ſe radoucit néanmoins, & vint au-devant du monarque juſqu'à Ravenne, pour le preſſer de venir prendre le ſceptre impérial à Rome. Mais Charles ne paſſa pas plus avant : d'au-

ANN. 880. *Ann. Fuld.*

Epiſt. 135.

tres affaires le rapeloient en deça des Alpes.

ANN. 880.

Diverſes expéditions des rois François.

On étoit convenu dans la derniere entrevue, qu'au mois de Juin tous les rois de la maiſon Carlovingienne s'aſſembleroient à Gondreville, pour y délibérer des intérêts communs. Les deux jeunes rois s'y rendirent : Charles revint exprès d'Italie pour s'y trouver : la maladie de Louis de Germanie, & le chagrin de la mort de ſon fils unique, qui étoit tombé d'une fenêtre dans une des rues de Ratisbonne, ne lui permirent pas d'y aſſiſter : mais il y envoya des députés. On y arrêta d'un conſentement unanime, que Louis & Carloman marcheroient à la tête de leurs troupes & de celles de Germanie, contre le fils de Lothaire & de Valdrade, qui ravageoient les environs d'Attigny. Il y fut auſſi réſolu qu'après la réduction de ce rebelle, on conduiroit l'armée contre l'uſurpateur de la Provence. Hugues faiſoit la guerre plutôt en voleur qu'en prince : la préſence des deux freres lui fit bientôt quiter la campagne : il ſe retira dans les bois. Théobalde, ſon beau-frere, ſe laiſſa ſurprendre, & fut taillé en pieces après un combat opi-

Annal. Fuld. & Metens.

mâtre, où il périt beaucoup de monde. Cette défaite rétablit le calme dans cette malheureuſe province. Il ne paroiſſoit plus d'ennemis. Les vainqueurs prirent auſſi-tôt le chemin de la Bourgogne, forcerent Mâcon, & donnerent ce gouvernement à Bernard, ſurnommé *Plante-velue*, tige d'une longue ſuite de comtes, qui ont depuis poſſédé cette ville à titre héréditaire. Charles les joignit bientôt après; &, de concert, ils allerent mettre le ſiége devant Vienne. ANN. 885.

La ville étoit bien fortifiée pour ces temps-là : elle avoit une nombreuſe garniſon : elle étoit défendue par Hermengarde, princeſſe ambitieuſe, qui regardoit la priſe de cette place comme le plus grand mal qui pût lui arriver. Boſon, qui pour ne pas tout hazarder à la fois, avoit pris le parti de ſe retirer dans les montagnes, pouvoit delà donner ſes ordres, à toute la Provence où il étoit fort aimé : les trois rois étoient animés par l'intérêt, l'honneur & la gloire. Ainſi l'on peut croire que ce ſiege qui duta deux ans, ne ſe paſſa pas ſans de rudes combats. L'hiſtoire cependant n'en marque aucune circonſtance. Elle dit ſimplement

Charles eſt couronné empereur.

qu'après deux mois Charles ſe vit
ANN. 880. obligé de le quiter pour aller à Rome, où il fut couronné empereur le jour de Noël, qui ſembloit être deſtiné particuliérement à cette cérémonie. L'acte de ſon couronnement eſt un nouveau titre de l'autorité des papes. Le ſaint Pere y procede de la même maniere qu'il auroit fait à l'élection d'un évêque qu'il choiſiroit comme le plus vertueux, après avoir examiné ſa conduite, ſes mœurs & ſon mérite. C'eſt toujours lui qui élit comme le plus digne, lui qui éleve aux honneurs de l'empire, lui qui décore du nom d'Auguſte. Tant l'ambition des princes eſt quelquefois peu délicate!

Le départ du roi d'Allemagne ne
ANN. 881. fut pas le ſeul affoibliſſement que ſou-
Ravage des Normands. frit l'armée des aſſiégeants. Les Normands continuoient leurs ravages. Maîtres de Gand, dont ils avoient fait comme leur quartier général, ils ſurprirent Tournai, qu'ils mirent à feu & à ſang, s'emparerent de Courtrai qu'ils fortifierent, & forcerent Saint-Omer qu'ils réduiſirent en cendre. De-là ils coururent tout le pays
Idem, ibid. juſqu'à la riviere de Somme, tuant,

brûlant, saccageant tout ce qui se trouva sous leurs pas. Cambrai, Saint-Riquier, Saint-Valery, Amiens, Corbie, Arras, furent emportés & pillés, après un horrible carnage de leurs habitants. Tant de fâcheuses nouvelles obligerent le roi de France à laisser la conduite du siége au prince son frere, pour venir avec une partie de ses troupes à la défense de son royaume. Il joignit l'ennemi à Saucour dans le Ponthieu. Le combat fut sanglant: mais enfin la victoire se déclara pour les François. Neuf mille Normands demeurerent sur la place, & avec eux, Guaramond leur roi, duc ou commandant. Louis de Germanie ne fut pas si heureux contre un autre détachement de la même nation, qui après avoir ravagé une partie de la Frise, s'étoit cantonné & retranché dans Nimègue. Le monarque fit des efforts incroyables pour les en déloger: mais il fut repoussé. Les barbares cependant, le voyant obstiné à poursuivre l'ataque, mirent le feu au palais, qui fut entiérement brûlé, & remontant sur leurs vaisseaux, se retirerent jusqu'à l'embouchure du Rhin.

ANN. 881.

Chron. de Gest. Norman.

ANN. 881 Mort de Louis de Germanie.

Bientôt ils reparurent en plus grand nombre, commandés par Godefroy & Sigefroy leurs princes, & vinrent ſe poſter ſur la Meuſe, en un lieu nommé Haſlou. Ils prirent & brûlèrent Maëſtricht, Liege & Tongres, où ils exercerent d'horribles cruautés. Ils ſe répandirent enſuite dans tout le pays des Ripuariens. Cologne, Bonn, Zulpic, Juliers, Aix-la-Chapelle, Malmedi, Stavelo, & quantité de petites villes de moindre nom, devinrent les théâtres de leur fureur, & furent renverſées de fond en comble. Trèves éprouva le même ſort, & fut également ſaccagée. Perſonne ne s'oppoſoit à leurs brigandages. Les habitants des Ardennes, conduits par le déſeſpoir, s'étoient atroupés pour les ataquer : ils furent défaits avec un horrible carnage. Vénelon évêque de Metz, fut tué dans un combat qu'il oſa leur livrer. Louis de Germanie, malade depuis long-temps, ne pouvoit monter à cheval, & pour comble de malheurs, mourut ſur ces entrefaites. Charles le Gros, ſon frere & ſon unique héritier, étoit en Italie, où il venoit de recevoir la couronne impériale. La Germanie cependant

Idem, ibid.

avoit beſoin d'un prompt & puiſſant ſecours. Les ſeigneurs de cette partie du royaume de Loraine qui étoit échue en partage à Charles le Chauve, vinrent offrir au roi de France de rentrer ſous ſon obéiſſance & de le reconnoître pour leur ſouverain. Louis ne jugea pas à propos de ſe rebrouiller avec le nouvel empereur, qui entroit à cet égard dans tous les droits de ſon frere, à qui l'on avoit cédé cette couronne : il remercia les Lorains de leur bonne volonté. Mais pour adoucir ce refus, il ſe chargea de les défendre de la fureur des Normands, & leur envoya un corps conſidérable de troupes. ANN. 881. *Annal. Bert.*

Le jeune monarque partit auſſi-tôt pour aller joindre le duc de Bretagne, réſolu de combattre les Normands qui s'étoient jetés dans le pays de la Loire. Mais il fut attaqué à Tours d'un mal ſi violent dès ſon commencement, qu'il l'obligea de reprendre le chemin de la Neuſtrie. On le tranſporta dans une litiere à Saint-Denis, où il mourut dans la vingt-deuxieme année de ſon âge, après un règne de deux ans, trois mois, vingt-quatre jours. Aimoin nous le repréſente comme un prince débauché, qui dès qu'il ANN. 881. Mort de Louis III. *Annal. Bert. & Metens.*

fut en état de jouir des plaiſirs, s'y
ANN. 882. abandonna ſans meſure. C'eſt ſans doute ſur ce temoignage que Paul Emile le fait périr d'une maniere bien honteuſe. Il raconte que le jeune monarque courant après une fille qui s'étoit ſauvée dans une maiſon dont la porte étoit fort baſſe, fut emporté par ſon cheval, qui en s'élançant dans cette porte, lui caſſa les reins, & qu'il en mourut. Mais Reginon, auteur contemporain, aſſure qu'il fut pleuré de tous les peuples de la Gaule, pour ſa grande vertu & pour ſa haute vaillance. Les Annales de Metz & de ſaint Bertin lui donnent les mêmes éloges, & diſent ſimplement qu'il mourut de maladie. Il eſt enterré à l'abbaye de Saint-Denis.

Carloman eſt proclamé roi de Neuſtrie.

Louis III ne laiſſoit point d'enfants, Carloman ſon frere lui ſuccéda ſans aucune oppoſition. Il étoit encore au ſiege de Vienne, lorſqu'il reçut la nouvelle de cette mort par les députés des ſeigneurs François, qui venoient l'aſſurer de leur fidélité. Il ſe rendit auſſi-tôt à Chierſi, ou après avoir juré le capitulaire de Charles le Chauve ſon grand pere, il fut unanimement proclamé roi de Neuſtrie. Il y étoit à

peine arrivé, qu'il y aprit la réduction de Vienne, & la prise d'Hermengarde & de sa fille, qui furent conduites à Autun. Déja il se préparoit à marcher contre les Normands de la Loire, lorsque leur général lui envoya demander la paix. Le jeune héros l'accorda, mais en maître. Hasting, c'étoit le nom du commandant, ne put l'obtenir, qu'en se retirant avec toutes ses troupes. Cette noble fierté fit naître de grandes espérances, & rassura les peuples, qui avoient fort appréhendé que le changement de souverain n'augmentât les désordres de l'Etat. ANN. 892.

La Germanie cependant étoit toujours en proie aux ravages des Normands, retranchés sur les bords de la Meuse, aux environs de Haslou. Ce fut pour l'empereur une nouvelle raison de hâter son retour d'Italie. Il se rendit promptement à Vormes, où il donna ses ordres pour assembler la plus nombreuse armée qu'on eût vue depuis long-temps. Elle étoit composée d'Allemands, de Bavarois, de Lombards, de Thuringiens, de Saxons, de Frisons & de François. Il la partagea en trois corps : le premier avoit pour général Arnoul, fils natu-

Charles le Gros fait un traité honteux avec les Normands.

rel du feu roi de Baviere : un ſeigneur
ANN. 882. François, nommé Henri, commandoit le ſecond : Charles étoit à la tête du troiſieme. Les deux premiers eurent ordre de marcher à grandes journées, pour ſurprendre le camp des
Chron. de Geſt. Norman. Barbares. Ce deſſein étoit très-ſage ; mais la trahiſon le fit échouer. On ne laiſſa pas néanmoins de former le ſiége des retranchements. Chaque jour fut ſignalé par quelques aſſauts meurtriers, ou par quelques ſanglantes ſorties. Les éléments diſputerent de fureur avec les hommes. Un terrible ouragan abattit un pan de muraille, & renverſa les tentes de l'armée impériale. La contagion, ſuite naturelle d'un air altéré par la corruption des corps morts, infecta l'un & l'autre camp. Tant d'horreurs effrayerent également & les aſſiégeants & les aſſiégés : on parla d'accommodement. Sigefroy l'un des trois pirates, ſe rendit auprès de l'empereur, & après deux jours de négociation, on conclut
Annal. Fuld. & Metens. ce traité à jamais honteux à la mémoire de Charles le Gros : qu'on abandonneroit aux Normands le pays dont ils étoient actuellement en poſſeſſion : qu'on leur compteroit inceſ-

ſamment une ſomme capable de les dédommager des pertes qu'ils avoient faites dans cette guerre : que Godefroy ſon collegue, en ſe faiſant chrétien, épouſeroit la princeſſe Giſele, fille de Lothaire & de Valdrade : qu'on lui céderoit, en conſidération de ce mariage, tout ce que Roric avoit poſſédé dans la Friſe : enfin, que le prince Hugues, frere de Giſele, jouïroit du revenu de l'évêché de Metz, à condition de renoncer à ſes prétentions ſur le royame de Loraine. ANN. 882.

C'étoit acheter ignominieuſement la paix. C'eſt trop peu dire : c'étoit établir dans le cœur de l'Etat un ennemi dangereux : l'accommodement néanmoins fut ſigné. On dépouilla les égliſes les plus célebres, pour faire la ſomme dont on étoit convenu. Sigefroy demeura en poſſeſſion de Haſlou : Godefroy, après avoir reçu le baptême, épouſa Giſele qu'il emmena dans ſes nouveaux Etats ; & l'empereur ſe retira à Coblents, où il reçut les ambaſſadeurs du monarque François, qui lui envoyoit demander la partie du royaume de Loraine, qui avoit apartenu aux rois ſes prédé- ANN. 883. Autre traité de Carloman avec ces peuples. *Annal. Bertin. Fuld. & Metens.*

ceſſeurs. Cette demande que l'indignation avoit formée, fut très-mal reçue : Charles pour lui faire dépit, accorda au pape la liberté de l'impératrice Ingelberge, belle-mere de Boſon. Les Normands profiterent de cette méſintelligence. Ceux de la Meuſe ſe répandirent dans la Picardie, où ils mirent tout à feu & à ſang. Ils s'approcherent de Rheims, qu'ils s'attendoient à piller comme les autres villes, lorſque Carloman les attaqua avec le peu de troupes qu'il avoit ramaſſées, les défit & les força de ſe retirer en déſordre. Mais bientôt ils revinrent avec de ſi grandes forces, qu'il ſe vit obligé de racheter par beaucoup d'argent le pillage de ſes provinces. On leur donna douze mille livres, ſomme prodigieuſe en ce temps-là.

ANN. 883.

Chron. de Geſt. Norman.

ANN 884. Mort de Carloman.

Le jeune prince ne ſurvécut pas long-temps à cet échec. Il prenoit le divertiſſement de la chaſſe, lorſqu'il fut attaqué par un ſanglier, qui le bleſſa ſi dangereuſement, qu'il en mourut ſix jours après. Il eſt enterré à Saint-Denis. Quelques-uns racontent que ce fut un de ſes gens, qui voulant percer la bête de ſon javelot,

le bleſſa malheureuſement à la cuiſſe. L'auteur des annales de Metz, en éclairciſſant ce fait, rapporte une circonſtance bien honorable à la mémoire de ce monarque. Il dit que ce fut Carloman lui-même qui fit répandre le bruit qu'il avoit été bleſſé par le furieux animal, de peur qu'on ne punît le domeſtique mal-adroit, mais innocent. Ce trait ſuffit ſeul pour immortaliſer ce prince, d'ailleurs célebre par ſa valeur, ſon activité, & ſon aplication aux affaires. Il ne régna que cinq ans & quelques mois.

ANN. 884.

Ibid.

CHARLES III,

Dit le Gros.

Charles le Gros eſt proclamé roi de France.

Il ſembloit que le jeune Charles, fils poſthume de Louis le Begue, devoit être appellé à la ſucceſſion du royaume, après la mort de ſes freres, qui ne laiſſerent points d'enfants. Mais il avoit à peine ſept ans, âge peu propre aux affaires. La France étoit toujours en proie aux déprédations des Normands : un roi enfant n'étoit point

ce qu'il falloit leur opoſer : ce fut donc à Charles le Gros qu'on envoya offrir
ANN. 884. la couronne : il ſe rendit promptement à Gondreville, où il reçut les
Annal. Fuld. hommages & les ſerments de fidélité. Le fils d'Adelaïde cependant demeura ſous la conduite de l'abbé Hugues, à qui l'empereur confirma le gouvernement de cette partie de la Neuſtrie qui eſt entre la Seine & la Loire, & qu'on apelloit le duché de France, dont Paris étoit la capitale. Le nouveau monarque, par cet accroiſſement de domination, ſe voyoit un des plus puiſſants princes de la terre : mais ſa capacité ne répondit point à l'étendue de ſon empire : trop foible pour ſoutenir une ſi grande fortune, il en fut accablé.

ANN. 885. Godefroy eſt aſſaſſiné en trahiſon.

Le fils de Valdrade n'avoit point renoncé à ſes prétentions ſur la Lorraine, & Godefroy duc de Friſe, ſon beau-frere ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre avec l'empereur. Charles ſe défit de l'un & de l'autre, par des moyens auſſi lâches que cruels. Le prince Normand demandoit quelques vignobles au confluent de la
Annal. Metens. Moſelle & du Rhin. On n'oſa le refuſer ouvertement : on feignit de vouloir traiter. L'iſle de Bétau fut

choiſie pour le lieu de la conférence. Godefroy y fut inſulté de deſſein prémédité par un ſeigneur Friſon : il répondit avec aigreur. Alors, Evrard, c'étoit le nom du miniſtre des cruautés de l'empereur, fondit ſur lui le ſabre à la main, & lui déchargea un ſi furieux coup ſur la tête, qu'il l'abatit à ſes pieds. Auſſi-tôt chacun tira l'épée, & le malheureux Danois, victime de ſa crédulité, expira percé de mille bleſſures. Hugues le bâtard fut arrêté peu de jours après à Gondreville près de Toul, où on l'avoit atiré. On lui creva les yeux : enſuite on l'enferma au monaſtere de ſaint Gal. On l'en retira depuis, pour le transférer à l'abaye de Prum, dans la forêt d'Ardennes, où on le força de prendre l'habit de moine, ſous lequel il mourut quelque temps après.

ANN. 885.

Annal Fuld.

Le moindre prétexte ſuffiſoit pour réveiller l'avidité des Normands : une ſi noire perfidie raluma toute leur fureur. Ils firent les derniers efforts pour en tirer vengeance. Sigefroy, l'un de leurs principaux chefs, raſſembla tous ceux de ſa nation qui s'étoient diſperſés en différents endroits de la monarchie ; & à la tête d'une

Siege de Paris par les Normands.

armée de quarante mille hommes, il
ANN. 885. vint mettre le siége devant Paris, après avoir pris & brûlé Pontoise. La capitale de Neustrie n'étoit alors qu'une isle, & ce qu'on nomme maintenant la Cité. Il y avoit deux ponts de bois, l'un qu'on apelle à présent le pont-au-change, & l'autre le petit-pont. Ils étoient défendus chacun par une grosse tour. Les barbares pressèrent le siege avec une valeur opiniâtre, mais non destituée d'art. Les balistes ou pierriers (*a*), les vignes ou galeries d'aproches (*b*), les béliers (*c*),

Chron. de Gest. Norman.

(*a*) La baliste étoit une machine de guerre avec laquelle on jetoit dans les places assiégées de grosses pierres, des flèches, & des feux d'artifices; on l'apelle aussi quelquefois pierrier, quelquefois mangonneau. Elle différoit de la catapulte, en ce que celle-ci ne servoit qu'à lancer des javelots & des dards. On en peut voir la figure dans Juste Lipse, Végéce & autres.

(*b*) Les vignes ou galeries d'aproche étoient une charpente légere, haute de sept pieds, large de huit, longue de seize, avec un double toit de planches & de claies, que l'on couvroit de cuirs frais, pour les garantir du feu. Les côtés étoient garnis d'un tissu d'ozier, impénétrable aux pierres & aux traits. On joignoit de front plusieurs de ces machines, sous lesquelles les assiégeants s'avançoient à couvert aux pieds des murailles pour les sapes.

(*c*) Le bélier étoit une grosse poutre, dont un des bouts étoit ferré, & avoit en quelque façon la forme d'une tête de mouton avec des cornes. On le suspendoit à de grandes pieces de bois avec de grosses chaînes, & cent hommes étoient occupés à lui donner le branle & à le pousser avec violence contre les murailles.

les brûlots (*d*), les tours (*e*), les cavaliers ou terraſſes (*f*), toutes les machines enfin inventées alors pour la deſtruction des villes, y furent utilement employées. Elles firent brèche. Les Normands donnerent trois furieux aſſauts. Les Pariſiens les ſoutinrent avec un courage inébranlable. On remarque ſur-tout l'uſage qu'ils firent d'une longue & groſſe poutre, ferrée en pointe par le bout. On la faiſoit jouer & tomber avec violence ſur les galeries. Lorſque la charpente rompue laiſſoit l'ennemi à découvert, on lançoit ſur lui de groſſes pierres; on le perçoit à coup de flèches, ou on le brûloit avec de la poix & de l'huile bouillante. Le comte de Paris, Odes ou Eudes, que ſes grandes qualités

ANN. 885.

Abbo Monach. de bellis Paris Urbis carmen.

(*d*) Le brûlot étoit ou un bateau chargé de matieres combuſtibles auxquelles on mettoit le feu, avant de le lâcher contre l'ennemi, ou une machine qui ſervoit à lancer des dards enflammés.

(*e*) Les tours étoient de grands bâtiments aſſemblés avec des poutres & des madriers, & revêtus avec ſoin de peaux crues pour les garantir du feu. Elles étoient montées ſur pluſieurs roues dont le jeu les faiſoit mouvoir. Elles avoient pluſieurs étages qui ſe communiquoient par des échelles, & renfermoient différentes machines pour prendre la ville, comme le bélier, &c.

(*f*) Le cavalier étoit une terraſſe qu'on élevoit avec du bois & de la terre contre les murailles, pour lancer des traits dans la place.

élevèrent depuis sur le trône de Fran-
ANN. 886. ce, mit dans la ville un ordre, qui
Annal. Fuld. lui tint lieu de bastions & de boule-
varts. L'évêque Goslin n'anima pas seulement le peuple par ses exhorta-
tions, mais encore par ses exploits guerriers. On le vit plus d'une fois sur la brèche, le casque en tête, un carquois sur le dos, & une hache à sa ceinture, combattre à la vue d'une croix qu'il avoit plantée sur le rem-
part. Il étoit secondé par plusieurs vaillants chevaliers, qui firent des actions surprenantes; mais sur-tout par l'abé Eble, son neveu, homme d'une force extraordinaire, qui par ses hauts faits d'armes portoit par-tout l'étonnement & la terreur. Jamais on ne vit ni plus de fureur dans l'ata-
que, ni plus de constance & de fer-
meté dans la défense. Les Parisiens pendant ce siege, qui dura un an & demi, éprouverent toutes les horreurs qu'entraînent la famine & la conta-
gion: *leur courage fut admiré, & ne fut point ébranlé.*

L'empereur fait un traité avec les Normands.

L'empereur cependant se tenoit à Francfort & aux environs, d'où il se contentoit de faire partir les secours dont la ville avoit besoin. Deux fois

il envoya le comte Henri, qui d'abord eut le bonheur de pénétrer dans la place, où il conduiſit un convoi de vivres & quelques ſoldats, mais qui s'étant enſuite laiſſé ſurprendre, fut aſſommé avec tous ceux de ſa ſuite. La nouvelle de cette mort détermina le monarque à y marcher en perſonne. Il parut en effet à la vue de Paris ſur le mont de Mars, qu'on apelle aujourd'hui Montmartre (*a*): mais il n'oſa pas ataquer l'ennemi: il ne vint que pour acheter encore une trève. Les Normands leverent enfin le ſiege, moyenant ſept cents livres peſant d'argent, qu'on s'ofroit de leur payer dans quelques mois; & pour les dédommager de ce délai, on leur permit d'aller paſſer l'hiver en Bourgogne, où ils commirent d'affreux ravages. Charles, après ce honteux traité reprit le chemin de la Germanie, chargé du mépris & de la haîne de tous les François. Bientôt cette diſpoſition paſſa dans le cœur des Germains, qui le regardoient comme un petit génie, que le moindre obſtacle

ANN. 886.

Idem, ibid.

(*a*) Abbon le nomme *Mons Martis*: il eſt auſſi quelquefois apelé *Mons Mercurii*, il ſe pouroit faire que Montmartre vînt auſſi bien de *Mons Martis*; que de *Mons Martyrum*. Daniel. tom. 2. p. 272.

effrayoit. Toujours retenu dans ſon
ANN. 887. palais, autant par lâcheté que par la foibleſſe d'une ſanté chancelante; toujours troublé par la crainte du diable, qu'il croyoit avoir vu dans ſa jeuneſſe (*a*); peu capable enfin de ſoutenir le poids d'un ſi vaſte empire, il s'en repoſoit entiérement ſur l'évêque de Verceil. Ludard, c'étoit le nom du miniſtre, ſeul dépoſitaire de toute l'autorité, régnoit deſpotiquement ſous le nom de l'empereur. On crut qu'il falloit commencer par le perdre avant que d'attaquer le prince. On l'accuſa d'un commerce criminel avec l'impératrice. Charles étoit extrêmement délicat ſur cet article; c'étoit encore une de ſes foibleſſes: il ſe laiſſa aiſément perſuader ce qu'il craignoit. Le prélat fut chaſſé de la cour, & la princeſſe répudiée dans une aſſemblée générale, où le monarque jura qu'il ne l'avoit jamais tou-

Il répudie l'impératrice Richarde, & renvoie ſon miniſtre.

Annal. Metens.

(*a*) Les évêques pour lui inſpirer plus d'horreur du crime qu'il avoit commis en ſe révoltant contre ſon pere, lui firent entendre que le diable s'étoit emparé de lui. Cette idée le frapa tellement, qu'il demanda qu'on fit ſur lui en préſence des évêques & des grands du Royaume, tous les exorciſmes des énergumenes: ce qui lui fut accordé. Le ſouvenir de cette effrayante cérémonie ne s'effaça jamais entiérement de ſon imagination; il lui en reſta toujours un fonds de trouble & de foibleſſe dans l'eſprit. *Annal. Bertin. ad an.* 873.

chée,

chée, quoiqu'ils euſſent vécu enſemble plus de dix ans. Envain Richarde offrit de prouver par le combat, ou par l'épreuve du fer chaud, non-ſeulement ſon innocence, mais même ſa virginité : elle fut enfermée à l'abaye d'Andlaw en Alſace, qu'elle avoit richement fondée, & où elle mourut en grande réputation de ſageſſe & de vertu. ANN. 887.

Charles deſtitué des conſeils de ſon miniſtre, fit paroître toute la foibleſſe de ſon eſprit. Il commença lui-même à la ſentir : ce triſte ſentiment lui cauſa la plus vive inquiétude. Ce fut dans cette accablante ſituation qu'il convoqua un parlement à Tribur, entre Mayence & Oppenheim. Le chagrin qui le dévoroit, lui donnoit un air rêveur, diſtrait, mal-aſſuré : on ſe fit remarquer les uns aux autres ſes égaremens & ſes abſences. Il fut enfin réſolu de le détrôner, & de lui donner un ſucceſſeur. Tant de couronnes regardoient uniquement le jeune prince Charles, fils de Louis le Begue, comme le ſeul deſcendant en ligne directe de Charlemagne. Mais exclus de tous les trônes, ſous prétexte de ſa grande jeuneſſe, il ne

Il eſt dépoſé.

Ibid.

Chron. Hildensheim. menſe.

Frop. chron. monaſt.

ſuccéda pas même encore pour cette
ANN. 887. fois au royaume de France. Ils furent offerts au bâtard de Carloman, à qui la qualité de prince n'étoit pas même due ſuivant l'uſage établi dans la ſeconde race, ſous laquelle les enfants naturels n'avoient aucun rang. Arnoul n'héſita pas à accepter un ſceptre qu'il
Abbo ibid. étoit près d'envahir. La révolte fut ſi générale, qu'en moins de trois jours, toute la Germanie lui rendit hommage, & le reconnut pour ſon ſouverain.

Sa mort. Charles le Gros abandonné de tout le monde, tomba du faîte de la grandeur dans la plus triſte de toutes les
Annal. Metens. ſituations, chaſſé de ſon palais, n'ayant pas même un domeſtique pour le ſervir dans ſa maladie, privé de tous les ſecours de la vie, n'oſant les demander; perſonne ne voulant le recevoir, de peur de ſe rendre ſuſpect.
Regino Sigebert. Otto Friſing. l. 6. c. 7. Le ſeul Lutberg archevêque de Maience, touché de ſes malheurs, & peu éfrayé des ſuites d'une généroſité plus chrétienne que politique, eut l'humanité de le recueillir & de lui procurer les ſoulagemens néceſſaires. Ce prince infortuné écrivit à l'uſurpateur, non pour ſe plaindre, mais

pour le ſuplier de lui accorder une légere penſion. Arnoul lui aſſigna quelques petits fiefs en Allemagne. C'étoit à peine de quoi fournir à ſa ſubſiſtance. Charles n'en jouit pas long-temps. Le chagrin, ou, ſelon quelques-uns, le poiſon l'enleva de ce monde trois mois après cette épouvantable cataſtrophe. Il fut enterré au monaſtere de Richenoue, dans une iſle du lac de Conſtance, avec plus d'éclat que ne promettoit la ſituation des affaires. Les annales de Fulde aſſurent qu'à ſa pompe funebre on vit le ciel ouvert: ce qui prouve, ajoutent-elles, que ce monarque, mépriſé des hommes, étoit agréable à Dieu. C'étoit en effet un très-bon prince, juſte, dévot, même juſqu'à l'excès, qui n'avoit d'autre vice que celui d'être au-deſſous de ſon rang & de ſa puiſſance.

ANN. 887.

ANN. 888.

Annal. Fuld. ad hunc an.

La mort de ce prince, diſent les annales de Metz, laiſſa ſes royaumes en proie à toutes les fureurs de l'ambition. La Germanie avoit à la vérité reconnu Arnoul : mais ſon ſuffrage n'emportoit pas celui des autres couronnes, en faveur d'un monarque dont le droit étoit auſſi équivoque.

Factions en France & en Italie.

ANN. 883. On vit paroître tout-à-coup un grand nombre de contendants, qui tous fondoient leurs prétentions, non-seulement sur leur puissance ou sur leurs services, mais encore sur leur aliance avec la maison de Charlemagne. C'étoit l'effet de l'autorité que la foiblesse des rois avoit laissé prendre aux seigneurs sur les terres qu'ils ne possédoient originairement, que comme des commissions amovibles. On soufrit imprudemment qu'elles passassent du pere au fils. On s'accoutuma insensiblement à regarder comme propre ce qui n'avoit été confié qu'à titre de place. On en vint enfin jusqu'à vouloir faire une souveraineté de ce qui n'étoit d'abord qu'un simple gouvernement. Les principaux étoient Bérenger duc de Frioul, petit-fils par sa mere de Louis le Débonnaire : Gui duc de Spolete, arriere-petit-fils de Charlemagne par une fille de Pepin roi d'Italie : Louis fils de Boson, petit-fils par Hermengarde de l'empereur Louis II : Rodolphe fils de Conrad comte de Paris, petit-neveu de l'impératrice Judith, femme de Charles le Chauve : & Ode ou Eudes, fils du fameux Robert le Fort, comte

Regino. Otto. Freſing. l. 6. c. 10.

d'Anjou, qui, ſelon quelques généalogiſtes, deſcendoit de Childebrand, frere de Charles-Martel, & oncle de Charlemagne. ANN. 888.

Le duc de Frioul fut le premier qui oſa franchir l'eſpace immenſe qui eſt entre le trône & le rang de particulier. Une grande partie de l'Italie le reconnut pour ſon ſouverain. Cet exemple fut bientôt ſuivi. Gui marcha droit à Rome, & s'y fit couronner empereur & roi de France, où il avoit ménagé un puiſſant parti. Il vint en effet à Metz, & s'avança juſqu'à Langres, dont l'évêque nommé Geilon, le ſacra roi de toute la Neuſtrie. Mais ne trouvant pas les peuples diſpoſés à le recevoir, il repaſſa promptement les Alpes, vainquit Bérenger en deux ſanglantes batailles, lui arracha ſa nouvelle couronne, & le força de ſe réfugier en Germanie. Rodolphe de ſon côté, atentif à toutes les démarches du duc de Spolete, n'oublioit rien pour réunir tous les eſprits en ſa faveur. Il n'aſpiroit à rien moins qu'au trône François, ou à la ſouveraineté de la Bourgogne transjurane, dont il avoit le gouvernement. Il s'étoit emparé de tout le *Ibid.* *Luitprand. l. 1. c. 6.*

pays qui eſt entre le Mont-Jura, & les Alpes Pennines : il y fut réellement proclamé roi : mais il ne put gagner les Neuſtriens. Eudes l'emporta ſur lui par le ſuffrage des peuples, dont il avoit l'eſtime & l'affection.

ANN. 888.

Hiſt. Aquit frag. 5. Duchesne. tom 11. p. 932.

EUDES.

Eudes eſt couronné roi de France.

CE fut dans un parlement tenu à Compiegne, que les évêques & les ſeigneurs de France élurent pour leur roi Eudes, comte de Paris & d'Orléans, & duc de Bourgogne. La mémoire de ſon pere Robert le Fort, qui étoit mort en défendant l'Etat contre les Normands, & les belles actions qu'il avoit faites lui-même à la défenſe de la capitale, lui mirent la couronne ſur la tête. Il avoit toutes les qualités que doit avoir un roi d'élection, pour emporter les ſufrages de la multitude ; la valeur tempérée par la ſageſſe, la douceur relevée par la nobleſſe des manieres, la taille avantageuſe, la mine haute, mille charmes dans ſa perſonne. Il fut ſacré à Sens par Vautier, qui en étoit ar-

Annal. Metenſ.

chevêque. La Neuſtrie le reconnut, & enſuite l'Aquitaine, à la réſerve de Bordeaux & de Saintes, qui étoient entre les mains des Normands. Les ſages précautions qu'il prit en montant ſur le trône, ne pouvoient que lui en aſſurer la poſſeſſion. Il proteſta hautement qu'ayant été nommé par le roi Louis le Begue, tuteur du jeune Charles, il n'acceptoit le diadême que pour le lui rendre, lorſqu'il ſeroit en âge de gouverner l'Etat. Il travailla enſuite à écarter les guerres dont il ſembloit être menacé du côté de la Germanie. Il fit aſſurer Arnoul, que ſi ſa nomination pouvoit cauſer le moindre trouble en France, il étoit prêt à s'en déſiſter. Il alla même le trouver à Vormes, & lui remit la couronne, le ſceptre, & tous les ornements de la royauté, avec mille ſerments qu'il ne vouloit les porter que de ſon conſentement. Le roi de Germanie, flaté de cette déférence, les lui rendit, & cette entrevue ſe termina par un traité de paix.

ANN. 888. *Odoranni monach. S. Petr. Vivi Senon. Chron.*

Annal. Fuld.

Quelques-uns de nos hiſtoriens ont écrit que le comte Eudes ne fut point élu roi, mais ſimplement tuteur, gouverneur, ou régent du royaume,

jusqu'à ce que le jeune prince fût en
ANN. 888. âge de gouverner lui-même. Ils con-
Fragm. hist. France. viennent qu'il en prit le titre, ainsi qu'on peut le voir sur plusieurs monnoies ou médailles, où il est représenté avec toutes les marques de la dignité royale : mais ils ajoutent que dans le siecle dont il est ici question, & dans les trois ou quatre autres suivants, les tuteurs prenoient les qualités de leurs pupiles, & s'intituloient seigneurs des terres dont ils n'étoient réellement que les administrateurs. C'est pour cette raison que sur le sceau de ce prince, & dans plusieurs actes
T. 2. capit. raportés par Baluze, on lit cette inscription : *Odo gratiâ Dei rex.*

Il défait les Normands. L'empire François se trouvoit dans un étrange état. Ravagé par les Normands, rempli de factions & de troubles, afoibli par ses divisions, il étoit alors partagé entre cinq princes, dont aucun n'avoit un droit fondé sur le trône qu'il occupoit. Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane, qui comprenoit la Savoie, la Suisse, & quelques autres contrées, venoit de faire sa paix avec Arnoul, dont il redoutoit la puissance. Bérenger disputoit l'Italie au nouvel empereur, & le

roi de Germanie, réſolu de les affoiblir l'un par l'autre, lui avoit permis de porter la couronne. Louis, fils de Boſon, ſe maintenoit toujours en poſſeſſion de la Provence, du Lyonnois, du Dauphiné, & de tout ce que ſon pere lui avoit laiſſé dans la Bourgogne: mais il n'avoit pas encore oſé prendre les marques de la royauté. Eudes plus heureux, avoit reçu les hommages de tous les ſeigneurs François; mais il voyoit le royaume en proie à la fureur des Normands, qui ravageoient l'Aquitaine, le pays de la Marne, & les bords de l'Aiſne. Ce fut contre ces derniers qu'il porta d'abord ſes armes. Il les joignit à la forêt de Mont-faucon, & fit une action qui juſtifia parfaitement ſon élévation ſur le trône. Il n'avoit qu'environ mille chevaux: l'armée ennemie étoit de dix-neuf mille hommes. Ce grand nombre ne l'étonna point: il fondit ſur eux, & pouſſa fort avant dans la mêlée. Un cavalier Normand lui donna par derriere un ſi furieux coup de hache ſur la tête, qu'il ne dut ſa conſervation qu'à la bonté de ſon armure. Le prince en même temps ſe tourne vers le barbare, & le perce de

ANN. 888.

Chron. de Norman. geſt.

Abbo. 1. 2.

son épée. Rien ne réſiſte à ſes éforts; il enfonce, il rompt, il diſſipe cette prodigieuſe multitude.

ANN. 888.

Il traite avec eux.

Cette glorieuſe victoire ranima le courage des habitants de Meaux, qui ſe défendoient avec toute la vigueur poſſible contre une autre armée de ces pirates. Mais le vainqueur, obligé de marcher au-delà de la Loire, où ſa ſeule préſence remit dans la ſoumiſſion les peuples révoltés, ne put ſecourir cette malheureuſe ville. Elle ſe vit donc enfin forcée, faute de vivres, à capituler ſous les plus dures conditions. On n'accorda à tant de braves gens que la vie & la permiſſion de ſe retirer où ils voudroient. La place fut livrée à l'ennemi, qui la mit au pillage, brûla les maiſons, renverſa les murailles. Les barbares ne garderent pas même la capitulation. Les vaincus, ſur la foi des traités, ſe croyoient du moins en liberté d'aller pleurer leur ſort dans quelque coin du royaume; mais ils avoient à peine paſſé la Marne, qu'ils ſe virent tout-à-coup envelopés avec leur évêque, & ramenés au camp des Normands, qui les firent tous eſclaves. Ces infidèles, après avoir fait de grands ap-

Ibid.

prêts, s'avancerent juſqu'aux portes de Paris, pour l'aſſiéger de nouveau. Eudes, ſur cette nouvelle, vint à leur rencontre avec une armée beaucoup plus foible que la leur. Ils traiterent néanmoins avec lui, & la haute opinion qu'ils avoient de ſa valeur, leur fit abandonner leur entrepriſe : on leur envoya quelques préſents, & ils quiterent la Seine, pour aller ſe jeter ſur le Cotentin, où ils aſſiégèrent le château de Saint-Lo. ANN. 888.

Un autre corps de troupes de la même nation déſoloit la Picardie, l'Artois, & tout le pays qu'arroſe la Meuſe. Arnoul vint à leur rencontre, les joignit auprès d'Amiens, & les bâtit. Mais ils ſurprirent le roi de France, & mirent ſon armée en déroute. La priſe & le ſac de Troies, de Toul & de Verdun furent les ſuites de cette défaite. On parle auſſi d'un ſecond & d'un troiſieme ſiege de Paris, qui cependant ne leur réuſſirent point. Ceux du Cotentin, après avoir raſé Saint-Lo, traverſerent la Bretagne, où ils mirent tout à feu & à ſang. Ces horreurs terminerent enfin les querelles qui diviſoient les Bretons. Les deux ducs, oubliant leur

ANN. 889. 890. Diverſes expéditions contre les Normands. *Ibid.*

Annal. Metens.

haîne mutuelle, ſe réunirent pour
ANN. 890. attaquer l'ennemi commun. Judicaël fut le premier au rendez-vous. C'étoit un jeune prince plein de feu, qui ne cherchoit qu'à ſe ſignaler. Il fond ſur les Normands, ſans attendre ſon rival, & les charge ſi bruſquement, qu'il les enfonce après un horrible carnage. Une partie ſe jete dans un grand bourg, où ils ſe retranchent, le vainqueur entreprit de les y forcer: cette témérité lui coûta la vie. Les vaincus, animés par le déſeſpoir, tournerent contre lui tous leurs traits, & le percerent de mille coups, dont il expira ſur la place. Alain arrive ſur ces entrefaites; & après s'être fait reconnoître ſouverain de toute la Bretagne, il conduit ſon armée au camp des barbares. Bientôt la victoire ſe déclare en ſa faveur. Elle fut ſi complète, que de quinze mille Danois il n'en reſta que quatre cents, qui ſe ſauverent du côté de la mer, & remonterent ſur leurs vaiſſeaux. On attribue ce ſuccès au vœu que ce prince avoit fait, de donner la dixieme partie du butin à l'égliſe de ſaint Pierre de Rome. C'étoit une dévotion fort ordinaire dans ces temps-là. On a vu

pluſieurs ſouverains lui vouer leurs Etats & s'engager à lui payer tribut, ce qui contribua beaucoup à fortifier la perſuaſion où étoient les papes, qu'ils avoient droit de donner & d'ôter les couronnes. ANN. 890.

Il ſemble que défaire une armée de Normands, c'étoit couper la tête d'une hydre. La même flotte qui avoit reconduit en Danemarck les débris de ces deux ſanglantes batailles, ramena quelque temps après un plus grand nombre de troupes, pour ravager le royaume de Loraine. Arnoul raſſembla auſſi-tôt ſon armée, & la fit marcher à l'ennemi. On ſe joignit près d'un torrent, nommé Gulia. Le combat fut opiniâtre : mais enfin les François, enfoncés de tous côtés, prirent la fuite. Ceux des chefs qui voulurent ſoutenir l'effort des vainqueurs, furent tués, le camp pillé, les priſonniers égorgés. Le roi de Germanie, outré de ce ſanglant affront, paſſa le Rhin avec toutes les forces de ſon royaume, vint camper à leur vue ſur les bords de la Dyle, & les pouſſa ſi vivement, que la plupart ſe précipiterent dans la riviere, où il y en eut un ſi grand nombre de tués & de ANN. 891. *Ibid.* *Annal. Fuld.*

noyés, qu'on la paſſoit ſur les corps
ANN. 891. morts, comme ſur des ponts. Deux de leurs rois, Godefroy & Sigefroy, périrent dans cette célebre journée. On y prit ſeize étendards royaux : ce qui prouve qu'il y avoit au-moins ſeize perſonnes parmi eux, qui portoient le titre ou le nom de roi.

Louis, fils de Boſon eſt couronné roi de Provence.

Tandis que tout cela ſe paſſoit du côté de la Germanie, la princeſſe Hermengarde, aſſurée du ſuffrage du pape & d'Arnoul, c'eſt-à-dire, de deux perſonnes qui n'avoient aucun droit de diſpoſer du trône, remuoit ciel & terre pour faire couronner le prince Louis ſon fils. Elle en vint à bout. Les évêques & les ſeigneurs, aſſemblés à Valence, le proclamerent roi d'un conſentement unanime. *Nous avons examiné*, diſent-ils, *ſi nous devions prudemment & avec juſtice élire Louis, fils de Boſon. Toute l'aſſemblée eſt convenue que le ſceptre ne pouvoit paſſer en de meilleures mains. Ainſi fondés ſur les eſpérances heureuſes qu'il nous donne, & ſur la volonté de Dieu que nous croyons ſuivre, nous choiſiſſons pour notre roi, Louis fils de Boſon ; & nous le jugeons digne de recevoir l'onction qui apartient aux prin-*

Concil. Valentin. apud Lab. tom. 9. p 42.

ces élevés à ce rang. Telles étoient les entrepriſes & les prétentions d'un clergé ambitieux & ignorant : prétentions fondées ſur la puiſſance de lier & délier, qui ne regarde que les ames : prétentions autoriſées dans l'aſſemblée de Compiegne, qui paſſerent long-temps pour un principe, & qui ſont enfin généralement reconnues pour une erreur *anathématiſée* par le divin Auteur de la religion, qui déclare en termes exprès que *ſon royaume n'eſt pas de ce monde*

ANN. 891.

Le démembrement de la Provence ne fut pas le ſeul ſoulèvement en France. Les ſeigneurs de Neuſtrie ne pouvoient s'accoutumer à plier ſous le joug d'un homme qu'ils avoient vu ſi long-temps leur égal. Le comte Valgaire, quoique parent d'Eudes, fut le premier qui leva l'étendard en faveur du jeune Charles. Ce fut auſſi la premiere victime immolée à la vigueur & à la célérité du monarque. Aſſiégé dans Laon, dont il s'étoit emparé, pris & condamné à mort, il eut la tête tranchée. On vit alors une choſe juſque-là ſans exemple. Didon évêque de Laon, non-ſeulement refuſa d'entendre la confeſſion du cou-

ANN. 892. Soulèvement en Neuſtrie & dans l'Aquitaine.

Annal. Metens.

ANN. 892.

pable, qui demandoit humblement d'être réconcilié à Dieu par le ſacrement de pénitence, mais même défendit qu'on l'enterrât en terre ſainte. Eudes étoit à peine maître de Laon, qu'il reçut la nouvelle d'un autre mouvement en Aquitaine. Il y vola à la tête de ſon armée victorieuſe. Déja il tenoit tous les rebelles enfermés dans une ville, lorſqu'il ſe vit obligé de repaſſer promptement en Neuſtrie. Les mécontents, plus irrités qu'étonnés du ſupplice de Valgaire, s'étoient déclarés hautement en faveur du fils d'Adélaïde. Les principaux étoient la reine-mere, Foulques archevêque de Rheims, Herbert & Pepin, tous deux iſſus de Bernard roi d'Italie; l'un comte de Vermandois, l'autre de Senlis. Ils apellerent Charles, qui, ſelon quelques-uns, s'étoit retiré en Angleterre, & le proclamerent roi, quoiqu'il n'eût alors que treize ans. Il fut couronné à Rheims par l'archevêque, qui envoya dans toutes les cours de longues apologies de ſa conduite: exhortant tous les princes à prendre la défenſe du jeune pupile contre l'uſurpateur.

ANN. 892.

CHARLES IV,

dit le Simple.

TOUS les princes de l'Europe, uſurpateurs pour la plupart, ſembloient devoir s'opoſer au rétabliſſement de Charles. C'étoit le ſeul deſcendant en ligne directe de Charlemagne, & par-là il pouvoit prétendre à tous les royaumes que ce grand monarque avoit poſſédés, & même à l'Empire. Le roi de Germanie y étoit le plus intéreſſé : fils d'une concubine, il en étoit moins reſpecté. Il reçut fort mal les remontrances de l'archevêque de Rheims, lui écrivit fortement, & le menaça de ſon indignation. Foulques ne ſe rebuta point : il répondit que ſe voyant expoſé à la fureur des Normands, il avoit cru devoir conſentir au couronnement d'Eudes, qui ſeul pouvoit défendre l'Etat : mais que le fils de Louis le Begue ſe trouvant en âge de gouverner avec le ſecours de ſes fidèles miniſtres, il n'avoit pu ſe refuſer aux vœux de tous les ſeigneurs qui le demandoient pour leur roi :

ANN. 893. Arnoul reconnoit Charles pour roi de France.

Annal. Metens.

que dans un temps où tant de ſujets
ANN. 893 aſpiroient au trône, il ſeroit dangereux pour lui de donner l'exemple contre un prince de ſon ſang : que s'il venoit à mourir, il ne reſteroit que le ſeul Charles pour protéger ſes enfants, & les couronnes qu'il leur laiſſeroit. Toutes ces raiſons ne touchèrent que très-foiblement l'ambitieux monarque. Mais les mouvements de l'Italie, & l'indocilité de quelques nations tributaires, le forcerent à diſſimuler. Il voyoit l'armée d'Eudes prête à fondre ſur celle du jeune roi : il attendit l'évènement d'une bataille, avant de ſe déclarer pour l'un ou pour l'autre. Le régent n'eut qu'à paroître pour vaincre. Sa ſeule préſence, dit Abbon, diſſipa les ennemis, comme
Abbo. l. 8. le ſoleil chaſſe les ténèbres. Charles, échappé preſque ſeul, alla implorer l'aſſiſtance du roi de Germanie, qui le reconnut pour roi de France, ou plutôt, ſi l'on en croit les annales de Metz, dont il reconnut tenir le ſceptre & la couronne.

Eudes cependant redoutoit peu la
ANN. 894, protection d'Arnoul. Il lui ſçavoit
895. trop d'occupation en Bohême, où le duc de Moravie l'obligea de porter

ſes armes, pour le châtier de ſa révolte & de ſon ingratitude. Rome d'ailleurs apeloit ſecrètement ce prince, pour la délivrer de la tyrannie du nouvel empereur, dont elle lui offroit la couronne. Il partit en effet, paſſa les Alpes avec une puiſſante armée, entra dans la Lombardie, ſoumit tout le pays juſqu'à Plaiſance, & tournant tout-à-coup du côté de la France, s'avança juſqu'à Saint-Maurice au-deſſus du lac de Geneve. Il eſpéroit ſurprendre Rodolphe, roi de Bourgogne : il ſe trompa. Ce prince s'étoit retiré dans les montagnes, où il ne put être forcé. Le monarque, rentré en Germanie, aſſemble un concile à Tribur près du Rhin à deux lieues de Maïence. On y fit pluſieurs décrets : le trentieme eſt ſur-tout remarquable. Il porte qu'on doit honorer l'égliſe de Rome, comme celle d'où dérive le ſacerdoce, & ſouffrir le joug qu'elle impoſe, quand même il ſeroit à peine ſupportable. Arnoul, après le concile, ſe rendit à Vormes, ou il avoit convoqué un parlement. Eudes qui s'y trouva y fut reçu avec de grands honneurs, & obtint tout ce qu'il demandoit, c'eſt-à-dire, qu'on n'accorde-

ANN. 894, 95.

Concil t. 9. canon. 30.

roit aucune protection au roi Charles.

ANN 894, 95. On permit cependant à Zuentibolde, qui, quoique bâtard, venoit d'être couronné roi de Loraine, d'armer en faveur du jeune prince. C'étoit assez pour faire croire qu'on ne l'abandonnoit pas entiérement : ce fut trop peu pour l'affermir sur le trône. Le roi de Germanie, après toutes ces précautions, reprit le chemin d'Italie.

ANN. 896 Arnoul est couronné empereur. Le souvenir de sa premiere expédition lui ouvrit tous les passages ; & malgré la rigueur de la saison, malgré les pluies continuelles, il arriva aux portes de Rome, mais avec des troupes si fatiguées, qu'il ne sçavoit quel parti prendre. Les chefs vouloient qu'on leur donnât quelques jours pour se raffraîchir : les soldats crierent qu'un assaut les délasseroit. Un lièvre en même temps se leve du milieu du camp, & se sauve du côté de la ville. Chacun se met à le poursuivre avec de grands cris. Les Romains effrayés prennent la fuite. On profite de leur terreur. Les murailles sont escaladées, les portes enfoncées, la ville emportée. Le pape, devenu libre par la fuite de ceux qui le tenoient prisonnier, reçut le roi de

Luitpr. l. 2. c. 8.

Germanie ſur les degrés de l'égliſe de ſaint Pierre, & le mena vers la confeſſion des apôtres, où il le ſacra empereur, céſar & auguſte. Mais en lui faiſant prêter ſerment de fidélité par les Romains, il y mit une reſtriction inconnue aux premiers empereurs François. Il étoit conçu en ces termes : *Je jure par tous les ſaints myſtères, que ſauf mon honneur, ma loi, la fidélité que je dois au pape Formoſe mon ſeigneur, je ſuis & ſerai toute ma vie fidèle à l'empereur Arnoul.* ANN. 896

Le nouvel empereur, après avoir nommé le comte Farolde, un de ſes généraux, pour commander dans Rome en ſon abſence, marcha droit à Spolete, où Agiltrude s'étoit ſauvée à la faveur du premier tumulte. Cette ambitieuſe femme, mere de Lambert qui avoit reçu l'onction impériale, ne pouvoit échapper à la pourſuite du vainqueur : mais une attaque de paralyſie, d'autres diſent, de frénéſie, l'obligea de repaſſer promptement en Germanie, où ſa foibleſſe de corps & d'eſprit commença à le faire mépriſer. On prétend que ce fut la ſuite d'un poiſon qu'Agiltrude trouva le moyen de lui faire donner par un de ſes do- Sa mort.

meſtiques, qu'elle ſéduiſit à force d'argent. Quoi qu'il en ſoit, les dernieres années de la vie de ce prince ne furent qu'un tiſſu de chagrins, d'infirmités, & de langueur. Le poiſon produiſit enfin ſon dernier effet. Une horrible corruption infecta toutes les parties de ſon corps. Il mourut de la maladie qu'on nomme *pédiculaire* : état affreux, dont il ſentit toute l'humiliation, mais qu'il ſoutint avec de grands ſentiments de religion. Ce fut le dernier du ſang de Charlemagne, qui porta la couronne impériale.

ANN. 896. *Luitprand. l. 1. c. 9.*

Sigebert. Gemblacenſis.

ANN. 897, 98.

Charles eſt reconnu roi de toute la France.

Charles, cependant, rentré en France, s'étoit maintenu dans la Champagne & dans la Bourgogne. L'archevêque de Rheims n'oublioit rien pour le réconcilier avec ſon peuple : il en vint heureuſement à bout. Eudes eut tout le pays qui eſt entre la Seine & les Pyrénées : le jeune prince, reconnu pour ſouverain dans cette partie même qu'il abandonnoit, régna depuis la Seine juſqu'à la Meuſe. Ce partage dura juſqu'à la mort du régent, qui ne ſurvécut guères plus d'un an à ce célèbre traité de paix. Il eſt enterré avec les rois dans l'égliſe de Saint-Denis. Il

Chronic. breve apud Duchesne, t. 3.

laiſſoit un fils, nommé Arnoul, que quelques-uns proclamerent roi, mais qui mourut quelques jours après. Charles alors fut reconnu d'un conſentement unanime dans la Neuſtrie, la Bourgogne & l'Aquitaine. On pouvoit eſpérer de grands avantages de cette réunion, s'il eût été plus obéi : mais les ſeigneurs, pour augmenter leur puiſſance dans les domaines, qu'ils avoient uſurpés, porterent l'audace juſqu'aux derniers excès. Chacun vouloit être indépendant. Tous armoient & déſarmoient, ſans que le monarque osât s'en mêler. On peut regarder le règne de ce prince comme l'époque de toutes ces petites ſouverainetés, qui ſe formerent inſenſiblement dans l'Etat. Ce n'étoit d'abord que des gouvernements, juſte récompenſe du mérite, qui n'étoient poſſédés qu'à vie. Tout François, quelle que fût ſa naiſſance y avoit droit. On apeloit ceux qui en étoient pourvus, ou pairs, comme égaux entre eux ; ou princes, comme chefs & commandants dans l'étendue de leur diſtrict ; ou barons, comme les premiers & les plus puiſſants du royaume. Cette derniere qualité paſſoit pour ſi

ANN. 898.

Annal. Metens.

honorable & ſi relevée, que pour la
ANN. 898. prendre, le ſire de Bourbon quita le titre de prince. Ces grandes charges enfin devinrent des propres, ou fiefs héréditaires, dépendants en apparence d'un ſeigneur ſuzerain, mais indépendants en effet. C'eſt à cette nouvelle ſeigneurie que la nobleſſe, juſqu'alors ignorée en France, doit ſa véritable origine. Elle donnoit à ces petits princes des eſpeces de ſujets, nommés vaſſaux, qui à leur tour tranchoient du ſouverain par des *ſous-inféodations*. Celui qui ne s'étoit emparé que de quelque bourgade, rendoit hommage à celui qui commandoit dans une province : & qui n'avoit qu'un château, relevoit de celui qui avoit uſurpé une ville. Le vaſſal en certaines occaſions devoit marcher contre le roi même, ou perdre ſon fief.

Depuis 899. juſqu'à 912.

Tel étoit l'Etat de la France, lorſqu'elle ſe vit attaquée par un ennemi d'autant plus à craindre, qu'il joignoit de plus grandes vues à un très grand courage. C'étoit Rollon ou Raoul, l'un des plus illuſtres chefs des Normands, le ſeul enfin de ces barbares, qui ceſſa d'en mériter le nom

Les Normands continuent leurs ravages ſous la conduite de Rollon.

nom par mille belles qualités de l'esprit & du cœur. Un air noble, un port majestueux, une taille hétoïque, les manieres honnêtes, douces, polies, ses grandes actions, ses malheurs mêmes lui attiroient l'amour & l'estime du soldat. Chassé de Danemarc, il rassemble tous ceux qui veulent s'atacher à sa fortune, passe en Angleterre, où il remporte deux grandes victoires, se remet en mer, aborde dans la Frise, qu'il rend en grande partie tributaire, rabat ensuite vers la France, & s'empare de Rouen, dont il fait relever les murailles & les tours. Cette ville fut pour lui une place d'armes, d'où il voloit tantôt en Angleterre, tantôt en France. Nantes, Angers, le Mans, Clermont, furent assiégés, pris & pillés. Chartres ne dut sa conservation qu'à une espece de miracle. Cet échec, le seul qu'il eût essuyé, le remplit de dépit & de fureur. Il se répandit dans le pays voisin, où il commit les plus horribles cruautés. Elles furent telles, qu'on députa de tous côtés au roi, pour le prier d'acheter la paix à quelque prix que ce fût. Charles, touché de ces

ANN. 899, 912.

Chron. Tur. hist. Norm.

Pudo, l. 2.

Vetus chron.

représentations, lui envoya offrir sa fille & des provinces.

ANN. 899, 912.

L'archevêque de Rouen fut choisi pour cette négociation. Il sçut persuader à Rollon de se faire baptiser. L'on remarque à cette occasion, que les Normands, quoiqu'ennemis du nom chrétien, n'entreprirent jamais de forcer personne à renoncer au christianisme. Le prélat proposa de la part du roi, de lui donner avec la princesse Gisele, toute la côte de mer qu'il avoit tant de fois désolée. Le prince Normand demanda encore la Bretagne. On disputa beaucoup : mais il falut la céder avec des clauses que la force sçait toujours expliquer à son avantage. Ainsi cette partie de la Neustrie, qu'on nomma bientôt Normandie, du nom de ses usurpateurs, devint un Etat séparé, qui ne relevoit de la couronne qu'à titre d'un vain hommage ; & la Bretagne, autrefois royaume, ne fut plus qu'un arrière-fief.

Rollon est reconnu duc de Normandie.

Idem, ibid.

Ce fameux traité, le plus honteux depuis la fondation de la monarchie, fut signé à Saint-Clair-sur-Epte. Rollon s'y rendit pour saluer le monar-

que & lui prêter le ſerment de fidélité. On eut une peine infinie à l'engager au cérémonial uſité en pareille occaſion, ſur-tout à l'uſage de mettre ſes mains entre celles du roi. Mais lorſqu'on lui parla de ſe jeter aux genoux & de baiſer le pied du prince, ce qui ſe pratiquoit alors, quand on en recevoit quelque grande grace; le fier Danois, accoutumé à ne reconnoître que ſon épée, jura qu'il ne fléchiroit jamais devant perſonne. On le fit enfin conſentir qu'un de ſes officiers rendît ce devoir pour lui. Celui-ci, ſoit mal-adreſſe, ſoit inſolence, prit le pied du roi, & le leva ſi haut, qu'il le fit tomber à la renverſe. Cet accident penſa cauſer du déſordre: mais enfin Charles n'étoit pas le plus fort. On prit le parti de tourner la choſe en plaiſanterie.

ANN. 899. 912.

Chron. breve. Ducheſne, tom. 3. p. 359.

Le nouveau duc, après s'être fait inſtruire de nos ſaints myſtères, reçut le baptême dans l'égliſe cathédrale de Rouen, qui devenoit la capitale de ſon Etat. Le duc Robert fut ſon parein, & lui donna ſon nom: nouvelle alliance qui devint ſuſpecte au roi. Cette cérémonie fut bientôt ſuivie de celle de ſon mariage avec la princeſſe

Il gouverne avec beaucoup de ſageſſe & d'équité.

Idem. Dudo & alii.

Giſele. Cette union qui aſſuroit la tranquilité de la France, fit le malheur de la ducheſſe. Rollon fut aſſez barbare pour la maltraiter. Elle en mourut de chagrin, & deux oficiers que le roi envoya pour s'en plaindre, périrent ſur un échafaud. C'eſt la ſeule tache à la mémoire de Rollon ou Robert, duc de Normandie. Il gouverna ſes ſujets avec beaucoup de ſageſſe, de juſtice & de bonté : & dans les vingt années qui s'écoulerent depuis ſa converſion juſqu'à ſa mort, toutes les villes de ſon duché furent rebâties, tous les monaſtères rétablis, toutes les terres cultivées. Il abolit le vol chez ſes Danois, qui juſque-là n'avoient vécu que de rapine & de brigandage. Telle étoit la ſûreté publique ſous ſon gouvernement, que des bracelets d'or demeurerent pendant trois ans ſuſpendus à un chêne, ſans que perſonne osât y toucher. On ſçait que long-temps après ſa mort, ſon nom ſeul prononcé, étoit un ordre aux magiſtrats d'accourir pour réprimer la violence. C'eſt delà qu'eſt venu cet uſage de la *clameur de Haro*, ſi connue en Normandie : mot qui dérive de *ha* & *Raoul*, exclamation uſi-

ANN. 899, 912.

Orderic, l. 3. Guil. Gemmet l. 2. c. 20, 21.

tée pour invoquer le ſecours du prince contre un ennemi trop puiſſant. Ainſi fut fondée cette célèbre colonie des Normands, dont le ſang mêlé à celui des Francs, donna des rois à l'Angleterre & à la Sicile. ANN. 899, 912.

Extinction de la famille de Charlemagne en Italie.

La Germanie cependant & l'Italie, théâtres de mille factions, voyoient avec douleur les reſtes du ſang de Charlemagne cruellement acharnés à leur perte. L'empereur Arnoul laiſſoit en mourant deux fils, Louis âgé de ſept ans, qui étoit légitime, & Zuentibolde, qu'il avoit eu d'une maîtreſſe. Le premier, d'un conſentement preſque unanime fut couronné roi de Germanie, & mis ſous la tutelle & la protection d'un conſeil de régence. Le ſecond, ainſi qu'il avoit été décidé du vivant de ſon pere, régna ſur la Loraine. C'étoit un eſprit inquiet, emporté, qui ne ſuivoit que ſes caprices, ou ceux de quelques femmes, qui régloient l'Etat dans la chaleur de la débauche & des parties de plaiſirs. Les Lorains, révoltés de tant d'excès, ſe donnerent aux François. Mais ils n'étoient point en état de profiter de la conjoncture. Zuentibolde, vainqueur des rebelles, oſa même

Marian. Scotus ad ann 900.

Annal. Metens.

Regino.

atenter ſur le trône de Louis : il fut dé-
ANN. 899, 912. fait & tué dans une ſanglante bataille ſur la Meuſe. Bérenger de ſon côté s'étoit remis en campagne, auſſi-tôt après la retraite forcée d'Arnoul ; & maître de Pavie, il ſe fit de nouveau couronner roi de Lombardie. Il avoit un compétiteur dans la perſonne de Lambert, que le pape Formoſe avoit été obligé de couronner empereur. La mort de ce redoutable rival, qui arriva quelque temps après, en rendant le trône impérial vacant, réveilla toute ſon ambition. Il ſe rendit promptement à Rome ; & les armes à la main, il contraignit le pape Jean IX à le ſacrer Céſar & Auguſte. Il jouiſſoit de ce ſuperbe titre depuis environ deux ans, lorſqu'il vit arriver un nouveau concurrent, qui lui diſputa ſa couronne & ſon domaine. C'étoit Louis fils de Boſon, roi de Bourgogne & d'Arles, qui aſpiroit ſur-tout à l'empire, comme petit-fils de l'empereur Louis II. Il reçut en effet l'onction impériale dans la capitale d'Italie. Mais ayant été ſurpris quatre ans après, il fut amené à ſon ennemi, qui lui fit crever les yeux, ſuplice barbare, dont ce prince mourut au

Sigebert Gemblac. ad ann. 904.

Otto Friſ. l. 6. cap. 15.

bout de quelques jours. Il ne laiſſoit qu'un fils, nommé Charles Conſtantin, qui ne lui ſuccéda point au royaume de Provence, dont le titre fut éteint environ quarante-ſept ans après l'uſurpation de Boſon. Bérenger par cette mort recouvra la double couronne qu'il avoit perdue. L'adverſité ne fut point capable de le ramener à la raiſon. Il continua ſes violences ; & ſe livrant à tout ce que la débauche a de plus diſſolu, il ſe rendit enfin ſi odieux, qu'il fut aſſaſſiné par ſes propres domeſtiques. C'eſt le dernier de la maiſon de Charlemagne, qui ait porté le ſceptre en Italie.

ANN. 899, 912.

Chronic. Novaliciſe, l. 8. c. 3.

La branche d'Allemagne, dont la ligne directe & légitime avoit déja été interrompue à Arnoul, n'eut pas un règne plus tranquile, ni plus long. Les Hongrois, nation barbare, venus du fond de la Scythie, ſe répandirent comme un torrent dans l'Autriche & la Baviere, où ils commirent des cruautés inouïes. L'hiſtoire de ces temps-là nous les repréſente comme des ſauvages, également redoutables par leur courage & leur férocité, ennemis de toutes les loix de la juſtice & de l'humanité, combatant en fuyant,

Mort de Louis, roi de Germanie Conrad eſt élu en ſa place.

Luitprand. l. 2. c. 1 & 2.

lançant un dard & tirant une flèche
ANN. 899, avec une adreſſe merveilleuſe, n'ayant
912. ſur la tête qu'un toupet de cheveux, mangeant la chair crue, buvant le ſang humain. Leur fureur, dont la Germanie & l'Italie furent ſucceſſivement le théâtre, éclatoit principalement ſur les égliſes & les monaſteres, qu'ils réduiſoient en cendres. Ce fut envain que le jeune Louis leur opoſa toutes les forces de ſon royaume: ſon armée fut taillée en pièces, la Loraine & la Hollande dévaſtées. On acheta par un tribut qu'on promit de leur payer tous les ans, la retraite qu'ils daignerent faire. Le ciel ne permit pas au monarque de parvenir à un âge où il pût par lui-même affranchir ſa couronne d'une ſervitude auſſi honteuſe. Il mourut avant ſa vingtieme année, & la douzieme de ſon règne. Il n'avoit point d'enfants mâles. Ainſi le ſceptre de Germanie ſortit de la famille de Charlemagne. Les ſeigneurs aſſemblés élurent Conrad duc de Franconie. Ce choix devoit naturellement tomber ſur Charles: mais les uſurpations des grands de ſon royaume avoient tellement afoibli ſa puiſſance, qu'il fut hors d'état de faire

valoir ſes droits. Il s'empara cependant de la Loraine, qu'il réunit à la couronne, ſans en devenir plus puiſſant. ANN. 920.

Ce prince, plus foible que jamais, commençoit à mériter l'ignoble ſurnom qu'on lui avoit donné. Haganon, homme d'une naiſſance médiocre, mais très-habile dans les afaires, gouvernoit l'Etat avec une ſageſſe qui déplut aux factieux, dont elle éclairoit de trop près les démarches, & rompoit toutes les meſures. Ils diſſimuloient cependant; & le roi qui les craignoit, leur permettoit tout, de peur qu'ils ne ſongeaſſent à mettre Robert ſur le trône, Robert que ſes charges, ſes richeſſes, ſes grandes terres, la mémoire de ſon pere, celle du roi Eudes ſon frere, & ſon mérite perſonel ſembloient élever au-deſſus du rang de ſujet. L'ambitieux en effet ne cherchoit qu'à ſe faire un puiſſant parti. Il ſe flata de gagner Richard duc de Bourgogne, par le mariage de Raoul avec ſa fille Emme, à qui il donna une dot conſidérable : mais la fidélité du ſeigneur Bourguignon étoit à toute épreuve. Il s'adreſſa au nouveau ſouverain de Normandie, qui

Brigues du duc Robert.

Ademar. Chron. lib. 2.

étoit alors le fléau de la France : il ne
ANN. 920. le trouva pas plus disposé à entrer dans toute l'iniquité de son projet. Enfin il se tourna du côté des seigneurs François, qu'il eut moins de peine à persuader, parce qu'il irrita leur vanité. Il fit si bien valoir le droit qu'ils avoient de choisir leur souverain, il exagéra tellement les fautes du gouvernement, qu'il fut résolu, d'un consentement unanime, de détrôner le monarque. Robert dans une assemblée qui se tint à Soissons, osa lui reprocher avec aigreur l'indolence de sa conduite, & l'aveugle confiance qu'il avoit en son ministre. Aussi-tôt l'audacieux vassal & ceux qui l'accompagnoient, rompirent & jeterent chacun une paille, qu'ils avoient à la main. C'étoit une ancienne coutume usitée parmi les François, pour marquer qu'on renonçoit à l'alliance ou au service de celui dont on vouloit se séparer.

Fragm hist. Franc Duch. tom. III. p. 339.

Charles est détrôné.

Un fidèle sujet, nommé Hugues, arrête leur fureur, mais à des conditions bien honteuses à la majesté. Charles obligé de renvoyer son ministre, se voit encore forcé de promettre de changer de conduite. *On*

veut bien en ce cas continuer pour un an l'obéiſſance qui lui a été rendue juſqu'à ce jour. La chronique de Flodoard dit que ce fut Hervé, archevêque de Rheims, qui ménagea cette réconciliation. Il reçut le prince abandonné, le conduiſit à Chatriſe, où il avoit un château, de-là à Crugny, célèbre village de Champagne, à une lieue de Fimes. Le roi y demeura ſept mois, c'eſt-à-dire, tout le temps que dura la négociation. La ſincérité n'avoit aucune part à cet accommodement. Chacun s'apliqua à fortifier ſon parti, le monarque en s'atachant les ſeigneurs d'Aquitaine & de Bourgogne, le duc en afermiſſant dans leur révolte les ſeigneurs qu'il avoit ſéduits. Charles, informé que le parti des rebelles groſſiſſoit chaque jour, réſolut de rapeler ſon miniſtre Haganon, dont les conſeils lui devenoient néceſſaires. Ce fut pour Robert un prétexte de lever l'étendard de la rebellion. Il ralume dans le cœur des conjurés toute la haîne qu'il avoit ſçu d'abord leur inſpirer. Les factieux s'aſſemblent, ataquent le roi, le chaſſent de Laon, débauchent ſon armée, le pourſuivent juſqu'au-de-là ANN. 921.

de la Meuſe, le déclarant indigne du trône, & prient le duc de vouloir bien l'accepter. Robert, enfin au comble de ſes vœux, eſt couronné à Rheims, & reçoit le ſerment de fidélité d'un grand nombre d'évêques & de ſeigneurs.

ANN. 921.

Robert eſt tué; Raoul lui ſuccède dans ſon uſurpation.

Charles eut bientôt raſſemblé une groſſe armée en Aquitaine. Guillaume comte d'Auvergne, & Raimond comte de Toulouſe le joignirent, & tout marcha vers Soiſſons, où l'uſurpateur étoit campé avec ſes troupes. Robert s'avança armé de toutes pièces, c'eſt-à-dire, de la cuiraſſe, du caſque & de la lance, armes dont l'uſage preſque inconnu ſous la premiere race, devint une loi militaire ſous la ſeconde. Il avoit mis ſa barbe, qui étoit longue & toute blanche, hors de ſon armure, pour être mieux reconnu de ſes ſoldats dans la mêlée. Le combat fut ſanglant & opiniâtre. Le rebelle y fut tué, ſelon quelques-uns, d'un coup de ſabre, dont le comte Fulbert lui fendit la tête; ſelon quelques autres, d'un coup de lance que le roi lui porta dans la bouche. Quoi qu'il en ſoit, ſa mort ne ralentit point l'ardeur de ſes troupes. Hugues ſon

Chron. Magdeburg thro. S. Medardi.

fils ſe mit à leur tête, l'armée royale fut taillée en pieces. Ce jeune ſeigneur, qui depuis mérita le nom de Grand, pouvoit alors ſe faire couronner : on ignore les raiſons qui l'en empêcherent. Un auteur, voiſin de ce temps-là, rapporte qu'il envoya demander à ſa ſœur Emme, qui elle aimeroit mieux voir roi, ou lui, ou Raoul ; & qu'elle répondit qu'elle aimoit mieux baiſer les genoux de ſon mari que de ſon frere. Raoul ſur cette réponſe fut proclamé roi de France, ſacré & couronné dans l'égliſe de ſaint Médard de Soiſſons, par Gautier archevêque de Sens.

ANN. 922.

Glaber. l. 1. c. 2.

Charles auroit pu ſe relever de ce malheur comme du premier : mais il ſemble que ſa deſtinée étoit de périr victime de la perfidie. Herbert comte de Vermandois, oubliant ſa naiſſance, l'honneur & la religion, fut l'inſtrument de cette infâme trahiſon. Réſolu de ſe ſaiſir de la perſonne du roi, il lui envoya le comte de Senlis pour l'aſſurer qu'il étoit prêt à ſe déclarer pour lui avec tous ſes vaſſaux. Cette nouvelle ſurprit agréablement le prince fugitif, qui d'ailleurs n'avoit aucune raiſon apparente de s'en

ANN. 923.

Herbert trahit le roi & le retient priſonnier.

défier. Le comte étoit ſon parent, & deſcendoit comme lui en droite ligne maſculine de Charlemagne. Ce ne fut cependant pas ſans crainte qu'il ſe rendit à Saint-Quentin, où ce nouvel allié l'attendoit. Mais Herbert en l'abordant fit évanouir tous ſes ſoupçons. Il ſe jetta à ſes pieds, embraſſa ſes genoux, & voyant que ſon fils recevoit debout le baiſer du prince : Sçachez, lui dit-il, en le frappant rudement, que cette poſture eſt peu propre à reconnoître une ſi grande marque de la bonté de ſon roi & de ſon ſeigneur. Cette action acheva de lui gagner la confiance de Charles. Il ſe laiſſa conduire où l'on voulut : il conſentit même à renvoyer ceux qui l'avoient ſuivi. C'étoit-là où le perfide comte l'attendoit. Il le fit enlever pendant la nuit, & conduire ſecrètement à Château-Thierri, où il le retint priſonnier. Il ſe rendit enſuite à la cour de Bourgogne, pour rendre compte au nouveau monarque du ſuccès de ſa trahiſon.

ANN. 923. *Flodoard. Ibid.*

Glaber. Ibid.

RAOUL.

LE règne de Raoul fut celui des séditions, des révoltes, & des troubles. Toujours les armes à la main, il lui falut ce génie intrépide qui fait les héros, pour ſoumettre & contenir tant de vaſſaux inquiets, turbulents & accoutumés à l'indépendance. Il ſe ſignala d'abord par ſes exploits contre les Normands, qu'il ſçut reſſerrer dans cette étendue de pays qui leur avoit été cédé. Il marcha enſuite en Loraine, où il étoit apellé par les ſeigneurs. Maître d'une grande partie de ce royaume, il força le roi de Germanie à lui demander une ſuſpenſion de toute hoſtilité. Rien ne pouvoit lui être plus avantageux. Il profita de la circonſtance, pour achever de ſe mettre en poſſeſſion du reſte de l'Etat. Guillaume duc d'Aquitaine avoit toujours différé de le reconnoître pour roi ; mais voyant ce monarque vainqueur des Normands & des Germains, prêt à fondre ſur lui, il s'humilia, & lui fit hommage : ſoumiſſion forcée qui n'eut d'autre durée que celle du

Diverſes expéditions de Raoul.

Flodoart. chr.

Fragm. hiſt. Fr. Ducheſne, tom. III. p. 359.

séjour de l'usurpateur en Aquitaine.

ANN. 924. On voit en effet un cartulaire de Brioude en Auvergne, dont la date est prise, non des années de Raoul, mais de celle de la déposition du légitime souverain. *Fait le V avant les ides d'Octobre, la quatrieme année depuis que Charles roi a été dégradé par les François, & Raoul élu contre les loix :* expression qui se trouve encore dans le testament d'Acfréde, duc d'Aquitaine. Baluze rapporte plusieurs autres actes, tous datés de la premiere, ou de la seconde année *depuis la mort de Charles, Jesus Christ régnant en attendant le légitime roi :* tant étoit grand même alors l'atachement des peuples de la Loire pour le sang de Charlemagne!

Baluse hist. de la maison d'Auvergne, tom. 2.

Item. in notis. Append.

ANN. 925. L'expédition d'Aquitaine fut suivie d'une autre contre une bande de Normands, qui sous la conduite du général Raynold ravageoient la Bourgogne. Raoul y accourut. Déja il tenoit les barbares assiégés dans leur camp : mais ils lui échapperent pendant la nuit, à la faveur d'un bois qui couvrit leur retraite. En même-temps ceux de Rouen recommencerent leurs hostilités. Répandus dans la Picardie &

l'Artois, où ils firent d'horribles ravages, ils insulterent Noyon, d'où ils furent repoussés avec perte. Le duc de France, Hugues, dont l'autorité s'étendoit sur tout le pays d'entre la Loire & la Seine, rassembla aussi-tôt les milices de Paris, & pour les obliger à faire diversion, se jetta dans la Normandie, portant par-tout le fer & le feu. Bientôt il fut joint par le roi, qui assit son camp dans le Beauvaisis. On détacha le comte de Vermandois avec une partie de l'armée, pour faire le siege de la ville d'Eu: elle fut emportée d'assaut, & tout ce qui s'y trouva d'hommes & de garçons, massacré sans quartier. Herbert, pour récompense d'une action si vigoureuse, obtint l'archevêché de Rheims pour son fils qui n'avoit que cinq ans: chose qui n'avoit pas encore eu d'exemple, qui n'en eut que trop par la suite, & qui fut pour lors la cause de bien des troubles.

ANN. 925. *Ibid.*

Hist. Rem. l. 4. c. 19 & 20.

Tant de lauriers parurent tout-à-coup flétris par la perte de la Loraine, qui se soumit au roi de Germanie. Mais Raoul ne pouvoit suffire à tout. Occupé contre un corps de Normands qui dévastoient le pays d'Ar-

ANN. 926. *Flodoard. ibid.*

tois, bleſſé même dans un combat où
ANN. 926. il les défit, il ne put ni châtier les rebelles, ni préſenter la bataille à ſon rival. Toujours une premiere affaire en amenoit une ſeconde. L'Aquitaine ſur ces entrefaites oſa ſe ſouſtraire à ſon obéiſſance. Déja le monarque, à peine guéri de ſa bleſſure, étoit en marche pour la réduire, lorſqu'une autre diverſion l'obligea de repaſſer promptement la Loire. Les Hongrois, excités par l'avidité du pillage, menaçoient la Champagne d'une prochaine invaſion. Raoul ſur cette nouvelle, abandonne ſa premiere entrepriſe, & vole au ſecours de cette pro-
Ibid. vince alarmée. La ſeule préſence de ce prince rétablit le calme & la tranquilité. Les barbares effrayés s'arrêtent, & retournent précipitamment ſur leurs pas. Tel étoit alors l'état de la France : triſte théâtre de la fureur de ſes ennemis & de ſes citoyens : république mal policée, où la loi du plus fort étoit la ſeule connue : mêlange biſarre de monarchie & d'anarchie où chacun s'attribuoit autant de puiſſance qu'il en pouvoit uſurper. Le comble de la gloire pour Raoul eſt d'avoir ſçu ſe faire reſpecter ſur

un trône ébranlé par de ſi horribles ſecouſſes. Mais parmi tant de redoutables vaſſaux, le plus à craindre, celui qui lui cauſa de plus vives inquiétudes, fut le comte de Vermandois. ANN. 926.

Herbert, dont la perfidie égaloit l'ambition, ne croyoit point de récompenſes proportionnées au ſervice qu'il avoit rendu à Raoul, en trahiſſant le roi ſon maître. Il lui demanda le comté de Laon, qui venoit de vaquer par la mort de Rotgaire. Le monarque le refuſa, & le donna au fils aîné du défunt. Ce refus piqua vivement le comte : il réſolut de s'en venger. Le roi de Germanie, Hugues le Grand, & le duc de Normandie entrerent dans ſon reſſentiment. Tous lui jurerent de l'aider de tout leur pouvoir, pour remettre le ſang de Charlemagne ſur le trône. Le pape même écrivit des lettres très-fortes ſur ce ſujet ; menaçant d'excommunier quiconque s'oppoſeroit au rétabliſſement de Charles. Ce prince fut tiré de ſa priſon, & conduit à Saint-Quentin, où il fut reçu aux acclamations de ce même peuple ; qui avoit applaudi à ſa dépoſition. De-là il ſe rendit à la ville d'Eu, où le duc de

ANN. 927. Ligue pour rétabl. Charles le Simple.

Ibid.

Normandie lui fit hommage. Alors preſque tout ce qu'on apelloit le pays de France, ſe déclara hautement pour le légitime ſouverain.

ANN. 928, 929.

Raoul, pour conjurer l'orage, offrit enfin de céder la ville de Laon. C'étoit le véritable motif de la guerre : le rétabliſſement de Charles n'en avoit été que le prétexte. Ce malheureux prince, ſacrifié de nouveau, fut renfermé à Peronne, où il mourut quelques mois après, dans la cinquantième année de ſon âge, & la trentieme de ſon règne. Il eut de ſa premiere femme, dont on ignore le nom, Giſele, qui fut mariée à Rollon, premier duc de Normandie. On ne lui connoît point d'enfants de la ſeconde, apellée Fréderune. Il eut de la troiſieme, nommée Ogine, Louis d'Outremer. Cette Ogine, fille & veuve de rois, qui s'étoit ſignalée par un courage au-deſſus de ſon ſexe, finit par ſe marier par amour au comte de Troies, fils de celui qui avoit tenu ſon mari priſonnier pendant les ſept dernieres années de ſa vie. Charles ne manquoit ni de cœur, ni de réſolution à la guerre. Son exceſſive facilité qui le perdit, le fit ſurnom-

Mort de ce prince.

Ibid.

mer le Simple ; & ſes malheurs, qu'il ſouffrit avec beaucoup de conſtance, lui ont fait donner le nom de Saint par l'auteur de la chronique de ſaint Benigne. Il eſt enterré à l'abbaye de ſaint Fourci. ANN. 930, 936. *Chron breve. Ducheſne, t. 3. p. 551.*

L'uſurpateur, délivré par cette mort d'un concurrent peu dangereux par lui-même, mais redoutable par la bonté de ſon droit, plus à craindre encore entre les mains du comte de Vermandois, régna un peu plus tranquilement, & commença à agir avec plus d'autorité. Il remporta une grande victoire ſur les Normands, qui déſoloient l'Aquitaine. Il força Charles-Conſtantin fils de Louis, à qui Bérenger duc de Frioul ſon concurrent à l'empire avoit fait crever les yeux, à lui faire hommage pour le Viennois, où il vouloit ſe rendre indépendant ; &, après avoir réduit le duc de Gaſcogne & les principaux ſeigneurs du Languedoc, il s'appliqua à terminer les guerres ſanglantes que les ſeigneurs ſe faiſoient les uns aux autres. Il eut une peine extrême à mettre d'accord Hugues & Herbert, qui ſe pourſuivoient à outrance. Ce dernier cependant, après avoir perdu

Exploit & mort de Raoul.

Chron. Flod. apud Ducheſ. t. 2. p. 599.

Dourlens, Laon, & Châlons qui s'étoit donné à lui, après avoir vu enlever à ſon fils l'archevêché de Rheims, dont le moine Artaud venoit d'être pourvu, conſentit enfin à une trève, qui fut ſuivie de la paix. C'eſt le dernier évènement remarquable du règne de Raoul. Attaqué de cette maladie qu'on nomme *pédiculaire*, il mourut à Auxerre avec la gloire qui accompagne toujours les grandes actions; mais en même-temps avec le juſte blâme, qui ſuit toujours l'uſurpation. Il eſt enterré à ſainte Colombe de Sens. Il ne laiſſa point d'enfants. Hugues, ſurnommé le Noir, ſon frere, mourut auſſi ſans poſtérité. Ainſi le duché de Bourgogne paſſa dans la famille de Hugues le Grand.

ANN. 930, 936.

Chr. breve.

La mort de Raoul fut ſuivie d'un interregne de plus de cinq mois. Tel étoit alors l'état des affaires, que l'ordre de la ſucceſſion étoit compté pour rien. On ne connoiſſoit preſque plus ni droit de naiſſance, ni droit d'élection. Le plus fort s'élevoit ſur les ruines du plus foible, pour être enſuite précipité lui-même par un concurrent contre lequel il n'avoit pas même ſongé de ſe précautionner. Hugues le

Interregne.

Noir, frere de Raoul, aſpiroit à la couronne, & les Bourguignons favoriſoient ſes prétentions : mais il avoit un redoutable rival dans Hugues le Grand, qui comptoit deux rois au nombre de ſes ancêtres, & que ſon mérite, encore plus que ſa naiſſance, rendoit digne du premier trône de l'Europe : ce mérite cependant fut une raiſon pour lui faire donner l'excluſion. Les ſeigneurs ne vouloient point d'un roi qui ſçût ſe faire obéir. Herbert, comte de Vermandois, l'un des plus puiſſants, étoit celui de tous qui paroiſſoit avoir un droit mieux fondé à cette haute dignité. Il deſcendoit de Charlemagne en ligne directe & par les mâles : mais le ſouvenir de ſa perfidie n'étoit point encore effacé des eſprits : il fut univerſellement rejeté. La conjoncture fut heureuſe pour le prince Louis, fils de Charles le Simple, que ſa mere avoit emmené en Angleterre, pour le ſouſtraire à la fureur des factieux. Ce fut de ſon ſéjour dans cette iſle fameuſe, qu'il reçut le ſurnom d'Outremer. Hugues, qui ne pouvoit ſe faire roi lui-même, voulut en avoir un qui fût tout-à-fait dans ſa dépendance. Ce fut dans cette vue

ANN. 936.

qu'il rapela le légitime héritier. Il alla au-devant de lui juſqu'au port de Boulogne, le ſalua à la deſcente du vaiſſeau, lui prêta ſerment de fidélité, & lui fit hommage en qualité de vaſſal & de fidèle, ainſi qu'on parloit en ce temps-là.

ANN. 936.

Flodoard, chr.

LOUIS IV,

dit d'Outremer.

LOUIS n'avoit que ſeize ans lorſqu'il fut apellé à la couronne, après un exil de treize années. L'exemple du duc des François fut preſque généralement ſuivi. Un grand nombre de ſeigneurs & d'évêques ſe rendirent auprès du jeune monarque, pour lui faire leur cour. On marcha droit à Laon, où il fut couronné & ſacré par les mains d'Artaud, archevêque de Rheims. Hugues le Grand avoit été le principal inſtrument de cette heureuſe révolution : le nouveau roi en fit ſon premier miniſtre : il augmenta même ſa puiſſance d'une partie de la Bourgogne, dont il dépouilla Hugues le Noir, qu'il força les armes à la main

Flodoard, chr. ad ann. 936.

main à lui faire hommage de ce que ſa clémence lui laiſſoit. Mais bientôt Louis ſe laſſa d'être ſous la tutelle d'un ſujet ambitieux, qui vouloit toujours le tenir à Paris, où il étoit le maître. Il s'étoit aſſuré du duc de Normandie, des comtes de Flandre, de Vermandois & de Poitiers. Ces ſeigneurs, jaloux du pouvoir de Hugues, ſe réunirent pour tirer d'eſclavage le roi légitime. Ce prince s'échape, & marche droit à Laon, où la reine Ogine ſa mere vint le trouver d'Angleterre. Le duc, étonné plus qu'accablé de cette diſgrace, ne ſongea qu'à ſe faire craindre. Il trouva le moyen de ſe raccommoder avec Herbert, qui eut le crédit de détacher les Normands de la ligue royale. Gilbert, duc de Loraine, ſe joignit à eux; & Othon, roi de Germanie, dont Hugues venoit d'épouſer la ſœur, leur promit ſa protection. ANN. 936.

La ſaiſon permettoit à peine de tenir la campagne, que les princes ligués ſe mirent en marche pour entrer dans les terres de l'obéiſſance du roi. Louis s'avança à leur rencontre, accompagné de pluſieurs évêques, dont les armes plus puiſſantes que des mil- ANN. 937. Ligue contre le roi.

liers de bataillons hériſſés de piques,
ANN. 938. déconcertent les ennemis. Ces redoutables prélats envoient déclarer au duc de Normandie & au comte de Vermandois, qu'ils les excommunient: le premier, pour avoir fait brûler quelque villages de Flandre; le ſecond, pour retenir injuſtement quelques biens de l'abaye de ſaint Remi de Rheims: choſe étrange & qui caractériſe parfaitement l'eſprit de ce ſiècle! Les rebelles éfrayés de cette annonce, demeurent en ſuſpens. Les loix de l'honneur, loix toujours ſacrées; la religion du ſerment, le plus ferme lien de la ſociété; l'amour du devoir & de la juſtice, rien n'avoit pu les empêcher d'armer contre leur ſouverain: la crainte d'une excommunication, peut-être injuſte, les arrête au com-
Dudo, l. 1. mencement de leur courſe. Le prince Hugues, car c'eſt ainſi qu'il ſe faiſoit apeler, voyant leur irréſolution, fait propoſer un accommodement. On convient d'une trève de quelques mois.

Louis fait la conquête de la Loraine, qui lui eſt preſque auſſitôt enlevée.

Louis ſçut employer utilement ce moment de tranquilité. Il ſe rendit aux vœux des Lorains, qui l'apeloient pour régner ſur eux. Il marcha du côté

de Verdun, où quelques évêques lui firent hommage. Les Anglois en même temps parurent avec leur flote ſur les côtes de Flandre, pour apuyer les villes maritimes du royaume de Loraine, qui s'étoient données au roi. On remarque que le règne de ce prince fournit le premier exemple d'une ligue ofenſive & défenſive entre la France & l'Angleterre. Juſque-là les deux royaumes s'étoient regardés comme deux mondes ſéparés, qui n'étoient ni amis ni ennemis, & ſans autre relation que celle du commerce. Le monarque cependant, maître de preſque toute l'Alſace, preſſoit ſi vivement quelques comtes fidèles au roi de Germanie, qu'il les obligea de ſe retirer au-delà du Rhin. Mais ſur l'avis que l'évêque de Laon traitoit ſecrètement avec Herbert, pour lui livrer cette importante place, il y accourut, & en chaſſa le ſéditieux prélat. Alors toute la face des afaires changea. Les ducs de Loraine & de Franconie, à qui il avoit confié la défenſe de ſa nouvelle conquête, ſe laiſſerent ſurprendre. Celui-ci, percé de pluſieurs coups, demeura mort ſur la place : celui-là qui eut le temps de

ANN. 939.

Luitprand. l. 4. c. 14.

C. 16.

monter à cheval pour s'enfuir, se noya dans le Rhin, qu'il voulut passer à la nage. La duchesse, sa veuve, s'étoit enfermée à Chiévremont au pays de Liege, l'une des plus fortes places de ce temps-là. Louis y vola avec un corps de troupes, & pour se conserver le parti qu'elle avoit en Loraine, l'épousa quelques jours après. Mais Othon, vainqueur de tous ses ennemis, n'eut besoin que de paroître, pour réconquérir ce qu'on lui avoit enlevé.

ANN. 939.

Vitichind. hist. Saxon. l. 2.

ANN. 940

Nouvelle ligue contre le roi.

Cette guerre, où Louis se signala par sa valeur & son activité, ne produisit d'autre éfet, que de lui susciter un nouvel ennemi. Othon reprit ses anciens engagements avec Hugues le Grand. Celui-ci, de concert avec le comte de Vermandois, recommença ses hostilités sur les terres de l'archevêque de Rheims, à qui le roi, pour dédommagement, accorda le droit de batre monnoie. Il n'en jouit pas longtemps. Bientôt sa ville fut attaquée, & prise au bout de six jours. Les troupes du prélat n'étoient pas aussi bonnes que belles, & lui-même tiré d'un cloître pour être mis en possession d'une principauté, entendoit fort peu

Flist. Remen.

l'art de défendre une place. On remarquera à ce ſujet, que les évêques, à l'imitation des ſeigneurs, s'étoient aproprié le domaine de leurs villes & de leurs diocèſes. De-là le titre de princes, de ducs, ou de comtes, que pluſieurs portent encore aujourd'hui: de-là cette guerre ſi vive, ſi opiniâtre, (elle dura dix-huit ans) entrepriſe & ſoutenue par le comte de Vermandois, pour maintenir Hugues ſon fils dans la poſſeſſion d'un ſiege qui eſt devenu la premiere duché-pairie du royaume: guerre où les deux rivaux furent confirmés ou dépoſés tour-à-tour, Rome & les conciles ſe conformant aux circonſtances du temps. Artaud cependant, qui avoit pour lui le roi, les anciens canons, & un plus grand nombre de conciles, l'emporta enfin ſur le jeune Intrus. Mais dans cette occaſion il fut contraint de ſe démettre, & de ſe contenter des abayes d'Avenay & de ſaint Baſſe, qu'on lui laiſſa pour ſon entretien. ANN. 940.

De-là les rebelles allerent mettre le ſiege devant Laon, qui par une vigoureuſe réſiſtance donna le temps au roi d'accourir à ſon ſecours. La préſence du monarque diſſipa les factieux. ANN. 941. Fin de la guerre civile.

Ils ſe retirerent au-devant d'Othon, qu'ils conduiſirent à la maiſon royale d'Attigny, où par une trahiſon juſque-là ſans exemple, ils lui firent hommage comme à leur ſouverain. On avoit vu quelques rois François dégradés : mais c'étoit toujours un prince de leur ſang qu'on élevoit ſur le trône d'où ils étoient précipités : jamais on n'avoit apelé d'étranger. Ce ſont néanmoins ces mêmes ſeigneurs, qu'on verra par la ſuite détrôner le prince Charles, ſous prétexte qu'il avoit reçu la baſſe Loraine à titre de vaſſal du roi de Germanie. Louis, dans des circonſtances auſſi fâcheuſes, ſe montra digne de la couronne où ſa naiſſance l'avoit élevé. Retraites, ataques, négociations, tout fut employé ſi à propos, qu'il vint à bout de détacher Othon du parti des factieux. La fortune cependant ne ſeconda point ſes juſtes entrepriſes contre des ſujets toujours obſtinés dans leur rebellion. Il fut batu près de Laon, & pouſſé ſi vivement, qu'il n'échapa qu'avec peine. Cette victoire entraîna la défection preſque générale de tout le royaume. Les ſeuls Aquitains demeurerent fidèles & vinrent le trouver à Vien-

ANN. 941.

Flodoard. chron.

Dudo, l. 3.

ne, où il s'étoit rendu pour s'assurer de leurs services. Mais enfin la paix fut conclue par l'entremise de Rome, toujours redoutable par ses foudres. Othon, quoique reconnu roi par les rebelles, eut la générosité de se déclarer contre eux. Hugues & Herbert rentrerent dans le devoir, & tout se soumit. ANN. 941.

Cette paix, si nécessaire à la France, étoit principalement l'ouvrage de Guillaume duc de Normandie, surnommé *Longue Epée*. Ce sage prince ne survécut pas long-temps à la gloire d'avoir sauvé sa patrie: il fut assassiné dans une conférence qu'il eut avec Arnoult comte de Flandre, sur la riviere de Somme. Il ne laissoit qu'un fils nommé Richard, encore en bas âge. Le roi, qui avoit ses vûes, prit hautement la protection du jeune pupile, se nomma son tuteur, & sous prétexte d'amitié, le mena à Laon, où il le fit garder étroitement. Il se préparoit, disent quelques auteurs, à lui brûler les jarets, afin qu'étant estropié & boiteux, il fût jugé incapable de régner & de commander les armées. Deux historiens, plus voisins de ces temps-là, assurent qu'il ne fit ANN. 942, 943. Entreprise malheureuse de Louis sur la Normandie. *Eudo, l. 3.*

que l'en menacer, s'il ſortoit de la ville ſans ſa permiſſion. Mais Oſmond ſon gouverneur, qui craignoit pour ſa vie, l'emporta dans une botte de foin à Senlis, chez Bernard ſon oncle maternel. Ce comte manda auſſitôt au prince Hugues la précaution qu'il venoit de prendre; & Hugues lui promit un puiſſant ſecours. Mais il manqua bientôt à ſa parole. Le roi lui ofrit de partager la Normandie, pourvu qu'ils en fiſſent la conquête à frais communs. Le traité fut conclu en peu de jours. Louis marcha avec ſes troupes du côté de Rouen, & le duc de France avec les ſiennes s'avança vers Baïeux.

ANN. 942, 43.

Guil. Gemet. l. 4. c. 4.

Flodoard. chr.

Alors les Normands ſe crurent perdus: ils ne pouvoient réſiſter à une ſi grande puiſſance, qu'en la diviſant. Ils ofrirent au roi de le reconnoître, pourvu qu'il obligeât le prince Hugues à ſortir de leur pays. Louis accepta la condition: il fut reçu à Rouen en triomphe, & le duc de France, forcé de ſe retirer avec ſes troupes, jura d'en tirer vengeance. Il tint parole. Une armée de Danois, ſous la conduite d'Haigrolde leur roi, étoit venue au ſecours de leurs compatrio-

ANN. 944, 45.

Il eſt fait priſonnier.

Idem, ibid.

tes, & s'étoit saisie de Cherbourg, où les mécontents se rendoient en foule. Le monarque sortit de la capitale de ses nouveaux Etats, résolu de présenter la bataille à l'ennemi. Elle fut opiniâtre & sanglante. Mais enfin il fut batu & fait prisonnier. Hugues, à la prière de la reine Gerberge, convoqua aussi-tôt le parlement, où il dit en pleine assemblée beaucoup de choses en faveur de l'autorité royale. Il fut résolu, par son avis, que le roi seroit tiré de prison, en donnant son second fils pour sûreté, & que le jeune Richard seroit rétabli dans son duché. Les Normands, à cette condition, qui fut jurée sur les reliques des Saints, remirent Louis entre les mains de Hugues, qui ne voulut jamais lui rendre la liberté, qu'auparavant il ne lui eût cédé la ville de Laon. Ce qu'il fut contraint de faire.

ANN. 944, 45.

Chron. breve. Duchesne, t. III, p. 3. 1.

Herbert, comte de Vermandois, venoit de mourir, tourmenté d'horribles remords, criant & hurlant dans une longue agonie: *Hélas! nous étions douze qui trahîmes le roi Charles.* Il laissoit plusieurs fils, entr'autres Albert, qui fut le chef de la maison de Vermandois. Louis entreprit de venger

ANN. 946

Guer. civile. *Glab. l. 1. c. 9.*

ſur les enfants les perfidies du pere : ce qui produiſit une ſanglante guerre, où le monarque ne fut pas le plus fort. Mais la plus cruelle, la plus opiniâtre & la plus dangereuſe fut celle qu'il eut à ſoutenir contre le prince Hugues, dont il ne put abatre la puiſſance, quelque éfort qu'il fît pour en venir à bout. Ligué avec le roi de Germanie & le comte de Flandre, il s'avance contre les rebelles à la tête de cent quatre-vingt mille hommes, qui tous portoient de gros bonnets de foin, ou pour parer les coups de ſabre, ou pour ſe défendre du froid. Le duc, en habile capitaine, qui ſçait ſe batre en retraite quand il n'a pas l'avantage du nombre, laiſſa paſſer le torrent, ſans s'y opoſer. La priſe de Rheims, l'exil de l'archevêque Hugues, le rétabliſſement d'Artaud, & le ravage du duché de France, furent les ſeuls fruits de ce nombreux armement. Cette armée alla échouer devant Rouen, dont elle fut obligée de lever le ſiége, après avoir vu périr un détachement conſidérable de Saxons, & le neveu d'Othon qui les commandoit.

ANN. 946.

ANN. 947, 48.

Dubo, ibid.

Guill. Gemmt. ibid. c. 11.

Fin de cette guerre.

Les hoſtilités cependant continuoient avec une fureur opiniâtre,

mais ſans autre ſuccès que la déſolation des provinces où les troupes s'ouvroient un paſſage. On ne voyoit de part & d'autre que ſiéges formés & levés preſque en même temps. Hugues le grand ne voyoit plus qu'un pas à faire pour ariver au trône, & il avoit un grand nombre de partiſans qui ſecondoient ſon ambition. Elle fut pouſſée ſi loin, que Louis fut obligé d'avoir recours à l'autorité de l'égliſe. Il ſe rendit au concile que le pape avoit convoqué à Ingelheim, où Othon ſon allié devoit aſſiſter. Ces deux rois y prirent place ſur le même ſiége. Le légat lut tout haut le pouvoir que le ſouverain pontife lui avoit donné de lier & de délier. Enſuite le monarque François ſe leva, & demanda juſtice des atentats d'un ſujet qui avoit envahi toute l'autorité du royaume, & qui ne lui laiſſoit que le vain titre de roi. Les Peres, touchés de ſon état, excommunierent le vaſſal rebelle, s'il ne venoit en perſonne juſtifier ſa conduite. Le duc n'oſa, ou ne voulut pas comparoître. Ainſi la ſentence fut prononcée dans la même année au concile de Trèves, & confirmée à Rome l'année ſuivante. Hugues, moins éfrayé

ANN. 948.

Hiſt. Rem. c. 35.

Tom. IX. concil. edit. Lab. col. 62.

du foudre en lui-même, que des ſuites fâcheuſes qu'il pouvoit entraîner après lui, parut enfin ſe réconcilier avec Louis, lui rendit le château de Laon, & le reconnut pour ſon ſouverain. Mais il n'en fut pas moins ennemi dans le cœur juſqu'à la mort de ce prince, qui périt par un étrange accident.

ANN. 954.

Flodoard. chr.

Mort de Louis d'Outremer.

Un de ſes enfants, nommé Louis, étant mort à Laon, le prince voulut aller demeurer à Rheims. En aprochant de la ville, il vit un loup, qu'il ſe mit à pourſuivre à toute bride. Le cheval broncha, & le fit tomber ſi rudement, qu'il en eut le corps tout froiſſé. On le porta au palais de l'archevêque, où il mourut dans la trente-troiſieme année de ſon âge, & la dix-huitieme d'un règne toujours troublé. Il eſt enterré dans l'égliſe de ſaint Remi. Louis avoit de grandes qualités, du courage, de la politique. Son malheur fut d'être trop aiſé à tromper: défaut aſſez ordinaire d'une ame droite, & incapable de jamais altérer la vérité, quelque avantage qu'il lui en puiſſe revenir. Il eût été un grand roi dans un Etat plus réglé & plus ſoumis. Mais pour relever un trône ébranlé

Chron. breve. frag. hiſt. Franc. Chr. Floriac.

par tant d'horribles ſecouſſes, il lui faloit des qualités ſupérieures, & il ne les eut pas. ANN. 954.

Louis avoit eu de la reine Gerberge, veuve de Gilbert duc de Loraine, cinq fils; Lothaire, Louis, Carloman, Charles & Henri: & deux filles, Mathilde mariée quelque temps après à Conrad, roi de la Bourgogne Transjurane, & Albradde, qui fut femme de Renaud, comte de Roucy. Des cinq princes, il n'y en eut que deux qui lui ſurvécurent; Lothaire qui lui ſuccéda, & Charles qui fut injuſtement exclus du trône de ſes ancêtres. Le premier n'étoit que dans ſa treizieme ou quatorzieme année: le ſecond n'avoit guère plus d'un an. L'aîné que ſon pere avoit eu la précaution d'aſſocier à la couronne, gouverna ſeul le royaume: le cadet n'y eut aucune part, contre l'uſage établi depuis la fondation de la monarchie. Peut-être étoit-ce une ſuite du bas âge de ce prince, ou, ce qui eſt plus probable, un coup de la politique du prince Hugues, dont l'autorité ne pouvoit qu'être afoiblie par un partage. Quoi qu'il en ſoit, cet exemple, dont l'expérience a fait connoître tout l'avantage, a

depuis passé en coutume, & cette
ANN. 954. coutume est devenue une loi fondamentale de l'Etat.

On remarque que malgré les troubles de ce règne, on ne laissoit pas de cultiver les Lettres. Foulques le Bon, comte d'Anjou, prince très-religieux, prenoit plaisir à chanter au lutrin. Il aprit que le roi Louis d'Outremer en faisoit le sujet de ses plaisanteries; il lui écrivit ce peu de mots : *Sachez, Sire, qu'un prince non lettré, est un âne couronné.* Mais quelle littérature que celle qui consiste à sçavoir lire, écrire, ou entonner quelques versets.

LOTHAIRE.

TOUTES les afaires étoient en la
ANN. 956. puissance du prince Hugues. Il pouvoit aisément monter sur le trône;
Mort de Hugues le grand. il aima mieux y élever le jeune Lothaire, qui fut couronné & sacré à Rheims, que de prendre un titre qui lui eût atiré l'envie ou la haîne des grands : mais il n'en demeura pas moins maître du royaume, qu'il gouverna avec autant d'autorité, que s'il

eût éfectivement porté la couronne. La reine Gerberge, mere du jeune monarque n'étoit pas en état de lui refuſer ce qu'il ſouhaitoit. Il poſſédoit les plus belles charges, & avoit les gouvernements les plus conſidérables ; Duc de France & de Bourgogne, il obtint encore le duché d'Aquitaine, qu'on enleva à la maiſon des comtes de Poitiers, pour l'en gratifier. Telle étoit la grandeur de cet ambitieux ſujet, lorſqu'il mourut à Dourdan, peu regretté de la cour qui ſe voyoit délivrée d'un peſant joug, honoré des éloges de toute la France, qui à ſa mort perdoit un grand homme, recommandable par mille qualités héroïques. On dit de lui, qu'il régna vingt ans, ſans être roi. Il fut ſurnommé *le Blanc*, à cauſe de ſon teint ; *le Grand*, à cauſe de ſa taille, *le Prince*, à cauſe de ſon pouvoir, *l'Abé*, à cauſe des abayes de ſaint Denis, de ſaint Germain-des-Prés, & de ſaint Martin de Tours, qu'il poſſédoit. Il les avoit héritées de ſon pere, il les tranſmit à ſon fils Hugues Capet. Rien n'étoit plus commun alors, que de voir les ſeigneurs poſſéder les

ANN. 956.

Chr. Flor.

grands bénéfices de pere en fils, comme un héritage particulier.

ANN. 956.

Ses alliances & ſes enfans.

Hugues deſcendoit de Robert le Fort, allié à la maiſon royale, & comte d'Anjou dès le temps de Charles le Chauve. Il comptoit trois rois dans ſa famille; Robert ſon pere, Eudes ſon oncle, Raoul ſon beau-frere. Il en ſçut ſoutenir l'éclat, autant par ſes grandes qualités, que par les grandes aliances qu'il contracta. L'hiſtoire lui donne trois femmes, toutes d'un ſang royal; Rothilde, ſœur de Louis le Bégue; Ethilde, fille d'Edouard roi d'Angleterre; Hadeuvide, ſœur d'Othon roi de Germanie. Il ne laiſſa point d'enfants des deux premieres: il eut de la derniere trois fils; Hugues Capet qui fut roi; Othon & Eudes ou Henri, qui furent ſucceſſivement ducs de Bourgogne; & deux filles, Emme, qu'il maria à Richard duc de Normandie, & Béatrix, qui fut femme de Frédéric, premier duc de la haute Loraine. Le bas âge de ces princes ne leur permettoit pas de ſe faire un parti en France. La cour néanmoins ne laiſſa pas de rechercher leur amitié. Elle trouva le moyen de tirer

Chron. Brev.

Guill. Gemet. l. 4. ſ. 12.

Hugues Capet des mains des ducs de Normandie, à qui il avoit été recommandé, & pour ſe l'attacher par ſes bienfaits, lui accorda le titre de duc de France, que ſon pere avoit porté. Le roi joignit à cette faveur le don du territoire de Poitiers, & voulut bien confirmer à Othon le cadet, le duché de Bourgogne. ANN. 956.

Entrepriſes de Lothaire.

Le règne de Lothaire n'offre point d'évènements qui frappent. Réduit, ou peu s'en faut, à la ſeule ville de Laon, il fut preſque toujours le ſimple ſpectateur des guerres que les grands vaſſaux ſe faiſoient entr'eux. On le voit auſſi-tôt après ſon ſacre, tenter ſur l'Aquitaine des entrepriſes qui ne lui réuſſiſſent pas. Obligé de lever le ſiege de Poitiers, il ſe retire dans ſon petit domaine, ſans avoir rien fait que de brûler le Fort de ſainte Radegonde. Deux fois Richard, qu'il croyoit ſurprendre, échape aux pieges qu'il lui tend, & le force enfin à lui confirmer & à ſes deſcendants la poſſeſſion du duché de Normandie. Plus heureux contre Baudouin III, comte de Flandre, il ravage ſon pays, ſurprend Arras, emporte Douai avec pluſieurs autres places très-fortifiées

Flodoard. chron.

Dudo, l. 3.

pour ce temps-là, & l'oblige de de-
ANN. 956. mander quartier & la paix. Ce fut au retour de cette expédition, qu'il conclut à Cologne ſon mariage avec la princeſſe Emme, fille de Lothaire roi d'Italie, & d'Adélaïde femme en ſecondes noces de l'empereur Othon. Ce mariage qui ſe fit quelques mois après, fut ſuivi de pluſieurs années de calme & de tranquilité : jours glorieux, qui ſeuls donnent la plus haute idée du gouvernement d'un prince, qui n'ayant que peu de villes, encore moins de troupes, ſçut arrêter & contenir l'indocilité de tant de grands vaſſaux juſqu'alors indomptables.

ANN. 975. Il fait la guerre au roi de Germanie.

Mais les différends touchant la Lorraine ralumerent des guerres, qui eurent des ſuites bien funeſtes au ſang de Charlemagne. Le roi n'avoit point oublié ſes droits ſur ce royaume, qui dans l'eſpace de cent ans avoit ſi ſouvent changé de ſouverain, tantôt ſoumis aux rois de France, tantôt dépendant des rois de Germanie, quelquefois partagé, d'autres fois réuni, ſouvent cédé, plus ſouvent envahi par les uns ou par les autres. Il n'attendoit que l'occaſion de le reprendre, lorſqu'Othon II fit un coup de poli-

tique, qui en diviſant la famille royale, le délivroit des continuelles inſultes de Charles, frere de Lothaire. Ce jeune prince n'avoit eu d'autre partage que la ceſſion de tous les droits que le monarque pouvoit avoir ſur cet Etat, ſi long-temps poſſédé par ſes ancêtres, Il étoit brave, inquiet, & peu content de n'être que ſujet, avec un revenu très-médiocre. L'empereur lui fit offrir le duché de la baſſe Loraine, qui comprenoit le Brabant, & toutes les provinces entre le Rhin & l'Eſcaut juſqu'à la mer : mais à cette condition qu'il le tiendroit à hommage, & comme mouvant de la couronne de Germanie. Charles reçut l'offre avec joie, prêta le ſerment de fidélité, & fixa ſa demeure à Bruxelles. Cette démarche aliéna l'eſprit des François, qui ne virent qu'avec indignation le frere de leur roi, vaſſal d'un prince étranger : ce fut l'époque de ſa perte, ou plutôt le motif qui lui donna l'excluſion à la couronne, & la fit paſſer ſans retour dans une autre famille.

ANN. 975. *Guill. Nang. in chron. Sigeb.*

Le roi ſur cette nouvelle entra à main armée dans la haute Loraine, ſe ſaiſit de Metz, & y reçut l'hommage de la plupart des ſeigneurs. Il

ANN. 977.

s'avança juſqu'à Aix-la-Chapelle, où
ANN. 977. il penſa ſurprendre l'empereur, com-
Il entre en Loraine. me il étoit à table. La ville fut abandonnée au pillage. Othon à ſon tour courut preſque toute la France avec une grande armée, & vint mettre le ſiege devant Paris, où il vouloit, diſoit-il, chanter un *Alleluia*. Hugues Capet à qui il fit porter cette parole, ſçut l'en empêcher par une réſiſtance & des ſorties ſi vigoureuſes, qu'enfin les Allemands furent obligés de ſe retirer. Lothaire cependant avoit raſſemblé ſon armée : on pourſuivit l'en-
ANN. 980. nemi juſqu'à la forêt des Ardennes. On l'attaquoit ſur-tout au paſſage des rivieres, & on lui tua tant de monde qu'il ne ramena pas dans ſon pays la ſixieme partie de ſon armée. Geofroi comte d'Anjou, ſurnommé *Griſegonelle*, à cauſe d'une caſaque griſe qu'il portoit ordinairement, ſe ſignala tellement en cette occaſion, qu'il obtint du roi pour lui & ſes ſucceſſeurs la charge de grand-ſénéchal de France : dignité qui avoit beaucoup de raport à celle de connétable, telle qu'on l'a vue au plus haut point de ſa gloire. Elle a ſubſiſté depuis Pepin juſqu'à Philippe-Auguſte.

Glabert. l. 3. c. 3.

Hugo de Cœricis.

Tant d'avantages n'eurent aucune ſuite. Lothaire entra dans toutes les villes de Loraine, mais il ne les garda pas. Il n'avoit pas aſſez de troupes pour y mettre des garniſons. Les circonſtances d'ailleurs ne permettoient pas de faire de longues expéditions. Les vaſſaux n'étoient obligés de ſervir qu'un certain temps. Il ſe rendit à Compiegne, où avant que de congédier les ſeigneurs, il leur fit reconnoître pour roi ſon fils Louis, qui n'avoit que douze ans. On travailloit cependant à la paix. Elle fut enfin conclue à des conditions plus avantageuſes qu'Othon ne devoit l'eſpérer. Lothaire lui céda la Loraine, à la charge qu'il la tiendroit en fief de la couronne de France. Tous les hiſtoriens ſe récrient contre un traité qui donne tout au vaincu, & rien au vainqueur, que le ſeul nom de ſouverain. Mais il s'en repentit bientôt, & ſans ſe ſoucier de ſes ſerments, il ſe jeta ſur cette malheureuſe province, prit Verdun, & ravagea tout le pays. C'eſt le dernier exploit mémorable de ce prince. Il mourut l'année ſuivante à Rheims, dans la quarante-cinquieme année de ſon âge, & la trente-deuxiè-

ANN. 986.

Mort de Lothaire.

Nang. in chr.

Hugo Flor. tom. 3. Duchesne.

me de ſon règne. Il eſt enterré dans
ANN. 986. l'égliſe de ſaint Remi, où l'on voit encore ſon tombeau : quelques auteurs le font mourir empoiſonné par
Adamar. chr. Malleac. la reine Emme ſa femme. Envain on leur objecte les tendres expreſſions de douleur tracées dans les lettres qu'elle écrit à ce ſujet à l'impératrice Adélaïde ſa mere : ils les regardent plutôt comme des traits de l'éloquence
Gerbert, Epiſt. 175. de Gerbert qui ſervoit alors de ſecrétaire aux évêques & aux princes, que comme les véritables ſentiments de cette licentieuſe princeſſe. La crainte qu'on n'éclaircît les bruits déſavantageux qui couroient de ſa conduite, l'ambition & l'envie de régner ſous le nom de ſon fils, ſes liaiſons enfin & ſes intrigues avec les Impériaux & les Lorains, tout contribue à confirmer ce ſoupçon. Il y auroit cependant de la témérité à prononcer ſur ce ténébreux myſtère.

Son caractere. Lothaire fut un prince d'un grand courage, actif, vigilant, qui avoit de grandes vues, qui agiſſoit avec ſuite & avec méthode, digne enfin d'un meilleur temps. Maître des eſprits, ce qui dans les circonſtances où il ſe trouva doit être regardé comme l'ou-

vrage d'une prudence conſommée, il ſongeoit à réunir à la monarchie tout ce qui en avoit été aliéné. Peut-être en fût-il venu à bout, ſi la mort n'eût empêché l'exécution d'une ſi haute entrepriſe. On auroit peu de défauts à lui reprocher, s'il eût fait plus de cas de ſa parole, & ſi une inconſtance naturelle lui eût permis de ſoutenir avec force ce qu'il avoit entrepris avec ſageſſe. L'hiſtoire, outre Louis qui lui ſuccéda, lui donne deux fils naturels, Arnoul qui fut archevêque de Rheims, & Othon qui mourut jeune.

ANN. 986.

Glab. l. 2. c. 3.

Mabil. de re diplom. l. 2. c. 26.

LOUIS V.

LOUIS en montant ſur le trône n'y porta ni les grandes qualités de ſon pere, ni l'eſtime de ſon peuple. Ce mépris, ſuite néceſſaire de ſon humeur inquiète & turbulente, lui eût fermé le chemin de la grandeur, ſi Hugues Capet ſon couſin-germain ne l'eût pris ſous ſa protection. Il engagea par ſon exemple les autres ſeigneurs à lui prêter ſerment de fidélité. Le roi fut confié aux ſoins de ce

ANN. 987.

Louis eſt à peine ſur le trône, qu'il meurt.

prince, & la régence du royaume à la
ANN. 987. reine mere. Emme ne tint pas long-temps les rênes du gouvernement.
Nang. in chr. Accuſée d'un mauvais commerce avec Adalberon évêque de Laon, elle fut chaſſée honteuſement. Elle eut recours à ſa mere, femme d'Othon le Grand. Déja les Allemands ſe préparoient à venir fondre ſur la France, lorſque la mort du jeune monarque mit fin à toutes les querelles. Il n'avoit que vingt ans. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Corneille de Compiegne, où il avoit été couronné du vivant de ſon pere. On lui a donné le ſurnom de Fainéant, non qu'il ait vécu dans l'oiſiveté & les plaiſirs; l'impétuoſité de ſon caractere le met à couvert de
Odoran. in chron. ce reproche : mais parce que dans le peu de temps qu'il a régné, il n'a rien fait de mémorable ; *Juvenis qui nihil fecit.*

Hugues Capet lui ſuccéde. On croit qu'il fut empoiſonné, ou par la reine ſa mere, qu'il avoit ſi cruellement perſécutée, ou par la reine Blanche ſa femme, qui ne l'aimoit pas. Elle étoit fille d'un ſeigneur d'Aquitaine, & l'avoit déja quitté une fois pour retourner dans ſa famille : ce qui avoit fait courir de faux bruits peu avantageux

avantageux à l'un & à l'autre. On dit encore qu'il fit un teſtament, par lequel, à l'excluſion de Charles ſon oncle, il donnoit ſon royaume à Hugues Capet : ou ſelon quelques autres, à la reine Blanche, à condition qu'après ſa mort elle épouſeroit ce prince, que les vœux de la nation apelerent enfin au trône. Mais il eſt certain qu'Adélaïde, femme de Hugues, vécut encore quelques années après le couronnement de ſon mari. Quelle aparence d'ailleurs que Louis ait voulu récompenſer l'infidélité de la reine ſon épouſe par le don d'une couronne ? Quoi qu'il en ſoit, ce prince eſt le dernier de la maiſon de Charlemagne, qui ait régné ſur la France. Il n'avoit point d'enfants. Charles duc de la baſſe Loraine, devenoit le légitime héritier : mais il avoit aliéné l'eſprit des François, en ſe rendant feudataire de l'empire d'Allemagne. Tous les ſufrages ſe réunirent en faveur de Hugues Capet, qui fut le chef de cette auguſte famille qui occupe le trône depuis près de huit cents ans, ſans que ſa deſcendance ait jamais été diſputée : no-

ANN. 987.

Idem Odor. Gervas. Tilbert apud Duchesne, t. 3.

bleſſe qu'aucune maiſon du monde ne peut s'atribuer avec fondement.

ANN. 987.

Extinction de la famille de Charlemagne.

Ainſi finit l'illuſtre race des Carlovingiens, après avoir régné ſur la France environ deux cent trente-ſix ans. Elle avoit formé trois branches, qui occuperent ſéparément trois trônes, l'un en Italie, l'autre en Germanie, le troiſieme en France. On remarque que tous trois ont fini ſous trois princes qui portoient le nom de Louis. Les rois de cette famille, toujours à cheval & menant par-tout leurs femmes avec eux, n'avoient preſque point de demeure fixe. Charles-Martel & Pepin, lorſqu'ils n'étoient point en armes, faiſoient leur ſéjour à Paris; Charlemagne & ſon fils à Aix-la-Chapelle ou à Thionville; Charles le Chauve à Soiſſons ou à Compiegne, Charles le Simple à Rheims; Louis d'Outremer à Laon, la ſeule place forte de ſon domaine. La chûte ſi ſubite d'un empire, qui dès ſon aurore fut porté au faîte de la gloire, eſt ſans doute un de ces coups frapants de cette Providence qui renverſe les trônes, & diſpoſe comme il lui plaît des ſceptres & des couronnes. Mais en même

temps qu'elle nous force d'adorer ſon pouvoir dans l'élévation d'une nouvelle famille, qui depuis pluſieurs ſiècles fait le bonheur, les délices & l'ornement de la France; elle ne nous défend pas de rechercher les cauſes naturelles qui ont précipité la ruine de celle qui l'a précédée. On en remarque pluſieurs. ANN. 987.

L'une des plus frapantes eſt cette multitude de partages, qui diviſerent ce vaſte Etat. Réuni ſous un ſeul chef, il ſe ſeroit maintenu par la ſeule terreur de ſa puiſſance: ſéparé en petites portions, il ſe trouva ſans force & réduit preſque à rien. On a vu juſqu'à cinq princes du ſang de Charlemagne porter en même temps la couronne. Mais quels rois? Des fils dénaturés, des freres ambitieux, de mauvais parents, qui ne cherchant qu'à ſe détruire mutuellement, aprirent aux ſujets à atenter ſur l'autorité des ſouverains, trop foibles pour les contenir & les réprimer. Cauſes de ſa ruine.

De-là ces entrepriſes des papes, qui ſe regardant comme les diſpenſateurs d'un empire dont ils n'étoient d'abord que les premiers ſujets, prétendirent, à l'ombre d'une puiſſance

ANN. 987.

purement ſpirituelle, diſpoſer ſouverainement des Etats. De-là cette énorme autorité des évêques, qui après avoir détrôné le pere à la ſollicitation des enfants, ſe crurent en droit d'élire, confirmer, ou dépoſer leurs maîtres. Prélats ambitieux, plus guerriers qu'eccléſiaſtiques, ſçachant à peine lire, encore moins écrire, redoutables cependant autant par le foudre ſpirituel, dont ſouvent, ſelon l'expreſſion de Paſquier, ils *s'eſcrimoient indifféremment & trop librement*, que par la puiſſance temporelle qu'ils avoient uſurpée dans leurs villes & leurs diocèſes. De-là ces principautés preſque indépendantes, que les moines ſe firent dans le pays où quelques années auparavant ils défrichoient de leurs mains quelques terres, qu'une pieuſe libéralité leur avoit abandonnées. De-là ces uſurpations des ſeigneurs, qui ſe rendirent inſenſiblement abſolus dans les provinces dont ils n'étoient originairement que les gouverneurs : uſurpations qui devinrent bientôt un droit héréditaire, toléré d'abord par foibleſſe, on craignoit de s'atirer des ennemis, enſuite par néceſſité, on manquoit de pouvoir.

Recherches de la France, l. 3. ch. 22. p. 209.

Louis, le dernier des deſcendants de Charlemagne, n'avoit pour tout domaine que Laon, Soiſſons, & quelques autres petites terres qu'on lui conteſtoit. Tel vaſſal auroit pu ſoudoyer ſon maître. De-là enfin ces horribles inondations de Normands, qui pendant près d'un ſiècle déſolerent la France, afoiblie par tant de diviſions, & qui après s'être fait un établiſſement dans ſon ſein, ſe réunirent aux autres tyrans, pour anéantir enfin l'autorité royale. Telle eſt en racourci l'hiſtoire de la décadence de la maiſon de Charlemagne. Elle eut toute la fleur de la jeuneſſe ſous Pepin, la force de la virilité ſous Charlemagne, toute la caducité de la vieilleſſe ſous Louis le Débonnaire : elle perdit enfin ſon luſtre, ſa gloire & ſon être ſous Louis V, ſurnommé le Fainéant. ANN. 987.

On remarque qu'il n'y avoit que très peu de fêtes ſous la ſeconde race. Les ſeigneurs étoient obligés de venir les célébrer dans la principale cité de leur diocèſe : les rois même s'en faiſoient un devoir. On en trouve le dénombrement dans une fameuſe conſtitution de Charlemagne : où l'on voit qu'on les marquoit déja en lettres rou-

ges. C'étoient Noël, ſaint Jean l'évan-
ANN. 987. geliſte, les Innocents, l'octave du Seigneur, l'Epiphanie, l'octave de l'Epiphanie, la Purification de la ſainte Vierge ; huit jours à Pâque, les grandes Litanies, l'Aſcenſion, la Pentecôte : ſaint Jean-Baptiſte, ſaint Pierre & ſaint Paul, ſaint Martin, ſaint André.

Fin de la ſeconde Race.

HISTOIRE
DE
FRANCE.
TROISIEME RACE.

HUGUES CAPET.

LA France à la mort de Louis V, n'étoit plus dans l'état floriſſant où elle ſe trouvoit lorſqu'elle devint le partage de Charles le Chauve. Diviſée en autant de ſouverainetés que de provinces, elle comptoit preſque autant de maîtres que de citoyens ambitieux & puiſſants. C'étoit toujours un grand royaume, qui s'étendoit des environs de l'Eſcaut & de la Meuſe juſqu'à la mer Britanique, & des bords de l'Ebre juſqu'au Rhône: mais, dit Mezerai, *ſe gouvernant*

ANN. 987. Etat de la France au temps de Hugues Capet.

comme un grand fief plutôt que comme
ANN. 987. *une monarchie*, il s'en faloit beaucoup que le pouvoir du roi répondît à l'étendue de ſa domination. Chaque province avoit ſes comtes ou ſes ducs héréditaires : vaſſaux dont la puiſſance devint preſque auſſi redoutable au ſouverain, que celle des rois voiſins de ſes frontieres. La clarté de l'hiſtoire demande un précis de ces divers démembrements, & quelques obſervations ſur ceux qui tenoient ces grands fiefs à l'avènement de Hugues Capet à la couronne.

Les comtes de Flandre.

La Flandre qui comprenoit tout le pays entre l'Eſcaut, la mer, & la riviere de Somme, étoit alors gouvernée par Arnoul, ſecond du nom. On a vu que Charlemagne en avoit confié la garde à un comte, qui prit le titre de foreſtier. On ignore ſi dès-lors elle devint un fief de la couronne : mais il eſt certain que les ſucceſſeurs de ce comte en ont joui féodalement depuis Baudouin, ſurnommé *Bras-de-fer*, qui épouſa Judith, fille de Charles le Chauve. Ces ſeigneurs devenus propriétaires d'une province dont ils n'étoient originairement que les gouverneurs, introduiſirent les

ſous-inféodations, & ſe donnerent à leur tour des vaſſaux qui ne relevoient que de leurs perſonnes, comme eux-mêmes ne relevoient que du roi. Telle eſt l'origine des comtes de Guines, de Boulogne, de ſaint Pol ou de Thérouane; & des ſeigneurs de Montreuil & de Lille. ANN. 987.

Les comtes de Vermandois & de Champagne.

La maiſon de Vermandois n'étoit ni moins ancienne, elle tiroit ſon origine de Bernard roi d'Italie, ni moins puiſſante, elle poſſédoit, outre le comté de Senlis & pluſieurs terres dans l'Iſle de France, une grande partie de la Picardie, toute la Brie, & preſque toute la Champagne. Mais elle avoit beaucoup perdu de ſa puiſſance par le partage de ſes domaines. Robert, fils puiſné de Herbert III, eſt le premier qui ait pris le titre de comte de Troies. Il eut pour ſucceſſeur ſon frere Herbert, qui ne laiſſa qu'un fils, nommé Etienne. Celui-ci étant venu à mourir ſans enfants, inſtitua ſon héritier Eudes ou Odon, ſurnommé le Champenois, petit-fils de Thibaut, *le Trichard*, & de Ludgarde, princeſſe de Vermandois. C'eſt de lui que ſont ſortis les comtes de Champagne, dont la poſtérité s'eſt perpétuée juſqu'à Philippe le

Bel, qui réunit cette province à la
ANN. 987. couronne par ſon mariage avec Jeanne, qui en étoit l'héritiere.

Les ducs de Bourgogne.

La Bourgogne avoit auſſi ſes ducs; & dès le temps de Charles le Simple, Richard dit *le Juſticier*, y commandoit en ſouverain plutôt qu'en vaſſal. On a vu ſous Louis d'Outremer, comment elle paſſa dans la famille de Hugues le Grand. Elle étoit alors le partage de Henri, frere de Hugues Capet, ſous l'obligation de l'hommage à ſon aîné. On aprend par pluſieurs anciens monuments, que l'étendue de ce duché ſe trouvoit à peu près la même qu'aujourd'hui. La partie qui eſt au-delà de la Sône, étoit partagée entre différents comtes, qui ſont célèbres dans l'hiſtoire: tels que ceux de Mâcon, d'Auxonne & de Châlons, qui relevoient de Conrad *le Pacifique*, roi des deux Bourgognes, Tranſjurane & Cisjurane, ſéparées depuis long-temps de la couronne de France. On ne parle ni de la maiſon de Vergi, ni des comtes de Nevers & d'Auxerre. On ſçait que c'étoient autant de petits ſouverains: ſous le nom de feudataires des ducs François.

Les ducs de France.

Le duché de France n'étoit ni moins

considérable par son étendue, ni moins redoutable par le nombre de ses vas- ANN. 987.
saux. Il comprenoit, outre de vastes domaines en Picardie & en Champagne, la ville & le comté de Paris, l'Orléannois, le pays Chartrain, le Perche, le comté de Blois, la Touraine, l'Anjou & le Maine. Ce grand fief possédé depuis long-temps par les enfants de Robert le Fort, les rendoit plus puissants que les rois mêmes dont ils les tenoient. L'exemple des inféodations leur parut avantageux, ils ne tarderent pas à l'imiter. Delà les comtes d'Anjou, de Blois, de Chartres & de Tours. Mais il est à remarquer que ses *sous-vassaux* n'étoient point comptés au nombre des seigneurs du royaume. On lit dans les annales de Rheims, que Thibaut le Trichard fut exclus d'un parlement François, parce qu'il n'étoit point vassal de la couronne, mais de Hugues le Blanc.

La Normandie & la Bretagne depuis près d'un siècle avoient été cédées au fameux Rollon : l'une à titre de propriété, l'autre à titre de foi & hommage. Ce grand Etat étoit alors gouverné par Richard premier du nom, beaufrere de Hugues Capet, qui avoit été Les ducs de Normandie.

élevé à ſa cour. Telle étoit la fierté des
ANN. 987. princes Normands, qu'ils avoient peine à ſe regarder comme vaſſaux de la couronne : telle leur indépendance, qu'ils ſe prétendoient afranchis de l'obligation de fournir des troupes au roi : telle leur puiſſance, qu'ils auroient pu ſoudoyer leur maître.

Les ducs de Gaſcogne.

On voit par un titre de fondation daté du règne de Hugues Capet (*a*), que le Duc de Gaſcogne ſe reconnoiſſoit encore pour vaſſal du monarque François. Ce duché comprenoit toute cette étendue de pays qui eſt entre la Garonne & la Dordogne, les Pyrénées & les deux mers, excepté le comté de Comminge & le Couſerans. Guillaume Sanché eſt le nom de celui qui commandoit alors dans cette province, dont il étoit le ſeptieme duc héréditaire. Bientôt on la verra devenir un arriere-fief, & paſſer ſous la ſeigneurie directe & immédiate des ducs de Guienne.

Les comtes de Toulouſe.

Les comtes de Toulouſe ne parvinrent pas tout d'un coup à ce haut degré de puiſſance où on les voit élevés ſous le règne de Louis d'Outremer. Bornés d'abord au ſeul comté de ce

(*a*) Marca, hiſt. de Béan. l. 3, p. 221, 225.

nom, enſuite héritiers de la principauté du Languedoc, ils joignirent à leur ancien titre la qualité de prince, de duc, de marquis de Gothie ou Septimanie. Il paroît que cette maiſon avoit beaucoup perdu de ſon luſtre ſous les rois Hugues Capet & Robert. Guillaume III qui vivoit ſous le dernier de ces princes, ne prend que le titre de comte d'Albi, de Cahors & de Toulouſe. Mais Raimond IV, dit communément de ſaint Gilles, la rétablit dans tous ſes droits, & devint un de plus puiſſants feudataires de la couronne, ſous le nom de duc de Narbonne. ANN. 987.

Les ducs de Guienne ou d'Aquitaine.

L'Aquitaine auroit été inconteſtablement le plus grand fief du royaume, ſi elle avoit été réunie ſous un même chef. On a vu ce qu'il en coûta pour la réduire ſous Pepin le Bref, & comment ſous Louis le Débonnaire & ſes enfants elle devint un royaume conſidérable. Depuis Charles le Chauve, elle fut poſſédée à titre de duché par les comtes de Poitiers; & Guillaume ſurnommé *Fier-à-bras*, y régnoit avec la qualité de duc, lorſque Hugues Capet monta ſur le trône. Mais en ſuccédant aux droits de ſes ancê-

tres, il n'avoit point hérité de leur
ANN. 987. puiſſance. L'Aquitaine étoit alors en proie à l'ambition de quantité de ſeigneurs, qui ſçurent profiter du déſordre général de la monarchie, pour ſe faire des établiſſements preſque indépendants. Tels étoient les ſires de Bourbon, les ducs d'Auvergne, les comtes de Bourges, de la Marche, d'Angoulême & de Périgord, qui tous jouiſſoient de leurs terres à titre de propriété, & preſque ſans *féodalité*.

Origine des ſurnoms. On peut dater de ces temps d'anarchie, de tyrannie, & de confuſion, l'uſage ſi familier dans la ſuite aux ſeigneurs qui n'étoient ni comtes ni ducs, de prendre des ſurnoms de leurs terres & de leurs châteaux. On voit en liſant nos vieux auteurs, qu'autrefois on n'avoit que ſon nom propre. On imagina ſous la ſeconde race, pour ſe diſtinguer plus particuliérement, d'y ajouter quelque épithete tirée ou de la dignité, ou de la force, ou de la couleur, ou de quelque qualité perſonnelle. De-là ces noms ſi connus dans l'hiſtoire, Hugues *l'Abbé*, Robert *le Fort*, Hugues *le Blanc*, Hugues *Capet* : on prétend en éfet que ce prince fut ainſi ſurnommé du mot

latin *Capito*, qui ſignifie au propre une groſſe tête, & au figuré un bon eſprit. Quelques-uns cependant veulent que ce ſurnom lui ait été donné à cauſe d'une eſpece de chapeau ou chaperon, dont il ſe ſervit le premier. ANN. 987.

Quoi qu'il en ſoit, le ſurnom devint alors généralement à la mode. Les nobles les tirerent de leurs fiefs ou ſeigneuries : le bourgeois le prit ou du lieu de ſa naiſſance, *le Picard*, *le Normand* ; ou du métier qu'il exerçoit ; *le Charron*, *le Meûnier* ; ou de quelque ridicule, *le Roi*, *le Prince*, *l'Evêque* ; ou enfin de quelque défaut naturel, *l'Eſcaché*, *le Camus*, *le Boſſu*. Du Tillet prétend que les ſurnoms ne ſont originairement que des ſobriquets, qui tous ont leur ſignification, & ſont intelligibles à ceux qui ſçavent les langues anciennes, & ſur-tout celles des différentes provinces.

Tel étoit l'état de la France, lorſque le ſceptre paſſa de la famille de Charlemagne dans l'auguſte maiſon qui regne aujourd'hui. Elle trouva tous ces ducs & tous ces comtes en poſſeſſion, non-ſeulement de tranſmettre leurs principautés à leurs deſcendants ; mais d'avoir eux-mêmes

des vaſſaux qui leur rendoient un
ANN. 987. hommage immédiat. Elle les laiſſa jouïr tranquilement de leurs uſurpations, & ne ſe mit point en devoir de leur diſputer leurs prérogatives. Rien ne prouve mieux le peu d'autorité du ſouverain dans ces temps de troubles, que la réponſe d'Aldebert, comte de Périgord, à Hugues Capet & à Robert ſon fils. Ce ſeigneur aſſiégeoit la ville de Tours, qui appartenoit alors au comte Eudes, ſurnommé *le Champenois. Les rois*, dit un ancien auteur, *n'oſerent l'en empêcher par la voie des armes : mais ils lui envoyerent ſeulement demander qui l'avoit fait comte ? Eh ! qui donc les a fait rois ?* répondit froidement Aldebert, qui continua le ſiège, & emporta la place.

Hiſt. Aqui. frag. t. IV. collect. Duchesne, p. 80, 81.

Ce ſeul trait ſuffit pour confondre l'ignorance ou l'adulation de quelques modernes, qui oſent avancer que tous les ſujets de la monarchie tiennent leurs biens de la libéralité de nos rois, qui en ont fait ou des ſeigneurs, ou de ſimples propriétaires, ou des bourgeois *taillables*. On ne s'arrêtera donc point à démontrer l'abſurdité d'une opinion ſi contraire au témoignage de l'hiſtoire. On obſervera ſimplement

que c'eſt mal faire ſa cour à des princes, qui abhorrent ſincérement les maximes tyranniques du Mahométiſme. Nos rois, toujours perſuadés que les biens des François ſont auſſi libres que leurs perſonnes, ne s'en ſont jamais regardés que comme les protecteurs. ANN. 987.

Hugues Capet, dans les circonſtances orageuſes où ſe trouvoit l'empire François, eut également beſoin de courage & d'adreſſe pour ſurmonter les obſtacles qui lui fermoient le chemin du trône. On dit communément que la couronne lui fut déférée du conſentement général de la nation aſſemblée à Noyon. Mais ſi l'on en croit une lettre déterrée par Ducheſne, loin de recourir à l'autorité d'un parlement, il ſçut diſſiper avec des troupes celui qui ſe tenoit alors pour aſſurer la ſucceſſion au duc Charles. Cette lettre écrite à Diédéric ou Thierri évêque de Metz, eſt du fameux Gerbert, lors écolâtre de l'égliſe de Rheims, depuis archevêque de cette même ville, enſuite de Ravenne, enfin pape ſous le nom de Sylveſtre II. (*a*) Voici ſes propres termes. Hugues Capet brigue la couronne.

(*a*) Gerbert fit ſur ces différentes tranſlations ce

ANN. 987. *Le duc Hugues a aſſemblé ſix cents hommes d'armes ; & ſur le bruit de ſon aproche, le parlement qui ſe tenoit dans le palais de Compiegne, s'eſt diſſipé dès le onzieme de Mai. Tout a pris la fuite, & le duc Charles, & le comte Reinchard, & les princes de Vermandois... & l'évêque de Laon, Adalberon, qui a donné ſon neveu en ôtage à Bardas pour l'exécution de ce que Sigefrid & Godefroi ont promis.* On remarquera que le duc de France eſt ici nommé *Bardas*, par alluſion à ce qui ſe paſſoit alors à Conſtantinople, où un ſeigneur de ce nom avoit entrepris d'uſurper l'empire ſur les enfants de ſon bienfaiteur & de ſon maître.

Epiſt. 59. t. 1. collect. Duchesne, p. 803.

Ce ne fut donc pas un parlement de la nation qui donna la couronne à Hugues Capet: ce fut ce qui éleve ou renverſe les trônes, l'heureux concours de la force & de la prudence.

Sa naiſſance. Ce n'eſt pas qu'il n'eût une naiſſance illuſtre : il étoit fils de Hugues le Grand, comte de Paris, & duc de France, petit-fils du roi Robert, petit-neveu du roi Eudes, & arriere-pe-

mauvais vers, qui a été conſervé comme quelque choſe de bon :

Tranſit ab R. Gerbertus in R. ſit papa regens R.

tit-fils de Robert le Fort, comte d'Anjou & duc de tout le pays d'entre la Loire & la Seine. Une de nos anciennes chroniques parlant de ce comte & de Ranulfe duc de Guienne, dit que c'étoient deux hommes très-puiſſants, grands capitaines, & les plus conſidérables de tous les ſeigneurs de ce temps là: *Et inter primos ipſi priores.* ANN. 987. *Chron. Floriac.*

Le deſſein de cet ouvrage ne permettant pas les diſſertations, on ſe contentera d'indiquer ſuccinctement les diverſes opinions ſur la généalogie de ce prince ſi célèbre par lui-même, & plus encore par cette longue ſuite des rois ſes enfants, qui regnent ſans interruption depuis plus de huit cent cinquante ans : filiation unique parmi les têtes couronnées. Généalogie de Robert le Fort.

Quelques-uns, ſur l'autorité de pluſieurs anciens hiſtoriens, lui donnent une origine ſaxone, & le font arrière-petit-fils de ce fameux Witikind, qui réſiſta ſi long-temps à toute la puiſſance de Charlemagne, & ne ſe rendit enfin qu'aux marques éfectives d'eſtime & d'amitié dont ce grand prince l'honora. Helgaud, Reginon, l'abé d'Uſſberg.

Quelques-autres, ſur certaines chartes du prieuré de Perrey commu-

niquées à M. Colbert, prétendent qu'il
ANN. 987. deſcend de ſaint Arnoul par Childe-
M. le duc d'Epernon, hiſt. de l'origine de la troiſieme race. brand frere de Charles Martel & comte d'Autun, qui eut pour fils Nebelong I, pour petit-fils Childebrand II, & pour arriere-petit-fils Eccard, comte d'Autun comme ſes peres. Celui-ci, dit-on, laiſſa en mourant ſa principauté à l'aîné de ſes enfants, nommé Thierri, dont le fils Nebelon II, fut pere de Robert le Fort. On conduit même cette généalogie juſqu'à une fille de Clotaire, petite-fille du grand Clovis.

Mém. hiſt. t. 2, p. 201. Le comte de Boullainvillers, en conſervant toute la probabilité de l'hiſtoire, mais ſans aucun paſſage des anciens, qui apuie formellement ſa conjecture, lui donne pour pere, un prince Allemand ou Saxon, nommé Richard, fils de Beuvin comte d'Ardenne; pour beau-pere, Conrad de Stratlinghen; pour beau-frere, Hugues l'Abé duc de France; pour nièce l'impératrice Richilde, femme de Charles le Chauve; pour neveux, Boſon roi de Provence, & Richard duc de Bourgogne; & pour petit-neveu, Raoul ou Rodolphe, roi de France.

Un auteur plus moderne encore, mais non moins célèbre, le fait ſortir en ligne directe de la famille royale de Lombardie, (*a*) par Anſprend, d'abord régent en 703, enſuite roi en 712. Ce prince fut pere du Sigibrand, dont le fils Childebrand, couronné en 738, eut de la ſœur de Charles-Martel, Nebelon, comte de Madrie. Celui-ci laiſſa ſes Etats à ſon fils Théodebert, pere de la reine Ingeltrude & de Robert, qui eut d'Agane, fille de Wicfrid comte de Berri, Robert le Fort comte d'Anjou, & chef de la troiſieme race de nos rois. Selon cet hiſtorien, la maiſon régnante compte aujourd'hui plus de mille cinquante ans de la plus haute & de la plus ancienne illuſtration : nobleſſe qui n'a point d'égale dans aucune nation, ni dans aucun ſiècle.

ANN. 987.

M. le Gendre de Saint-Aubin. antiquité de la maiſon de France.

On reconnoît, à travers les incertitudes de tous ces différents ſyſtêmes, cette obſcurité ſi reſpectable, qui fait le caractere de toutes les plus grandes maiſons. Les armes qu'elle fournit

(*a*) Ce ſentiment paroît apuyé ſur l'autorité d'un hiſtorien contemporain de Robert qui dit en parlant de ce prince ; *ejus inclita progeniens. . . ab auſoneæ partibus deſcenderat.* Helgald, in vita Roberti apud Duch. tom. 4, p. 85.

contre les étrangers, jaloux de la gloi-
ANN. 987. re de la famille royale de France, ſont d'autant plus invincibles, qu'elles ſont tirées de l'époque même de ſon éléva-
Glaber. Rodulp. l. 1. c. 2. p. 4. tion ſur le trône. Un hiſtorien qui vivoit ſous Hugues Capet & Robert ſon fils, dit en parlant de Hugues le Grand, qu'il étoit fils de Robert, dont l'origine ſe perd dans les ſiecles les plus reculés : *cujus genus... valde in ante reperitur obſcurum.*

Prétextes pour exclure le duc Charles de la couronne.

Cependant cette grande naiſſance ne donnoit aux enfants de Robert le Fort aucun droit à la couronne. Si la loi de la ſucceſſion eût été plus ſacrée, Charles auroit été poſſeſſeur du trône. Auſſi Hugues Capet n'apuya-t-il que foiblement ſur la circonſtance de ſon origine ; mais il inſiſta beaucoup ſur la lâcheté du duc de Loraine, qui n'avoit pas eu honte de ſe reconnoître vaſſal d'un roi autrefois ſujet de ſa maiſon. C'étoit à la vérité une action peu ſéante à un prince du ſang de Charlemagne, mais bien pardonnable à un cadet, dont le frere, roi de trois ou quatre villes, ne pouvoit lui faire aucune ſorte d'établiſſement. Hugues néanmoins ſaiſit cette raiſon pour perdre ſon rival dans l'eſprit des François.

On peignit ce malheureux prince ſous les couleurs odieuſes d'un tranſfuge & d'un déſerteur, qui s'étoit livré aux ennemis les plus ordinaires de l'Etat. On en conclut qu'en abandonnant ainſi ſa patrie, il avoit renoncé à toutes ſes prétentions à la couronne. Hugues ſur-tout fit beaucoup valoir une prétendue diſpoſition de Louis qui l'apeloit au trône à l'excluſion de ſon oncle, qu'il ne croyoit pas capable de bien gouverner. La religion même & ſes ſaints *furent de la partie*. On publia par-tout que S. Riquier, dont la dévotion étoit fort à la mode, avoit révélé au duc de France qu'il ſeroit roi, en récompenſe de ce qu'il avoit forcé le comte de Flandre à rendre ſes reliques, pour être remiſes dans l'abaye qui porte ſon nom. ANN. 937.

Les eſprits ainſi préparés, Hugues, qui avoit donné de bons ordres pour être puiſſamment ſecouru de ſes principaux feúdataires, ſe trouva en état de prendre le titre de roi, dès que Louis fut expiré; & il le prit en éfet dans la ville de Noyon. De-là marchant droit à Rheims, ſuivi d'un corps conſidérable de troupes, il s'y

Hugues prend le titre de roi.

fit ſacrer & couronner par l'archevê-
ANN. 987. que Adalberon. Charles cependant ignoroit encore la mort du roi ſon neveu. Auſſi les hiſtoriens obſervent-ils qu'il n'y eut aucune opoſition au couronnement du nouveau monarque, & que perſonne ne réclama de la part du duc de Loraine, ſeul & unique héritier.

Il aſſocie Robert ſon fils à la royauté.

Hugues ne cherchoit qu'un titre; & il n'y en avoit point alors de plus ſpécieux que celui du ſacre. Il ne pouvoit néanmoins ſe diſſimuler l'irrégularité de ſon action. L'habile prince
ANN. 988. ne s'occupa que du ſoin de la réparer. C'eſt dans cette vue qu'il indiqua un parlement pour le mois de Décembre ſuivant dans la ville d'Orléans, c'eſt-à-dire, hors de la portée de ſon concurrent, & au milieu de ſes plus fidèles vaſſaux. Ce fut là que de l'avis unanime de l'aſſemblée, le jeune Robert ſon fils unique, fut aſſocié à la royauté, ſacré & couronné par Seguin archevêque de Sens. On prétend que l'ambitieux pere eut quelque ſujet de ſe repentir de s'être donné ſi-tôt un collegue. L'hiſtoire obſerve en éfet, mais ſans entrer dans aucun détail, que cet enfant ſi chéri lui cauſa

Glabert. Rodulph. l. 2, n. 8.

cauſa bien des inquiétudes & des chagrins. ANN. 988.

On remarque que le roi Hugues, depuis la cérémonie de ſon ſacre, ne voulut plus porter, ni le ſceptre, ni la couronne, ni l'habit royal : ce qu'il obſerva religieuſement toute ſa vie, même dans ces jours de ſolennités, où les rois ſes prédéceſſeurs ne paroiſſoient jamais qu'avec tout le faſte de leur dignité. On en donne diverſes raiſons. Les uns, avec Guillaume de Nangis, racontent qu'ayant eu révélation que ſa poſtérité régneroit juſqu'à la ſeptieme génération, il crut gagner un dégré en ſe privant lui-même des honeurs de la royauté. *Il ne ſçavoit pas*, dit Mézerai, *que ce nombre, dans le langage divin, ſignifie l'étendue de tous les ſiècles.* Les autres au contraire prétendent que ce prince, convaincu du vice de ſon élévation, ne chercha, en renonçant aux droits du trône, qu'à ſe décharger d'une partie de l'iniquité. Il s'aveugloit ſans doute, dit un auteur moderne ; mais *pour le ſoulagement de ſa conſcience, chacun raiſonne comme il lui plaît, ſurtout en matiere de reſtitution.* Celle qu'il avoit faite quelques années aupara-

Mém. hiſt. du comte de Bouil. tom 2, p. 250.

vant, lui atira des éloges d'autant plus
ANN. 588. mérités, qu'un uſage conſtant ſembloit devoir l'en diſpenſer.

Il remet au clergé les abayes qu'il poſſédoit.

On a déja dit que les plus riches bénéfices étoient entre les mains des ſeigneurs, la plupart gens de guerre & mariés. Hugues lui-même avoit hérité de ſes aïeux les abayes de ſaint Martin de Tours, de ſaint Germain-des-Prés, de ſaint Denis, de ſaint Riquier, & il en jouiſſoit depuis la mort de Hugues le Grand ſon pere. Il les remit aux religieux avec la liberté des élections dans les endroits où elles avoient lieu ſuivant les anciens canons. Cette libéralité imitée par tous les grands du royaume qui ſe trouvoient dans le même cas, rendit au clergé ſes richeſſes, & avec ſes richeſſes une autorité qui devint redoutable à la poſtérité de ce prince. Mais pour le moment, elle lui gagna généralement tous les ſufrages; & la reconnoiſſance des prêtres & des moines alla juſqu'à conſacrer ſon entrepriſe.

Charles entre en France & s'empare de Laon.

Les nouveaux rois ne furent pas ſi-tôt paiſibles poſſeſſeurs de leurs Etats. Le duc Charles armoit dans la baſſe Loraine, & avec lui Arnoul

comte de Flandre, & Herbert comte de Vermandois, tous deux fidèles à la maiſon de Charlemagne, parce qu'ils en ſortoient eux-mêmes; celui-ci par les mâles, celui-là par les femmes. Mais malheureuſement le premier vint à mourir; & le ſecond, beau-pere du légitime héritier, ſe voyoit trop expoſé à la vengeance des deux monarques, pour oſer ſe déclarer ouvertement. Charles néanmoins ne laiſſa pas d'entrer en campagne; & dès que la ſaiſon put le permettre, il vint à la tête d'une puiſſante armée mettre le ſiege devant Laon. La place, forte par ſa ſituation, animée d'ailleurs par la préſence de la reine Emme, & par les exhortations de l'évêque Aſcelin, nommé auſſi Adalberon, ſembloit promettre une longue réſiſtance. Le duc cependant l'ataqua avec tant de vigueur, qu'elle fut emportée avant qu'elle pût être ſecourue. ANN. 988.

La reine & le prélat demeurerent priſonniers. L'obſtination du prince à ne vouloir point les relâcher, indiſpoſa les eſprits contre lui; & le clergé, autant par hauteur que par déférence pour la famille régnante, le chargea de tous les anathêmes eccléſ- *Gerbert. epiſt. 122.*

ſiaſtiques : incident très-préjudiciable ;
ANN. 989. c'étoit en ce temps-là le déclarer déchu de tous ſes droits ; mais diſgrace très-peu méritée, ſur-tout par raport à l'evêque, qui loin de ſe plaindre de ſa priſon, s'aplaudiſſoit d'être devenu le miniſtre & le favori de ſon vainqueur.

Il taille en pieces l'armée du nouveau roi.

Hugues n'aprit la perte de Laon qu'avec le plus ſenſible chagrin. Il ſentoit toute la conſéquence de cet échec, ſur-tout dans un commencement de règne. Trop habile pour perdre le temps à délibérer, il marcha auſſi-tôt à la tête de ſes *fidèles*, & vint aſſiéger ſon ennemi juſque dans ſa nouvelle conquête. Le prince ſe défendit en héros. Tout combatoit pour lui : le courage, la prudence, & le bon droit. Le ſiege duroit depuis deux mois, ſans être plus avancé que le premier jour. Charles enfin fit une ſortie ſi à propos, qu'il pénétra juſque dans le camp des aſſiégeants, brûla quelques quartiers, & paſſa au fil de l'épée tout ce qui oſa lui réſiſter. Le carnage fut ſi grand, & la défaite ſi entiere, que le monarque, forcé de prendre la fuite, n'échapa qu'à peine à la pourſuite du vainqueur.

La nouvelle de cette victoire réveilla les espérances des partisans de la maison de Charlemagne. Guillaume, duc d'Aquitaine, soit attachement sincere pour cette auguste famille, soit jalousie de voir un de ses *pairs* devenu son souverain, soit tous les deux ensemble, refusa constamment de fléchir sous le joug du nouveau roi. Il osa & par ses discours & par ses lettres reprocher aux François la violation de leur serment : & détestant, dit un ancien auteur, l'iniquité de ceux qui s'étoient trouvés à l'assemblée d'Orléans, il se déclara hautement pour le duc de Loraine, que sa naissance & les vœux d'une partie de la France apeloient à la couronne.

ANN. 990.

Hugues oblige le duc d'Aquitaine à le reconnoître pour son souverain.

Chron. S. Cybar.

Hugues pénétra d'un coup-d'œil toutes les suites d'une pareille entreprise : il songea aussi-tôt à la réprimer, & marcha droit à Poitiers, dont il forma le siege. Le succès ne répondit point à son atente. Les Aquitains trouverent moyen d'afamer son armée, & après l'avoir batu en plusieurs rencontres, le forcerent de se retirer du côté de la Loire. Le duc le poursuivit jusque dans le voisinage de

Ibid.

l'abaye de Bourgueil, & le ſerra de ſi
ANN. 990. près, qu'il le contraignit d'en venir aux mains. La bataille fut ſanglante, & la victoire long-temps douteuſe : mais enfin elle ſe déclara pour Hugues, & Guillaume ſe vit obligé de le reconnoître pour ſon ſouverain.

Il donne l'archevêché de Rheims à Arnoul, qui le trahit.

Le duc Charles profitant de ſes avantages, s'étoit emparé de Soiſſons & de Rheims : mais il ſe ralentit trop tôt, & donna le temps à ſon rival d'acourir au ſecours de l'archevêque Adalberon, qui lui refuſoit l'onction royale. Le prétexte du prélat étoit, qu'il n'avoit pas droit de diſpoſer ſeul de la couronne, qui ne pouvoit être légitimement donnée que du conſentement des évêques & des ſeigneurs, comme repréſentant l'Etat entier. Il avoit paſſé légèrement ſur cette difficulté en faveur du duc de France ; & il ne la fit valoir en cette occaſion, que parce qu'il ſentoit ce prince trop proche de lui. Hugues en éfet reprit bientôt la ville de Rheims. Adalberon cependant ne vit point la fin de cette querelle : il mourut ſur ces entrefaites ; & le roi, par une politique dont il eut tout ſujet de ſe repentir, conféra l'archevêché à Arnoul, fils

naturel de Lothaire, & par conſéquent neveu de ſon compétiteur. ANN. 990.

Il eſt vrai qu'il ſembloit avoir pris toutes les précautions que la prudence peut ſuggérer, pour s'aſſurer de la fidélité du jeune prélat. Il en exigea des ôtages, qui furent l'évêque Bruno, Gilbert, comte de Rouci, frere de Bruno, & Gui, comte de Soiſſons, leur couſin germain. On lui préſenta une formule d'hommage, ſuivant laquelle il devoit promettre une fidélité inviolable aux deux rois, avec d'horribles imprécations contre ſa propre perſonne, s'il manquoit à ſon devoir. Arnoul promit tout ce qu'on voulut. Il ne s'agiſſoit pas ſeulement d'une prélature conſidérable par ſes revenus, mais du domaine temporel de la ville, & de quelques autres places & territoires, dont les archevêques de Rheims s'étoient emparés à la faveur des troubles des derniers règnes. Il jura donc qu'il ſeroit éternellement fidèle, & fit jurer la même choſe aux gentilshommes de ſa dépendance: mais le ſerment fut preſque auſſi-tôt violé que proféré.

L'archevêque cependant cherchoit à ſauver les aparences. Il fut arêté Charles ſurprend la ville de Reims.

que le prince Lorain ménageroit une
ANN. 990. intelligence dans Rheims, pour ſe faire livrer la place. Dudon, gentilhomme tout dévoué aux intérêts du
Hiſt. dépoſ. Arnul. tom. IV. collect. Ducheſne. duc, fut chargé de cette délicate commiſſion. Il s'adreſſa à un prêtre nommé Adalger, qui d'abord rejeta hautement la propoſition : mais inſtruit plus particulièrement du ſecret de l'intrigue, il ſe prêta enfin à tout ce qu'on voulut. Charles, ſur ces aſſurances, détacha Manaſſés, comte de Rethel, & Roger, comte de Château-Porcien, qui à la faveur des ténèbres de la nuit, s'avancerent avec un corps conſidérable de troupes juſque ſous les murs de Rheims. L'eccléſiaſtique tint parole, leur ouvrit les portes, & les introduiſit dans la ville, dont ils s'emparerent ſans réſiſtance.

On ſe ſaiſit des principaux du clergé. L'archevêque lui-même fut arêté & conduit à Laon, où l'on afecta de le traiter en priſonnier d'Etat. Le prélat, pour mieux couvrir ſon jeu, lança les foudres de l'égliſe contre tous ceux
Ibid. qui avoient ou formé ou exécuté ce complot, & ordonna à ſes ſufragants de les fraper des mêmes anathêmes. Hugues ne fut point la dupe de cette

ſupercherie : il pénétra ou du moins ſoupçonna tout le myſtere. Arnoul cependant trouva le moyen de ſe racommoder avec ce prince : mais ſix ſemaines après, il le trahit de nouveau & ſe retira à Laon. ANN. 990.

C'étoit alors le ſiècle des grandes trahiſons. Celle de l'archevêque Arnoul n'entraîna rien de fâcheux pour la maiſon régnante : celle de l'évêque Aſcelin eut des ſuites bien funeſtes pour le malheureux Charles. Ce prélat, le favori du prince & le dépoſitaire de tous ſes ſecrets, entretenoit depuis long temps un commerce de lettres avec le nouveau monarque : il l'inſtruiſoit de tout ce qui ſe paſſoit dans le conſeil de ſon rival, & ſurtout de l'extrême ſécurité où l'on vivoit dans Laon. Hugues, ſur ces connoiſſances, ſe préſenta la nuit du Jeudi-ſaint ſous les murailles de la ville. ANN. 991.

Il eſt lui-même trahi & livré à ſon ennemi.

Le traître Aſcelin lui en ouvrit les portes, l'introduiſit dans ſon palais, & lui livra Charles & ſa famille, qui n'étoient occupés que de la dévotion du jour. On les conduiſit auſſi-tôt à Senlis, & de-là dans la tour d'Orléans, où ce prince, digne d'un meilleur ſort, mourut deux ans après.

Charles laiſſoit quatre enfants: Othon qui fut duc de la Loraine Moſellanique, & mourut ſans poſtérité : Louis qui, ſelon quelques-uns, donna commencement à la maiſon des Landgraves de Thuringe, & ſelon quelques autres, mourut auſſi ſans enfants quelques années avant ſon frere : Hermengarde, femme d'Albert comte de Namur, & Gerberge, qui fut mariée à Lambert, comte de Hainaut. La reine Iſabeau, femme de Philippe-Auguſte, deſcendoit de l'aînée de ces princeſſes, & les Landgraves de Heſſe ſont iſſus de la cadette.

ANN. 991. Sa poſtérité.

Concile de Rheims où Arnoul eſt dépoſé.

Telle fut la fin d'une guerre ſi fatale à la maiſon de Charlemagne ; & telle eſt l'époque de l'élévation de Hugues Capet & de ſa famille. Ce prince ne trouvant plus perſonne qui osât lui conteſter le titre de roi, ne ſongea déſormais qu'à afermir ſa nouvelle domination. L'archevêque Arnoul avoit été pris avec ſon oncle & renfermé dans la même priſon : le monarque entreprit de le faire dépoſer, & pour cet éfet aſſembla un concile dans l'égliſe de l'abaye de ſaint Baſle près de Rheims. Quelques-uns vouloient qu'on renvoyât l'afaire à Rome : mais

Arnoul évêque d'Orléans, homme célèbre par ſes connoiſſances & ſon érudition, prouva par pluſieurs exemples tirés de l'hiſtoire eccléſiaſtique, que les évêques devoient être jugés ſur les lieux où il étoit plus aiſé d'avoir les preuves néceſſaires. ANN. 991.

» Nous croyons, dit le prélat, qu'il » faut toujours honorer l'égliſe de Ro- » me en mémoire de ſaint Pierre, & » nous ne prétendons pas nous opoſer » aux décrets des ſouverains pontifes, » ſauf toutefois l'autorité des canons, » qui doivent être éternellement en » vigueur. Si les papes ſont recom- » mandables par la ſcience & par la » vertu, nous n'avons rien à redouter » de leur part; & nous devons encore » moins les craindre, s'ils s'égarent » par ignorance ou par paſſion «. L'évêque d'Orléans fait enſuite l'hiſtoire des malheurs du ſaint ſiege & de l'indignité de quelques ſouverains pontifes. Il peint Jean XII, ſurnommé Octavien, comme un homme plongé dans les plus ſales voluptés; & comme un ſéditieux qui remplit Rome de meurtres & de carnage. Il repréſente Boniface VII comme un monſtre, le plus méchant de tous les hommes, *Acta conc. Rhem. c. 28.*

ſouillé même du ſang de ſon pré-
ANN. 991. déceſſeur.

» Si l'on dit, ajoute-t-il, que l'égli-
» ſe Romaine, juge toute l'égliſe, &
» que perſonne ne la juge elle-même;
» qu'on nous mette donc à Rome un
» pape dont le jugement ne puiſſe être
» réformé. Nous reſpectons l'égliſe
» Romaine, nous la conſultons: ſi ſon
» jugement eſt juſte, nous le recevons
» en paix: s'il ne l'eſt pas, nous ſui-
» vrons ce que l'apôtre ordonne, de
» ne pas écouter un ange même con-
» tre l'Evangile. Si Rome ſe tait, com-
» me elle fait à préſent, nous conſulte-
» rons les loix «. Les évêques en éfet, & le roi lui-même, avoient écrit ſur ce ſujet au pape Jean XV, qui ne fit aucune réponſe.

Le concile ne laiſſa pas de procéder au jugement de l'archevêque de Rheims. On fit d'abord l'expoſition de ſa félonie: on lut la formule du ſerment qu'il avoit fait aux rois: on entendit enſuite le prêtre Adalger qui détailla fort au long toutes les circonſtances d'une intrigue dont il avoit été le principal auteur. Le malheureux prélat, qui parut enfin devant ſes juges, eſſaya envain d'éluder un témoignage

ſi authentique & ſi bien circonſtancié : il ne put lui opoſer que des diſcours ANN. 991.
vagues & peu concluants. Il prit donc le ſeul parti qui lui reſtoit dans une ſi cruelle extrémité : il avoua tout, & demanda ſeulement qu'on ménageât ſon honneur.

Les évêques cependant ne ſe preſſoient point de prononcer ſur une afaire ſi délicate. Ils craignoient que la honte d'une trahiſon auſſi noire que celle d'Arnoul, ne rejaillît ſur tout le corps épiſcopal. Les uns conſidéroient ſa grande nobleſſe, les autres avoient pitié de ſa jeuneſſe : tous étoient touchés du triſte ſort d'un confrere, évêque d'un des premiers ſieges de l'égliſe de France, fils & frere de roi. Hu- c. 531.
gues ſoupçonna la cauſe de ce retardement : il ſe rendit auſſi-tôt à l'aſſemblée, accompagné du roi ſon fils ; ſe fit lire les actes du concile, & preſſa les peres de le terminer inceſſamment. On fit donc venir Arnoul, qui ſe reconnut de nouveau coupable. On l'exhorta à ſe proſterner devant les rois, pour leur demander pardon & la vie. Il le fit d'une manière ſi touchante, c. 50.
qu'il tira les larmes des yeux de tous les aſſiſtants. En même temps Daïbert,

archevêque de Bourges, vint ſe jeter
ANN. 991. aux genoux des deux princes, pour ſolliciter la grace du coupable au nom du concile. Ils l'accorderent, & promirent qu'il ne perdroit point la vie, s'il ne retomboit dans un crime digne de mort.

On procéda enſuite à la condamnation de l'archevêque, qui d'une voix unanime fut dépoſé de l'épiſcopat. Il rendit donc au roi ce qu'il avoit reçu de lui, c'eſt-à-dire vraiſemblablement,
c. 54. l'anneau & le bâton paſtoral, & remit aux évêques les autres marques de ſa dignité, pour les garder au futur ſucceſſeur. On l'obligea de lire au milieu de l'aſſemblée la formule de ſon abdication : il la ſigna, & déclara qu'il déchargeoit le peuple & le clergé de Rheims du ſerment qu'ils lui avoient fait.

[*Chron. Flor. frag. t. IV, Ducheſne. p.* 142. Ainſi finit ce concile, ſuivant le récit que nous en laiſſe le célèbre Gerbert : mais la chronique de Fleury-ſur-Loire raconte la choſe bien différemment. Elle dit que le roi Hugues voulant exterminer la race de Lothaire, fit dégrader l'archevêque Arnoul, ſous prétexte qu'il étoit né d'une concubine. Séguin, archevêque de Sens, s'o-

poſa avec beaucoup de fermeté à cette œuvre d'iniquité : il en reprit fortement le roi, dont il s'atira l'indignation. Mais les autres évêques cédèrent à la crainte, & ſouſcrivirent lâchement la condamnation d'*un homme de bien.* ANN. 991.

Arnoul fut donc renvoyé dans ſa priſon d'Orléans, & le clergé de Rheims s'aſſembla pour l'élection d'un nouvel archevêque. Le choix tomba ſur Gerbert, autrefois moine d'Aurillac, depuis précepteur de l'empereur Othon III, & du jeune roi Robert. C'étoit un homme eſtimé fort habile, dans un ſiècle où les hommes ſçavants étoient rares. Ce qu'il ſçavoit des mathématiques, paſſoit pour des enchantements. Le peuple l'accuſoit de magie. Gerbert eſt élu à ſa place.

On lui attribue communément la premiere horloge dont le mouvement étoit réglé par un balancier. On s'en eſt ſervi juſque vers le milieu du dix-ſeptieme ſiècle, que M. Huygens, dit-on, inventa l'horloge avec un pendule, qui en règle le mouvement égal par le moyen d'une ligne cycloïde. Ce fut auſſi lui qui, à ce que l'on croit, introduiſit en France le chifre arabe ou indien, dont on ſe ſert en arith- Premiere horloge compoſée d'un balancier. Origine de l'uſage du chifre arabe. *Huygens de horol. oſcill.*

métique, en algèbre, en trigonomé-
ANN. 991. trie, & en aſtronomie. Les Arabes reconnoiſſent en éfet qu'ils ont reçu ces caractères des Indiens, & ils les apelent *figures indiennes*. Gerbert avoit pu aprendre cette manière de compter dans ſon voyage d'Eſpagne, où il vit tout ce qu'il y avoit de plus habiles maîtres parmi les Maures ou Saraſins. Il y en a pourtant qui prétendent que Planudes, qui vivoit ſur la fin du treizieme ſiècle, eſt le premier des chrétiens qui ſe ſoit ſervi de ce chifre, juſqu'alors inconnu dans nos climats.

Premier acte authentique de canoniſation.

Le pape cependant, qui avoit paru s'endormir ſur l'afaire d'Arnoul, trouva fort mauvais que les évêques de France l'euſſent décidée. Il tenoit alors un concile à Rome, où Udalric, évêque d'Ausbourg, fut canoniſé. On lut au milieu de l'aſſemblée ſa vie & ſes miracles bien ateſtés: ſur quoi le concile ordonna que ſa mémoire ſeroit révérée, déclarant que l'honneur qu'on rend aux Saints, retourne à l'auteur de leur ſainteté. C'eſt, ſuivant le P. Mabillon, le premier acte authentique de canoniſation. Elle conſiſtoit autrefois à mettre le nom du Saint dans les ſacrés diptyques, à ériger ſous

Mabil. præf. n. 99.

ſon invocation des égliſes ou des oratoires, avec des autels pour y ofrir le ANN. 991.
ſaint Sacrifice, enfin à tirer ſon corps de ſon premier ſépulcre.

Le pape n'étoit pas le ſeul qui eût droit de faire des canoniſations : toutes les égliſes & tous les évêques avoient ſur cet article un égal pouvoir. Il y a même quelques exemples de canoniſations qui ſemblent faites par un abé. Ainſi ſainte Viborade tuée par les Barbares, ayant fait quelques miracles à ſon tombeau, l'abé Engilbert, après en avoir délibéré avec les moines, ordonna d'en faire l'ofice & d'en dire la meſſe comme d'une Vierge. On ne ſçait point quand le droit de canoniſer devint une prérogative particulière au ſaint ſiege. Quelques-uns croient qu'Alexandre III, eſt l'auteur de cette réſerve : mais il eſt certain qu'avant ce pontife, elle étoit reçue abſolument & généralement dans toutes les égliſes. Le P. Mabillon en fixe l'époque au dixieme ſiècle, les Jéſuites d'Anvers la reculent juſqu'au onzieme (*a*).

Mabil. præf. §. ſect. 1. n. 91.

Acta ſanct. Bened. ſec. 2 præf. §. VI.

Le ſouverain pontife profita de la circonſtance du concile de Rome, Le pape caſſe la dépoſition d'Arnoul.

(*a*) Propylæum ad acta ſanct. Maii, p. 173.

pour faire caſſer la dépoſition d'Ar-
ANN. 991. noul & l'ordination de Gerbert. Ce dernier ne ſe crut pas légitimement condamné : il écrivit diverſes lettres contre le pape, dont il ſoutenoit que le procédé étoit un attentat contre les droits du royaume, contre la dignité épiſcopale, & contre le roi même.

Tom. 9. conc. p. 744. poſt. conc. Rhem. p. 146.

» Si l'évêque de Rome, dit-il ; » peche contre ſon frere, & étant » averti pluſieurs fois, n'obéit pas à » l'égliſe, il doit être regardé comme » un Publicain. Plus le rang eſt élevé, » plus la chûte eſt dangereuſe. Ce » n'eſt point aux évêques qu'il faut » apliquer ce que dit ſaint Grégoire, » que le troupeau doit craindre la ſen- » tence du paſteur, ſoit qu'elle ſoit » juſte ou injuſte : car les évêques ne » ſont point le troupeau, mais les » chefs & les conducteurs du trou- » peau. Il ne faut pas donner occaſion » à nos ennemis de dire que le ſacer- » doce qui eſt un par toute l'égliſe, » ſoit tellement ſoumis à un ſeul, que » s'il ſe laiſſe corrompre par argent, » faveur, crainte, ou ignorance, per- » ſonne ne puiſſe être évêque ſans ſe » ſoutenir auprès de lui par de tels » moyens. La Loi commune de l'égli-

» ſe eſt l'écriture, les canons, & les » décrets du ſaint ſiege, qui y ſont » conformes «. ANN. 995.

Concile de Mouzon.

La fermeté de Gerbert obligea le pape, qui croyoit ſon autorité bleſſée, d'envoyer en France un légat, qui aſſembla par ſes ordres un concile à Mouzon. Il ne s'y trouva que quatre évêques, tous du royaume de Germanie. Gerbert y vint & ſe défendit ſi bien, qu'on n'oſa pour lors rien décider contre lui. On ſe contenta d'annoncer un nouveau concile, que l'on devoit tenir à Rheims pour le premier de Juillet. Celui de Mouzon ſembloit fini, lorſque les évêques vinrent trouver Gerbert, pour lui ordonner de la part de l'envoyé de Rome de s'abſtenir de l'office divin juſqu'au jour indiqué pour la future aſſemblée. Le prélat répondit avec fermeté, » qu'il » n'y avoit ni évêque, ni patriarche, » ni pape, qui fuſſent en droit de dé- » fendre l'uſage des choſes ſaintes à » un catholique, s'il n'étoit convaincu » de quelque crime, ou coupable de » contumace : qu'on ne pouvoit rien » lui reprocher de ſemblable : qu'il ſe » croyoit très-innocent : qu'il ne ſe » réſoudroit jamais à ſe condamner

Conc. Moſomenſ. tom. 2. p. 747.

» lui-même, en s'interdiſant les ſaints
ANN. 995. » myſteres «. Il céda cependant aux remontrances de Lidulphe, archevêque de Trèves, dont il connoiſſoit la probité; & l'aſſemblée ſe ſépara juſqu'au concile de Rheims, qui ſe tint en éfet au temps marqué.

Il rétablit Arnoul.

Les prélats qui avoient jugé l'archevêque Arnoul, y comparurent pour rendre compte de leur conduite. On leur fit un crime d'avoir oſé dépoſer un métropolitain, ſans atendre le conſentement du pape. Envain ils objectèrent qu'à de grands dangers il faloit de prompts remèdes; qu'ayant envoyé à Rome pour avoir l'agrément du ſouverain pontife, leurs députés n'avoient pu obtenir audience; que le royaume cependant étoit déchiré par les factions & par les guerres civiles; qu'ils avoient cru devoir à ſa ſûreté, d'ôter à un jeune ſéditieux le pouvoir de tout renverſer & de tout perdre : on ne trouva point ces raiſons valables. Le ſynode dépoſa le nouvel archevêque : l'ancien fut reconnu de nouveau pour légitime. Hugues laiſſa décider au concile tout ce qu'il voulut, & tint ferme : Gerbert demeura archevêque de Rheims, & Arnoul priſonnier à Orléans.

Aimoin in vita Abbon.

C'eſt le dernier évènement remarquable du règne de Hugues Capet. Il mourut l'année ſuivante à Paris, où, à l'exemple de Clovis le Grand, il avoit établi ſon ſéjour, & fut enterré à ſaint Denis. Il étoit âgé d'environ cinquante-cinq ans, dont il en avoit régné neuf & quelques mois. On dit qu'il épouſa Blanche, veuve de Louis, dernier roi du ſang de Charlemagne : il n'en eut point d'enfants. Mais il eut d'Adélaïde, fille, à ce qu'on croit, de Guillaume III, duc de Guienne, Robert qu'il aſſocia au trône ; Hadwige qui fut mariée à Regnier IV, comte de Hainaut ; Adélaïde qui épouſa Regnaud I, comte de Nevers, & Giſelle qui fut femme de Hugues I, qui d'Avoué de l'abaye de ſaint Riquier, devint comte de Ponthieu. Abeville, autrefois ſimple métairie de cette même abaye, depuis capitale de tout le pays de ce nom, lui avoit été donnée par Hugues Capet, qui la fit fortifier ainſi que pluſieurs autres places, autant pour contenir ſes vaſſaux, que pour empêcher les courſes des Normands, qui continuoient à déſoler les plus belles provinces de France.

ANN. 996. Mort de Hugues Capet.

Ce fut un grand prince, auſſi con- Son éloge.

ſommé dans la politique que dans la
ANN. 996. guerre ; qui ſoutint le nom de roi plutôt par adreſſe & par prudence, que par force & par empire. Sa modération, ſa douceur, ſon habileté l'éleverent ſur le trône : ſon courage & ſa ſageſſe ſçurent l'y maintenir. Il y plaça ſa poſtérité, qui l'occupe encore aujourd'hui avec tant de gloire. Ce ſeul trait peint un héros, & fait oublier certaines circonſtances qui pouvoient fraper davantage dans le ſiècle où il régna. Alors on le traitoit peut-être d'uſurpateur : crime qui n'influe en rien ſur ſes deſcendants, dont une poſſeſſion de plus de huit cents ans rend le droit auſſi reſpectable qu'inconteſtable : on ne le regarde plus aujourd'hui que comme le chef d'une longue ſuite de rois illuſtres par leur zèle pour la religion, par leur humanité envers les peuples, par leur amour pour la juſtice, & ſur-tout par les ſuccès qui ont couronné leurs entrepriſes dans ces derniers temps, qu'on peut regarder comme le comble de la proſpérité de cette auguſte famille.

L'idée qu'on a toujours eue de la haute ſageſſe de Hugues Capet, a donné lieu à quelques modernes de le

faire auteur de certains établiſſements, qui n'ont cependant d'autre origine que le conſentement mutuel du prince & de la nation. Tel eſt l'uſage qui regarde la ſucceſſion à la couronne en faveur des fils aînés, à l'excluſion des cadets: tel encore celui qui exclut de l'hérédité les fils naturels des rois, même au défaut des légitimes. On a vu un exemple du premier dans la perſonne de Lothaire, qui ne fit aucun apanage à Charles ſon cadet; & le ſecond étoit déja paſſé en loi ſous la ſeconde race, où l'on ne trouve aucun bâtard qui ait ſuccédé au trône. On n'en excepte que l'empereur Arnoul, qui toutefois dut ſon élévation, moins au droit de ſucceſſion, qu'à la force & à l'uſurpation. Hugues ne fit donc que ſuivre la coutume établie, en ne donnant aucun partage à Gauſlin ſon fils naturel, qui fut abé de Fleuri & archevêque de Bourges. ANN. 996.

Origine du mot de Pair.

On lui atribue encore l'inſtitution de la pairie: c'eſt une erreur qui n'a aucun fondement dans l'hiſtoire. On remarquera que le terme *Pair* eſt auſſi ancien que la monarchie. Il vient du mot latin *Par*, qui ſignifie égal ou confrere. On ne s'en eſt ſervi que dans

ce ſens ſous la premiere & la ſeconde
ANN. 996. race. Les rois, fils de Louis le Débonnaire, s'apèlent *Pairs* dans le fameux traité de partage qu'ils firent à Verdun. Dès le temps de Charlemagne, Chrodegrand, évêque de Metz, donne ce nom à des évêques & à des abés : Dagobert, plus d'un ſiècle auparavant, l'avoit donné à des moines. Louis le Débonnaire, dans une de ſes ordonnances, défend aux ſoldats de forcer leurs *Pairs* à boire ; *ut in hoſte nemo Parem ſuum bibere cogat*. On verra par la ſuite, que lorſque les villes eurent aquis le droit de *communes*, elles qualifierent leurs juges du nom de *Pairs-Bourgeois*. Mais inſenſiblement on s'eſt accoutumé à ne donner ce titre qu'aux gentilshommes poſſédant fiefs héréditaires & patrimoniaux.

Capit. Ludov. Pii, l. 4. art. 77.

Qui étoient ceux qu'on apeloit proprement Pairs, & leurs fonctions.

On apeloit donc proprement *Pairs*, les vaſſaux qui relevoient immédiatement d'une même ſeigneurie : non qu'ils fuſſent égaux à leur ſeigneur féodal, mais parce qu'ils étoient *Pairs* entre eux, tenant leurs fiefs d'une même perſonne, de la même maniere, & ſous la même obligation de rendre foi & hommage, de ſervir le ſeigneur

Loiſeau des grandes ſeig. chap. 5 & 8.

seigneur dans ses guerres, de se trouver aux cérémonies éclatantes qui l'intéressoient, enfin de l'aider à tenir sa justice. Car les *Pairs* étoient juges dans toute l'étendue de la seigneurie dont leur pairie étoit une mouvance. Il en faloit au moins deux, présidés par leur chef, pour rendre un jugement. La loi ne leur accordoit point voix délibérative dans les afaires où ils étoient parties. On voulut envain la faire valoir contre le roi : il se maintint dans la possession de juger les procès même où il étoit intéressé, parce qu'en défendant ses droits, il défendoit ceux de la couronne. ANN. 996.

On doit conclure de tout ceci, qu'il y avoit autant de pairies dans le royaume, que de fiefs mouvants nument & sans moyen d'une certaine seigneurie. Mais tous les pairs ne jouïssoient pas de la même considération. Ceux du roi, qui rendoient un hommage immédiat à la couronne, étoient de plus grands seigneurs que ceux du comte de Champagne, qui n'en étoient que les arriere-vassaux. Ceux-ci, exclus du parlement de la nation, n'avoient point séance parmi les seigneurs du royaume : ceux-là, juges de toutes Distinction parmi les pairs.

les queſtions qui intéreſſoient l'Etat, ANN. 996, compoſoient ce qu'on apeloit la cour de France, la cour du roi, ou par excellence la cour des *pairs*.

Tous les barons de la couronne étoient pairs de France.

Le nombre n'en étoit ni fixé, ni reſtreint aux ſeuls ducs & comtes. Tous les barons qui relevoient immédiatement du roi, étoient également *pairs* de France, parce que la mouvance directe a toujours formé l'eſſence de la pairie. On lit dans l'hiſtoire de ſaint Louis, que ce prince ayant fait un règlement au ſujet des Juifs, il fut ratifié & aprouvé par les barons & les *pairs*, qui le ſouſcrivirent indiſtinctement : ce qui ſemble prouver que la préſéance des *douze pairs* n'étoit pas encore bien décidée au commencement du règne de ce monarque. Ce n'eſt que vers le quatorzieme ſiècle, qu'on a commencé à regarder la dignité féodale de baron, comme moindre que celle de duc ou de comte.

Chantereau, preuves du traité des fiefs, p. 209.

La pairie n'étoit pas une dignité.

Le nom de pair n'étoit point originairement un nom de dignité. Auſſi ne trouve-t-on aucun acte ancien, où les ducs & les comtes ſe qualifient de ce titre. Ils ne l'ont pris que depuis la réduction de la pairie à douze. Quelle

eſt l'époque de cette réformation ? C'eſt de tous les points de notre hiſtoire le plus controverſé & le moins dévelopé. On n'a là-deſſus que des conjectures, toujours plus aiſées à combatre, qu'à établir ſolidement. ANN. 996.

Les uns font remonter cette inſtitution juſqu'à Charlemagne, origine romaneſque, qui n'a de fondement que dans les contes apocriphes de l'archevêque Turpin. Les autres la raportent à Hugues Capet; mais ſans aucun monument qui apuye leur opinion. Favin l'atribue au roi Robert, qui, dit-il, l'inventa comme un grand conſeil ſecret d'Etat, compoſé de ſix eccléſiaſtiques & de ſix grand ſeigneurs, les honorant du titre de pairs. Il n'a pas fait réflexion ſans doute qu'au commencement de la troiſieme race les villes de Laon, de Langres, de Beauvais, de Noyon, & de Châlons-ſur-Marne, n'apartenoient pas encore à leurs évêques. Ce ne fut que ſous Louis VII, que le comté de Langres fut uni à l'évêché. Du Tillet croit que cette réforme de la pairie eſt l'ouvrage de Louis le jeune, lors du ſacre de Philippe Auguſte ſon fils. Ce prince, dit-il, pour mettre plus d'ordre dans cette

Diverſes opinions ſur la réduction de la pairie à douze.

Théâtre d'honeur & de chevalerie.

Recueil de rangs, chap. des Pairs de France.

éclatante cérémonie, choisit parmi le
ANN. 996. grand nombre de prélats & de seigneurs, vassaux immédiats de la couronne, les douze qui ont toujours été distingués, depuis pour cette illustre fonction. Distinction cependant qui n'a rien ôté de la dignité des anciennes baronies du royaume : elles sont toujours demeurées véritables pairies de France : mais il n'en rejaillit plus rien sur la personne comme auparavant. Les douze pairs au contraire ont toujours eu droit, en vertu du seul titre de leur pairie, d'assister aux audiences tant du parlement, que de la chambre du conseil, aux lits de justice, & aux autres cérémonies d'éclat.

Etat du commerce & des sciences sous Hugues Capet.

La France démembrée sous Hugues Capet, languissoit dans la pauvreté & la barbarie. La Grece & l'Italie avoient de belles manufactures : les François ne pouvoient les imiter dans des villes sans privileges & dans un Etat sans union. On connoissoit à peine le commerce de proche en proche. Tout le monde sçait l'anecdote d'un abé de Cluni, qui, sollicité d'amener des religieux à saint Maur-des-Fossés, s'excuse d'entreprendre un si grand voyage dans une contrée étrangere &

In vita D. Burchardi, t. IV. Duchesne, p. 117.

inconnue. L'ignorance étoit ſi profonde, qu'on ſçavoit à peine lire, encore moins écrire. On n'avoit d'autres titres de poſſeſſions que l'uſage, d'autres actes de mariage que la tradition. Il arrivoit delà qu'on étoit ſouvent expoſé à contracter des alliances dans un degré défendu : ce qui devint une ſource féconde de divorces & de ſéparations ſcandaleuſes. Les clercs ou eccléſiaſtiques ſçurent profiter de la circonſtance pour ſe mettre en crédit. Comme ils étoient les ſeuls inſtruits, *ils ſe lottirent*, dit Paſquier, *les clefs tant de la religion que des lettres : encore que pour bien dire, ils n'en euſſent proviſion que pour leurs portées, n'étant notre nobleſſe aucunement ententive à ſi louable ſujet. Or de cette aſnerie ancienne advint que nous donnaſmes pluſieurs façons au mot de* clerc, *lequel de ſa naive & ordinaire ſignification apartient aux eccléſiaſtiques ; & comme ainſi fut qu'il n'y eut qu'eux qui fiſſent profeſſion des bonnes lettres, auſſi par une métaphore nous apelaſmes* grand clerc *l'homme ſçavant*, mauclerc *celui qu'on tenoit pour bête*, clergie *pour ſciences, & forgeaſmes delà ce proverbe François*, parler

ANN. 996.

Recherches de la France, t. 1 l. 8. ch. 13. p. 786.

latin devant les clercs : *ce que les Ro-*
ANN. 996. *mains vouloient dire par cet adage*, ſus Minervam.

ROBERT.

Robert règne ſans contradiction.

HUGUES Capet, pour fixer le ſceptre dans ſa famille, avoit eu la précaution, ainſi qu'on l'a remarqué, d'aſſocier ſon fils Robert à la royauté. Ce jeune prince né, baptiſé & couronné à Orléans, avoit à peine vingt-ſix ans, lorſque ſon pere & ſon collegue mourut. On étoit accoutumé à lui voir partager les ſoins du gouvernement, on le reconnut ſans peine pour ſouverain. Auſſi les commencemens de ſon règne ne furent-ils troublés que par des querelles étrangeres. La cour de Rome voyoit avec dépit que l'archevêque Arnoul, malgré le décret du concile de Mouzon, étoit toujours traité en priſonnier d'Etat. Le pape d'ailleurs menaçoit de caſſer le mariage du monarque avec Berthe, veuve d'Eudes comte de Chartres & de Blois, fille de Conrad roi de Bourgogne. Robert avoit tenu ſur les fonts de baptême un des enfants de la princeſſe : elle étoit

Hiſt. Franc. ſcrip. Duch. t. 4, p. 85.

de plus ſa couſine au quatrieme dégré : double empêchement qui demandoit une diſpenſe, qu'on n'accordoit alors que très dificilement. ANN. 996.

Robert aimoit tendrement la reine : il n'oublia rien pour prévenir une ſéparation, dont l'idée bleſſoit également ſon cœur & ſa gloire. Il crut qu'en rétabliſſant Arnoul, il obtiendroit plus facilement de Rome la confirmation d'une union qui faiſoit ſon bonheur : il remit donc ce prélat en liberté, & le renvoya dans ſon archevêché. Mais cette complaiſance ne produiſit aucun éfet ſur l'eſprit du pape. Les ſeuls troubles d'Italie ſuſpendoient le coup que ce prince redoutoit. Gregoire V tenoit alors le ſouverain pontificat. C'étoit un Allemand d'une grande naiſſance, créature & parent de l'empereur Othon III, eſclave des volontés de ſon bienfaiteur & de Gerberr, tous deux ennemis de la maiſon de France. Ce pontife avoit été chaſſé de ſon égliſe par Creſcent, conſul de Rome, qui fit élire à ſa place, ſous le nom de Jean XVI, un moine Grec apelé Philagate : il ne fut pas plutôt rétabli, qu'après avoir fait crever les yeux & couper la langue & le nez à

ANN. 997.

Le pape caſſe le mariage du roi.

Abbo epiſt.

Per. Dam. lib. 1. epiſt. ultim. ad Cadal.

son rival, il assembla un concile, où
ANN. 997. il fulmina la sentence qui cassoit le
Chron. Saxo. mariage du monarque françois.

Le décret porte que le roi Robert quitera Berthe, qu'il a épousée contre
Concil. t. 9. p. 772. les loix: que tous deux feront sept ans de pénitence, suivant les canons & l'usage de l'église; le tout sous peine d'anathême: qu'Archambaud archevêque de Tours, qui leur a donné la bénédiction nuptiale; que tous les évêques enfin qui ont assisté à la célébration de ce mariage incestueux, seront suspendus de la communion, jusqu'à ce qu'ils soient venus faire satisfaction au saint siege. Les prélats obéirent, & leur soumission apaisa Rome, qui n'en devint que plus entreprenante.

Robert est excommunié.

Robert, outré d'un procédé jusque-là sans exemple, refusa de se soumettre à un jugement qu'il regardoit comme un atentat contre l'autorité royale Grégoire, par une hardiesse qui paroîtroit incroyable, si elle n'eût été autorisée par la politique & la superstition, excommunia le prince & mit
Hist. Franc. frag. loc. cit. son royaume en interdit: c'est-à-dire, qu'il défendit à toute l'église de France de célébrer l'office divin, d'administrer les sacrements aux adultes, en-

fin d'enterrer les morts en terre ſainte. On n'avoit encore rien vu de ſemblable dans la Gaule. Le peuple conſterné de ce terrible coup, déféra ſi humblement aux ordres du pape que le monarque ſe vit généralement abandonné de ſes courtiſans & de ſes propres domeſtiques. Il ne lui reſta, dit-on, que deux ſerviteurs qui faiſoient paſſer par le feu tout ce qui avoit été ſervi ſur ſa table, ayant horreur de ce qu'avoit touché un excommunié.

ANN. 997.

Idem Dam. l. 2. epiſt. 15. Duchesne, t. 4. p. 145.

Les murmures du peuple, la déſertion des grands, & la crainte trop juſtement fondée d'une révolte générale, déterminerent enfin le monarque à plier ſous le joug de Rome, & à renvoyer ſa femme, qui cependant conſerva toujours le titre de reine. Un auteur qui n'écrivit que plus de ſoixante ans après, donne un autre motif à cette condeſcendance du roi pour le ſouverain pontife. Il raporte qu'en punition de ce mariage inceſtueux, la reine acoucha d'un monſtre qui avoit la tête & le cou d'une oie : ce qui épouvanta tellement Robert, qu'il conſentit enfin au divorce, fit une confeſſion publique de ſon péché, l'expia par des jeûnes, & en obtint

Il céde à la crainte d'une révolte générale.

l'abſolution. C'eſt un conte que la ANN. 997. ſeule ſuperſtition peut avoir imaginé : *il n'y eut rien de monſtrueux dans toute cette afaire*, dit un célebre moderne, *que l'audace du pape, & la foibleſſe du roi.*

Abrégé de l'hiſtoire univerſelle, t. 1. p. 226.

ANN. 998. Robert, après avoir répudié Berthe, ſongea à contracter une nouvelle aliance, & épouſa Conſtance, fille de Guillaume I, comte de Provence, femme d'une rare beauté, mais capricieuſe, altiere, impérieuſe qui lui cauſa bien des chagrins. Elevée dans un climat voluptueux, elle arira à ſa ſuite une troupe de danſeurs, de farceurs, & de jeunes ſeigneurs livrés au libertinage, qui inſenſiblement introduiſirent le luxe & la débauche dans la cour du roi ſon époux, & en bannirent la gravité, la ſimplicité & la modeſtie. On peut auſſi regarder l'arrivée de cette princeſſe comme l'époque du goût de notre nation pour la poëſie en langue vulgaire : goût que les Troubadours accréditerent depuis, & que le temps n'a fait que confirmer. L'éclat des charmes de la nouvelle reine, l'empire qu'ils lui donnoient ſur le cœur de ſon mari, la rendirent enfin ſi arrogante, qu'elle devint in-

Il épouſe Conſtance, fille du comte de Provence.

Glabert. l. 3. c. 9, p 38 & 39.

ſuportable à tout le monde, même à ſes enfants. Le roi avoit un favori, à qui il confioit toutes ſes peines. C'étoit Hugues de Beauvais, comte Palatin, & premier miniſtre. La reine furieuſe de ne pouvoir pas en diſpoſer, eut la hardieſſe de le faire aſſaſſiner ſous les yeux du monarque, qui fit envain tous ſes éforts pour lui ſauver la vie. Le pauvre prince fut obligé de diſſimuler, pour éviter de plus grands inconvénients.

ANN. 998.

Idem, ibid. c. 2, p. 29. Duchesne, t. 4.

Le nouveau mariage du roi étoit à peine célébré, qu'un des enfants de Berthe vint troubler le repos de la France. C'étoit Eudes II, comte de Champagne. Ce prince auſſi politique qu'ambitieux, pour communiquer plus aiſément du comté de Chartres dans la Brie, vouloit s'aſſurer un paſſage ſur la ſeine : il jeta les yeux ſur Melun, que le roi Hugues Capet avoit donné au comte Bouchard. Ce ſeigneur n'y entretenoit qu'une foible garniſon ſous le commandement d'un vicomte, nommé Gautier, qui avoit une femme jolie & galante. Eudes feignit d'en être éperdument amoureux. C'étoit un jeune homme de vingt ans, d'une aimable figure : il

ANN. 999.

Le comte de Champagne s'empare de Melun.

Guil. Gemet. l. 6. c. 14.

fut favorablement écouté. Les deux amants ſçurent tellement ménager l'eſprit du mari, qu'ils l'engagerent, moyennant une groſſe ſomme d'argent, à livrer la place qui lui avoit été confiée.

ANN. 999.

Le comte Bouchard demanda juſtice de cette uſurpation, & le roi prit en main ſa défenſe. Il manda auſſi-tôt Richard II, duc de Normandie, qui s'engagea d'autant plus volontiers dans cette guerre, que le comte de Champagne lui avoit enlevé le château de Dreux, & refuſoit de le lui reſtituer. La place fut donc inveſtie par les deux armées, batue de toutes les machines alors en uſage, & forcée en peu de jours. Eudes trouva moyen de s'échaper: mais Gautier fut pris avec ſa femme, & tous deux furent pendus ſur une haute montagne à la vue de la ville. Les gentilshommes autrefois n'étoient point punis de mort pour rébellion ou félonie : il faloit, pour encourir cette peine, qu'ils fuſſent coupables de quelque trahiſon. Alors on les pendoit en un lieu fort élevé, ce crime les dégradant de nobleſſe.

In vita Burchardi, t. 4. Duc. p. 120.

Cette premiere guerre fut ſuivie d'une ſeconde auſſi opiniâtre dans ſa

durée, qu'intéreſſante dans ſon objet. Henri duc de Bourgogne, oncle du roi, & frere de Hugues Capet, avoit épouſé Gerberge comteſſe de Dijon, veuve d'Adelbert roi d'Italie. Il mourut quelques années après ce mariage, ne laiſſant d'autre enfant qu'un fils naturel, nommé Eudes, à qui il donna le comté de Beaune. La ſucceſſion au duché ne devoit regarder que Robert : mais le duc, avant de mourir, avoit choiſi pour héritier Othon-Guillaume, fils du premier lit de la ducheſſe ſa femme, & déja comte de Bourgogne. Ce ſeigneur, ſoutenu de Landri comte de Nevers, de Bruno évêque de Langres, & d'Eudes, comte de Champagne, ſe mit auſſi-tôt en poſſeſſion de ſon héritage & s'empara de toutes les places fortes du pays. Le roi proteſta contre cette adoption, fit ſommer les Bourguignons de lui jurer fidélité, & ſur leur refus, marcha contre eux, ſuivi de Richard duc de Normandie, qui lui amena un ſecours de vingt-deux mille hommes.

AN. 1000. Robert ſe rend maître du duché de Bourgogne.

Guill. Gemet. l. 5, c. 15.

Le ſuccès ne répondit point à de ſi grands préparatifs. Auxerre tint près de deux ans. Sens ne ſe rendit que par compoſition. Avalon qui n'étoit qu'u-

ne bicoque, ſoutint un ſiege de trois
AN. 1000. mois, & ne capitula que parce qu'une partie de ſes murs s'écroula de vetuſté. Robert en faiſoit le tour, lorſque cet accident arriva. On ne manqua pas de crier au miracle. Les prélats qui le ſuivoient, en firent un ſecond Joſué, devant qui tomboient les murailles d'une nouvelle Jéricho. La ſuite montra que, malgré ſa dévotion, il ne méritoit guères un prodige : il fit pendre une partie des habitants de cette malheureuſe ville, & preſque tout le reſte fut envoyé en exil.

Il ſeroit trop long de rapporter en détail les divers ſuccès d'une guerre que les anciens hiſtoriens racontent d'une maniere ſi confuſe, & avec des circonſtances très différentes. Il ſufira de remarquer que les Bourguignons ſe défendirent pendant cinq ans, avec un courage digne d'une meilleure cauſe. Las enfin d'être la proie de l'ami & de l'ennemi, ils prirent le ſage parti de ſe ſoumettre au plus fort. Othon-Guillaume, repouſſé au delà de la Sône, y fut la tige d'une poſtérité célèbre ſous le nom de comtes de Bourgogne; & Robert, devenu maître de tout le duché, le donna au prince Henri, ſon ſecond fils.

Le nom des Normands commençoit à devenir célebre en Italie. Quelques gentilshommes de cette nation revenant de la Terre-Sainte, abordèrent dans la principauté de Salerne au moment que les Saraſins en aſſiègeoient la capitale. Un zèle de religion les engagea à ſe jeter dans la place, où ils firent de ſi grandes actions de valeur, qu'ils obligerent les Mahométans de lever le ſiege. De retour en Normandie, ils y conterent leurs exploits; & les bienfaits du prince qu'ils venoient de délivrer, exciterent dans le cœur de leurs compatriotes le déſir d'aller chercher leur fortune de ce côté-là. Un d'eux, nommé Oſmond Drengot ou Drogon, contraint de quiter le pays pour avoir tué un gentilhomme qui s'étoit vanté d'avoir deſhonoré ſa fille, alla avec ſes quatre freres ofrir ſes ſervices au prince de Capoue. C'étoient tous gens d'exécution. On leur permit de bâtir une ville, qu'ils nommerent Averſe; & peu-à-peu ils devinrent ducs de cette même province, que leurs armes avoient ſouſtraite à la domination des Grecs. Bientôt ils furent ſuivis des enfants de Tancrede de Hauteville, gentil-

AN. 1003. Conquêtes des Normands en Italie.

homme du territoire de Coutance,
AN. 1003. qui avoit douze fils, tous portant les armes, tous d'une bravoure qui a donné un air de roman à cet inſtant de l'hiſtoire. Tout plia ſous ces nouveaux uſurpateurs; les Saraſins, les Grecs, & les papes même. La Sicile conquiſe ſur ces trois puiſſances, devint une nouvelle monarchie, dont Roger, petit-fils de Tancrede, fut le premier roi. Roger II, ſon fils, y joignit le royaume de Naples, & ſa poſtérité régna ſur l'un & ſur l'autre Etat juſqu'aux empereurs de la maiſon de Suabe, dont la domination paſſa à Charles de France, frere de ſaint Louis, comte d'Anjou & de Provence.

Chr. Flor. Duchesne, t. 4. p. 86.

AN. 1004. Robert prend part aux troubles de Flandre.

Robert ne reſpiroit que la paix. Débaraſſé de la guerre de Bourgogne, il ſe flatoit qu'il pouroit ſe livrer plus tranquilement aux exercices de piété, lorſque tout-à-coup il ſe vit forcé de prendre quelque part à la querelle qui s'éleva dans les Pays-bas. Voici quel en fut le ſujet & l'occaſion. Othon duc de la Loraine Moſellanique, fils aîné du malheureux Charles de France, étoit mort, ne laiſſant pour héritiers que deux ſœurs, Hermengarde comteſſe de Namur, & Gerberge com-

teſſe de Hainaut. On a déja remarqué que ce duché relevoit depuis long-temps de l'empire. Le roi de Germanie, ſaint Henri, II du nom, ſans avoir égard aux droits & à la qualité des deux princeſſes, donna l'inveſtiture de ce grand fief à Godefroy, comte de Verdun, de Bouillon & d'Ardenne. Baudouin *à la Belle barbe*, comte de Flandre, avoit l'honneur d'être parent des légitimes héritieres, il prit en main leur défenſe, & pouſſa vivement le nouveau duc. AN. 1006. Sigebert.

L'empereur accourut au ſecours de ſon vaſſal, fit de grands ravages dans le pays, & vint mettre le ſiege devant Valenciennes. Le comte de Flandre y vola avec les troupes du roi & du duc de Normandie, lui coupa les vivres, & le força d'abandonner ſon entrepriſe. L'année ſuivante Henri reparut avec une nouvelle armée, & ſe préſenta devant Gand; mais avec auſſi peu de ſuccès. Baudouin cependant craignit de riſquer ſes états en défendant ceux d'autrui : il conſentit enfin à un accomodement. L'empereur lui céda, avec l'iſle de Valkeren en Zélande, la ville de Valenciennes, à condition de la tenir de lui à foi & AN. 1007.

hommage. Les comtes de Namur & de Hainaut, ne pouvant ſeuls ſoutenir une ſi grande guerre, eurent recours au monarque François, qui ſe fit le médiateur & l'arbitre de leur traité. Le duché demeura au comte Godefroy : les princeſſes eurent en dédommagement quelques terres & une ſomme conſidérable, payable en différents termes.

AN. 1007.

Il s'aſſocie Hugues ſon fils aîné.

La tranquilité qui ſuivit cet événement, inſpira au roi la penſée de s'aſſocier l'aîné des ſes enfants, nommé Hugues. C'étoit un jeune prince doué de toutes les belles qualités du corps & de l'eſprit. Il n'avoit encore que dix-huit ans, & déja il avoit mérité le ſurnom de Grand : glorieuſe récompenſe d'un caractere droit, humain, prévenant, afable, bienfaiſaint. Toute la France qui fondoit ſur lui les plus grandes eſpérances, aplaudit à ſon élévation. La cérémonie de ſon couronnement ſe fit le jour de la Pentecôte dans une aſſemblée générale de la Nation à Compiegne, & dès-lors ſon nom fut mis dans tous les actes publics avec celui du roi ſon pere.

Helgald. in vita Robert reg. tom. 4 Duch. p. 89.

Manichéens en France.

On découvrit vers ce même temps une héréſie qui reſſembloit beaucoup

à celle des Manichéens. Une femme Italienne l'introduiſit en France, & deux prêtres François, devenus chefs de parti ſous la direction de la dévote, n'omettoient rien pour accréditer la ſecte. C'étoit Etienne, confeſſeur de la reine Conſtance, & Liſoie, Chanoine de Sainte-Croix d'Orléans. Ces hérétiques nioient tous les myſteres de la religion, ne recevant aucun des ſacrements, condamnant le mariage, traitant de rêveries tout ce qu'on lit dans l'ancien teſtament ſur la création du monde, qu'ils ſoutenoient éternel, ne croyant ni récompenſe pour les bonnes œuvres, ni châtiment pour les voluptés les plus criminelles. Ils s'aſſembloient certaines nuits dans une maiſon marquée, où ils recitoient une eſpece de litanie en l'honeur des mauvais anges, ne ceſſant de les invoquer juſqu'à ce qu'ils viſſent un démon deſcendre au milieu d'eux, ſous la forme d'une petite bête. Alors on éteignoit les lumières, & chacun prenoit la femme qu'il trouvoit ſous ſa main pour en abuſer.

AN. 1007.

Glab. l. 3. c. 8.

Anon. tom. 2. ſpicil.

Le roi n'aprit ces abominations qu'avec la plus ſenſible douleur, & donna promptement ſes ordres pour

AN. 1008. assembler un concile à Orléans. Il s'y transporta lui-même, & fit arrêter les chefs du parti. On les amena devant les évêques, qui leur demanderent compte de leur foi. Mais ils ne voulurent point s'expliquer sur le fonds de leur doctrine. Plus on les pressoit, plus ils employoient d'artifices pour échaper. Alors Aréfaste, gentilhomme Normand, qui avoit révélé tout le secret, prit la parole, leur reprocha leur lâcheté, & dévoila toute l'impiété de leur système. Les malheureux, forcés jusque dans leurs derniers retranchements, déclarerent hautement que telle étoit leur véritable créance. Envain on leur représenta que Jésus-Christ a voulu naître d'une Vierge, parce qu'il l'a pu : qu'il a soufert en son humanité pour notre salut, afin de ressusciter par la vertu de sa divinité : ils répondirent constamment : *Nous n'y étions pas presents, nous ne pouvons croire que cela soit vrai.*

Chron S. Pet. tom. 2. spicil. p. 740.

Tant d'obstination détermina le concile à prononcer leur sentence : tous furent condamnés à être brûlés vifs. On les mena hors de la ville sous une cabane, où l'on avoit alumé un grand feu. Ils y aloient avec

Idem. Glabert, ibid.

gaité : mais dès qu'il ſentirent l'action de la flamme, ils commencerent à crier qu'ils avoient été trompés. On eſſaya inutilement de les ſecourir, il n'étoit plus temps, leurs corps furent conſumés en un inſtant, & leur cendres jetées au vent. On blâma beaucoup le roi d'avoir aſſiſté à leur ſuplice, & encore plus la reine Conſtance d'avoir crevé un œuil à ſon confeſſeur d'une baguette qu'elle tenoit à la main. Telle étoit alors la mode parmi les dames de qualité : toutes portoient de petites canes légeres, dont la pomme pour l'ordinaire étoit ornée de la figure de quelque oiſeau. AN. 1008.

On fit de pareilles exécutions dans le haut Languedoc, où cette héréſie avoit infecté quelques familles. On la croyoit éteinte, lorſque deux ans après on découvrit qu'elle avoit fait quelques progrès dans la ville d'Arras. L'évêque nommé Gérard, dont la charité égaloit la capacité, fit arrêter ces nouveaux hérétiques ; mais loin de les éfrayer par des menaces, il leur parla avec tant de zèle, & les inſtruiſit avec tant de bonté, qu'il leur fit entendre raiſon. Ils verſerent des larmes, reconnurent leurs erreurs, & *Synod. Attr. tom. 13.*

les abjurerent publiquement. Tant il
AN. 1008. eſt vrai que ce ne ſont pas les échafauds qui font triompher la vérité : la violence révolte les eſprits, la douceur les ſubjugue.

On ne voit pas que durant l'eſpace
AN. 1018, 1020. de neuf ans, il ſe ſoit paſſé aucun événement conſidérable dans le royaume. On n'en excepte que quelques querrelles particulieres entre les grands vaſſaux de la couronne : querelles en quelque ſorte étrangeres à l'égard de nos rois, parce qu'elles n'intéreſſoient que des provinces dont ils n'étoient plus les maîtres : ſouvent même ils les alumoient, parce qu'elles afoibliſſoient ces petits princes. Rarement ils s'en mêloient, & ſeulement lorſque la raiſon d'Etat l'exigeoit. Telle fut la guerre qui s'éleva entre le comte de Chartres & le duc de Normandie.

Nouvelles brouilleries du comte Eudes.

Le comte avoit épouſé Mathilde, ſœur du duc. Cette princeſſe étant morte ſans enfants, le château de Dreux qui lui avoit été donné pour ſa dot, devoit retourner au prince ſon frere : mais Eudes refuſa de le rendre. On arma de part & d'autre. Richard avoit fait bâtir le fort de Tillieres ſur la riviere d'Aure : il y mit

une forte garniſon qui chaque jour faiſoit des courſes juſqu'aux portes de Dreux, & ravageoit tout ſon territoire. Le comte forma le deſſein de ſurprendre cette forteresſe incommode : il fut lui-même ſurpris, batu, & mis en déroute. Cet échec ne le rebuta point : il ſuſcita tant d'ennemis au duc, que ce prince, craignant d'être accablé, eut recours aux puiſſances du Nord ſa patrie. Olave roi de Norvege, & Lacman roi de Suede faiſoient alors une cruelle guerre aux Anglois : ils vinrent au ſecours de leur compatriote, deſcendirent en Bretagne, où ils firent d'afreux ravages, ſurprirent Dol qu'ils ſaccagèrent, & s'avancerent à grandes journées vers le pays chartrain.

AN. 1018, 1020.

Guill. Gemet. l. 5, c. 11.

On ſe ſouvenoit encore en France des fureurs des Normands : leur abord inopiné répandit une conſternation générale. Robert qui en prévit toutes les ſuites, n'oublia rien pour délivrer ſon royaume de deux hôtes ſi dangereux : il interpoſa ſi éficacement ſon autorité, qu'il vint à bout d'accommoder les deux rivaux. Le comté de Dreux demeura au duc, la ville au comte, & le château de Tillieres ne

fut point raſé. L'un des deux rois
AN. 1018, Normands, Olave, ſe fit baptiſer à
1020. Rouen, & prit le nom de Robert : tous deux ſe rembarquerent, comblés des préſents du monarque François.

Robert va à Rome viſiter les tomb des SS. Apôtres.

Le roi cependant ſe voyant en paix, & ſon royaume floriſſant, voulut faire un un voyage à Rome; pour viſiter le tombeau des ſaints apôtres. Il y mena avec lui pluſieurs évêques recommandables par leur mérite, & laiſſa par-tout des marques de ſa libéralité. La piété de ce prince croiſſoit avec ſes années. Il avoit fait bâtir l'égliſe de S. Agnan d'Orléans ; il en fit faire la dédicace avec une magnificence vraiment royale. Cette égliſe avoit quarante-deux toiſes de longueur, douze de largeur, dix de hauteur, & cent vingt-trois fenêtres. Le religieux monarque lui laiſſa par ſon teſtament ſa chapelle, qui conſiſtoit en pluſieurs choſes rares ou de prix. C'étoient dix-huit chapes d'étofes précieuſes, deux livres d'évangiles ganis d'or, deux d'argent, deux autres petits avec un miſſel ornés d'ivoire & d'argent, douze reliquaires d'or, un autel enrichi d'or & d'argent, avec un onyx au milieu ; trois croix d'or

Helgald. in vita Roberti reg. p. 74.

d'or, la plus grande du poids de ſept livres; cinq cloches, dont l'une peſoit deux mille ſix cents, qu'il avoit fait baptiſer ſolennellement, & nommer Robert. Ce ſont les paroles du moine Helgaud, qui prouvent que dès-lors on apeloit baptême la bénédiction des cloches, & il remarque qu'on y employoit l'huile & le crême. AN. 1021.

Tout étoit paiſible au dedans & au dehors du royaume. L'empereur & le roi, pour prévenir tout ſujet de rupture; convinrent d'une entrevue ſur les bords de la Meuſe. Il y eut d'abord quelques dificultés ſur le cérémonial: il fut enfin réglé que les deux monarques ſe verroient dans des bateaux qui partiroient en même temps des deux rives oppoſées. Mais l'empereur & l'impératrice, lorſqu'on s'y atendoit le moins, paſſerent la riviere, vinrent faire viſite au roi dans ſa tente, & dînerent avec lui. Robert, touché de cette franchiſe, les régala avec toute la magnificence de ces temps-là, & leur ofrit de riches préſents en or, en argent, en pierreries, avec cent chevaux ſuperbement enharnachés, dont chacun portoit ſur ſa ſelle une cuiraſſe & un caſ- AN. 1022. Entrevue de l'empereur & du roi. *Glaber. l. 5. c. 2, p. 26.* AN. 1023.

que. Henri choiſit un livre d'évangiles,
AN. 1023. & un reliquaire où il y avoit une dent de ſaint Vincent. L'impératrice ne prit que deux gondoles d'or. Le roi, dès le lendemain, ſe rendit au quartier de l'empereur, qui le reçut avec les mêmes honneurs, & lui donna un grand & long repas, en quoi conſiſtoit alors la ſomptuoſité du régal. Le prince Allemand ne voulut point ſe laiſſer vaincre en généroſité : il fit préſenter au monarque François cent livres d'or pur. Robert n'accepta pareillement que quelques bagatelles. Ils renouvelerent le traité d'alliance, & s'engagèrent d'aller enſemble à Pavie, pour faire ſigner à Benoît VIII certains articles ſur quelques droits litigieux. Mais la mort du pape & de l'empereur rompit ce voyage.

AN. 1024. Révolte du jeune roi Hugues.

La paix dont la France jouïſſoit depuis pluſieurs années, fut troublée tout-à-coup par des diſſenſions domeſtiques. Le jeune roi Hugues ſe déroba ſecrètement de la cour, ſe joignit à pluſieurs ſeigneurs de ſon âge, & fit le dégât ſur les terres du domaine royal. Le motif de cette retraite étoit la dureté & la hauteur de la reine Conſtance, qui ne vouloit

Glaber. ibid. c. 9.

ni lui faire ſa maiſon, ni lui laiſſer prendre aucune part au gouvernement. AN. 1024. La révolte cependant ne fut pas de longue durée. Hugues, réduit à mener une vie de brigand, ſe jeta ſur le Perche, dont le comte, nommé Guillaume, oſa l'arrêter priſonnier. Ce funeſte échec lui fit faire quelque retour ſur lui-même; il implora les bontés de ſon pere, qui lui pardonna, & voulut bien partager avec lui les honneurs & la puiſſance du trône.

Cette rébellion eſt la ſeule tache à la mémoire de ce jeune prince. Il ſçut AN. 1025. l'éfacer avec avantage, & vécut depuis dans la plus parfaite ſoumiſſion aux volontés du roi ſon pere. C'étoit, *Idem, ibid.* ſi l'on en croit les auteurs du temps, l'exemple de toutes les vertus, le pere des pauvres, le protecteur de l'égliſe, l'avocat du peuple, l'ami de tous les gens de bien. La renomée de tant de belles qualités rendit ſon nom ſi célèbre dans toute l'Europe, que l'Italie, après la mort de Henri II, le demanda pour empereur. Mais, ajoutent ces mêmes hiſtoriens, les péchés du monde le rendoient indigne d'un ſi rare préſent du ciel. Hugues fut enlevé à la fleur de ſon âge, & ſa mort

Sa mort.

remplit la France de deuil & de triſteſſe. Il eſt enterré à S. Corneille de Compiegne.

AN. 1026.

Robert s'aſſocie Henri ſon ſecond fils.

L'affliction du roi répondit à la grandeur de cette perte : il ſongea auſſi-tôt à s'aſſocier le jeune Henri. C'étoit l'aîné de trois princes qui lui reſtoient. Conſtance, qui ne l'aimoit point, n'omit rien pour faire tomber la couronne ſur la tête de Robert, ſon troiſieme fils. Mais l'autorité du pere, ſoutenue du choix de la Nation, l'emporta enfin ſur la paſſion & la fureur d'une femme. Henri fut ſacré & couronné à Rheims dans une aſſemblée générale des ſeigneurs du royaume. La reine pour s'en venger, chercha toutes les occaſions de chagriner le nouveau monarque. Le prince Robert, par une modération digne de tous les éloges, ne voulut point ſeconder le projet ambitieux de ſa mere : il encourut auſſi ſa diſgrace, & devint comme ſon frere l'objet de ſes perſécutions. Elles furent ſi violentes, que tous deux s'échaperent de la cour, prirent les armes, & alumèrent une guerre civile dans le royaume. Henri ſe ſaiſit du château de Dreux ; Robert s'empara d'Avalon & de Baune.

Idem, ibid.

Le roi aimoit tendrement ſes enfants, & il en étoit aimé de même ; il n'eut qu'à paroître pour les faire rentrer dans le devoir. AN. 1025.

On ne doit point conclure de l'uſage ſi familier aux premiers rois Capétiens d'aſſocier leurs fils aînés, ou que la couronne fût élective entre les grands de l'Etat, où qu'elle regardât néceſſairement l'aîné de la maiſon royale. Ce ſeroit une double erreur. On a vu ſous la premiere race le trône conſtamment héréditaire dans la famille de Mérovée, & tous les princes ſes deſcendants ſe ſuccéder ſans interruption pendant plus de trois cents ans. Il eſt vrai que tantôt les freres partagent également la monarchie, tantôt un ſeul règne au préjudice des autres : quelquefois même un prince d'une branche éloignée eſt préféré aux enfants du roi dernier mort : mais que réſulte-t-il de tous ces faits ? que la couronne, toujours héréditaire à l'égard de la maiſon régnante, étoit élective par rapport aux diférens princes de cette maiſon.

La couronne toujours héréditaire dans la maiſon régnante : mais en même temps élective par raport aux princes du ſang.

Mém. de Littérat. t. 4, p. 672.

On trouve ſous la ſeconde race, même uſage, & même forme de gouvernement. *Telle eſt la coutume de la*

nation Françoiſe, dit Foulques archevêque de Rheims, dans une lettre à l'empereur Arnoul, *que les grands ſans aucune dépendance choiſiſſent un prince de la race royale, pour ſuccéder au roi, quand il eſt mort.* Si Robert & Rodolphe s'emparent du trône, cela ne tire pas plus à conſéquence, que de voir Gondebaud élevé ſur un pavois dans la premiere race. Bientôt l'orage ſe diſſipe. Louis d'Outremer eſt rapelé d'Angleterre, *& tous les grands*, dit un auteur contemporain, *l'éliſent pour régner ſur eux par le droit héréditaire qu'il avoit à la couronne.* Paradoxe en aparence, mais qui ſe trouve éclairci par le double droit que nos princes tiroient également de leur naiſſance royale, & du choix de la nation.

AN. 1026.

Flod. hiſt. eccl. Rhem. l. 4.

Glaber. l. 1. c. 3. p. 5.

L'hiſtoire de l'aſſociation de Henri I, prouve qu'au commencement de la troiſieme race, la monarchie ſe gouvernoit encore par le même eſprit, & par les mêmes maximes. On y voit l'hérédité inconteſtablement établie dans la maiſon nouvellement régnante. C'étoit donc la loi générale, & l'uſage invariable du royaume.

L'élection cependant avoit toujours lieu : mais comme dans les deux pre-

mieres races, seulement entre les enfants des rois. Quelques réflexions sur ce qui se passa à l'occasion du couronnement de Henri I, mettront cette vérité dans un plus grand jour. *Le roi*, dit Glaber, *après la mort du prince Hugues, commença à examiner en lui-même lequel des trois fils qui lui restoient, seroit le plus capable de lui succéder au royaume.* On sent toute l'inutilité d'une pareille délibération, si le trône eût été dévolu de plein droit à l'aîné de la ligne régnante. Les évêques gagnés par la reine, qui n'aimoit point son fils aîné pour qui le roi sembloit pencher, *demanderent au-moins*, dit un autre auteur du temps, *qu'il ne fût rien décidé pendant la vie de Robert touchant cette grande afaire.* Elle se flatoit qu'après la mort du roi, son crédit l'emporteroit sur celui de ce fils bien-aimé, *qu'elle afectoit de représenter comme un esprit caché, foible, lâche & mou.* Mais que devenoient toutes ces espérances, si la loi du royaume eût déterminé nécessairement les voix des électeurs en faveur de l'aîné de la maison royale ? Cependant le parti du prince Henri prévalut, continue Glaber, & *le choix du*

AN. 1026.

Glaber. l. 3. c. 5, p. 57.

Inter. Fulber. epist 50 Duc. tom. 3. pag. 191.

roi, ſoutenu du concours des grands,
AN. 1026. *le mit enfin ſur le trône de la France.*
Ce trait d'hiſtoire eſt la ſolution de toutes les dificultés ſur l'hérédité dans la famille régnante. On y voit d'un côté que la ſucceſſion, toujours héréditaire n'excluoit point un véritable droit d'élection; & de l'autre, que ce droit d'élection paſſive n'étoit point ataché à la ſeule perſonne de l'aîné: mais que la nation s'étoit réſervé le pouvoir de choiſir parmi les enfants du dernier roi, celui qui lui paroiſſoit le plus propre à gouverner, ſans égard à la primogéniture.

Ce ne fut donc point pour fixer la couronne dans leur maiſon, mais pour éviter les diſſenſions trop ordinaires dans les élections, que les ſix premiers rois de la troiſieme race crurent devoir, de leur vivant, faire ſacrer leurs fils aînés. Ces aſſociations établirent peu à peu l'hérédité linéale & agnatique: ce qui ruina inſenſiblement le pouvoir électif. Le ſceptre parut enfin ſi afermi dans la famille de Hugues Capet, que Philippe-Auguſte ne crut pas même néceſſaire de faire couronner ſon fils. La ſucceſſion dans les aînés de chaque ligne devint une loi

fondamentale de l'Etat, & telle qu'elle s'obſerve depuis plus de ſept cents ans, ſans que les cadets ou les aînés des branches cadettes ayent fait éclater la moindre prétention au trône. AN. 1026.

Le goût des pélerinages commençoit alors à régner. Le comte d'Anjou, Foulques Nerra, avoit fait un voyage à Jéruſalem, où, la corde au cou, il ſe fit traîner tout nud par les rues, & batre de verges par un de ſes domeſtiques, criant à chaque coup: *Seigneur, ayez pitié d'un malheureux parjure & fugitif.* Mais tandis qu'il exerçoit ſur ſon corps ces pieuſes cruautés, Eudes comte de Champagne & de Chartres s'emparoit de ſes places fortes, & faiſoit de grands dégâts ſur les terres de ſon domaine. Le pénitent à ſon retour leve une puiſſante armée, va à la rencontre de ſon ennemi, le joint à Ponlevoi entre la Loire & le Cher, remporte ſur lui une grande victoire, & lui enleve Saumur. Cette querelle ne finit que par la mort des deux rivaux. Elle ſe raluma à diférentes repriſes; mais plus vivement que jamais, à l'occaſion dont je vais parler. Tentative du roi Robert ſur la Loraine.

La Loraine avoit été ſéparée de

l'empire François pendant les trou-
AN. 1026. bles des derniers règnes. Le roi séduit par l'espérance de la réunir à la couronne, traita secrètement avec les seigneurs du pays. Gothelon leur duc, & le prince Eberard, frere de l'empereur, étoient les chefs de la conspi-
Sigebert. ration. Ils n'eurent pas plutôt arboré l'étendart de la révolte, que Robert se mit en marche pour les soutenir. Mais de peur que le comte de Champagne, esprit inquiet & brouillon, ne le traversât dans son entrepriſe, il lui fit déclarer la guerre par le comte d'Anjou. Tout étoit concerté de façon que le succès paroissoit infaillible. L'empereur néanmoins, c'étoit Conrad, surnommé *le Salique*, trouva moyen de conjurer l'orage. Il fit faire des ofres si avantageuses aux Lorains, qu'il les détacha de la ligue qu'ils avoient faite avec la France. Le roi se voyant trompé; se retira sans avoir osé rien entreprendre.

La guerre cependant continuoit vivement entre les comtes de Champagne & d'Anjou. Le premier, craignant que Robert ne vînt fondre sur lui avec toute son armée, sçut si bien ménager l'esprit de la reine Constan-

ce, qu'il l'engagea à faire ſa paix avec le roi ſon époux. Le ſecond qui n'avoit pris les armes que par complaiſance pour le monarque, ſe plaignit beaucoup de cette infidélité aux engagements les plus inviolables; c'eſt la raiſon pour laquelle les chroniques d'Anjou diſent tant de mal du roi Robert & de toute la famille de Hugues Caper. Foulques néanmoins ne perdit point courage. On en vint à une bataille rangée. Les deux rivaux étoient à la tête de leurs troupes. Le combat fut ſanglant : mais enfin la victoire demeura au comte d'Anjou, qui força ſon ennemi à lui demander la paix. AN. 1016.

Ce fut vers ce même temps qu'un moine d'Arezzo, nommé Gui, inventa la muſique à pluſieurs parties. Juſque-là on n'avoit connu que la mélodie, qui conſiſtoit dans le chant d'une ou de pluſieurs voix, l'une après l'autre. C'eſt encore la ſeule qui ſoit au goût des Orientaux, qui ne peuvent ſoufrir ce contraſte de ſons graves & aigus, de diezes, de fugues, de ſincopes, en quoi conſiſte, ſelon nous, ce qu'il y a de plus merveilleux dans la muſique. Gui, né muſicien, Invention de la muſique à pluſieurs parties.

découvrit à force de méditations, qu'en gardant certaines proportions, on pouvoit faire chanter enſemble pluſieurs voix diférentes, & en former une harmonie qui charmât l'eſprit & l'oreille. Ce fut lui qui trouva les *lignes*, la *gamme*, & les ſix fameuſes ſylabes, *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, qu'il prit, dit-on, des trois premiers vers de l'hymne de ſaint Jean, *Ut queant laxis*.

AN. 1026. *Apud Baron. en 1022, & ſet. 6, Bened. p. 508.*

On ſe ſervoit au commencement de *points* & de *lettres*, pour marquer le degré de gravité ou de hauteur qu'on devoit donner à chaque ton. Ce fut en 1330, qu'un Pariſien, nommé *De Mœurs*, inventa les figures ou caractères, que l'on a apelées des *notes*, parce qu'elles déſignent l'abaiſſement ou l'élevation de la voix, ſes mouvements vîtes ou lents, & toutes les variations qui peuvent faire harmonie. Il n'y a pas quatre-vingt-dix ans que *Si* fut imaginé par un François, nommé *Le Maire*. Les gens de l'art l'ont trouvé ſi commode pour entonner & pour connoître les intervalles, que malgré les vaines déclamations des vieux maîtres il fut adopté généralement en Italie & en France.

L'Europe aplaudit à l'invention du moine d'Arezzo. Un enfant par ſon moyen aprenoit en peu de mois, ce qu'auparavant un homme pouvoit à peine aprendre en pluſieurs années. Bientôt toutes les égliſes conſidérables, ſur-tout en France, eurent un chœur de Muſique. Celui de l'égliſe de Paris étoit très célèbre dès le treizieme ſiècle. Il faut l'avouer cependant, la muſique du religieux Arétin n'avoit ni cette légéreté, ni ces graces, qui caractériſent celle de notre ſiècle. Mais toute imparfaite qu'elle étoit, elle ne laiſſa pas de régner ſix cents ans. Ce n'eſt que ſous Louis XIV, qu'on a commencé à l'égayer, & à la rendre plus expreſſive. Elle étoit encore dans un état de barbarie, lorſque *Lulli* fut amené en France par le chevalier de Guiſe en 1647. Le jeune Florentin étudia ſous nos maîtres François, & devint en peu de temps ſi habile, qu'il tiendroit encore la premiere place entre les muſiciens, ſi notre ſiècle n'eût produit un *Rameau*. C'eſt à ces deux hommes célèbres que la muſique Françoiſe doit ce haut degré d'élégance & de perfection, où elle eſt enfin parvenue. AN. 1026.

AN. 1030. La paix donnoit au roi Robert le moyen d'employer les journées à la priere & à l'étude. C'étoit un prince d'une grande érudition pour le ſiècle où il vivoit. Il entendoit le latin des livres, & le latin vulgaire. Il ſe plaiſoit à faire des répons ; il y en a de lui qu'on chante encore à l'égliſe. On dit que Conſtance lui demanda quelques vers à ſa louange : malheureuſement il n'y avoit rien de bon à dire de cette princeſſe ; le pieux monarque fit le Répons qui commence par ces paroles : *O Conſtantiæ Martyrum.* La reine qui n'entendoit pas le latin, fut trompée par ce premier mot : elle crut qu'en effet il avoit compoſé cette petite piece en ſon honneur. On veut encore qu'il ſoit l'auteur de la proſe (a) qui ſe dit à la meſſe le jour de la Pentecôte. Il aſſiſtoit réguliérement à tout l'ofice, *chantant toujours avec le chœur, ſouvent même portant chape la couronne en tête, & le ſceptre à la main.* Sa coutume étoit de mettre tous les ans une ſomme conſidérable à bâtir de nouvelles égliſes, à réparer

Pieuſes occupations du roi Robert.

(a) *Veni, Sancte Spiritus.* L'auteur du livre des dates, p. 386, dit, que l'égliſe eſt redevable de cette ſequence au pape Innocent III.

les anciennes, à décorer les unes & les autres. AN. 1030.

C'étoit la dévotion du temps : elle fut même portée juſqu'à détruire les plus belles égliſes, pour les rebâtir à la nouvelle mode, qui ne valoit pas l'ancienne. Les grands du royaume s'empreſſoient à l'envi de mériter le titre de fondateurs. On en a vu qui renverſoient d'une main pour relever de l'autre : pillant les biens de la veuve & de l'orphelin pour en ériger des temples au ſeigneur : ruinant cinq à ſix monaſteres, pour avoir la gloire de fonder une abaye qui leur eût obligation d'une opulence toujours peu convenable, ſouvent même funeſte à l'état monaſtique : comme ſi les dépouilles de l'égliſe & des pauvres, pouvoient être une ofrande agréable à Dieu. Il s'eſt cependant trouvé des moines aſſez intéreſſés pour fomenter ces abus. C'eſt trop peu dire ; ils s'oublierent juſqu'à mettre au nombre des Saints, ceux qui les enrichiſſoient de pareils brigandages. *Tom. 4. Duch. p. 147.*

La piété de Robert ne ſe reſſentoit point de cette barbarie : les fondations qu'il fit ne furent à charge ni au peuple, ni au clergé : on en compte plus Ses fondations.

de trente, tant d'égliſes que de mo-
AN. 1030. naſteres : nous ne parlerons que de ceux-ci. Les plus conſidérables ſont Saint Agnan, Sainte Marie, & Saint Vincent d'Orléans, Saint Paul de Chanteuge en Auvergne, Saint Médard de Vitri, Saint Léger dans la forêt Iveline, Notre-Dame de Melun,
Helgal. p. 77. Saint Pierre & Saint Rieul de Senlis, Sainte Marie d'Etampes, Saint Germain l'Auxerrois, Saint Germain de Paris dans la forêt de Laye, Notre-Dame de Poiſſi, & Saint Caſſien d'Autun. Ce qui contribua beaucoup à réveiller ce goût des pieux établiſſements, fut l'inſtitution d'un nouvel ordre religieux en Italie, ſous le nom de Camaldules : ordre ſi célèbre, par la ſainteté de ſon fondateur, c'étoit Romuald, de l'illuſtre famille des ducs de Ravenne ; & par l'auſtérité de ſa Regle, qui, outre une abſtinence perpétuelle de viandes, preſcrit ſix jours de jeûne par ſemaine.

Ses revenus & ceux des premiers rois Capétiens.

On demandera peut-être comment un prince qui ne poſſédoit en propriété que les duchés de France & de Bourgogne, a pu trouver de quoi fournir à de ſi prodigieuſes dépenſes ? Quels étoient donc les revenus de nos

rois au commencement de la troiſième race ? On en diſtingue de pluſieurs ſortes : les *produits* des terres domaniales ; ceux de juſtice dans les bailliages & prévôtés royales ; la *gruerie* ; les *cens*, les droits d'*entrée* & de *ſortie* ; la *régale*, la *monnoie*, le droit de *procuration* ou de *giſte*, & les taxes ſur les Juifs. On a peine à croire ce que nos monarques ont tiré par la ſuite tant de cette nation & du droit de *communes*, que des *aides coutumiers*. C'eſt ainſi qu'on apeloit certain droit que les vaſſaux devoient à leur ſeigneur, lorſqu'il faiſoit ſon fils aîné chevalier, lorſqu'il marioit ſa fille aînée, lorſqu'il lui ſurvenoit une guerre, ou qu'il étoit fait priſonnier. Nous expliquerons plus amplement ces différents uſages, quand l'occaſion s'en préſentera. Il y avoit des Oficiers préposés pour recevoir ces revenus, & les aporter à Paris dans les trois termes de Saint Remi, de la Chandeleur & de l'Aſcenſion. Tel étoit alors le fonds du tréſor royal, qui bien adminiſtré, donna le moyen au roi Robert de ſatisfaire, & ſa piété, & ſa généroſité. AN. 1030.

On raporte de ce prince un trait Sa clémence.

de clémence, qui ſemble éfacer tout
AN. 1030. ce qu'on nous raconte d'Auguſte & de Trajan. Il fut averti étant à Compiègne que douze ſcélérats avoient for-
Helgal. p.64. mé le deſſein de l'aſſaſſiner. On les arrêta & leur procès fut inſtruit. Mais tandis qu'on y travailloit, le bon roi leur fit donner la communion, après les y avoir fait préparer par la pénitence. Il les admit enſuite à l'honneur de manger avec lui, leur pardonna, & envoya dire aux juges qui les avoient condamnés tous d'une voix, *qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à ſe venger de ceux que ſon maître avoit reçus à ſa table.*

Son attention ſcrupuleuſe dans le choix des évêques.

Le zèle du religieux monarque s'apliquoit particuliérement au choix des évêques : le mérite l'emportoit toujours ſur la naiſſance. Les ſeigneurs en murmuroient ſecrètement : les chapitres mêmes ſe plaignoient que par une indiſcrète piété il violoit ouvertement la liberté des élections. Mais dans un temps de paix & de tranquilité, perſonne n'oſoit s'opoſer à ſes volontés. Les princes ſes vaſſaux étoient ſoumis à ſes ordres, & tous ſes voiſins l'aimoient ou le reſpectoient. Henri roi de Germanie, Ethel-

berd roi d'Angleterre, Raoul roi de Bourgogne, & Sanche roi de Navarre recherchoient ſon amitié, &. lui envoyoient ſouvent des préſents. L'archevêché de Bourges étant venu à vaquer, il ſollicita vivement le clergé d'élire Gauſlin, abé de Fleuri, fils naturel de Hugues Capet. Le chapitre s'en défendit, ſous prétexte que les canons excluoient les bâtards des honneurs de la prélature. On s'opiniâtra de part & d'autre dans ſes prétentions, & le ſiege vaqua durant quatre ou cinq ans. Mais enfin les chanoines, pour jouïr de leurs revenus que le roi avoit fait ſaiſir, ſe virent contraints de plier ſous le joug de l'obéiſſance. La ſuite fit voir que le mérite du ſujet réparoit pleinement ce qui manquoit à ſa naiſſance. AN. 1030. *Gall. Chriſt. t. 1, p. 161.*

Quoique nos rois permiſſent la liberté des élections, on voit néanmoins que, lorſqu'ils le jugeoient à propos, ils nommoient de leur pleine autorité aux évêchés du royaume ſans aucun concours du peuple & du clergé. Le chapitre de Chartres avoit élu ſon doyen pour évêque : Robert caſſa cette élection, & donna l'évêché à Thiéri, chefecier de la cathédrale. *Gall Chriſt. t. 3, p. 486.*

L'évêque de Langres étant mort, ce
AN. 1030. prince lui ſubſtitua ſucceſſivement Ri-
Chron. S. Be- chard & Hugues, qui furent inſtalés,
nign. Divion. quelque opoſition que puſſent faire les
Spicil. t. 1, Langrois, à qui ces deux prélats n'é-
p. 459. toient pas agréables. Quelquefois le monarque ſe contentoit de déſigner celui qui devoit être élu: ſouvent il permettoit aux égliſes de choiſir celui qui leur paroîtroit le plus digne. Il confirmoit l'élection, ſi le candidat ſe trouvoit capable d'un miniſtere ſi ſu-
Fulbert epiſt. blime, & il lui donnoit le temporel
apud Duches- de l'évêché. C'eſt ce qui a fait dire au
ne, t. 4, page plus ſçavant prélat de ce temps-là,
174. qu'on parvenoit à l'épiſcopat par l'élection du clergé, les ſufrages du peuple, & le don du roi.

L'atention du monarque ne ſe bornoit pas à empêcher que des ſujets indignes ne rempliſſent les premieres places de l'égliſe: il veilloit encore ſur la conduite de ceux qui les occupoient. Leutheric, archevêque de Sens, avoit introduit dans ſon diocèſe l'uſage d'éprouver les coupables par la communion: Robert lui en écrivit dans
Helgal. p. 64. les termes les plus forts. *J'en jure*, lui dit-il, *par la foi que je dois à Dieu, que ſi vous ne vous corrigez, vous ſerez*

privé de l'honneur du ſacerdoce. Le prélat profita de la réprimande, ſe tut, & ceſſa d'enſeigner une mauvaiſe doctrine qui commençoit à s'étendre. On ne ſçait pas préciſément quelle étoit ſon erreur. On voit ſeulement par la lettre du roi, qu'il attribuoit à la Divinité les ſoufrances corporelles, & qu'en adminiſtrant l'Euchariſtie il uſoit de paroles diférentes de celles de l'égliſe. *Recevez*, diſoit-il, *le corps de notre Seigneur, ſi cependant vous en êtes digne.* AN. 1030.

On remarquera à cette occaſion un uſage fort ſingulier qui s'obſervoit alors dans pluſieurs égliſes. Le prêtre à ſon ordination recevoit des mains de l'évêque une hoſtie conſacrée, qu'il ne devoit conſumer que dans l'eſpace de quarante jours, n'en prenant à chaque meſſe qu'une petite particule. C'étoit, dit Fulbert, une coutume établie en mémoire des quarante jours que Jéſus-Chriſt, après ſa réſurrection, habita ſur la terre, pour ſe manifeſter aux hommes. On trouve la même obſervance dans un ancien pontifical de la cathédrale de Soiſſons. On lit toutefois dans un ordre romain, que les nouveaux prêtres ne communioient *Fulbert. epiſt. 2.*

Mart. de rit. antiq. tom. 2, p. 322, 396.

que pendant ſept jours de l'hoſtie qu'ils
AN. 1030. avoient reçue de leur prélat : ce qui fut établi, dit-on, pour montrer l'unité du ſacrifice de l'évêque & du prêtre.

Mort du roi Robert.

Telles étoient les pieuſes occupations de Robert, lorſqu'il fut ataqué d'une maladie qui l'enleva à Melun dans la ſoixante-unieme année de ſon âge, & la quarante-cinquieme de ſon règne. On tranſporta ſon corps à Paris, & de-là à ſaint Denis, où il fut enterré ſans épitaphe, ni aucun ornement ſur ſon tombeau. L'image de pierre qu'on y voit aujourd'hui, n'a été faite que pluſieurs ſiècles après. Il avoit eu trois femmes, Lutgarde ou Roſale, veuve d'Arnoul, comte de Flandre; Berthe, veuve d'Eudes, comte de Chartres & de Blois, & Conſtance, fille de Guillaume I, comte de Provence. Il eut de cette derniere Hugues, qui mourut avant lui, Henri, qui lui ſuccéda; Robert, qui eut le duché de Bourgogne; Eudes, qui ſelon quelques-uns fut évêque d'Auxerre; Adélaïde, qui fut mariée à Renaud comte de Nevers, & Adele, qui fut femme de Richard III, duc de Normandie, puis de Baudouin, comte de Flandre.

On ne vit jamais de meilleur roi, plus ſenſible aux maux de ſes ſujets, AN. 1031. plus empreſſé à les ſoulager, plus regreté de la nation, qui le pleura comme un pere, ſous le gouvernement duquel elle vivoit dans la plus profonde ſécurité, ne craignant ni l'opreſſion des tyrans domeſtiques, ni les dévaſtations des armées étrangeres. C'étoit l'image même de la bonté : ſa piété lui fit donner le ſurnom de *Dévot* : ſa modération lui mérita celui de *Sage*. On ne peut exprimer juſqu'où alloit ſon atention à prévenir les fautes où Dieu étoit ofenſé. On raconte que, pour empêcher les faux ſerments, alors très fréquents, il fit faire un reliquaire de cryſtal, orné d'or, mais ſans reliques, ſur lequel il faiſoit jurer les ſeigneurs ; & un autre d'argent, renfermant un œuf de grifon, ſur lequel juroient les gens du commun. C'étoit mal raiſonner ſans doute, puiſque c'eſt l'intention qui fait le crime : mais le motif nous peint un prince auſſi tendre pour ſes ſujets, que zélé pour la gloire de Dieu. On a dit de lui, & c'eſt le comble de l'éloge, *qu'il étoit roi de ſes paſſions comme de ſes peuples.*

Son éloge.

Helgal. p. 78.

Helgal. p. 66.

Les pauvres étoient ſes amis : il en

nouriſſoit tous les jours trois cents,
AN. 1030. quelquefois mille : le Jeudi-Saint, il
Idem. p. 72. les ſervoit à genoux, & leur lavoit les pieds, revêtu d'un cilice. C'eſt de-là qu'eſt venu l'uſage que la piété de nos rois a conſacré, de laver à pareil jour les pieds à douze pauvres, & de les ſervir à table avec tous les princes & les grands ſeigneurs de leur cour. La compaſſion du pieux monarque pour les malheureux alloit quelquefois ſi loin, que lorſque l'argent lui manquoit, il leur permettoit de le voler, & trouvoit très mauvais qu'on voulût les en empêcher. Le moine Helgaud raporte que les filoux, ſous prétexte de lui demander l'aumône, le ſuivoient juſque dans ſon apartement, & lui prenoient impunément tout ce qu'il avoit de plus précieux dans ſes poches & ſur ſes habits. Un d'eux lui ayant coupé la moitié d'une frange d'or, vouloit encore emporter l'autre : *Retirez-vous*, lui dit le roi avec bonté, *il doit vous ſufire de ce que vous avez : ce qui réſte poura ſervir aux beſoins de vos camarades.*

On lui reproche ſa foibleſſe pour la reine ſa femme, à qui il laiſſa prendre trop d'autorité dans ſa famille, dans

ſa

ſa cour, & dans ſon Etat. On voit peu de mariages plus mal aſſortis. AN. 1031. Conſtance étoit d'un caractère violent, fier, avare, cruel : Robert étoit la douceur, la bonté, la modeſtie, la libéralité même. Le Prince étoit obligé de ſe cacher pour faire du bien ; & lorſqu'il récompenſoit ſes ſerviteurs, il leur diſoit toujours : *Prenez garde que Conſtance ne le ſache.* Un jour allant à l'office du matin, il ſurprit deux perſonnes en faute : l'horreur qu'il avoit du péché n'éteignit point la compaſſion qu'il devoit au pécheur : il les couvre de ſon manteau royal, & va aux pieds des autels, demander leur converſion au Seigneur ; il apelle enſuite *le garde du corps* qui l'avoit accompagné, c'eſt le nom qu'on donnoit alors à celui qui avoit ſoin de la garde-robe du roi, & lui ordonne d'aller chercher un autre habit, *lui défendant ſous peine de ſon indignation d'en parler à qui que ce ſoit, ſur tout à la reine.*

L'idée qu'on avoit de ſa vertu lui a fait attribuer des miracles. Helgaud raconte qu'un pauvre aveugle le pria de lui jetter de l'eau ſur les yeux : il le fit, & l'infirme recouvra la vue. Les malades, ceux ſur-tout qui étoient

AN. 1031.

couverts d'ulceres, le ſuivoient partout : il ne dédaignoit pas de les panſer de ſes propres mains : ſouvent il les guériſſoit, en faiſant le ſigne de la croix ſur leurs plaies. On prétend que c'eſt le premier de nos rois à qui Dieu ait accordé le don de guérir les écrouelles. On ne voit pas en éfet qu'il ſoit fait mention de cette prérogative avant le onzieme ſiècle. Il eſt du moins certain que Philippe & Louis le Gros touchoient les malades. L'auteur qui rapporte ce fait, aſſure qu'il avoit l'honeur d'accompagner Louis dans cette cérémonie, dont il parle comme d'un uſage établi depuis quelque temps.

Origine du privilege accordé aux rois de guérir les écrouelles.

Gilbert, l. de pignor. ſanc.

Tous les hiſtoriens s'accordent à dire que Robert n'oublia rien pour rendre la France heureuſe. Il lui donna tout ce qui dépendoit de lui, la juſtice & la paix : mais il eut la douleur de voir la famine ravager pluſieurs fois ſes Etats. La premiere fut générale par toute l'Europe, & la ſeconde ſi cruelle en France, qu'il ſe trouva des gens qui déterroient les corps morts pour les manger; d'autres qui alloient à la chaſſe des petits enfants, ou qui ſe tenoient au coin des bois comme des bê-

Cruelle famine en France.

Glaber. l. 4. c. 4 p. 44.

tes féroces, pour dévorer les paſſants. On vit à Tournus un ſpectacle qui fit frémir d'horreur. Un boucher expoſa publiquement en vente de la chair humaine : il fut arrêté & brûlé : juſte châtiment d'une ſi exécrable inhumanité. Un homme qui tenoit auberge dans une forêt à trois milles de Mâcon, maſſacroit ſes hôtes, dont il faiſoit d'horribles repas. Il fut découvert par deux paſſagers, mari & femme, qui eurent le bonheur d'échappet à ſa barbarie. On vint l'arrêter dans ſon hôtellerie, où l'on trouva quarante-huit têtes tant d'hommes que de femmes & d'enfants, dont il avoit mangé les corps. Un ſi déteſtable crime fut expié par les flammes. La miſere étoit venue au point, que l'on ſe vit obligé de faire du pain avec de la terre blanche ſemblable à l'argile, mêlée avec un peu de farine ou de ſon. Une funeſte contagion ſuivit de près un ſi terrible fléau. Le défaut de nouriture avoit tellement exténué tous les corps, que l'on ſe trouva hors d'état de ſe ſoulager les uns les autres : les malades étoient ſans ſecours : les morts demeuroient ſans ſépulture.

AN. 1031.

Ibid.

On dit que tous ces maux furent

Pluies de ſang.

précédés de ſignes éfrayants. On vit
AN. 1031. pleuvoir du blé & des poiſſons dans le pays de Liege : il tomba en Aquitaine pendant trois jours une pluie de ſang, qui imprimoit des taches inéfaçables ſur la chair, les étofes, & les pierres, mais qui s'enlevoit aiſément de deſſus le bois. On raiſonna beaucoup ſur ce phénomène ſingulier. Robert conſulta les plus ſavants évêques du temps : c'étoit Fulbert évêque de Chartres, & Gauſſelin archevêque de Bourges ; ils lui donnerent des explications dignes d'un ſiècle où régnoient l'ignorance & la ſuperſtition.

Epiſt. 40 & 41 inter Fulbert. p. 186 & 87.

Superſtition du ſiècle de Robert.

C'étoit alors le temps des miracles: tout ce qu'on voyoit devenoit un prodige. On compte qu'un hermite, nommé Bendan, Anglois de nation, s'embarqua un matin avec pluſieurs de ſes religieux pour aller chercher une ſolitude inacceſſible aux prophanes humains. Le ſaint homme découvre ſur le ſoir une eſpece d'iſle : il y aborde, attache ſon bateau à quelque choſe de cette prétendue terre-ferme, & fait manger ſes moines, qui bientôt ſe livrent au ſommeil. Le bon paſteur cependant veilloit à leur ſûreté. Mais quelle fut ſa ſurpriſe, lorſqu'il aper-

Glaber. l. 2, c. 2, p. 13.

çut le promontoire aparent voguer du côté de l'Orient ! Il éveilla ſes compagnons, qui loin d'en être éfrayés, rendirent graces à Dieu qui les protégeoit ſi viſiblement. L'animal en éfet (car c'en étoit un) les débarqua dans une plage, où ils trouverent de ſaints ſolitaires, qui les édifierent autant par leurs bons traitements que par leurs vertus. De retour en Angleterre leur patrie, ils y raconterent toutes ces merveilles. AN. 1031.

Un autre prodige, à-peu-près de cette nature, fera encore mieux connoître l'eſprit de ce ſiècle ſuperſtitieux. Un gendarme vouloit s'établir dans un riche monaſtere, pour y boire à diſcrétion le vin des religieux : le ſupérieur eut l'incivilité de lui en refuſer l'entrée : ce qui lui atira quelques injures. *O mon maître*, s'écria le moine en colere, *grand ſaint Benoît, ſoufrirez-vous qu'on traite ainſi vos ſerviteurs ? Dormez-vous, ou êtes-vous fâché contre vos enfants ?* La priere n'étoit pas des plus modeſtes : elle fut cependant exaucée. Le ſoldat s'étoit retiré dans une maiſon voiſine de l'abaye, réſolu d'enfoncer portes & tonneaux, lorſqu'il auroit repris haleine. *Chron. Flor. apud Duch. t. 4. p. 141.*

Il s'y amuſa ſi long-temps à boire, *qu'il* AN. 1031. *but avec ſon vin le calice de la fureur du Seigneur juſqu'à la lie.* On le jetta mort yvre ſur un lit, où le feu prit par haſard, quelques heures après, & le malheureux devint la proie des flammes. *Ce qui prouve*, conclut l'hiſtorien qui rapporte ce fait, *que le ſaint patriarche n'etoit ni aſſoupi ni indiferent ſur le ſort de ſon troupeau.*

Idée des mœurs de ce temps, tirée des conciles.

On trouve encore une eſquiſſe des mœurs de ce temps, dans les divers conciles qui ſe ſont tenus ſous le règne de Robert. Celui de Selingſtad défend aux prêtres de dire plus de trois meſſes par jour, & ne permet qu'aux rois d'entrer à l'égliſe l'épée au côté. Celui de Limoges en 1031, décida enfin la fameuſe queſtion qui avoit ſi fort agité les eſprits en France : ſçavoir, qu'il faloit donner à ſaint Martial le titre d'apôtre, ou ſimplement celui de confeſſeur. Mais il n'oſa prononcer anathême contre ceux qui lui refuſeroient les honeurs de l'apoſtolat : cet éfort étoit réſervé au ſynode qui ſe tint à Beauvais l'année ſuivante. Les peres de Limoges cependant arrêterent que *perſonne ne pourroit recevoir du pape la pénitence*

Concil. t. 9. p. 884.

Ibid. p. 869.

& l'abſolution, ſans le congé de ſon évêque. Le concile d'Anſe porta plus loit encore le zèle de nos libertés. Il déclara nulle & abuſive une bulle de Rome, qui exemptoit les moines de Cluni de la juriſdiction de l'ordinaire. L'archevêque de Vienne, fondé ſur ce privilege, avoit ordonné quelques religieux de cette abaye, ſans la permiſſion de l'évêque diocéſain. Il lui en demanda pardon, & par maniere de ſatisfaction, lui promit ſous telle caution qu'il voulut, de lui fournir chaque année la quantité néceſſaire d'huile d'olive pour faire le ſaint crême. AN. 1031.

Mais de toutes les aſſemblées eccléſiaſtiques de ce temps, la plus remarquable eſt celle qui ſe tint à S. Denis au ſujet des dixmes, des ofrandes, des préſentations, & des égliſes mêmes. On a déja remarqué qu'elles étoient inféodées aux laïques, qui en recevoient l'inveſtiture de nos rois, & ne pouvoient les vendre que de leur conſentement, toujours ſous la condition de donner la préférence aux curés & aux évêques, s'ils vouloient les racheter. On reconnut en-

fin l'abus de ces poſſeſſions irréguliè-
AN. 1031. res : Hugues Capet & Robert furent les premiers qui donerent l'exemple de la reſtitution. Cette généroſité eut de grandes ſuites : les ſeigneurs s'empreſſerent à l'envi de rendre à l'égliſe ce que leurs peres avoient uſurpé ſur elle. Les évêques voulurent tirer avantage de ces pieuſes intentions, & firent les derniers éforts pour empê-
Ibid. p. 771. cher qu'elles ne tournaſſent au profit des moines. Abbon, abé de Fleury, leur réſiſta fortement ; & voyant que le clergé aſſemblé à Saint-Denis alloit prononcer contre l'état monaſtique, il excita contre eux les religieux & les ſerfs de l'abaye. Ils ſe jeterent ſur les prélats, qui n'étant pas les plus forts, furent obligés de ſe ſauver, ſans avoir rien décidé. Seguin, archevêque de Sens, vénérable par ſon âge & par ſa vertu, fut bleſſé d'un coup de hache entre les épaules, & eut peine à s'échaper tout couvert de boue. On auroit peine à croire de pareils brigandages, s'ils n'étoient atteſtés par des auteurs contemporains : mais ce qui doit paroître encore plus monſtrueux, c'eſt que perſonne ne ſe mit

en devoir de punir les ſéditieux, ni le miniſtere public qui diſſimula, ni les évêques, qui dans cette occaſion oublierent leur foudre. AN. 1031.

HENRI I.

LE choix du roi Robert, ſoutenu du ſufrage de la plus grande partie des ſeigneurs du royaume, avoit aſſuré la couronne au jeune Henri : mais Conſtance qui le haïſſoit, n'avoit perdu ni le deſir, ni l'eſpérance de le renverſer d'un trône où il avoit été élevé malgré ſes intrigues. D'où venoit cette haine implacable pour un prince qui avoit du mérite ? C'eſt ce que l'hiſtoire ne dit point. Elle remarque ſimplement que la mort du pere aluma toute la fureur de la mere, qui ſe livra à tous les tranſports du reſſentiment le plus vif & le plus cruel. Le comte de Flandre, Baudouin *à la Belle barbe*, prince auſſi guerrier que politique, Eudes II, comte de Champagne, homme fin, intéreſſé, toujours prêt à prendre les armes contre ſon ſouverain, & pluſieurs autres ſei-

Conſtance forme un parti pour détrôner le roi ſon fils aîné.

Glaber. l. 3, c. 9, p. 37.

gneurs de France & de Bourgogne, ſe joignirent à la princeſſe. Dammartin, Senlis, Melun, Sens, Poiſſy, Coucy, Puiſet, & quelques autres fortereſſes ſe déclarerent pour elle, & leverent l'étendard de la révolte. C'étoient alors des places conſidérables, & d'autant plus importantes, qu'elles étoient plus voiſines de la capitale, qui attendoit l'événement pour ſe décider.

AN. 1031. *Frag hiſt. MS. apud Much. t. 4, p. 148.*

Henri ſe retire en Normandie.

Henri ſurpris & preſqu'abandonné, ſortit de Paris lui douzieme, & gagna Feſcamp, où Robert II, Duc de Normandie, tenoit alors ſa Cour. Ce prince le reçut avec tous les honeurs poſſibles, lui donna une armée, & manda au comte Mauger ſon oncle, qui commandoit dans Corbeil, de faire une rude guerre aux ſéditieux, mettant tout à feu & à ſang ſur leurs terres. Il écrivit en même-temps aux gouverneurs de ſes villes frontieres de France, leur ordonnant de faire des courſes juſqu'aux portes des villes révoltées, de ravager la campagne, & de faire main-baſſe ſur tout ce qu'ils rencontreroient. C'étoit la maxime de ce duc de ne faire aucun quartier aux rebelles, ſévérité qui peut-être

lui a fait donner le nom de Robert *le Diable*. AN. 1031.

Il ſoumet les rebelles.

Le roi cependant, à la tête d'un corps de Normands, vint camper ſous les murs de Corbeil, où il fut joint par un grand nombre de vaſſaux fidèles, qui lui amenerent des troupes. Bien-tôt il ſe vit une armée conſidérable, avec laquelle il reprit Poiſſy, enſuite Puiſet, batit le comte de Champagne en pluſieurs occaſions, & penſa le faire priſonnier. Cette vigueur déconcerta la reine mere & ſes partiſans, qui furent forcés de reconnoître qu'on leur avoit fait un portrait infidèle du jeune monarque. Mais Conſtance, toujours obſtinée dans ſa haine, ne vouloit point entendre parler d'accomodement. Ce fut envain que le comte d'Anjou, ſon oncle, employa tous ſes bons offices pour la réconcilier avec ſon fils : elle avoit abjuré depuis long-temps tous les ſentiments de la nature, elle ſe refuſa opiniâtrément aux plus ſages remontrances de la raiſon. Si elle ſe rendit enfin, ce ne fut que parce quelle vit les alliés ſe détacher l'un après l'autre, & traiter ſecrétement avec le roi. La Providence, toujours équitable, *Ibid.* *Glab. l. 3, c. 9.*

dans ſes diſpoſitions, ne lui donna pas
AN. 1031. le temps de tramer de nouvelles intrigues : elle mourut l'année ſuivante à Melun, & fut enterrée à Saint-Denis auprès du roi ſon mari, dont elle avoit continuellement troublé le repos.

Premiere branche royale des ducs de Bourgogne.

La ſoumiſſion de la reine fut ſuivie de celle du prince Robert. Henri lui pardonna généreuſement, & lui céda le duché de Bourgogne dont il avoit lui-même reçu l'inveſtiture du roi ſon
Idem, ibid. pere. C'eſt ce Robert qui a donné commencement à la premiere branche royale des ducs de Bourgogne, qui régnerent près de quatre ſiècles. Ils eurent pour ſucceſſeurs Philippe le Hardi, fils du roi Jean, chef de la deuxieme maiſon de Bourgogne, qui finit en la perſonne de Charles *le Téméraire*, tué devant Nanci. Alors ce duché fut irrévocablement réuni à la couronne.

Le comte de Champagne, *prince*
AN. 1032. *plus riche en terre qu'en probité*, c'eſt
Henri force le comte de Champagne à plier ſous le joug. l'expreſſion d'un auteur contemporain, perſiſtoit toujours dans ſa rébellion. Leutheric, archevêque de Sens, étant venu à mourir, Henri lui ſubſ-
Idem, ibid. titua Gildhuin, gentilhomme de ſa maiſon. Eudes comme ſeigneur d'une

partie de la ville, prétendit avoir droit de nommer à cet archevêché, AN. 1032. & le donna réellement à un certain Menard, qui ſavoit être agréable au peuple & au Clergé. Le roi, outré de ce nouvel attentat du ſéditieux vaſſal, réſolut de le pouſſer plus vivement que jamais. Il lui fit une ſi rude guerre, qu'après lui avoir enlevé Gournai, la moitié de la ville de Sens & pluſieurs autres places fortes, il le forca de lui venir demander pardon à genoux, & de lui jurer une ſoumiſſion inviolable. Les autres rebelles, privés d'un tel apui, ſe virent contraints, ou de quiter la France, ou d'y demeurer paiſibles, aux conditions qu'il plut au vainqueur de leur impoſer.

Le roi tranquile enfin ſur un trône dont il s'étoit montré ſi digne par ſa valeur & ſon activité, s'apliqua particuliérement à renouveler les alliances que ſon pere avoit contractées avec les puiſſances voiſines. Ce fut pour les rendre plus ſtables, qu'il eut une entrevue dans le pays Meſſin avec l'empereur Conrad *le Salique*, dont il épouſa la ſœur, nommée Mathilde. Il ſongea enſuite à reconnoî-

Wippo in vita Conrad. Salic.

tre les obligations qu'il avoit au duc
AN. 1032. de Normandie. Robert le Diable,
Chron. ſiſcan. pour prix de ſon zèle & de ſa fidélité eut les villes de Giſors, de Chaumont, de Pontoiſe, & de tout le Vexin. C'étoit l'approcher bien près de la capitale de l'empire François : mais nos anciens rois, plus généreux que politiques, ſçavoient mieux faire du bien que prévoir le mal.

Eudes aſpire au royaume de Bourgogne.

La diſgrace & les humiliations ne purent réprimer la pétulance & l'orgueil du comte de Champagne. Il n'oſa plus troubler le repos d'un roi dont il venoit d'éprouver le courage : mais ſon inquiétude naturelle lui fit trouver ailleurs de quoi s'occuper. Ce ſeigneur, *quoique d'une naiſſance obſcure du côté de ſes peres, que la maiſon régnante avoit élevés de rien aux plus ſublimes honeurs*, étoit par ſa mere (*a*) neveu de Rodolphe III, ſurnommé *le fainéant*, roi de Bourgogne. Ce prince n'avoit ni freres, ni enfants. Eudes toujours dévoré d'ambition, lui fit propoſer, ou d'abdiquer, ou du-moins de le faire ſacrer de ſon

Glab. l. 3, c. 2, p. 9.

(*a*) Berthe ſœur aînée de Rodolphe, femme en ſecondes noces du roi Robert, qui fut obligé de la répudier.

vivant pour lui assurer la couronne. L'avidité du neveu irrita l'oncle au point qu'étant près de mourir, il envoya à l'empereur Conrad qui avoit épousé Gisele sa niece (*a*), la lance de saint Maurice, le diadême, le sceptre, & les autres ornements royaux. C'étoit lui donner l'investiture du royaume de Bourgogne. Il y ajouta de plus, un testament qui le déclaroit seul & unique héritier de ses biens & de ses Etats. AN. 1032.

On ne peut exprimer le dépit & la colere du comte, lorsqu'il aprit cette nouvelle. L'intérêt, l'ambition, le point d'honeur, tout concouroit à l'animer. Il entre en Bourgogne, & y fait de si rapides conquêtes, que la ville de Milan, au bruit de ses exploits, lui envoie ofrir la couronne d'Italie, qu'elle ne voyoit qu'à regret sur la tête de Conrad *le Salique*. Il n'osa néanmoins l'accepter : il n'avoit que trop d'ennemis. L'empereur cependant étoit aux prises avec les Esclavons ou Hongrois, qui avoient secoué le joug. Vainqueur des rebelles, il vole à la défense de ses nouveaux Etats. Tout

Il y fait de rapides conquêtes.

Glab. l. 3, c. 9.

(*a*) Elle étoit fille de Gerberge, sœur cadette de Rodolphe.

plie ſous ſon autorité. Eudes, obligé
AN. 1033. de batre en retraite, ofre de lui céder la ſouveraineté de la Bourgogne, s'il veut lui en donner le gouvernement. La politique ne permettoit pas un pareil accomodement : le caractere du comte le rendoit infiniment dangereux : auſſi la propoſition fut-elle rejetée avec mépris.

AN. 1036. Eudes ſur ce refus entre à main armée dans la Loraine, où il met tout à feu & à ſang. Déja il s'étoit empaté de Bar, lorſque Gothelon, duc de cette province, vint lui préſenter la bataille juſque ſous les murs de ſa
Il eſt tué. nouvelle conquête. La victoire fut long-temps incertaine : mais enfin les Champenois furent entiérement défaits, & leur comte tué. On eut beaucoup de peine à le retrouver parmi la
Idem, ibid. foule des morts. La comteſſe ſa femme eut le courage d'en faire elle-même la recherche, & ne le reconnut qu'à une certaine marque qu'il avoit ſur le corps. Ainſi périt le ſeigneur de ſon temps le plus décrié, fourbe, hardi, entreprenant, quelquefois malheureux, mais toujours à craindre dans ſes défaites.

L'empereur par cette mort devint

paiſible poſſeſſeur de la Bourgogne, dont le ſecond royaume, après avoir duré près de cent cinquante ans, fut réduit en province de l'empire. Cette nouvelle couronne lui donnoit la ſupériorité territoriale, ou du-moins des prétentions de ſuzeraineté ſur la Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, la Savoie, le Génevois, la Breſſe, le Bugey, la Franche-Comté, la Suiſſe, & le pays des Griſons. C'eſt de-là qu'encore aujourd'hui tout ce qui eſt au-delà du Rhône s'apelle terre de l'empire. Dès-lors les ſieges de Baſle, de Beſançon, de Lauſane, de Genève, de Lyon, de Vienne, de Grenoble, de Valence, de Die, de Gap & d'Ambrun devinrent des fiefs impériaux. Mais de tous les feudataires de la Bourgogne, le ſeul qui ait jeté les fondements d'une puiſſance durable, eſt Humbert *aux blanches mains*, tige de l'illuſtre maiſon de Savoie. Il n'avoit alors que le comté de Maurienne : il obtint de Conrad, le Chablais, le Valais; & ſaint Maurice. Ses deſcendants par leurs conquêtes ont tellement augmenté ce petit Etat. qu'ils tiennent aujourd'hui un rang diſtingué parmi les têtes couronnées.

AN. 1037.

Fin du ſecond royaume de Bourgogne.

Commencement de la maiſon de Savoie.

AN. 1039, 40.

Le comte de Champagne laiſſoit deux fils, dignes enfants d'un tel pere. C'étoient Etienne, qui eut les comtés de Meaux & de Troies, & Thibaud qui fut comte de Chartres, de Blois & de Tours. Tous deux abandonnerent leurs prétentions ſur la couronne de Bourgogne : mais ce ne fut que pour prendre les armes contre leur ſouverain. Telle étoit la loi du royaume, que tout feudataire du monarque, avant de prendre poſſeſſion de ſes terres, devoit en faire hommage au roi. Les comtes le refuſerent, parce que Henri n'avoit pas voulu ſecourir leur pere contre l'empereur. Le devoir en effet étoit réciproque, entre le ſeigneur & le vaſſal. Si celui-ci étoit obligé de ſervir le ſupérieur dans ſes guerres ; celui-là ne l'étoit pas moins de donner ſecours à l'inférieur, pour défendre le fief qu'il tenoit de lui. Cette raiſon cependant ne pouvoit avoir lieu à l'égard du comte de Champagne. Conrad n'avoit point armé pour le dépouiller des provinces qu'il poſſédoit à titre de vaſſal de la couronne, mais pour l'empêcher d'uſurper un royaume dont il avoit été inſtitué ſeul & unique héritier. Ce ne fut donc

Révolte des princes Champenois & du prince Eudes frere du roi.

Frag hiſt. m. apud Duc. t. 2, p. 148.

qu'un prétexte dont les ſéditieux ſe ſervirent pour cacher un autre deſſein. AN. 1040.

Le véritable projet étoit de mettre ſur le trône le prince Eudes frere du roi, afin de régner eux-mêmes ſous le nom d'un monarque imbécile.

Une ancienne chronique raportée par Ducheſne; dit qu'il étoit l'aîné des enfants de Robert, mais qu'il ne régna point, parce qu'il étoit fou. Cependant tous les autres contemporains le font cadet du roi Henri & du duc Robert. Ce jeune ambitieux, mécontent de vivre en ſimple particulier, ſans aurorité, ſans domaine, ſe livra aux pernicieux conſeils des ennemis de ſa maiſon : & ſur les aſſurances d'en être puiſſamment ſecouru, il fit ſommer le roi de lui faire part de la ſucceſſion de leur pere. Ce fut le ſignal de la guerre. Eudes ſe mit auſſi-tôt en campagne; & fit d'horribles ravages dans le royaume. T. 3. p. 361.

Mais la conjuration fut funeſte à ſes auteurs. Le roi ne leur donna pas le loiſir de faire aucun progrès. Il marche à grandes journées contre ſon frere, l'aſſiege dans un château où il s'étoit retiré, le fait priſonnier, & l'envoie ſous bonne garde à Orléans.

Henri marche contre Eudes, & le fait priſonnier.

Mort du rebelle.

AN. 1040. Il y a toute aparence qu'il demeura long-temps enfermé dans la tour de cette ville. On ne le voit reparoître que dans la guerre contre Guillaume le Conquérant. Il y commandoit, dit-on, un corps de troupes du roi ſon frere : c'eſt tout ce qu'on ſçait de ſa deſtinée. On lit néanmoins dans un auteur anonyme, que l'adverſité ne fut point capable de dompter *ce caractere arrogant & féroce*. Il couroit les provinces, dit-il, exerçant par-tout d'horribles brigandages. Le malheur voulut qu'il pillât quelques ſerviteurs de ſaint Benoît. Déja il s'en retournoit chargé d'un riche butin, lorſque la nuit le ſurprit dans un village qui étoit encore ſous la protection du bienheureux patriarche. Le cimetiere, fermé de bons murs, lui parut un endroit sûr : il y fit camper ſa petite armée. On ſervit un grand repas de ce qui avoit été pris ſur les élus de Dieu. Cependant on manquoit de cire pour faire des luminaires : c'eſt l'expreſſion de l'anonyme, qui ſemble indiquer qu'on ne ſe ſervoit alors que de lampions : le prince ſe fit ouvrir l'égliſe, & malgré les remontrances de ces bonnes gens, en enleva le cierge paſcal

Apud Duch. t. 4, p. 151.

pour éclairer ſa table. La vengeance fut prompte. Le téméraire étoit à peine au lit, qu'il ſe ſentit frapé d'une maladie qui l'enleva en très-peu de temps. *Tant il eſt vrai que perſonne, de quelque condition qu'il ſoit, roturier, gentilhomme, ou prince, ne peut toucher impunément aux biens de ſaint Benoît.* AN. 1040.

Le roi vainqueur du chef des rebelles, tourna auſſi-tôt ſes armes contre le comte Etienne, qui fut batu de tous côtés : mais il eut le bonheur d'échaper. Rodolphe, comte de Valois, qui étoit comme l'ame du parti, demeura priſonnier. Galeran comte de Meulan éprouva le même ſort ; & ſon comté, confiſqué au profit du monarque, fut réuni à la couronne. La fortune d'un autre côté n'étoit pas plus favorable au comte Thibaud. Geofroy comte d'Anjou, ſuſcité par Henri, porta le fer & le feu ſur ſes terres, & vint mettre le ſiege devant Tours. La place bloquée depuis un an, commençoit à manquer de vivres. Le comte de Chartres, réſolu de la ſecourir, ſe mit enfin en marche avec toutes ſes troupes. Geofroi ſur cette nouvelle, vole à ſa rencontre, l'ataque ſur les bord du Cher, le défait, le

AN. 1042, 43, 44. Le roi dompte les comtes de Troies & de Chartres. *Frag. hiſt. MS. p* 148, *t.* 4. *Duch.*

prend priſonnier, & retourne preſſer
AN. 1044. le ſiege. La ville n'avoit plus aucune eſpérance de ſecours, elle ſe rendit, & demeura depuis ce temps-là ſous la domination du comte d'Anjou. Thibaud ne put recouvrer la liberté qu'en la lui cédant avec la Touraine & toutes ſes dépendances : juſte châtiment de la perfidie, pour ainſi dire, héréditaire dans ſa maiſon.

Triumvirat ſingulier à Rome.

Il ſe paſſoit alors une ſcène ſingulière en Italie. L'égliſe romaine étoit dominée par trois anti-papes qui ſe firent élire ou par force, ou par argent. Ces trois pontifes, par un accord juſque-là ſans exemple, convinrent de partager également entre eux les revenus de l'égliſe, & de vivre dans la plus parfaite union. Cette bonne intelligence dura, tant qu'ils eurent de quoi fournir à leurs plaiſirs : mais quand l'argent vint à leur manquer, chacun vendit ſa part du ſouverain pontificat au diacre Gratien, homme de qualité fort riche, que Glaber, auteur du temps, apelle *un bon prêtre, très-pieux, & d'une ſainteté reconnue.* Il fut cependant arrêté que le jeune Benoît IX, de la maiſon de Toſcanelle, qui avoit été élu à

Caſt. l. 3, dialog ſæc. 4. acta, Bened. t. 2, p. 465.

Glaber. l. 5. c. 5, p. 58.

douze ans, & long-temps avant les deux autres, conserveroit la jouissance du tribut que l'Angleterre payoit alors à Rome. C'étoit une imposition d'un denier sur chaque maison, par forme d'offrande, d'aumône, ou de redevance au saint siege : c'est pour cela qu'on l'apeloit *le denier de saint Pierre*. Ce cens établi en 740. par Offa roi de Murcie, & Ina roi de Westsex, fut augmenté en 752, par un roi Danois d'Angleterre, nommé Edelvof ou Ethelufe. Le nouveau pape prit le nom de Grégoire VI : mais il fut dépose comme simoniaque, & l'empereur nomma à sa place Suidger, évêque de Bamberg, sans que les Romains osassent murmurer. C'est Clément II. AN. 1044.

C'étoit alors le règne de la simonie. On voit sous Henri dans un concile tenu à Lyon, quarante-cinq évêques, & vingt-trois autres prélats, qui se reconnoissent publiquement coupables de ce crime, & renoncent à leurs bénéfices : pénitence aussi rare que la faute étoit commune. L'obligation du célibat pour les prêtres, quoique reconnue de toute l'église d'Occident, n'en étoit pas plus sacrée, sur-tout dans Simonie & désordres parmi le Clergé. *T. 9, conc.*

AN. 1044.

les provinces voiſines de la Germanie, dans la Bretagne, & dans la Normandie. Les uns entretenoient publiquement des femmes perdues de débauches; les autres avoient chez eux des concubines, ou, comme on parloit alors, des *chambrieres*. Quelques-uns même, perſuadés qu'il étoit plus honête d'avoir des épouſes légitimes, ſe marioient authentiquement par des contrats civils. Ce fut envain que les conciles & les papes, armés des foudres de l'égliſe, les privèrent de leurs bénéfices, les interdirent, les excommunierent, & défendirent aux laïques d'entendre leurs meſſes. On ne put réprimer la licence qu'en permettant aux ſeigneurs de réduire en ſervitude, & de vendre comme eſclaves les enfants qui provenoient de ces mariages illicites. Cette ſévérité produiſit enfin ſon éfet; & ſi le clergé dans quelques endroits n'en devint pas plus chaſte, il fut du-moins plus circonſpect & moins ſcandaleux.

Glaber. l. 4, c. 5, p. 46.

Trève du Seigneur.

Ce fut vers ce même temps que les évêques dans pluſieurs conciles, défendirent les combats particuliers, mais ſeulement pour certains jours. C'eſt ce qu'on appelle *la trève du Seigneur*: monument,

monument, & de la foibleſſe du gouvernement, & des malheurs du temps. AN. 1044. Chaque ſeigneur prétendoit avoir droit de ſe faire juſtice à main armée; & comme ils ſe multiplioient à l'infini, ce n'étoient par-tout que violences & brigandages. On chercha longtemps un remede à un mal ſi contraire à la religion & à la ſociété. On commença d'abord par ordonner que depuis l'heure de None du ſamedi, juſqu'à l'heure de Prime du lundi, perſonne n'ataqueroit ſon ennemi, moine ou clerc, marchand, artiſan ou laboureur. On ſtatua enſuite que depuis le mercredi au ſoir, juſqu'au lundi matin, on ne pouroit rien prendre par force, ni tirer vengeance d'un injure, ni exiger de gage d'une caution. Quiconque y contrevenoit, payoit la compoſition des loix, comme ayant mérité la mort, ou étoit excommunié & banni du pays. Le concile de Clermont, en confirmant ce décret, étend la défenſe juſqu'aux veilles & aux jours des fêtes de la Vierge & des ſaints apôtres. Il déclare de plus, que depuis le mercredi qui précede le premier dimanche de l'Avent, juſqu'à l'octave

Tom. 9. conc. p. 1247.

Glaber. l. 3, c. 1, p. 55.

Con. 10.

de l'Epiphanie, & depuis la Septuagé-
AN. 1044. ſime, juſqu'au lendemain de la Trinité, il ne ſera permis ni d'ataquer, ni de bleſſer, ni de tuer, ni de voler perſonne : le tout ſous peine d'excommunication & d'anathême.

Cette trève qu'on diſoit inſpirée de Dieu, eſſuya de grandes contradictions. Gérard, évêque de Cambrai, crut y voir quelque choſe de contraire à l'autorité des ſouverains, à qui ſeuls il apartient de réprimer les ſéditions par la force, de terminer les guerres, & de faire la paix. *C'étoit*, ſuivant ce prélat, *vouloir mettre le trouble dans l'égliſe, qui doit être gouvernée par deux ſortes de perſonnes, par les rois & par les évêques.* Il ſe rendit cependant, preſſé par les ſiens, & conſentit, quoiqu'à regret, à ce ſingulier règlement. Les Normands d'un autre côté jaloux du droit de pouvoir déclarer la guerre, refuſerent long-temps de recevoir un établiſſement qui ſembloit détruire leur indépendance. Frapés de la maladie *des ardents*, ils céderent enfin, & promirent par ſerment de s'y ſoumettre, ainſi qu'on le voit par quelques vers du roman manuſcrit de

Balder. l. 5, c. 27.

Rou, raportés par Ducange (*a*). Mais l'évènement fit voir combien l'évêque de Cambrai avoit raiſon de s'opoſer à un ſtatut qui expoſoit les fidèles au péril d'un parjure. Preſque tous ceux qui jurerent cette paix, violerent leur ſerment. AN. 1044. *Au mot* Tregua Dei.

Bientôt les guerres civiles & particulieres ſe ralumerent avec plus de fureur que jamais, ſur-tout dans la Normandie & dans l'Aquitaine. C'eſt ce qui donna lieu à l'établiſſement d'une nouvelle confédération, ſous le nom de la *confrairie de Dieu*, ou de l'*Agneau de Dieu*. On raconte Confrairie de Dieu. *Ducange, au mot* Agnus Dei.

(*a*) Quand li clergié & li cors ſaint
Et li Barons, dont i ont maint,
A Caen furent aſſemblé
Au jour qui lour ont commandé,
Sour les cors ſaints lour fit jurer
Paix à tenir & garder,
Dès mercredi ſoleil couchant,
Treſqu'à lundi ſoleil levant.
Triéves l'appellent, ce m'eſt vis;
Qui n'eſt célée en nul païs;
Qui autrui battroit entretant,
Ou mal euſt appareſſant,
Et qui rien de l'autrui prendroit
Eſcumiégé eſtre devroit,
Et de nœf livres en merchi
Vers l'Eveſque c'en eſtabli,
Et jura lui Dus hautement,
Et tuit li Barons enſement,
C'en jurerent que paix tiendroient.
Et celle Triéves garderoient,
Pour la paix tous temps remembrer,
Qui tout temps devroit més durer.

qu'un bûcheron, nommé Durand; étant occupé de son travail dans une forêt, la sainte Vierge lui aparut, & lui donna une médaille où elle étoit représentée aux genoux de son fils, avec cette légende : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.* Le bon payſan, ſuivant le commandement qu'il en avoit reçu, ala auſſitôt trouver ſon évêque, pour lui ordonner de la part de Dieu de prêcher par-tout la paix. On vit en peu de temps une aſſociation nombreuſe d'évêques, de prélats, de riches & de pauvres, qui tous s'engagerent par ſerment à pourſuivre vivement ceux qui troubleroient le repos de l'Etat & de l'égliſe. Ils portoient de petits capuchons blancs, avec la médaille du Sauveur & de ſa ſainte Mere, atachée ſur leurs habits : car on en avoit fait fraper pluſieurs ſur le modèle de celle qu'on diſoit avoir été aportée du ciel : & ſon inſcription devint la deviſe du nouvel ordre.

AN. 1044.

Abbas Rober. in ſuis ad Sigebert. chron. addition.

Quarantaine le roi.

Mais il étoit réſervé à ſaint Louis de couper la racine du mal. C'étoit une obligation en France pour tous les gens d'une même famille, de ſe ſecourir mutuellement dans leurs guer-

res particulieres. Il arrivoit de-là qu'un seigneur se voyoit souvent investi par une armée, avant qu'il eût pu avoir nouvelle du cartel envoyé par son allié, ou donné par l'ennemi de sa maison. Le saint roi Louis IX, (d'autres disent Philippe-Auguste) rendit cette fameuse ordonnance qui défend, avant les quarante jours expirés, d'ataquer les parents de ceux qui ont droit de déclarer la guerre, ou qui la déclarent réellement pour quelque cause que ce soit. Quiconque contrevenoit à cet édit, devenoit coupable de haute trahison, & étoit puni de mort. C'est ce qu'on apelle la *quarantaine le roi*. Si quelqu'un étoit tué dans ces querelles de citoyen à citoyen, *de chacun nouveal mort, on commandoit quatre quarantaines, lesquelles quarantaines furent toujours bien tenues, quelconques haynes il avinst entre les parties*. Dès-lors on ne vit plus que de justes guerres, où l'on se trouvoit préparé de part & d'autre. Les campagnes furent habitées & cultivées sans crainte : la vie des particuliers cessa d'être exposée à mille accidents imprévus.

AN. 1044.

Buteler, in summa rurali tit. 14. De Laurierre, titre 1, ordon. reg. p. 46 & 47.

Apud Henric. de Bellis lond. num. 9 & 12.

La Normandie cependant sans autre chef qu'un enfant de neuf ans,

Guillaume est reconnu duc de Nor-

étoit déchirée par des guerres inteſtines. Robert II, ſurnommé *le Diable*, l'avoit gouvernée avec beaucoup de gloire. L'Angleterre s'étoit vue obligée de le faire arbitre de ſes diférends. Le duc Alain, après pluſieurs batailles perdues, avoit été forcé de lui faire hommage de la Bretagne. Le roi lui-même lui devoit en grande partie le rétabliſſement de ſes affaires. Robert, au milieu de ces ſuccès, fut touché du regret de ſes péchés, & pour en faire pénitence, réſolut d'entreprendre le voyage de Jéruſalem. C'étoit, ſuivant la croyance du temps, le moyen le plus éficace pour obtenir le pardon des plus grands crimes. Mais avant de partir, il ſongea à ſe donner un ſucceſſeur. Il n'avoit point d'enfants de la ſœur de Canut, roi d'Angleterre, qu'il épouſa par politique, qu'il répudia par haîne. Il ne ſe voyoit qu'un fils naturel, nommé Guillaume, qu'il avoit eu de la fille d'un pelletier de Falaiſe, que l'hiſtoire apelle *Harlot* : terme qui ſignifioit & ſignifie encore aujourd'hui en anglois *concubine* ou *femme publique*. C'eſt ce prince ſi connu dans l'hiſtoire ſous le nom de Guillaume le *Bâtard* ou le *Conquérant*. Ro-

AN. 1044. mandie avec l'agrément du roi.

Glabert. l. c. 6. p. 47.

Ibid.

bert, avec l'agrément du roi, le fit reconnoître pour son héritier légitime. AN. 1044. Henri lui promit sa protection, & tous les seigneurs Normands, après lui avoir prêté serment de fidélité, jurerent de le défendre envers tous & contre tous.

La précaution étoit nécessaire. Le duc, au retour de son pélerinage, où il étoit alé suivi de beaucoup de noblesse, mourut à Nicée en Bithynie. La nouvelle de sa mort réveilla les desseins ámbitieux de quelques seigneurs qui prétendoient à la succession. Ce ne fut par-tout qu'hostilité, que brigandage, que massacre. Roger de Toni, qui tiroit son origine d'un oncle du duc Rollon, se mit à la tête du parti, persuadé que les Normands lui donneroient la préférence sur un bâtard. Il fut défait & tué par un autre Roger, seigneur de Beaumont. La cour du jeune Guillaume ne vit d'autre moyen d'arrêter ces désordres, que d'apeler Alain, duc de Bretagne, prince dont la sagesse égaloit le courage. Mais bientôt on crut s'apercevoir qu'il cherchoit moins à pacifier les troubles, qu'à s'emparer d'un Etat sur lequel il avoit des prétentions, comme alié de fort près au duc de Normandie: il fut

Guerres civiles des Normands.

Guil. Gemet. l. 7. c. 3.

empoiſonné, du-moins une mort ſubite donna lieu de le ſoupçonner.

AN. 1046.

Idem, ibid. c. 33.

Le roi juſque-là n'avoit été que ſimple ſpectateur de ces cruelles tragédies : on vint enfin à bout de l'engager dans la querelle. Le fort de Tillieres, élevé ſur la riviere d'Aure par Richard II, en couvrant la Normandie, facilitoit les courſes des Normands ſur ſes terres de France. Henri, ſoit prétexte, ſoit raiſon, ſe plaignit de quelques déſordres que les ſoldats de la garniſon avoient faits ſur ſes frontières, & pour ſatisfaction, demanda la démolition de cette place. Le jeune duc n'oſa le refuſer, mais bientôt il ſe repentit de ſa facilité. Gilbert qui commandoit dans ce château, eut défenſe d'en ſortir, & de le remettre entre les mains d'Henri, ainſi qu'on en étoit d'abord convenu. Le monarque irrité de ce manquement de parole, vint avec une armée compoſée de François & de Normands, mettre le ſiege devant le fort, le prit, le fit raſer & brûler : mais il le releva peu de temps après, & y mit une nombreuſe garniſon. Il tourna enſuite du côté d'Hyemes, força Argentan, qu'il livra au pillage, & chargé d'un riche bu-

Henri s'empare de Tillieres.

Fragm. hiſt. MS. apud Duc. t. 4, p. 11.

tin, ramena ſes troupes en France.

Cette expédition répandit l'alarme à la cour de Normandie, qui mit tout en œuvre pour regagner le roi. Henri n'avoit point oublié les ſervices qu'il avoit reçus du duc Robert : il ſe piqua de généroſité, & ſur la nouvelle d'une ſeconde conſpiration, marcha à la tête de ſon armée contre le chef des rebelles. C'étoit Gui, fils de Renaud comte de Bourgogne, & d'une fille de Richard II, duc de Normandie. Ce jeune ſeigneur, dans la diſgrace de ſa famille, s'étoit retiré à Rouen, où il avoit été élevé avec le duc Guillaume, qui venoit de le faire comte de Vernon & de Brionne. Tant de bontés ne purent exciter la reconnoiſſance dans ſon cœur : il entreprit de dépouiller ſon bienfaiteur, & engagea dans ſa révolte un grand nombre de ſeigneurs. Le roi & le duc le joignirent au Val de Dunes, entre Caen & Argentan. Il s'y donna une ſanglante bataille, où le monarque courut riſque de la vie. Haymon, dit *le Dentu*, grand homme de guerre, lui porta un ſi terrible coup de lance, qu'il le déſarçonna, & le renverſa de ſon cheval. Mais pluſieurs braves chevaliers qui combatoient à

AN. 1046.

Il ſe reconcilie avec le jeune duc.

Ibid.

Guill. Malmes. l. 3, c. 7.

ſes côtés, lui donnerent le temps de
AN. 1046. ſe relever : & le capitaine Normand, percé de pluſieurs coups, expira ſur le champ. Les rebelles, malgré leur opiniâtre réſiſtance, furent taillés en pièces ; & Gui de Bourgogne, forcé dans Brionne, enſuite dépouillé des terres qu'il tenoit de la libéralité du duc, ſe vit obligé de ſe retirer en Franche-Comté.

Il ſe brouille de nouveau, & ſoutient le parti des rebelles.

Mais cette bonne intelligence ne fut pas de longue durée. Le roi, irrité contre le duc pour des raiſons que l'hiſtoire ne dit point, ſe joignit à un nouveau prétendant au duché de Normandie, & promit de le ſoutenir dans ſon entrepriſe. C'étoit Guillaume d'Arques, comte de Tello, fils du ſecond lit de Richard II, duc de Normandie. Il prétendoit qu'étant fils légitime d'un prince Normand, il devoit être préféré à un bâtard. Ce ſeigneur avoit un parti conſidérable dans la perſonne de Mauger, ſon frere, archevêque de Rouen. Le pouvoir que cette dignité donnoit alors aux évêques dans leur ville épiſcopale, ſembloit lui répondre du ſufrage de la capitale. Guillaume venoit d'épouſer Mathilde, fille de Baudouin comte de Flandre & d'A-

dele fille du roi Robert, & ſœur du roi Henri. La princeſſe étoit ſa parente : il faloit des diſpenſes, qui paſſoient alors pour des atentats contre les ſaints canons ; le pape néanmoins ne laiſſa pas de les accorder, mais à condition que le duc fonderoit quatre hopitaux pour quatre cents pauvres. Mauger moins par zèle pour la diſcipline, que pour exciter quelque ſédition favorable à ſon frere, excommunia les deux époux. Le ſouverain pontife outré de la hardieſſe du prélat, le fit dépoſer dans une aſſemblée d'évêques à Liſieux, & le duc le relégua dans l'Iſle de Garneſey. AN. 1046. *Idem, l. 1, c. 3.*

Le comte de Tello, pour l'exécution de ſon projet, avoit fait élever un château très-fort ſur la montagne d'Arques. Aſſuré du ſecours du roi, il leva hautement l'étendard de la rébellion, & refuſa de rendre l'hommage qu'il devoit au duc. Ce prince raſſembla auſſi-tôt ſes troupes, & l'inveſtit dans ſa nouvelle fortereſſe. La dificulté de l'emporter d'aſſaut fit changer le ſiege en blocus. Déja elle commençoit à manquer de vivres, lorſque le monarque François parut à la tête de ſon armée du côté de Saint-Aubin. Elle AN. 1047. Une partie de ſon armée eſt défaite.

se partagea en deux corps : le premier, commandé par Engelran comte de Ponthieu, & par Hugues Bardou tomba dans une embuscade, fut défait, & les généraux tués ou pris. Le second où étoit Henri, força les lignes, & fit entrer des rafraîchissements dans la place. C'est tout ce que ce prince entreprit pour le rebelle, qui bientôt se vit obligé de se rendre, sans pouvoir obtenir d'autre capitulation que la vie & la liberté.

AN. 1047.

Guil. Gemmet l. 7. c. 17.

Il fait la paix & rend le fort de Tillieres.

Les débris du parti se retirerent auprès du roi, qui sollicité par le duc de Guyenne & par le comte d'Anjou, résolut de nouveau la guerre, & marcha du côté d'Evreux pour faire le dégât dans tout le pays jusqu'à la riviere de Seine. Il avoit détaché un autre corps sous la conduite d'Eudes son frere pour ravager la campagne jusqu'aux portes de Rouen. Le prince fut obligé d'en venir à une bataille dans le pays de Caux, auprès de Mortemer. Il fut taillé en pieces, le comte de Ponthieu fait prisonnier, & tous les autres François pris, ou tués, ou forcés de prendre la fuite. Le roi sut cette nouvelle, qui lui fut portée par un envoyé du duc, décampa pendant

Frag. hist. MS.

la nuit, & rentra ſur ſes terres. C'eſt la derniere entrepriſe de Henri contre Guillaume le Bâtard. La paix fut enfin conclue; & le monarque, pour gage de ſon amitié, voulut bien rendre le fort de Tillieres. AN. 1047.

Premiere héréſie ſur la préſence réelle dans l'Euchariſtie.

On vit s'élever vers ce même-temps la premiere héréſie ſur la réalité dans le Saint Sacrement : triſte fruit des vaines ſubtilités de la Philoſophie. On voulut tout ſoumettre *aux notions* de la raiſon humaine : on diſputa de tout : on en vint enfin juſqu'à faire naître des doutes *ſur la préſence réelle.* Il paroît que dès le dixieme ſiècle il s'eſt trouvé de prétendus eſprits forts qui la conteſtoient, puiſqu'on rapporte des miracles opérés pour la prouver. Glaber raconte qu'un eccléſiaſtique, chargé d'une accuſation grave, ofrit de ſe juſtifier par l'épreuve de la communion. Mais il l'avoit à peine reçue, que l'hoſtie ſans aucune marque de ſouillure, lui ſortit par le nombril. Ce prodige fut la convicton de ſon crime; il en fit un humble aveu, & l'expia par une ſévère pénitence. *Glaber. l. 3, c. 1, p. 53 & 54.*

Ratramne, moine de Corbie, dans un écrit adreſſé à l'empereur Charles le Chauve, s'étoit expliqué ſur ce

myſtere d'une maniere très-équivoque :
AN. 1047. *C'eſt le Corps de Jeſus-Chriſt, qui eſt vu* diſoit-il, *reçu & mangé, non par les ſens corporels, mais par les yeux de l'eſprit fidèle.* Jean Scot, ſurnommé Erigene, Irlandois de nation, ſoutint la même opinion ſous ce même prince, qui l'honoroit d'une eſtime particuliere. Condamné dans pluſieurs conciles & chaſſé de Paris, il ſe retira en Angleterre, où il fut tué à coups de canifs par ſes écoliers. Bérenger, archidiacre d'Angers, plus hardi que ſes maîtres, oſa enſeigner publiquement, que l'Euchariſtie *n'étoit que le ſacrement, c'eſt-à-dire, le ſigne, & non la réalité du Corps de Jéſus-Chriſt* C'étoit l'homme de ſon ſiècle le plus ſéduiſant : ce qui donna occaſion à ſes ennemis de l'accuſer de magie. Il eut le ſecret de gagner ſon évêque, & d'attirer à ſon parti un grand nombre de perſonnes, qui répandirent ſa doctrine en France, en Italie, & en Allemagne. Mais il eut un redoutable adverſaire dans l'abé de S. Etienne de Caen. Il ſe nommoit Lanfranc, Lombard de nation, depuis archevêque de Cantorbéri, homme d'une grande érudition pour ſon temps ; le ſeul enfin qui pût

Chron. Flod. fragm. apud Ducheſ. t. 4, p. 87.

balancer la réputation de l'héréſiarque François. AN. 1047.

Toute l'égliſe croyoit avec le ſçavant abé, que l'Euchariſtie n'eſt plus ce que la nature avoit formé, mais ce que la bénédiction a conſacré, c'eſt-à-dire, que les ſubſtances terreſtres, qui ſont ſanctifiées ſur la table du Seigneur par le miniſtere des prêtres, ſont par la puiſſance ſuprême changées d'une maniere inéfable en l'eſſence du corps de Jéſus-Chriſt : auſſi Bérenger fut-il condamné univerſellement, d'abord au concile de Paris, enſuite à ceux de Rome, de Verceil & de Tours. La crainte lui arracha pluſieurs rétractations, qu'il réfutoit dès qu'il ſe voyoit en liberté. On dit cependant qu'il prit l'habit de S. Benoît, & ſe retira en l'iſle de S. Côme, près Tours, où il mourut dans la communion de l'égliſe, âgé de plus de quatre-vingts ans. Il eſt du-moins certain que ſon opinion ne cauſa ni ſchiſme, ni guerre civile.

Chron. S. P. vivi an. 1083.

Les Normands continuoient de ſe ſignaler en Italie par leurs conquêtes ſur les Grecs & ſur les papes. Léon IX voyant le peu de ſuccès de ſes excommunications, prit le parti de marcher

Nouvelles conquêtes des Normands en Italie.

contre eux à la tête d'une armée qu'il avoit levée en Germanie. Il fut défait, assiégé dans un château près de Bénévent, & fait prisonnier. Les vainqueurs, contents de l'avoir mis hors d'état de leur nuire, en taillant ses troupes en pieces, se jètent à ses pieds, & lui donnent des marques réelles de leur respect, en le remettant en liberté. Il alla mourir à Rome de chagrin ou de maladie. Nicolas II, son successeur, se rendit lui-même auprès de ces braves aventuriers, toujours frapés du foudre ecclésiastique, toujours donnant la loi. La paix fut enfin conclue. Le souverain pontife leur céda la principauté de Capoue, la Pouille, la Calabre & la Sicile, à condition de l'hommage au saint siege, & d'une redevance perpétuelle de douze deniers, monnoie de Pavie, pour chaque paire de bœufs dans tout le pays qu'on leur abandonnoit.

AN. 1050, 53.

C'est ce même Nicolas II, qui établit dans un concile général, que les papes ne seroient élus que par les *cardinaux*. On nommoit ainsi des prêtres & des diacres qui servoient de conseil aux métropolitains, ou qui assistoient immédiatement l'évêque à l'ofice di-

AN. 1059. Origine de la dignité de Cardinal. *Concil. Rom. an. 1059. can. 3.*

vin, ou qui avoient obtenu du pape le droit de dire la meſſe à certain autel qu'on apeloit *altare cardinale*. Il y en avoit dans toutes les égliſes du monde comme à Rome. On lit dans un ancien cérémonial manuſcrit de l'égliſe de Paris, que lorſque l'évêque oficiera ſolennellement, le curé de ſaint Martin-des-Champs fera le douzieme cardinal aſſiſtant. Ceux de Rome ſur-tout étoient déja diſtingués au temps dont nous parlons. On les voit aſſiſter à pluſieurs conciles de la part des papes: mais ils ne ſignoient qu'après les évêques & les abés. Quand ils parvenoient à l'épiſcopat, leur *cardinalat* vaquoit, parce qu'ils ſe croyoient élevés à un plus grand honeur. C'eſt aujourd'hui la plus éminente dignité de l'égliſe après le pape: & de ſimples curés, des adminiſtrateurs d'hopitaux établis par les hommes, l'ont enfin emporté ſur les évêques, qui raportent leur inſtitution à l'auteur même de la religion.

AN. 1053.

Du Cange au mot eccleſ. R. Cardinal.

In MS. Paſtoral. eccleſ. Paris, l. 19, c. 79.

On ne ſçait pas préciſément l'époque de l'établiſſement des cardinaux. Quelques-uns le font remonter juſqu'au deuxieme ſiècle: quelques-autres le reculent juſqu'au quatrieme. Leur habit dans les commencements

ne diféroit point de celui des autres
AN. 1053. eccléſiaſtiques. Ce fut au concile de Lyon, l'an 1245, qu'Innocent IV leur donna le chapeau rouge. Le pape Paul II, pour relever encore plus leur dignité, leur permit en 1464, de porter la pourpre qui les décore aujourd'hui. Leur fonction eſt d'être comme les miniſtres du ſouverain pontife, de l'aider de leurs conſeils dans le gouvernement de l'Egliſe, & de lui donner un ſucceſſeur, lorſqu'il vient à mourir. On les diviſe en trois ordres, prêtres, diacres & ſous-diacres. On peut cependant être élevé à cet honeur, ſans être engagé dans aucun ordre ſacré.

AN. 1054, 55. Le roi apelle l'empereur en duel.

Le comte Thibaud cependant, outré de ſe voir dépouillé de la Touraine, ſe retira vers l'empereur Henri III, qui le fit ſon chevalier, lui promit ſa protection, & lui donna le titre de comte Palatin; titre ſans aucune fonction, mais qui demeura toujours depuis aux comtes de Champagne. C'étoit une démarche contraire à la ſoumiſſion que le vaſſal doit à ſon ſeigneur. Le roi s'en plaignit dans une entrevue qu'il eut avec l'empereur: il ne put néanmoins en tirer ſatisfaction. On dit qu'il lui fit un défi ſemblable à

celui de François premier à Charles-Quint. La choſe n'eut pas de ſuite. Si le monarque François témoigna plus de courage, le prince Allemand fit paroître plus de prudence. AN. 1054, 55.

Henri plus accablé d'infirmités que d'années, crut devoir prendre des meſures pour aſſurer la couronne à Philippe, ſon fils aîné, jeune prince âgé de ſept ans. C'eſt dans ce deſſein qu'il convoqua à Rheims une des plus nombreuſes aſſemblées qu'on eût encore vues. On y vit arriver pluſieurs archevêques de France, de Bourgogne & d'Aquitaine; trente-deux évêques, quantités d'abés, un grand nombre de ſeigneurs, entre autres Hugues, fils de Robert duc de Bourgogne, & Gui Geofroi duc de Guyenne, qui venoit d'augmenter ſes Etats du comté de Gaſcogne. Les relations de cette ſolennité ne font aucune mention des douze pairs, nouvelle preuve qu'ils n'étoient pas encore inſtitués. *Le roi*, dit Mézerai, *ayant remontré à* l'aſſemblée *les ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat, les pria tous en général, & chacun en particulier, de reconnoître Philippe, ſon fils aîné, pour ſon ſucceſſeur, & de lui prêter le ſerment.* Tous d'une voix AN. 1059. Il aſſocie Philippe ſon fils aîné. *Frag. hiſt. MS. apud Duch. t. 4, p. 150.*

unanime consentirent au couronne-
AN. 1059. ment du jeune prince, qui fut sacré le jour de la Pentecôte par Gervais de Béleſme, archevêque de Rheims, & depuis chancelier du nouveau monarque.

Ce qu'il y eut d'assez remarquable dans cet évènement, c'est l'attention du clergé à profiter de la circonstance pour augmenter ses prérogatives. Les légats (c'étoient Hugues archevêque de Bezançon, & Hermenfroy évêque de Sion) imaginerent de protester contre ce couronnement, qu'ils prétendoient ne pouvoir se faire sans le consentement du pape. Ils furent très-mal reçus. On ne laissa pas cependant de leur permettre d'assister à la céré-
Duch. t. 4, p. 162. monie. L'archevêque de Rheims d'un autre côté se fit donner la confirmation des privileges de son église, tant pour le spirituel, que pour le temporel. L'adroit prélat prononça un long discours, pour montrer que le droit de sacrer les rois de France apartenoit aux archevêques de Rheims, conformément au décret du pape Hormisdas du temps de Clovis : décret chimérique, puisqu'il est constant que cette pieuse pratique étoit absolument in-

connue ſous la premiere race.

Gervais préſenta enſuite au jeune prince une formule de ſerment, où l'on remarque plus de zèle pour l'avantage particulier du corps épiſcopal, que pour le bien général de la nation, quoiqu'il n'y ſoit pas abſolument oublié. Elle étoit conçue en ces termes : *Moi Philippe, qui vais par la miſéricorde de Dieu être couronné roi de France, je promets en préſence du Seigneur & de ſes ſaints, que je conſerverai à chacun de vous en particulier & à vos égliſes, vos privileges canoniques ; que j'obſerverai les loix ; que je vous rendrai la juſtice, & qu'avec l'aide de Dieu, je vous protégerai autant qu'il ſera en mon pouvoir, & comme il convient à un prince de faire dans ſon royaume à l'égard des évêques, & des égliſes qui leur ſont confiées, ſelon l'équité & la raiſon. Je promets auſſi au peuple dont le gouvernement me ſera conféré, de maintenir par mon autorité l'obſervation des loix.* C'eſt le premier ſacre ſous la troiſieme race dont on trouve quelque détail dans notre hiſtoire.

AN. 1059.

Formule du ſerment du jeune roi.

Conv. Rhem. t. 9, concil.

Henri ne ſurvécut pas long-temps au couronnement de ſon fils. Une médecine priſe mal-à-propos lui donna

AN. 1060.

Mort du roi Henri.

la mort à Vitri en Brie dans la cin-
AN. 1060. quante-cinquieme année de ſon âge, & la trentieme de ſon règne. Il eſt enterré à S. Denis. *Ce fut un prince belli-*
Frag. hiſt. MS. apud Duch. t. 4, p. 150. *queux, d'une valeur héroïque, & d'une grande piété.* Ami de la vertu, il ſuffiſoit d'avoir du mérite pour avoir part à ſon eſtime & à ſes bienfaits : zélé pour l'honeur de la religion, il fonda ou rétablit pluſieurs égliſes ou monaſtères, entre autres ſaint Martin-des-Champs, où il mit des chanoines réguliers de l'ordre de S. Auguſtin (*a*) : né pour le commandement, il gouverna ſon royaume avec autorité, choſe depuis long-temps très-dificile en France.

Ses femmes & ſes enfans. On ne voit pas qu'il ait eu d'enfants de Mathilde, fille de l'empereur Conrad, qu'il épouſa réellement, & avec laquelle il vécut quelques années.
Glaber. l. 4, c. 8, p. 49, apud Duc. t. 4, p. 87. Mais il eut de la ſeconde femme, nommée Anne, Philippe qui lui ſuccéda, Robert qui mourut jeune, Hu-
Frag. hiſt. MS. ibid. p. 150. gues qui par ſon mariage avec Adélaïde fille d'Herbert, devint le chef de la ſeconde branche des comtes de

(*a*) Ainſi que le témoigne une charte de 1060 ; où avec la ſignature des deux rois, on trouve celle de Thibaud de Montmorenci & d'Alberic ſon oncle, connétable de France.

Vermandois, & la princeſſe Emme, dont on ignore la deſtinée. La reine Anne étoit fille de Jaraſlau, ſouverain de Moſcovie, à qui les Européens donnoient le titre de duc, & que les Ruſſes nommoient dans leur langage *Tzaar*, dont on a fait depuis le mot de *Czar*. Ces peuples commençoient à être chrétiens : mais ils n'avoient ni commerce ni correſpondance avec le reſte de la chrétienté. On prétend que Henri ne ſe détermina à envoyer demander cette princeſſe, que dans la crainte d'eſſuyer quelques querelles eccléſiaſtiques. Les préjugés d'alors ne permettoient pas d'épouſer ſa parente au ſeptieme dégré. AN. 1060.

Il eſt à remarquer que la régence ne fut point confiée à la reine mere, quoique pluſieurs exemples parlaſſent en ſa faveur. Les loix changent ſuivant les temps. On dit même qu'elle n'y prétendit point. Elle ſe voyoit ſans apui, ſans autorité dans un pays où elle n'avoit aucune relation de parenté : la raiſon plus que la néceſſité, lui fit ſacrifier ſes droits ſans aucune répugnance. Il ſembloit que cet honneur devoit regarder Robert, duc de Bourgogne : mais il étoit trop

Baudouin comte de Flandre, eſt déclaré régent au préjudice de la reine mere.

puiſſant. Ses liaiſons avec les ſeigneurs
AN. 1060. de France ; ſes anciennes prétentions à la couronne, & la crainte de l'expoſer à une nouvelle tentation, lui donnerent l'excluſion. Ce fut Baudouin V, comte de Flandre, prince ſage & en grande réputation de valeur & de fermeté, qui fut régent du royaume, ſous le nom de *marquis de France*. L'évènement juſtifia la ſageſſe du choix. Baudouin remplit cette place avec diſtinction, n'oublia rien pour l'éducation de ſon pupile, & gouverna ſon royaume avec beaucoup de prudence.

La reine épouſe le comte de Valois.

La reine cependant ſe retira dans un monaſtere qu'elle avoit fait bâtir à Senlis en l'honneur de ſaint Vincent martyr. Cette retraite ne l'empêcha point d'écouter les recherches de Raoul de Péronne, ſurnommé le Grand, comte de Creſpy & de Valois, qui répudia ſa femme pour épouſer cette princeſſe. Une telle alliance paroîtroit ſinguliere de nos jours : elle ne le parut point alors : les grands aloient preſque de pair avec les rois. Mais le comte étoit proche parent de Henri. Cette circonſtance excita le zèle des évêques : ils excommunierent les

les deux époux : éclat qui ne fit que resserrer davantage leurs nœuds. L'obstination de Raoul alloit alumer une guerre civile, si la mort ne l'eut arraché à l'objet de sa passion. Anne, demeurée veuve pour la seconde fois, s'en retourna en Russie, où elle finit ses jours dans le sein de sa famille. Il y en a cependant qui prétendent qu'elle resta en France, qu'elle y mourut, & fut enterrée à l'abbaye de Villiers près de la Ferté-Aleps, où l'on voit son épitaphe. Ce ne peut être qu'un cénotaphe, que les religieux lui ont élevé par reconnoissance pour ses bienfaits.

AN. 1060.

P. Anselme, hist. général, t. 1, p. 43.

On remarque qu'au temps de Henri, hors le cas de nécessité, on ne conféroit le baptême qu'aux veilles de Pâque & de Pentecôte. C'est aussi sous son règne que vivoit Gérard d'Alsace, seigneur d'une naissance très illustre, puisqu'il étoit cousin-germain de l'empereur Henri III, qui le fit duc de Loraine. Il est la tige de la maison de ce nom : maison si celèbre par les héros qu'elle a donnés à sa patrie, à la France & à l'Allemagne, où elle règne aujourd'hui si glorieusement dans la personne de François-Etienne de Lo-

Commencement de la maison de Lorraine.

raine, empereur & grand duc de Toſ-
AN. 1060. cane.

Etat de l'Europe. Alors l'Angleterre avoit repris ſa liberté, par l'extinction de la race de Canut le Grand : elle déféra la couronne au prince Edouard, un deſcendant des anciens Anglo-Saxons, qu'on apelle le ſaint & le confeſſeur. On ne trouvoit plus en Allemagne que l'ombre du trône des Céſars. Les empereurs, pour perpétuer l'empire dans leurs maiſons, imaginerent de faire élire leurs enfants rois des Romains : titre qui ne leur donnoit rien de réel, mais qui préparoit les peuples à les voir ſuccéder à leurs peres. C'eſt en vain qu'on veut faire remonter juſqu'à ce temps l'inſtitution des ſept électeurs : l'élection de Conrad, dit le Salique, parce qu'il étoit né ſur la riviere de la Sal, démontre la fauſſeté de ce ſyſtême. On y voit un nombre prodigieux de ducs, de comtes, d'évêques & d'abés, qui tous donnerent leur voix.

La Ruſſie, en embraſſant le Chriſtianiſme, n'avoit pris que les ſuperſtitions du rit Grec, & paroiſſoit toujours enſevelie dans ſa barbarie. La Suède & le Danemarck, épuiſés

d'habitans par leurs anciennes émigrations, n'avoient plus ni guerre, ni commerce avec leurs voiſins. La Pologne étoit plus barbare que Chrétienne. La Bohême & la Hongrie venoient de retourner au paganiſme qu'elles avoient abjuré. L'empire de Conſtantinople, reſſerré dans les mêmes limites, avoit à ſe défendre, à l'occident contre les Bulgares, à l'orient, & au nord contre les Turcs & les Arabes. L'Eſpagne étoit toujours partagée entre les Maures & les Chrétiens : mais ceux-ci n'en avoient pas la quatrieme partie. Les Suiſſes & les Griſons, autrefois du royaume de Bourgogne, obéiſſoient à des Baillis que les empereurs nommoient. L'Italie commençoit à ſe rendre indépendante de l'Allemagne. Rome & pluſieurs autres villes ſe donnerent des conſuls, qu'on voit encore aujourd'hui repréſentés dans quelques endroits par des magiſtrats qu'on nomme *Podeſtats*. Veniſe, puiſſante & riche, batoit monoie depuis plus d'un ſiècle, & s'étoit afranchie du tribut d'un manteau de drap d'or, qu'elle devoit payer aux empereurs. Gênes, plus ancienne, & du moins ſa rivale AN. 1060.

par ſes richeſſes & ſa puiſſance, poſſé-
AN. 1060. doit déja la Corſe qu'elle avoit enlevée aux Sarazins : mais ſon commerce lui valoit plus que cette iſle pierreuſe & peu fertile, que les Piſans lui diſputoient.

PHILIPPE I.

LE règne de Philippe, l'un des
AN. 1061. plus longs qu'on eût encore vus, eſt célèbre par pluſieurs évènements, où la nation acquit beaucoup de gloire. Mais le prince y prit peu de part : ce qui le rendoit d'autant plus mépriſable aux yeux de ſes peuples, que ſon ſiècle étoit plus fertile en grands hommes. Les premieres années de ſa minorité furent troublées par la révolte des Gaſcons, qui ne voulurent point reconnoître l'autorité du régent. Le comte diſſimula quelque temps : mais deux ans après, feignant d'aller au ſecours des chrétiens d'Eſpagne, il leve une grande armée, & s'avance à grandes journées du côté des Pyrénées. Les rebelles, qui ne ſoupçonnoient rien de ſes deſſeins, ne

Sageſſe de la régence de Baudouin.

AN. 1062. *Frag. hiſt. Franc. p* 88, *t.* 4, *Duch.*

s'étoient point préparés à la défenſe. Baudoin ne fut pas plutôt entré dans leur pays, qu'il s'empara de toutes les places fortes, ſe ſaiſit des plus ſéditieux, en fit punir un grand nombre, & réduiſit toute la province ſous le joug de l'obéiſſance. Cette action de ſageſſe & de vigueur donna un nouveau luſtre à la réputation de ce prince, qui depuis ce moment jouït des reſpects & de la ſoumiſſion de toute la France. AN. 1062.

L'habile régent ſe conduiſit avec la même prudence dans l'afaire de la ſucceſſion de Geofroi Martel, comte d'Anjou. Ce ſeigneur, lun des plus grands hommes de ſon ſiècle, étoit mort ſans poſtérité, laiſſant ſes Etats à ſes deux neveux, fils de ſa ſœur Adélaïde, & d'Albéric, comte de Gaſtines en Poitou. L'aîné ſe nommoit Geofroi *le Barbu*, & le cadet Foulques *le Rechin*. Tous deux partagèrent l'héritage, mais avec trop d'inégalité, pour que la paix pût ſubſiſter entre eux. Le duc de Guienne d'un autre côté crut l'occaſion favorable pour faire valoir ſes droits ſur la ville de Saintes : il l'aſſiégea ; mais il fut défait. Cet échec ne put lui faire aban- *Chr. Mallea ad. an. 1062.*

donner ſon deſſein : il reparut l'année
AN. 1062. ſuivante avec une nouvelle armée, & ſe rendit enfin maître de la place. Les deux freres étoient alors occupés à ſe faire une cruelle guerre. Le cadet plus courageux ou plus heureux, bat it l'aîné, le fit priſonnier, & l'enferma dans une étroite priſon, d'où il ne ſortit qu'avec un breuvage empoiſonné, qui ne lui permit pas de goûter les douceurs de la liberté qu'on lui accordoit. Baudouin cependant les laiſſoit démêler leurs intérêts, & ne s'occupoit qu'à maintenir la tranquilité dans les Etats de ſon pupile. Cette ſage conduite eut tout le ſuccès qu'on en pouvoit atendre : Foulques, pour obtenir la protection du roi, lui céda le comté de Gâtinois, qui de ce moment fut réuni à la couronne.

Hiſt. Franc. Frag. p. 59.

Les Normands font la conquête de l'Angleterre.

Tout eſt révolution dans les gouvernements. Celle qui arriva vers ce même temps en Angleterre, fut dans ſes ſuites bien funeſte à la France, par le haut degré de puiſſance où elle éleva un de ſes grands vaſſaux : puiſſance qui avec le temps eût anéanti la monarchie, ſi la providence, par un de ces coups extraordinaires qu'on admire, & qu'on n'oſe eſpérer, ne l'eût

ſoutenue ſur le penchant de ſa ruine. Voici quelle fut l'occaſion de ce célèbre évènement, qui donna de nouveaux fers aux Anglois, peuples auſſi braves que libres, mais toujours deſtinés à être gouvernés par des étrangers. AN. 1062.

Un des grands malheurs de la nation Britannique fut la ſtérilité du mariage de S. Edouard avec Edithe, fille du plus puiſſant ſeigneur du pays. On aſſure que ce prince avoit fait vœu de virginité, & qu'il obligea ſa femme, l'une des plus belles perſonnes de ſon ſiècle, d'en faire autant: vœu téméraire & abſurde, que bien de gens ont regardé, non comme un excès de dévotion, mais comme une preuve d'imbécilité, d'impuiſſance, ou de haîne fondée ſur des raiſons d'Etat. Quoi qu'il en ſoit, ſa mort ſans poſtérité plongea le royaume dans le trouble & la confuſion. Toutes les voix enfin ſe réunirent en faveur d'Harold, homme de cœur & d'eſprit, fils de Godovin comte de Kent. Il n'étoit point de la famille d'Edouard, mais il avoit le ſuffrage de la nation, devenue libre par l'extinction de la race royale. Guillaume le Bâtard, duc AN. 1066.

de Normandie, n'avoit pour lui ni
AN. 1066. le droit d'héritage, ni le vœu des grands & du peuple : il ne laiſſa pas néanmoins de prétendre à la ſucceſ-
Fragm. de Guil. conq. ſion. Il ſe fondoit ſur un teſtament
Guil. Malmesb. l. 2. qui l'apeloit à la couronne : teſtament que perſonne ne vit jamais. Il diſoit encore qu'Harold, pour ſe délivrer de priſon, lui avoit fait ceſſion du droit qu'il pouvoit avoir ſur le royaume d'Angleterre ; foibles raiſons, mais qu'il ſçut ſoutenir d'une puiſſante armée.

Portrait de Guillaume le bâtard, duc de Normandie.

C'étoit un prince brave avec de la conduite ; intrépide ſans témérité ; toujours maître de ſes paſſions ; actif ou lent, ferme ou facile, clément, humain, ſévere ou cruel, ſuivant les circonſtances, le plus ſouvent heureux, quelquefois libéral, quoiqu'à regret, accablant ſes ſujets d'impôts par avarice plus que par néceſſité. Il aſſembla les barons de Normandie, pour demander de nouveaux ſubſides : mais il eſſuya un refus. La nation craignoit ou de reſter apauvrie, ſi l'entrepriſe échouoit, ou de devenir province d'Angleterre, ſi elle étoit
Idem Malmes. l. 3, hiſt. couronnée par le ſuccès. Le duc de Bretagne ſur ces entrefaites lui envoya dé-

clarer la guerre, s'il ne lui reſtituoit la Normandie qu'il prétendoit lui apartenir du chef de ſa mere, fille du duc Robert. C'étoient autant de contre-temps qui auroient déconcerté tout autre que Guillaume : il fut aſſez heureux ou aſſez habile pour ſurmonter tous ces obſtacles. Le poiſon, ou du moins un mort ſubite, le délivra du prince Breton. Un ſeigneur Normand, nommé Fiz-Othbern, lui fournit quarante vaiſſeaux, qu'il équipa à ſes dépens. Le pape même ſe déclara pour lui, & lança le foudre eccléſiaſtique ſur tous ceux qui s'opoſeroient à ſes deſſeins. Le comte de Flandre, que la politique & l'intérêt de ſon pupile auroient dû armer pour traverſer cette expédition, lui permit de lever des troupes en France; & moins par amitié que par crainte, il le ſecourut de quelque argent.

AN. 1066. *de Lret. d'Argentré, l. 3, c. 84.*

Guillaume partit de Saint-Valeri avec une flote de neuf cents voiles, ſans compter les frégates & les bateaux de moindre grandeur. L'armée étoit de cent mille hommes, François, Aquitains, Bretons, Manſeaux & Normands. Le duc, débarqué ſur les côtes de Suſſex, fait mettre le feu à

Il remporte une grande victoire à Haſtings, & ſe fait couronner roi d'Angleterre.

tous ſes vaiſſeaux, pour annoncer au
AN. 1066. ſoldat qu'il faloit vaincre ou mourir. Il marche enſuite à la rencontre de ſon
Idem, ibid. rival, qu'il joint près de Haſtings. Ce fut là que ſe donna la fameuſe bataille qui décida du ſort de l'Angleterre. On combatit depuis ſix heures du matin juſqu'à trois heures après midi : les deux chefs s'y diſtinguerent par leur bravoure & leur habileté, & les deux nations y firent des prodiges de valeur. Mais enfin la victoire, après avoir long-temps balancé, ſe déclara pour les Normands. Harold qui s'étoit montré auſſi grand capitaine que brave ſoldat, fut tué avec ſes deux freres & un grand nombre de ſeigneurs qui combatoient à ſes côtés. Ce ne fut plus alors qu'une déroute : tout plia. Douvres, quoique défendue par une nombreuſe garniſon, ſe rendit ſans aucune réſiſtance. Cantorbéri ſuivit ſon exemple. Londres ſembloit promettre une plus belle défenſe : mais elle étoit remplie d'évêques & de prélats. Dès que le vainqueur parut, portant devant lui une baniere bénite, que le pape lui avoit envoyée ; tous vinrent lui ofrir la couronne, & l'archevêque d'Yorck quelque temps après

lui donna l'onction sacrée des rois.

On prétend qu'il périt à la bataille de Hastings soixante-sept mille Anglois & six mille Normands : chose incroyable, si l'on ne connoissoit la valeur héréditaire aux deux nations. Cette sanglante victoire, en assujétissant l'Angleterre au duc de Normandie, lui mérita le surnom de *Conquérant*, que la postérité a substitué à celui de Bâtard, qu'on lui donnoit de son temps, & qu'il prenoit lui-même dans tous les actes publics. Il sçut y joindre celui de grand prince, en étouffant toutes les révoltes qui s'éleverent, & celui de législateur, en abolissant les anciennes coutumes, pour en introduire de nouvelles plus conformes à ses vues. Plus sage qu'Alexandre, qui prenoit les façons de vivre des peuples qu'il avoit vaincus, il ordonna que les Anglois se conformeroient aux usages des Normands : qu'ils porteroient le même habit : que comme eux, ils se raseroient la barbe : qu'ils se gouverneroient par les mêmes loix : que l'idiome Normand qui étoit un François mêlé d'un peu de Danois, seroit la seule langue du pays : qu'on ne plaideroit, qu'on ne prononceroit

AN. 1066. Il change les loix du pays.

Idem, *ibid.*

les ſentences, qu'on n'expédieroit les
AN. 1066. actes, que dans ce langage barbare: ce qui s'obſerva juſqu'au règne d'Edouard III.

L'Angleterre lui doit ſa gloire.

Ce fut auſſi lui qui établit la loi du *couvre-feu*, qui ordonne qu'au ſon de la cloche on éteindra le feu dans chaque ménage à huit heures du ſoir: loi plus ſage que tyrannique. Alors toutes les maiſons étoient de bois: on ne pouvoit prendre trop de précautions contre les incendies. On lui reproche d'avoir profité d'un dénombrement exact de tous les biens de ſes ſujets, pour ſe faire un revenu de cent mille livres ſterling, ce qui feroit près de cent millions de france. Il eſt évident, dit un célèbre moderne, qu'en cela les hiſtoriens ſe ſont trompés. L'Etat d'Angleterre d'aujourd'hui, qui comprend l'Ecoſſe & l'Irlande, n'a pas un ſi gros revenu, ſi vous en déduiſez ce qu'on paye pour les anciennes dettes du gouvernement. Ce qui eſt sûr, c'eſt que l'élévation de Guillaume ſur le trône des Anglois eſt l'époque de la grandeur & de la puiſſance de l'Angleterre, qui cependant déteſte ſa mémoire. Les mœurs s'y adoucirent par le commerce des François: les

Abrégé de l'hiſt univ. t. 1, p. 178.

arts & les ſciences commencerent à y fleurir. De-là cette célébrité dont elle jouït, & le grand rôle qu'elle fait aujourd'hui en Europe. AN. 1066.

Les conquêtes & la puiſſance du roi Guillaume alarmerent tous ſes voiſins, qui ſe repentirent trop tard de ne s'y être pas oppoſés. Le roi Philippe, tout jeune qu'il étoit, comprit ce qu'il devoit craindre d'un vaſſal devenu roi. Il éclata en reproches contre le régent, qui loin de traverſer l'entrepriſe du duc, l'avoir aidé de troupes & d'argent. C'étoit en éfet une grande faute dans les principes de la politique. Mais ſi c'eſt une tache, c'eſt la ſeule qui terniſſe la gloire du comte de Flandre. Il ne ſurvécut pas long-temps à une révolution où tout eſt étonnant, & la hardieſſe, & le ſuccès qu'il ne prévit pas. La mort de ce ſage modérateur fut une grande perte pour le royaume, qu'il gouverna avec beaucoup de prudence: plus grande encore pour le jeune roi, qui ſe trouva livré à lui-même dans un âge, où l'on a d'ordinaire peu de lumieres & beaucoup de paſſions. Philippe n'avoit alors que quinze ans; & ſuivant l'ancienne loi du royaume. AN. 1067. Mort de Baudouin régent de France. *Frag. hiſt. Franc. apud Duch. t. 4. p. 98.*

nos rois n'étoient majeurs qu'à vingt-
AN. 1067. un ans. On ne voit pas cependant qu'on ait nommé un autre régent. Il commença donc à régner par lui-même; tous les actes qu'on datoit auparavant des années de la régence, furent datés des années du nouveau règne, & le ſceau du pupile fut ſubſtitué à celui du tuteur. La premiere expédition du monarque ſe fit en Flandre, où il ſe crut obligé de porter ſes armes par conſidération pour la mémoire de Baudouin.

Guerre entre les enfants de Baudouin; aventure du cadet.

Les comtes de Flandre avoient depuis long-tems pour maxime de ne point partager l'Etat entre leurs enfants. C'étoit toujours l'aîné qui ſuccédoit, moins cependant par le droit d'aîneſſe, que par la volonté du pere. Le régent laiſſoit deux fils, Baudouin VI, qu'il avoit déſigné pour ſon ſucceſſeur, & Robert, qui ſuivant les idées romaneſques de ce ſiècle, fut envoyé chercher fortune ſur les côtes maritimes d'Eſpagne. Le jeune aventurier débarqua en éfet dans la Galice; y fit de grands ravages & un riche butin: mais il ne put s'emparer d'aucune place conſidérable. Toutes les forces des Sarazins tomberent ſur

Lambert. Alchaff de Reb. Germ.

lui, & l'obligerent de retourner dans sa patrie, en très mauvais équipage. AN. 1067. Cet échec ne fut point capable de le rebuter ; il se rembarqua de nouveau, mais il étoit à peine en mer, qu'une horrible tempête fit périr la plus grande partie de ses vaisseaux. Désespéré de ce fâcheux contretemps il prend l'habit de pélerin & la route de Constantinople, où il étoit apelé par quelques gentilshommes Normands, qui avoient formé le dessein de s'emparer de la Grece : mais la conspiration fut découverte. Robert, instruit que l'empereur avoit donné des ordres pour l'arrêter, retourna sur ses pas, avec une forte résolution de s'établir à quelque prix que ce fût dans le voisinage de son pays. Il rassemble les débris des armées qu'il avoit perdues, & fond avec impétuosité sur la Frise, qui comprenoit alors la Zélande, la Hollande, & les environs d'Anvers. Elle étoit gouvernée par Gertrude de Saxe, veuve du comte Florent, mere & tutrice de son fils Thierri, encore enfant. Le prince Flamand, quoique repoussé par deux fois, poursuivit son entreprise avec tant de vigueur & de constance, que

la comteſſe craignant enfin de ſuccomber, lui ofrit ſa main & le comté de Friſe, qu'il accepta : c'eſt de-là que lui eſt venu le ſurnom de Robert *le Friſon.*

AN. 1067.

AN. 1070. Il s'empare de la Flandre après la mort de ſon frere, & défait l'armée du roi.

Tel étoit l'état des afaires en Flandre à la mort du régent de France, prince d'une rare probité & d'une équité inflexible. Baudouin VI, qui lui ſuccéda, ſoit antipathie pour ſon cadet, ſoit jalouſie, ſoit ambition, entreprit de lui enlever un Etat qu'il ne devoit qu'à ſon courage & à ſa bonne conduite. Ce fut envain que Robert lui fit demander la paix & ſon amitié : il ne voulut rien écouter. On en vint aux mains. La victoire pour cette fois ſe déclara pour le parti le plus juſte. Le comte de Flandre fut défait & tué. Il laiſſoit deux fils, Arnoul & Baudouin, tous deux encore enfants, tous deux incapables d'arrêter les progrès du vainqueur, qui s'empara ſans peine de la principauté de leur pere. Dépouillés de leur héritage, ils vont avec Richilde de Hainaut leur mere, implorer la protection du Roi, qui les reçoit avec bonté. Philippe, alors auſſi jaloux de ſe diſtinguer, qu'il parut dans la ſuite

Idem, ibid.

AN. 1071.

indiférent pour la gloire, leve une puiſſante armée, à la tête de laquelle il marche à grandes journées contre l'uſurpateur. C'étoient ſes premieres armes. Le feu de la jeuneſſe & l'ardeur de ſon courage ne lui permirent pas de prendre les précautions que la prudence exigeoit. Il ſe laiſſa ſurprendre auprès de Caſſel : ſon armée y fut taillée en pieces, & le jeune comte Arnoul y périt. AN. 1071.

Philippe ſe réconcilie avec Robert, dont il épouſe la belle-fille.

Quelques-uns ont écrit que par un évènement bizare Robert & Richilde demeurerent priſoniers ; qu'ils furent échangés l'un contre l'autre ; que Philippe retourna une ſeconde fois en Flandre ; qu'il y hazarda une nouvelle bataille où le comte de Boulogne fut pris, & que pour obtenir ſa délivrance, il promit de ne ſe plus mêler de la querelle qui dura encore long-temps. Mais on ne trouve rien de ſemblable dans l'hiſtorien des faits Germaniques, auteur contemporain, judicieux, impartial. Tous conviennent du moins que cette grande victoire de Robert ne lui inſpira ni fierté, ni préſomption, & qu'il n'en rechercha qu'avec plus d'empreſſement l'amitié du monarque. Il eut le bonheur

Lambert. Aſchaff.

de l'obtenir. La comteſſe Richilde
AN. 1071. & Baudouin ſon fils, abandonnés de la France, ſe virent obligés de ſe contenter du comté de Hainaut, que le vainqueur leur laiſſa. Philippe pour donner au conquérant de la Flandre une nouvelle marque de ſon eſtime, voulut bien s'allier dans la même maiſon que lui, en épouſant la fille de Gertrude & de Florent comte de Friſe. C'eſt cette reine Berthe, ſi célèbre dans notre hiſtoire par les troubles dont elle fut la cauſe, quoique très innocente.

Hiſt. Franc. fragm.

L'égliſe Romaine étoit alors gou-
AN. 1073. vernée par Hildebrand, Italien de nation, de très baſſe naiſſance, autrefois moine de Cluni ſous l'abbé Odilon, enſuite cardinal ſous Alexandre II enfin pape ſous le nom de Grégoire VII. C'étoit un petit homme, d'un eſprit vaſte, inquiet, impétueux, capable de tout entreprendre, incapable de reculer, *l'un des plus hardis propugnateurs du ſiege de Rome, qui n'oublia rien ni par les armes, ni par la plume, ni par la cenſure, de ce qu'il penſoit apartenir à l'avantage de la papauté, & au déſavantage des vrinces ſouverains.* On ſçait qu'il eſt

Pontificat de Grégoire VII.

Paſquier Recher. de la Franc. ch. 8 & 14, p. 190 & 218.

le premier qui ait osé avancer que le pape a droit de dépoſer les empereurs, & de délier du ſerment de fidélité les ſujets d'un mauvais prince. C'eſt du moins la doctrine de ce fameux écrit ſi connu ſous le nom de *dictatus papæ*, parce qu'il renferme un précis des inſtructions qu'il dictoit à ſes légats. Toutes les lettres circulaires de ce pontife reſpirent le même eſprit. Il y redit pluſieurs fois que les évêques ſont au-deſſus des rois, & faits pour les juger: maxime qu'il ne réduiſit que trop fidèlement en pratique.

AN. 1073. *Epiſt. 25, Greg. VII. l. 2.*

On le vit excommunier & dépoſer Boleſlas roi de Pologne, & ôter à la Pologne même le titre de royaume. L'empereur de Conſtantinople, Nicéphore Botoniate, malgré ſes victoires, ne fut point à l'abri de ſes foudres, & reçut ordre de la part du fier pontife d'abdiquer une couronne qu'il avoit uſurpée. Les princes de la Pouille & de la Calabre, ces Normands ſi célèbres par leurs conquêtes ſur Rome & ſur la Grece, ne purent échaper au glaive ſpirituel, qu'en ſe faiſant feudataires du ſaint ſiege, & en lui prêtant ſerment de fidélité. On lit dans ſes lettres à Manaſſés arche-

Ses entrepriſes contre les ſouverains.

Mabil. præf. 2. t. 9, n. 28.

L. 8, epiſt. Greg. poſt primam epiſt.

vêque de Rheims, & à quelques autres prélats François: *Votre roi eſt un tyran, indigne de porter le ſceptre: il paſſe ſa vie dans l'infamie & le crime:* paroles auſſi inſolentes qu'indiſcretes qui ſont ſuivies de la menace trop uſitée de l'excommunication. Mais ce n'étoit là que le prélude de ſes attentats contre la France. Bientôt ſes légats reçurent ordre d'exiger des François comme des Anglois, un tribut annuel d'un denier d'argent par chaque maiſon. L'audace étoit ſans exemple: on n'y opoſa que le mépris.

AN. 1073. *Epiſt.* 22, p. 35, l. 2.

Greg. epiſt. 23.

L'Eſpagne cependant étoit traitée plus deſpotiquement. *Vous n'ignorez pas*, écrivoit-il aux princes chrétiens de cette contrée, *que ſaint Pierre eſt ſeigneur ſuzerain & domanial de tous vos petits Etats, & qu'ils apartiennent en toute propriété au ſaint ſiege apoſtolique. Il vaudroit mieux qu'ils fuſſent en la puiſſance des Sarazins, que de ne pas rendre hommage au vicaire de Jéſus-Chriſt. Vous avez dû apprendre de vos anciens*, (il parle à Salomon, roi d'un pays à peine chrétien) *que la Hongrie eſt un domaine de l'égliſe de Rome. Sçachez que vous éprouverez ſon indignation, ſi vous ne*

L. 1, *epiſt.* 6, p. 7, & *l.* 6, *epiſt.* 28.

L. 2, *epiſt.* 23.

reconnoiſſez que vous tenez votre autorité du pape. Le duc de Bohême lui payoit tous les ans un tribut de cent marcs d'argent, & pour récompenſe on lui accorda la permiſſion de porter la mitre. La Sardaigne, la Dalmatie, la Ruſſie même étoient, dans ſes idées, autant de fiefs dépendants du Pontife Romain. *Votre fils*, dit-il, dans une lettre au roi Démétrius, *nous a déclaré qu'il vouloit recevoir la couronne de nos mains : cette demande nous a paru juſte : nous lui avons donné votre royaume de la part de ſaint Pierre.* AN. 1073. *L. 5; epiſt. 74.*

Mais celui de tous les ſouverains à qui il porta de plus rudes coups, fut l'empereur Henri IV, prince dont le courage auroit triomphé de la fortune, ſi ſa conduite n'eût affoibli ſon pouvoir. Ce monarque jouïſſoit, comme ſes prédéceſſeurs, du droit de nommer les Evêques & les abbés, & donnoit comme eux l'inveſtiture des bénéfices par la croſſe & par l'anneau. On prétendit qu'il les vendoit. Le pape ſur une ſimple dénonciation oſa le citer à comparoître à Rome, pour s'y juſtifier des accuſations intentées contre lui. Henri revenoit victorieux des **Il excommunie & dépoſe l'empereur Henri IV.**

Saxons, & comblé de gloire, lorſqu'il
AN. 1073. reçut cet ordre ſi étrange. Il n'y répondit qu'en aſſemblant un ſynode à Vormes, où il fit condamner & dépoſer le pontife. Grégoire de ſon côté convoque un concile, où il prononce ce foudroyant anathême : *De la part de Dieu tout-puiſſant, je défends à Henri de gouverner le royaume Teutonique & d'Italie : j'abſous tous les chrétiens du ſerment qu'ils lui ont fait ou feront : j'excommunie quiconque le ſervira jamais comme roi.* C'eſt le premier exemple d'un ſouverain dépoſé par les prêtres.

Hiſt. Franc. frag. apud Duch. t. 4, p. 89.

On lit dans un hiſtorien de ce temps, que cette ſentence fut prononcée *contre l'avis de tout le concile* : elle eut néanmoins aſſez de pouvoir pour armer tout l'empire contre ſon chef. Henri ſe vit entouré par une armée de rebelles, qui, la bulle du pape à la main, le forcerent de promettre qu'il vivroit en particulier dans Spire, ſans faire aucune fonction de roi, en attendant que Grégoire vînt préſider à Ausbourg les princes & les évêques qui devoient le juger. Ce fut le triomphe du pape. L'empereur, pour prévenir ce jugement, prit la réſolu-

tion d'aller demander ſon abſolution. Grégoire étoit alors à Canoſſe, près de Reggio, avec la Comteſſe Mathilde, qu'on peut regarder comme la véritable cauſe des diviſions qui éclaterent entre l'empire & le ſacerdoce. Henri ſe préſente à la porte de la fortereſſe, ſans ſuite, ſans garde, dépouillé de ſes habits impériaux, couvert d'un cilice, & nuds pieds. On l'arrête : on le fait jeûner pendant trois jours. Il eſt enfin admis à baiſer les pieds du pontife qui l'abſout, mais à condition qu'il ſera parfaitement ſoumis, & qu'il ira attendre ſon arrêt à Ausbourg. AN. 1073. *Dambert.* p. 240.

Les Lombards cependant touchés de l'humiliation d'un jeune prince, déja célèbre par des batailles gagnées, promettent de le ſecourir, s'il veut caſſer le traité honteux qu'il vient de faire. Alors tout change de face. Grégoire eſt aſſiégé dans cette même fortereſſe où il venoit de donner la loi. Mais ſon courage n'en fut point ébranlé. Il menaçoit, il excommunioit : il eut même le crédit de faire élire empereur Rodolphe de Reinfeld, duc de Suabe. Le fier pontife lui envoya une couronne d'or avec un mau- Il l'excommunie de nouveau & fait élire Rodolphe. *Hiſt. bel. Sax.* p. 135.

vais vers latin dont le ſens étoit : AN. 1073. *La pierre a donné la couronne à Pierre, & Pierre la donne à Rodolphe* (*a*). Henri, ſur la nouvelle de cette révolte, repaſſe promptement en Allemagne, où malgré les nouveaux anathêmes du pape, *qui le condamnent à n'avoir aucune force dans les batailles, & à ne gagner aucune victoire*, il combat & défait ſon rival. L'uſurpateur, bleſſé mortellement par Godefroy de Bouillon, qui d'un coup de ſabre lui coupa cette même main qu'il avoit levée en prêtant ſerment de fidélité, confeſſe en mourant que Dieu l'a puni pour s'être révolté contre ſon ſouverain.

Tom. 10. conc. p. 381.

Le vainqueur retourne auſſi-tôt en Italie, & met le ſiege devant Rome. Il menoit avec lui un nouveau pape qu'il avoit fait élire à Mayence. C'étoit Guibert, archevêque de Ravennes, connu ſous le nom de Clément III. La ville fut priſe : mais Grégoire échapa, & alla mourir en exil à Salerne, toujours parlant en maître des rois, & en martyr de la vérité.

[r] Il meurt en exil.

[r] *Acta apoll. c. 3, t. 17.*

On ne peut lui refuſer de grandes qualités, & même des mœurs eccléſiaſtiques,

(*a*) *Petra dedit Petro, Petrus diadema Podolpho.*

ſiaſtiques, quoique ſes ennemis l'accuſaſſent d'être l'amant de Mathilde. La princeſſe étoit jeune : Grégoire en lui écrivant comme à ſa pénitente, lui parle le langage le plus afectueux de la dévotion. C'en fut aſſez pour exciter la malignité : c'en eſt trop peu pour fonder un jugement. Le malheur de ce pontife fut de n'avoir pas aſſez connu les bornes de l'autorité ſpirituelle, & de s'être atribué ſur la puiſſance temporelle un pouvoir que Jéſus-Chriſt n'a accordé ni directement, ni indirectement à aucun de ſes diſciples. Cette prévention cauſa des maux infinis à l'Egliſe & à l'Etat, par les ſanglantes guerres qui en furent les triſtes ſuites. AN. 1073.

La querelle en éfet ne finit point par la mort de ſon auteur. Les ſucceſſeurs de Grégoire pourſuivirent Henri avec la même vivacité, & ſouleverent contre lui ſes propres enfants, qui le détrônerent. Le malheureux pere, preſque ſans ſecours, & près d'être forcé dans Liége par un fils dénaturé, meurt accablé de douleur & en s'écriant : *Dieu des vengeances, vous vengerez ce crime.* La malédiction fut exaucée. Henri V devenu empe- Fin de la querelle des inveſtitures.

reur par un parricide, ſoutint les mêmes droits que ſon pere, & fut frapé des mêmes foudres. Dépoſé, chaſſé, & rapelé tour-à-tour, il ne put enfin obtenir la paix, qu'en ratifiant le décret du concile de Rome, qui porte que les rois ne donneront plus les inveſtitures par une croſſe, mais par une baguette.

AN. 1073.

Conc. Vormat. ann. 1122.

P. Daniel, t. 2, p. 472.

Ainſi finit la guerre des inveſtitures, guerre qui ſouleva les ſouverains contre Rome, & les fit penſer à prendre des précautions contre les entrepriſes des ſucceſſeurs de Grégoire. On les avoit priſes depuis long-temps en France, ſi nous en croyons Paſquier. *Nous avons eu de toute ancienneté*, dit-il, *trois grandes propoſitions qui nous ont ſervi de bouclier. La premiere eſt, que le roi de France ne peut être excommunié par l'autorité du pape : la ſeconde, que le pape n'a nulle juriſdiction ou puiſſance ſur le temporel des rois : la derniere, que le concile général & univerſel eſt deſſus le pape. Toutefois nous reconnoiſſons en lui cette ſupériorité de chef & ſouverain paſteur de l'égliſe, comme celui qui eſt pour tel avoué par nos premiers & grands docteurs.*

Recherches de la France, l. 3. c. 16, p. 224.

Ibid. c. 13, p. 216.

Le conquérant de l'Angleterre, malgré ſes ſuccès, ne put empêcher la cour de Rome de faire éclater ſes prétentions ſur les Etats qu'il venoit de réduire ſous ſon obéiſſance. Grégoire lui manda par ſes légats, qu'il eût à lui prêter ſerment de fidélité : vaſſelage fondé, diſoit-il, ſur le denier de ſaint Pierre, que les Anglois payoient depuis long-temps à l'égliſe Romaine. Guillaume fit dire au pape qu'il pouroit bien continuer l'aumône : mais au-lieu de rendre hommage, il défendit à ſes ſujets d'aller à Rome. Le pontife s'en plaignit amèrement, & prit le parti de diſſimuler : il n'avoit que trop d'ennemis. Le monarque de ſon côté ménageoit cet eſprit impérieux ſur tout autre article, de peur d'en être traverſé dans ſa nouvelle conquête : ainſi ce différent n'eut aucune ſuite. Cependant le ſoin d'une domination naiſſante ne put ſuſpendre le deſſein que ce prince avoit formé de s'agrandir du côté de la France.

AN. 1073. Guillaume par ſes ménagements échape aux entrepriſes de Rome.

Epiſt. 37, l. 4.

Les Manſeaux avoient ſecoué le joug : il n'eut qu'à paroître pour les réduire. La Bretagne lui refuſoit l'hommage, il ala mettre le ſiege de-

AN. 1076. Il aſſiege Dol, & eſt

vant Dol. Mais Philippe ſollicité par les Bretons, y accourut avec de nombreuſes troupes, le força de lever le ſiege, le chargea dans ſa retraite, lui tua beaucoup de monde, & prit tout ſon bagage. On faiſoit monter cette perte à quinze mille livres ſterlings, ſomme prodigieuſe pour ce temps-là. Cet évènement ramena la paix, qui cependant ne fut pas de longue durée. Guillaume, en partant pour l'expédition d'Angleterre, avoit donné le duché de Normandie à ſon fils aîné Robert, qui dès-lors avoit reçu les hommages des barons de la nation. C'étoit un prince impérieux, hardi, plein de lui-même, plus avide que capable de gouverner, mais infiniment adroit dans le maniment des armes, malgré ſa groſſe & petite taille, qui lui fit donner le ſurnom de *Courte-heuſe*, c'eſt-à-dire, courte-cuiſſe. L'ambitieux fils, ſoutenu du roi Philippe, oſa ſommer ſon pere de le mettre en poſſeſſion d'un Etat qu'il lui avoit cédé. Il n'en reçut d'autre réponſe, ſinon *que ſa coutume n'étoit point de ſe dépouiller avant que de vouloir ſe coucher.* Ce fut le ſujet d'une nouvelle guerre.

AN. 1076. batu par le roi Philippe.

Malmesb. l. 3.

Fragm. de Guillel. conc.

Robert irrité de ce refus, s'échapa de la cour de Normandie, & vint AN. 1076. se réfugier en France, où pour lieu de sûreté on lui donna la petite ville de Gerberoi en Beauvaisis. Guillaume le suivit de près, & assiégea la place, qui fit une vigoureuse résistance. Il arriva dans une sortie, que le fils courant contre son pere, sans le connoître, lui porta un si terrible coup de lance, qu'il le désarçonna & le renversa par terre. Mais l'ayant reconnu au cri qu'il fit en tombant, il se jète à ses pieds, le releve les larmes aux yeux, & le fait monter sur son propre cheval. Guillaume plus outré de se voir à la merci de son fils, que touché de son action généreuse, ne put retenir les emportements de sa colere, & en se retirant, lui donna sa malédiction. Cependant vaincu par les prieres de la reine son épouse & des seigneurs de Normandie, il consentit à le recevoir en grace. Mais cette réconciliation dura peu : Robert toujours inquiet, rompoit souvent avec son pere, & renouoit aussi aisément. Cette vicissitude de révoltes & d'accommodements, faisoit presque toute l'occupation des cours de France & d'Angle-

Il fait la guerre à son fils qu'il reçoit ensuite en grace.

Malmesb. l. 9.

AN. 1079.

terre, lorſque pour un ſujet aſſez lé-
AN. 1087. ger, il s'éleva une ſanglante guerre entre Philippe & Guillaume.

Le roi d'Angleterre devenu valétudinaire de trop de graiſſe, gardoit le lit depuis long-temps, & prenoit des remedes pour diminuer un embonpoint qui l'incommodoit. Philippe un peu trop porté à la raillerie, demanda en plaiſantant à ſes courtiſans : *Quand donc cet homme accouchera-t-il?* Ce bon mot ne devoit que faire rire : il excita une cruelle guerre. Guillaume naturellement colere, fit dire au roi que *quand il ſeroit accouché, il iroit faire ſes relevailles à ſainte Genevieve de Paris, avec dix mille lances en guiſe de cierges.* Il tint parole, entra dans le Vexin François, où il commit d'horribles ravages, aſſiéga & força Mantes, qu'il réduiſit en cendres. On aſſure qu'il porta lui-même du bois dans le feu : ce qui l'échaufa tellement, qu'il fut pris d'un violent accès de fièvre. Pour comble de malheur, ayant voulu franchir un foſſé, il tomba de cheval, & ſe bleſſa mortellement. On fut obligé de le tranſporter ſur un brancard à Rouen, où il mourut quelques jours après, âgé de ſoixante ans.

Sa mort.

Idem, ibid.

Ainſi périt le héros de ſon temps. Il laiſſoit trois fils, Robert qui lui ſuccéda au duché de Normandie & au comté du Maine, Guillaume ſurnommé *le Roux*, qui eut le royaume d'Angleterre, & Henri qui hérita de ſes tréſors avec une penſion de cent mille livres à prendre ſur ſes freres. Il fut enterré à l'abaye de ſaint Etienne de Caen, qu'il avoit fondée. On dit que comme le convoi aprochoit de l'égliſe, un habitant de cette ville ſe mit à crier *Haro*. Ce nom ſeul prononcé étoit un ordre aux magiſtrats d'accourir pour réprimer la violence. On arrêta. Alors le bourgeois expoſa que le feu roi avoit pris pour bâtir l'abaye de ſaint Etienne un fond qui lui apartenoit, & ne lui avoit rien donné en dédommagement. Le peuple auſſi-tôt ſaiſit le corps, qui ſeroit demeuré ſans ſépulture, ſi Henri le cadet de ſes fils, n'eut payé au dénonciateur la ſomme qui lui étoit due.

AN. 1087. Ses enfants.

Orderic. l. 7, p. 660.

L'ambition des princes Normands ne leur permit pas de demeurer longtemps en paix. Robert comme aîné aſpiroit au trône d'Angleterre, & il s'en fût emparé, s'il eût uſé de diligence. Mais il fut prévenu par ſon

AN. 1091. Leurs diviſions.

cadet, qui, loin de lui donner le loiſir de paſſer les mers, vint l'ataquer juſque ſur ſon héritage. Le duc eut recours au roi Philippe, qui d'abord le ſecourut, enſuite l'abandonna, gagné par l'argent de Guillaume *le Roux*. Enfin les ſeigneurs des deux partis ménagerent un accommodement, où le monarque Anglois eut l'avantage : on lui céda toutes les places dont il s'étoit emparé. Ces diviſions entre les freres contribuoient au repos du reſte de la France, qui auroit eu tout à craindre de leur union, & qui n'eut d'autres guerres à ſoutenir, que celles où la généroſité l'engagea vers ce même temps.

AN. 1091. *Malmesb. l. 4.*

AN. 1094. Expéditions des François contre les Sarafins d'Eſpagne.

L'Eſpagne étoit toujours le théâtre de mille ſanglants combats, de ſieges, de meurtres, de ravages & d'horreurs. Les Saraſins y poſſédoient alors la Luſitanie, la Murcie, l'Andalouſie, Valence, Grenade, Tortoſe, & s'étendoient au milieu des terres par de-là les montages de la Caſtille & de Saragoſſe. Les chrétiens n'avoient que l'Aſturie, une partie de la vieille Caſtille, Barcelone, la moitié de la Catalogne, la Navarre, & quelque choſe de l'Aragon. Trop foibles pour

réſiſter ſeuls à la puiſſance des Muſulmans, ils implorerent pluſieurs fois l'aſſiſtance de la France, qui ſous le règne de Philippe fit paſſer pluſieurs armées à leur ſecours. Guillaume duc d'Aquitaine, & Hugues duc de Bourgogne, ſe ſignalerent ſur-tout dans ces pieuſes expéditions, d'où ils revinrent chargés de lauriers & de richeſſes. Mais de tous les princes François, un ſeul y jeta les fondements d'une puiſſance durable. C'eſt Henri, fils de Robert duc de Bourgogne, arrière-petit-fils de Hugues Capet. Ce jeune héros y fit paroître tant de courage, & rendit de ſi grands ſervices au roi de Caſtille, Alfonſe VI, que ce monarque pour ſe l'atacher davantage, lui donna une de ſes filles, & le comté de *Porto* que les Eſpagnols venoient de conquérir ſur les Maures. C'eſt de lui que deſcendent les rois qui règnent aujourd'hui ſur le Portugal : nom qui fut ſubſtitué à celui de Luſitanie, & qui doit ſon origine aux villes de *Porto* & de *Cale*, toutes deux rebâties par le conquérant François.

AN. 1094. *Hiſt. Franc. fragm. apud Duch. t. 4, p. 88, 89.*

AN. 1095.

Les querelles éternelles qui armoient les enfants de Guillaume l'un contre l'autre, en délivrant Philippe

Philippe répudie la reine Berthe.

des alarmes que lui cauſoient de ſi
AN. 1095. redoutables voiſins, devinrent l'époque de ſes malheurs & preſque de ſa perte. Il ne ſongea plus qu'aux plaiſirs, non à ceux où l'on trouve de quoi charmer avec eſprit les dégoûts de l'oiſiveté, mais à ceux qui amoliſſent
Duchesne, t. 4. p. 166. le courage & dégradent la raiſon, la débauche des femmes & du vin. La reine commençoit à ceſſer de lui plaire: il penſa à la répudier, quoiqu'il en eût eu pluſieurs enfants, entr'autres Louis, prince de grande eſpérance, qui ſauva l'Etat ſur le penchant de ſa ruine. Les prétextes pour le divorce ne manquoient pas dans un temps où le moindre degré d'afinité ſuffiſoit pour faire caſſer un mariage. Il ſe trouva des généalogiſtes aſſez intéreſſés pour forger à prix d'argent de faux titres de parenté, & des évêques aſſez foibles pour déclarer nulle, une union contractée depuis vingt ans ſelon les formes ordinaires. Berthe n'étoit ni jeune, ni belle: ſon ſort n'excita qu'une ſtérile pitié. On la vit tranquilement reléguer à Montreuil ſur mer, où elle mourut quelque temps après de chagrin & de misère.

Le roi qui croyoit avoir ſatisfait

aux loix, en ſe ſervant d'elles pour couvrir ſa faute, envoya auſſi-tôt demander la fille du comte Roger, frere de Robert Guiſchard duc de Sicile. Ces princes ſuppoſoient la nullité du mariage de Philippe & de Berthe : l'aliance étoit honorable : elle fut acceptée avec joie. Emme, c'étoit le nom de la princeſſe, partit avec un équipage digne de ſon rang, & aborda ſur les côtes de Provence. Mais elle ne fut point reine de France. Déja le monarque s'étoit laiſſé emporter à d'autres amours. Celle qui avoit ſéduit ſon cœur, ſe nommoit Bertrade de Montfort, épouſe de Foulques le *Réchin*, comte d'Anjou, femme de beaucoup d'eſprit & d'ambition, impérieuſe ou ſouple, grave ou folâtre, prude ou coquette ſuivant le goût de ſes amants. Ce n'étoit qu'avec le plus ſenſible regret qu'elle voyoit ſa jeuneſſe ſacrifiée à un vieillard infirme, gouteux, fantaſque. Elle n'eut pas plutôt apris le divorce du roi, qu'elle lui envoya un homme afidé pour lui propoſer de la faire enlever & de l'épouſer. La réputation de ſes charmes lui répondoit du ſuccès : il fut tel que ſa vanité pou-

AN. 1095. Il épouſe Bertrade de Montfort qu'il enleve à ſon mari.

Hiſt. Rober. Guiſch. Ibid. p. 100.

voit le désirer. Philippe ravisseur, & Bertrade adultère, furent mariés solennellement par les mains d'un évêque de Baïeux, qui pour récompense de sa prévarication, obtint les revenus de quelque bénéfice.

AN. 1095. *Orderic. l. 8, p. 66, §.*

Il met tout en œuvre pour gagner l'évêque de Chartres.

Ce mariage scandaleux fit gémir tous les gens de bien. Les peuples murmurerent; les seigneurs coururent aux armes; les évêques ne cesserent d'aigrir Rome, jusqu'à ce qu'elle eût lancé ses foudres contre les deux époux. Le plus ardent, comme le plus sçavant de ces prélats, étoit Ives de Chartres. Le roi n'oublia rien pour le gagner; mais il ne put y réussir. La violence enfin succéda aux caresses: il fut résolu de s'assurer de sa personne. On se servit pour cela, du prétexte d'une entrevue avec le roi d'Angleterre. C'étoit alors une obligation aux vassaux d'accompagner le prince dans ces sortes d'occasions, comme s'il eût été à la guerre. Philippe envoya ordre au prélat de le venir joindre avec les milices de son évêché. Ives qui soupçonnoit le véritable dessein du monarque, s'excusa de s'y rendre, dans les termes les plus modestes & les plus respectueux. Il commence par

exposer les raisons qui l'en empêchent : raisons tirées des défenses du pape, & du respect dû au prince, puisqu'il seroit obligé de lui dire en présence de tout le monde ce qu'il ne lui dit qu'en secret dans une lettre. Il lui représente le peu de sûreté qu'il y auroit pour lui dans une cour où il a pour ennemi un sexe quelquefois perfide jusque dans ses amitiés : il finit par adresser des vœux au ciel, pour qu'il éclaire l'esprit & touche le cœur de *son excellence*, car il n'y avoit point encore de titres affectés aux têtes couronnées. On disoit indifféremment aux rois, *votre sérénité*, *votre grandeur*, *votre excellence*, *votre grace*; quelquefois aussi, mais rarement, *votre majesté*, qui souvent paroît plutôt une épithète qu'un nom d'honeur, particulièrement propre à la dignité royale.

AN. 1095. *Ivonis epist. epist. 6, t. 4, Duch. p. 219.*

Philippe alors ne ménagea plus rien : il déclara le prélat déchu de la qualité de *fidèle*, abandonna toutes ses terres au pillage, & le fit citer au concile de Reims, qu'il avoit sçu gagner, & qui n'osa cependant prononcer sur la validité de son mariage. Ives se défendit en homme qui

Il est excommunié.

Conc. Rhem. t. 10, conc.

n'avoit ni violé ſa foi, ni ofenſé la
AN. 1095. majeſté royale, & recuſa le jugement
Ibid. de l'aſſemblée ; parce que, ſuivant les canons il ne devoit point être jugé hors de ſa province. Le pape cependant, qui prévoyoit que les évêques de France n'agiroient pas ſelon ſes intentions, donna ſes ordres pour aſſembler un concile à Autun, où le monarque François fut excommunié,
Malmesb l. 4. s'il ne renvoyoit Bertrade. Ce qu'il y eut de plus ſingulier, c'eſt que ce pontife, Urbain II, François de nation, né dans l'obſcurité, oſa fulminer la même ſentence contre ſon roi, non à Romè, mais dans les propres Etats de ce prince, à Clermont en Auvergne, où il étoit venu chercher un aſyle, & dans ce ſynode, où nous verrons qu'il prêcha la croiſade.

Il eſt abſous au concile de Niſmes, & excommunié de nouveau à celui de Poitiers.

Le roi parut enfin ſe ſoumettre, promit de ſe ſéparer d'avec Bertrade, & fut abſous au concile de Niſmes. Mais la ſuite fit bien voir que la politique, plus que la religion, avoit opéré ce changement. La mort de la reine Berthe, celle du pape, le point d'honeur, la paſſion, l'amour, tout devint pour lui un motif de faire ceſſer le triomphe de Rome ; & la com-

teſſe rappellée fut couronnée ſolennellement par deux prélats François. Le ſucceſſeur d'Urbain, c'étoit Paſcal II, homme d'une fermeté égale à celle de ſes prédéceſſeurs, envoya auſſi-tôt deux cardinaux en France, avec ordre d'aſſembler un concile à Poitiers, pour y lancer de nouveaux anathêmes. Ils y trouverent de grands obſtacles. Tout avoit changé de face. Philippe étoit devenu libre par la mort de ſa femme : le comte d'Anjou avoit reconnu l'irrégularité de ſon mariage avec Bertrade : les évêques crioient hautement contre la fierté des ſouverains pontifes, qui s'attribuoient en France une autorité abſolue : les Seigneurs enfin commençoient à ſentir ce qu'ils devoient apréhender pour eux-mêmes, ſi l'on accoutumoit la cour de Rome à voir tout plier ſous ſes ordres. Celui de tous qui s'opoſa le plus vivement aux entrepriſes des légats, fut Guillaume VIII, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, qui avoit alors publiquement une maitreſſe. Il déclara en pleine aſſemblée qu'il ne ſouffriroit jamais qu'on excommuniât en ſa préſence le roi ſon ſeigneur ; & voyant qu'il ne pouvoit rien gagner, il ſe

AN. 1095.

Conc. Pict. c. 10, concil.

leva en colère, & sortit brusquement
AN. 1095. de l'église, suivi de quelques évêques, de plusieurs seigneurs, & d'une partie du peuple, qui disoit mille injures aux ministres Romains. On en vint même jusqu'à la violence. Quelqu'un de ceux qui étoient dans les tribunes, lança contre un des Cardinaux une pierre, qui alla casser la tête d'un ecclésiastique assis à leurs côtés. Ce ne fut plus alors que clameur, que tumulte. La plupart des prélats prirent la fuite : quelques-uns cependant demeurerent, & la sentence d'excommunication n'en fut pas moins fulminée contre le roi.

Efets de ces excommunications.

On ne doit pas croire d'après quelques auteurs anonymes, que le trône pour cela fût déclaré vacant, ou les François déliés du serment de fidélité, ou le royaume mis en interdit. Ce qui semble confirmer cette opinion, est une maniere alors usitée de dater les actes publics, *fait sous le règne de Jésus-Christ régnant en France* : mais d'habiles écrivains ont démontré que longtemps avant son divorce, Philippe se servoit de cette pieuse formule, & qu'elle a été souvent employée avant & après ce prince. On prêchoit com-

Festi. Blondel. Mabill.

me de coutume à portes ouvertes : on adminiſtroit publiquement les ſacremens : le roi même avoit obtenu des évêques, qu'il pourroit faire dire la meſſe devant lui. Tout l'éfet que produiſirent ces excommunications, ſi l'on en croit un auteur contemporain, qui entre là-deſſus dans un grand détail, fut que l'ofice ne ſe faiſoit qu'à voix baſſe & portes fermées dans les lieux où le monarque ſe trouvoit, & que les jours de grandes fêtes il n'étoit plus couronné ſolennellement par les mains des prélats de ſon royaume : on n'en excepte que ceux de la Belgique, qui ne voulurent jamais le regarder comme excommunié. On ne trouve d'ailleurs aucun monument qui prouve, que malgré tant d'anathêmes il ait été en horreur à ſes ſujets : raiſon de plus pour douter, & de l'interdit général où l'on ſupoſe que fut la France ſous le roi Robert, & de l'abandon total où Pierre Damien dit que ce prince fut réduit. Philippe cependant ne laiſſoit pas de ſe trouver dans un grand embaras. Tant d'excommunications devenoient pour quelques vaſſaux un prétexte plauſible de ſe révolter. Ce fut ce qui lui inſpira

AN. 1095.

Orderic. Vital an. 1092, p. 699.

Mézerai, t. 2, p. 517.

Duch. t. 4, p. 145.

la réſolution d'aſſocier ſon fils Louis,
AN. 1103. prince de dix-neuf à vingt ans, mais d'un courage, d'une maturité, & d'une ſageſſe au-deſſus de ſon âge.

Louis, aſſocié au trône, réprime les violences dans le royaume.

La France étoit le théâtre de mille violences. Les Seigneurs avoient tous des châteaux, d'où ils couroient les grands chemins & les rivieres, pillant ou rançonnant les marchands, les eccléſiaſtiques, les veuves, les orphelins, & autres gens ſans défenſe. On ne pouvoit plus voyager qu'en caravanes; & le roi lui-même n'eût oſé aller de Paris à Etampes, ſans avoir une groſſe eſcorte. La capitale étoit comme bloquée par ſept ou huit petites villes, dont les ſeigneurs avoient des troupes qui infeſtoient la campagne : tyrans d'autant plus formidables, qu'ils étoient plus unis par les liens & du ſang & de l'intérêt. Le premier ſoin de Louis fut de réprimer ces brigandages. Tel étoit alors le droit des ſeigneurs, qu'on ne pouvoit ni les arrêter, ni les punir de mort pour crime de rebellion : le prince n'avoit que la voie des armes pour les forcer d'obéir : il prit donc le parti de leur faire une rude guerre, ſe portant par-tout où l'on

Suger. vita Ludov. Groſſ.

reclamoit ſon ſecours, combatant quelquefois plus en ſoldat déterminé, qu'en prince & en capitaine. C'eſt ce qui lui a fait donner le ſurnom de *batailleur*, parce que dans toutes ces petites guerres il étoit ſans ceſſe aux mains avec les perturbateurs du repos public, *bataillant* comme un lion, & preſque toujours avec ſuccès. AN. 1103.

Bouchard, ſeigneur de Montmorenci, refuſoit de ſe ſoumettre à l'arrêt de la cour du roi, qui le condamnoit à réparer les torts qu'il avoit faits à l'abbaye de ſaint Denis. Louis prend auſſi-tôt les armes, porte la déſolation ſur ſes terres, brûle juſqu'à ſon château, & le force d'obéir. Dreux de Mouchi, & Lionnet de Meun tyranniſoient quelques égliſes, l'un dans le Beauvaiſis, l'autre dans l'Orléanois : ils furent châtiés & réprimés. Lionnet aſſiégé dans ſa fortereſſe, & preſſé par le feu que le prince y a fait mettre, ſe précipite de déſeſpoir du haut en bas d'une tour. Mathieu de Beaumont avoit dépouillé Hugues de Clermont, ſon beau-pere, de la moitié de la ſeigneurie de Luzarche : le jeune monarque va au ſecours de l'opprimé, & le rétablit dans ſes droits. *Idem, ibid.* n. 8.

N. 3.

Ebale de Rouci ravageoit les biens
AN. 1103. de l'égliſe de Reims : Louis y court avec une armée de ſept cents hommes, met tout à feu & à ſang ſur ſon
N. 9. territoire, & l'oblige de lui donner des ôtages, pour ſûreté de la promeſſe de ceſſer ſes brigandages. Le châte-
N. 11. lain Humbaud ne vouloit point faire juſtice à un de ſes voiſins, comme il y avoit été condamné ; le prince marche contre lui, réſolu de le forcer juſque dans ſon château de ſainte Sévere, place très-forte ſur les confins du Limoſin & du Berri. Il le trouve retranché ſur le bord d'une riviere : il y entre, la paſſe à la nage, & renverſe tout ce qui oſe s'opoſer à ſon paſſage. Le rebelle étonné de cette intrépidité, demande pardon, & ſe ſoumet.

Ce fut vers ce même temps que commencerent les guerres entre la France & l'Angleterre. Guillaume *le Roux*, devenu maître de la Normandie pendant l'abſence du duc Robert
Orderic. Vital. l. 10. ſon frere, voulut profiter des troubles qui agitoient le royaume, & ne ſe promettoit rien moins que de pouſſer ſes conquêtes juſqu'à la capitale de l'empire François. Le ſujet de la

querelle étoit d'anciennes prétentions sur le Vexin François, qu'il fit sommer le roi de lui reſtituer. Mais il trouva dans le fils de Philippe un jeune héros qui ſçut faire échouer ſes projets ambitieux. Toute cette guerre ſe termina à des ravages, & à quelques combats entre de gros partis, ſans qu'on en vînt à aucune action générale. Le monarque Anglois, obligé de conclure la paix, ala mourir dans ſon royaume, où il fut tué à la chaſſe, d'un coup de flèche tirée par haſard ou à deſſein. Tant de glorieux exploits, en établiſſant la réputation de Louis, le rendoient de jour en jour plus redoutable aux petits tyrans qui déſoloient la France. Guy Trouſſel, l'un des plus déterminés brigands du royaume, craignit de le voir fondre ſur lui: il ofrit de céder Montlhéry, ſi Philippe, fils du roi & de Bertrade, vouloit lui faire l'honeur d'épouſer ſa fille unique. Ce château qui paſſoit alors pour imprenable, étoit depuis long-temps l'objet des vœux du monarque. La propoſition fut acceptée avec joie, & Lo iis, ſans rendre de combat, ſe vit maître d'une place qui depuis pluſieurs années in-

AN. 1103.

Suger vita Ludov. Groſſ.

commodoit tout le pays d'alentour, AN. 1103. & empêchoit la communication de Paris avec Orléans.

Il défait les comtes de Champagne & de Rochefort.

Mais de toutes ces petites guerres, la plus glorieuſe pour Louis fut celle qu'il eut à ſoutenir contre le comte Guy de Rochefort. Ce ſeigneur, favori de Philippe, avoit eu le crédit de faire épouſer ſa fille Lucienne à l'héritier préſomptif de la couronne. *Idem, ibid.* & 10. Les deux jeunes époux étoient parents : le mariage, avant d'être conſommé, fut caſſé par Paſcal II au concile de Troies. Le comte, outré du peu de fermété du Prince ſur cet article, ſe retira de la cour, prit les armes, & engagea pluſieurs ſeigneurs dans ſa révolte, entr'autres Thibaud comte de Champagne. Hugues de Pompone, châtelain de Gournay-ſur-Marne, fut le premier qui arbora l'étendard de la rebellion, en enlevant les chevaux de pluſieurs marchands qui étoient ſous la protection du roi. Louis indigné de cette audace, raſſemble promptement ſa petite armée, & vient l'inveſtir dans ſa forteresſe. Il trouva beaucoup de réſiſtance au paſſage de la riviere : il le força néanmoins. Les ennemis épouvantés de le

voir se précipiter au milieu des eaux pour aller fondre sur eux, abandonnerent leurs retranchements, & se sauverent dans le château. Il fut ataqué avec toutes sortes de machines, mais sans beaucoup de succès. Cependant les vivres commençoient à manquer, & déja, malgré les remontrances de Guy de Rochefort, l'on parloit de capituler, lorsque le Comte de Champagne parut avec de nombreuses troupes. Louis va à sa rencontre, le défait, le met en fuite, & revient devant la place; qui se rend. Elle fut confisquée & donnée aux seigneurs de Garlande. AN. 1105.

Tel étoit l'état des afaires, lorsque l'ambition, la haîne & la jalousie mirent le trouble dans la famille royale. Louis, soit mouvement de curiosité, soit sentiment d'estime, eut envie d'aller passer quelque temps à la cour de Henri I, roi d'Angleterre. Il y étoit à peine, que le monarque Anglois reçut une lettre cachetée du propre cachet de Philippe, par laquelle on le prioit, ou de faire mourir secrètement son hôte, ou de le retenir prisonnier. Henri, tout cruel qu'il étoit, il venoit de faire brûler les yeux au duc Robert

ſon frere aîné, ne voulut ni violer
AN. 1103. l'hoſpitalité, ni ſe rendre le miniſtre de la paſſion de Bertrade; car c'étoit cette méchante femme qui avoit dicté ce fatal arrêt. Louis, averti de tout, repaſſe promptement les mers, vient trouver le roi ſon pere, ſe jète à ſes pieds, & lui aporte, dit-il, la tête d'un criminel qu'il a condamné. Philippe ignoroit abſolument ce qui s'étoit paſſé, il proteſta qu'il n'avoit aucune part à cet horrible deſſein. Le jeune Prince emporté par le feu de l'âge, demanda hautement juſtice de la comteſſe, & jura que ſi on ne lui donnoit ſatisfaction, il ſçauroit en tirer une éclatante vengeance. Cette indiſcrete vivacité ne ſervit qu'à irriter les fureurs de Bertrade : elles alèrent juſqu'à faire empoiſonner un en-
Idem, ibid. nemi trop redoutable par l'eſtime de la nobleſſe, & par l'amour des peuples. Louis dévoré d'un feu ſecret, ne pouvoit prendre ni repos, ni nouriture : il ne fut ſauvé que par les remedes extraordinaires d'un médecin ſans nom, que ceux de la cour traitoient d'ignorant, mais qui eut le bonheur de guérir ſon malade. Un tel atentat réveilla toute ſa haîne pour une

une furie, qui après avoir deshonoré le pere, attaquoit les jours du fils : il vouloit la tuer ; mais le roi vint à bout de les réconcilier : il aimoit sa femme, & ménageoit encore plus un prince, le soutien de son Etat, & l'honneur de sa famille. Pour l'apaiser, on lui donna Pontoise & tout le Vexin François, avantage si considérable, qu'il l'engagea, sinon à oublier, du-moins à dissimuler son ressentiment. AN. 1103.

Cependant le pape étoit passé en France. Philippe lui fit dire qu'il étoit prêt à subir telle pénitence qu'on jugeroit à propos de lui imposer : mais qu'il demandoit la dispense nécessaire pour accomplir légitimement son mariage. On assembla pour cet éfet un concile à Baugenci. Le roi & la comtesse y promirent de n'avoir ensemble aucun commerce, jusqu'à ce que l'Eglise eût déterminé si elle réhabiliteroit leur union. On vint aux opinions ; mais personne n'osa s'expliquer. Rome vouloit que les évêques de France ouvrissent eux-mêmes l'avis : ceux-ci, pour ne point se charget de ce que la décision pouroit avoir d'odieux, vouloient auparavant AN. 1104.

Concile de Baugenci, où l'on ne décide rien sur le mariage du roi.

T. 10, concil.

sçavoir le ſentiment du pape. On vit
AN. 1104. alors à la gloire de la piété, combien l'eſprit de religion eſt diférent de celui de l'intérêt & de la paſſion. Ceux des prélats François, que la faveur de la cour avoit engagés à diſſimuler les déſordres du prince, commencerent à ſe piquer de ſévérité dans une circonſtance où elle pouvoit être dangereuſe: ceux au contraire qui s'étoient opoſés avec fermeté au commerce ſcandaleux du monarque, tels que les évêques de Chartres & de Beauvais, ſe montrerent les plus diſpoſés à lui faciliter les moyens de rentrer dans le bon chemin. On diſputa beaucoup & longtemps : on ne put rien décider.

Le roi reſſentit vivement l'inſulte
AN. 1105. qu'on lui faiſoit, & s'en plaignit avec
Paſcal, epiſt. 33. hauteur. Les plus ſçavants comme les plus ſaints évêques du royaume, en écrivirent fortement au pape, qui fit partir deux légats, avec ordre d'aſſembler un nouveau concile à Paris. Philippe y fut enfin abſous de toutes cenſures, & ſon mariage réhabilité. C'eſt
Chr. Malleac. du-moins ce qu'on peut conjecturer de la ſuite de l'hiſtoire. On y voit les deux époux faire un voyage à Angers, où ils ſont reçus magnifiquement par

ce même Foulques le Réchin que Bertrade avoit quité. Cette princeſſe y eſt honorée de la qualité de reine. Elle vit avec le monarque comme avec un mari : cependant plus d'excommunications, ni de menaces des foudres eccléſiaſtiques : toutes raiſons qui prouvent qu'on leur accorda enfin la diſpenſe néceſſaire pour ſe marier. *Tant la fermeté, dit Mézetai, eſt éficace, même dans le mal.* AN. 1105. *Chr. Andegav. t. 5.* *Abreg. t. 2, p. 518.*

Les croiſades.

Ainſi finit cette grande affaire, qui vu la diſpoſition des eſprits peu éclairés & portés à la révolte, pouvoit devenir funeſte à la maiſon régnante, mais qui n'eut d'autre ſuite que de faire éclater la ſageſſe de deux ou trois prélats François, & les grandes qualités de Louis, fils du roi Philippe & de la reine Berthe. Il nous reſte maintenant à parler d'un évènement mémorable, arrivé durant le cours de ces brouilleries : évènement qui mérite d'autant plus d'avoir place dans ces annales, qu'il regarde les François plus particuliérement qu'aucune autre nation. On devine ſans doute qu'il s'agit des croiſades, ces fameuſes expéditions de nos ancêtres, ſi funeſtes à l'Etat qu'elles dépeuplerent

& apauvrirent; ſi utiles aux papes, qu'elles mirent en poſſeſſion de commander aux princes, & de mettre un tribut ſur le clergé; ſi avantageuſes pour nos rois, qu'elles rendirent plus puiſſants & plus abſolus, tant par l'éloignement de ceux des ſeigneurs qui pouvoient le plus contre-balancer leur autorité, que par la réunion des domaines qu'elles leur donnerent occaſion d'acquérir. La clarté de l'hiſtoire demande que l'on reprenne les choſes d'un peu plus haut.

AN. 1095.

Pierre l'Hermite entreprend de liguer les princes chrétiens contre les Turcs.

La Paleſtine n'étoit plus ce qu'elle avoit été ſous le gouvernement des Juifs. Sa capitale détruite par Veſpaſien, rebâtie par Adrien, ornée par Conſtantin, ruinée par les Perſes, repeuplée par les Saraſins, priſe & reprise autant de fois que ſes voiſins avoient changé de maîtres, gémiſſoit alors ſous la tyranie des Turcs, apelés Selgiucides. Ce peuple naturellement féroce, & d'une autre race que celui qui porte aujourd'hui le même nom, étoit originaire de cette partie de la Sarmatie Aſiatique, qui eſt entre le Mont Caucaſe, le Tanaïs, le Palus Méotide, & la Mer Caſpiene. Ennemi de toute religion, il n'y a

point d'outrages qu'il ne fît aux Chrétiens que la dévotion du temps amenoit dans ces ſaints lieux conſacrés par la naiſſance, les miracles, les ſoufrances & la mort d'un Homme-Dieu. Un pélerin d'Amiens, touché de ces excès dont il avoit été le témoin & l'objet, entreprit d'exciter le pape & les princes à joindre leurs forces pour exterminer ces barbares. Il eſt nommé *Cucupietre* dans les mémoires de la princeſſe Anne, fille de l'empereur Alexis Comnene : on ne le connoît dans notre hiſtoire que ſous le nom de *Pierre l'Hermite*. L'ardent Picard pourſuivit ſon entrepriſe avec un zèle opiniâtre, & eut la gloire de réuſſir. C'étoit un gentilhomme, dit-on, prêtre & ſolitaire, d'une petite taille, d'une figure hideuſe, mal fait, mal vêtu, mais qui cachoit une grande ame ſous un extérieur ignoble. Il ſçut ſi bien perſuader Urbain II, que ce Pontife charmé de l'honeur qui lui reviendroit d'une ſi belle expédition, lui ordonna d'aller dans toutes les cours pour diſpoſer les rois & les ſeigneurs à l'exécution de ce grand projet.

AN. 1095.

Guil. Tyrius, l. 1, c. 1.

Robert. Monach. l. 1.

Pierre aſſuré du ſufrage de Rome, court de province en province, nu-

AN. 1095. pieds, nu-tête, tenant à la main un grand crucifix, prêchant avec enthousiaſme, & verſant à propos des torrents de larmes. On ſçait ce que peut ſur le peuple un air de prophête, ſoutenu d'une grande auſtérité de vie & de mœurs. Tout étoit peuple alors, par la profonde ignorance qui régnoit à la cour comme à la ville & à la campagne. Tout parut embraſé du même feu que le dévot hermite : l'Italie, la France & l'Allemagne témoignerent une extrême impatience de voir former une ligue pour un ſi glorieux deſſein. Le pape, informé des progrès de ſon précurſeur, tint un concile à Plaiſance, où ſe trouverent quatre mille eccléſiaſtiques de tout rang, & plus de trente mille laïques. Les ambaſſadeurs d'Alexis Comnene y parurent pour demander l'aſſiſtance des princes chrétiens contre les Muſulmans, qui menaçoient les reſtes du Chriſtianiſme en Orient. Urbain apuya leur demande par un diſcours ſi vif & ſi pathétique, qu'il tira les larmes des yeux. Mais ce n'étoit point de l'Italie que Conſtantinople devoit attendre du ſecours. Le pape ne cherchoit qu'à augmenter l'autorité du ſaint ſiege par la conquête d'un nouveau

Le pape convoque pour cet éfet un Concile à Plaiſance.

Concil. Placent. t. 10, concil.

royaume : & les princes Italiens trop enchantés des délices de leur pays, n'avoient nulle envie d'aller ſe batre dans une terre couverte de rochers arides. AN. 1095.

On fut donc obligé d'aſſembler un autre concile à Clermont en Auvergne, où ſe rendirent treize archevêques, deux cent vingt-cinq évêques : plus de trois cents abés, & une multitude prodigieuſe de toutes ſortes de perſones. Le pape y harangua dans la grande place, & repréſenta d'une maniere ſi touchante la prophanation des lieux ſaints, la miſere & l'oprobre des chrétiens d'Orient, le danger enfin où étoit l'Europe, ſi on ne s'opoſoit aux progrès des infidèles, que toute l'aſſemblée s'écria d'une voix unanime. *Dieu le veut, Dieu le veut.* Paroles qui furent long-temps le cri de guerre & la deviſe des *Croiſés*. C'eſt ainſi qu'on apela ceux qui s'enrôlerent pour cette expédition, parce que tous portoient une croix d'étofe rouge ſur l'épaule droite (*a*) ou au chaperon. AN. 1096. Concile de Clermont, où la ligue eſt réſolue. *Concil. Clarom. Ind.* *Hiſt. Belli ſacri. t. 1. Muſæi Italici.*

(*a*) Poëme MS. intitulé *le Roman du Renard*, rapporté par Ducange, au mot *Crux*.

Mais comment que il en doie eſtre,
La Croix eſt en m'épaule deſtre;
L'eſcharpe & bordon li aportent, &c.

AN. 1096. On ne pouvoit la recevoir que des mains du pape, des évêques, des abés, ou des eccléſiaſtiques conſtitués en dignité. Delà eſt venu le nom de *Croiſade.*

Empreſſement pour prendre la croix.

Ce concert, toujours ſi rare dans les grandes aſſemblées, fut regardé comme un vrai prodige. Le pape y trouvoit *une impreſſion manifeſte de la volonté ſuprême, un oracle inſpiré du ciel, un préſage certain de l'heureux ſuccès d'une guerre que Dieu vouloit.* Miracle qui ſemble confirmé par la remarque d'un auteur contemporain, qui obſerve que le même jour que la Croiſade fut publiée à Clermont, on en eut nouvelle dans les pays les plus éloignés, en orient & en occident. Mais ſi l'on examine la choſe avec les yeux de la raiſon, on n'y verra rien que de très-naturel & dans l'ordre commun des évènemens humains. Le concile n'étoit preſque compoſé que de François, nation également guerriere & amie de la nouveauté. Les ſeigneurs inquiets, indépendants, ruinés par le libertinage; les eccléſiaſtiques dégoûtés d'une profeſſion qui proſcrit la licence; les moines ennuyés d'un genre de vie qui les ſépare du reſte du monde,

Belderic. archiep. l. 2.

Robert. Monach. l. 1.

le peuple accablé d'impôts & de miſere, tous les états plongés dans la débauche ou la ſuperſtition, ne cherchoient que les occaſions de ſe ſignaler ou de s'enrichir. On défendoit de pourſuivre les Croiſés pour dettes : on les afranchiſſoit de toute impoſition : on permettoit aux gentilshommes d'engager leurs terres : on mettoit les biens du roturier ſous la protection de ſaint Pierre, protection alors très puiſſante : on propoſoit à tous une entiere rémiſſion de leurs péchés : on leur ouvroit enfin le ciel, ſans autre pénitence que de ſuivre la plus chere de leurs paſſions, qui étoit de voyager & de faire la guerre.

AN. 1095.

Rigord. p. 26.

Spicileg. Ach. l. 6, p. 466.

On ſe croiſa donc à l'envi : les uns par libertinage, les autres par un faux zèle de religion, ceux-ci pour ſe faire un nom, ceux-là pour changer de place : quelques-uns pour ſe ſouſtraire aux importunités de leurs créanciers, quelques-autres pour aller chercher dans un pays étranger une fortune plus favorable que celle dont ils jouiſſoient dans leur patrie. Evêques, abés, moines, ſeigneurs marchands, ouvriers, laboureurs, vieillards, femmes, en-

Divers motifs des Croiſés ; leur nombre.

Guillel. Tyr. l. 1, c. 5.

Balderic. Dolen. l. 1.

fants, tout voulut être de cette expé-
AN. 1096. dition. Il n'y eut que les rois qui ne ſe laiſſerent pas emporter à cette pieuſe fureur : mais ils permirent à leurs vaſſaux & à leurs ſujets de prendre la croix. Les auteurs contemporains font monter le nombre de ces premiers croiſés à *plus de ſix millions d'ames. On eut cru*, dit la princeſſe Anne Comnene, *que l'Europe arrachée de ſes fondements, alloit tomber ſur l'Aſie.* On ſe donna rendez-vous à Conſtantinople. Mais de cette multitude éfroyable de vagabonds qu'on fit partir par diférents chemins, les uns ne paſſerent pas l'Italie ou l'Alemagne, & revinrent ſur leurs pas, rebutés des peines d'un voyage où ils ne s'étoient figurés que délices : les autres périrent de maladies, de faim, de ſoif & de fatigues. Plus de quatre-vingt mille ſe rangèrent ſous les drapeaux de Pierre l'Hermite, qui ne put ſe refuſer à la vanité de commander une armée, en froc, en ſandales & ceint d'une groſſe corde. Bientôt il aprit par une funeſte expérience, que rarement on réuſſit, lorſque l'on ſort des bornes de ſon état.

Fulcher. Car. not. p. 812, t 4, Duch. Malmesb. l. 4, p. 133.

Le dévot général partagea ſon ar-

mée en deux corps. Le premier, ſous la conduite d'un gentilhomme François, nommé Gautier *ſans argent*, après avoir traverſé paiſiblement la Hongrie, s'émancipa, & commit d'horribles déſordres dans la Bulgarie. On ſe réunit pour exterminer ces brigands, qui furent taillés en pieces. Ce qui échapa à l'épée des vainqueurs, alla camper avec ſon commandant ſous les murs de Conſtantinople, où l'empereur Grec leur fit fournir des vivres juſqu'à l'arrivée du ſecond corps qui étoit ſous les ordres de Pierre l'Hermite. Ce guerrier ſolitaire, par une action qui n'eſt ni d'un prêtre, ni d'un chrétien, entreprit, contre la foi jurée, de venger la défaite de ſon lieutenant ſur Malleville, place forte ſur les frontieres des Hongrois & des Bulgares. La ville fut priſe d'aſſaut, livrée au pillage, & tous ſes habitants égorgés. Les deux nations juſtement irritées de cette perfidie, tomberent ſur lui avec toutes leurs forces, lui tuerent dix mille hommes, lui enleverent ſes bagages, ſes chariots, ſes proviſions & ſon argent. Il eut beaucoup de peine à ramaſſer les débris d'une armée que la crainte avoit diſ-

AN. 1096. Pierre l'hermite ſe fait général d'armée : il eſt batu, ainſi que ſon Lieutenant.

Guillelm. Tyr. l. 1, c. 8.

Idem, ibid. c. 19 & 20.

perſée dans les bois & ſur les monta-
AN. 1096. gnes. Mais enfin il fut aſſez heureux pour rejoindre Gautier, qui prévenu des plus hautes idées en faveur de cette idole des Croiſés, ne s'atendoit pas à le recevoir dénué de tout, & mourant de faim.

Deux autres armées de Croiſés ſont exterminées par les Hongrois.

Ce ne furent pas les ſeuls échecs qu'eſſuyerent ces armées de fanatiques. Celle du prêtre Godeſcald, compoſée de quinze mille Lorains & Alemands fut encore plus maltraitée. Il n'y a point de brigandages, de violence & de cruautés qu'elle n'exercât ſur les lieux de ſon paſſage. Toute la Hongrie prit les armes contre de ſi dangereux hôtes : il furent inveſtis, déſarmés, maſſacrés : il n'en échapa qu'autant qu'il en faloit pour aller porter dans leur pays la nouvelle de ce triſte déſaſtre. Une autre troupe de plus de deux cent mille hommes, François, Anglois, Flamands, Lorains, Alemands, vil amas de gens perdus de débauches, s'imagina qu'allant défendre la religion, il faloit commencer par exterminer les Juifs ſes ennemis. Il y en avoit beaucoup à Verdun, à Spire, à Vorms, à Cologne, à Maïence : ils furent égorgés

Idem, ibid. c. 27.

Ibid. c. 29.

ſans diſtinction d'âge, ni de ſexe. On vit ſe renouveler en cette occaſion les tragiques exemples de Sagunte & de Capoue : les meres devenues furieuſes, poignarderent leurs enfants : les maris fendirent le ventre à leurs femmes & ſe tuerent eux mêmes, pour ne pas tomber entre les mains des barbares. Le ciel devoit une éclatante vengeance à une ſi exécrable inhumanité : il en fit une punition qui doit à jamais éfrayer ceux qui ſe ſervent de la religion pour déshonorer ſon auteur par leurs crimes. Cette éfroyable multitude de ſcélérats trouva encore dans la Hongrie ſon châtiment & ſon tombeau : elle y périt victime de la frayeur du fer, des eaux & de ſes forfaits. AN. 1096.

Ménagement de l'empereur Alexis pour ces premiers Croiſés.

Cependant le général Hermite avoit reçu un renfort conſidérable de Lombards, de Génois, de Piémontois, & autres peuples d'Italie. C'étoient autant de brigands que le maſſacre de leurs prédéceſſeurs ne put contenir : ils ſe mirent à ravager les environs de Conſtantinople, où on leur avoit permis de camper. L'empereur Alexis pouvoit les punir, comme leurs compagnons l'avoient été en Hongrie, & dans la Bulgarie : mais par une mo-

dération digne de tous les éloges, il
AN. 1096. ne ſongea qu'à s'en débaraſſer, & leur fournit des bateaux pour les tranſporter au-delà du Boſphore dans la Bithynie.

On raconte de lui pluſieurs autres traits également glorieux à ſa mémoire. Il étoit aſſis ſur ſon trône dans une cérémonie publique : un certain comte François que l'hiſtoire ne nomme point, vint ſe placer à ſes côtés, diſant tout haut : *Voilà un plaiſant ruſtre que ce Grec, de s'aſſeoir devant des gens comme nous.* L'empereur ne fit que ſourire. Bohémond, à la vue d'un magaſin de meubles précieux & de bijoux de toute eſpece, entaſſés ſans ordre dans une des chambres du palais de Conſtantinople, s'écria dans un excès d'admiration : *Eſt-il poſſible qu'on néglige de ſi belles choſes! Si je les avois en ma puiſſance, je me croirois le plus riche prince de la terre.* Le ſoir même Alexis lui envoya toutes ces richeſſes.

Ann. Comm. Alex.

Ce qu'il faut penſer de ce prince ſoit en bien, ſoit en mal.

C'eſt ſans doute ce qui a donné lieu aux hiſtoriens Grecs de nous repréſenter ce monarque comme un prince également ſage, modéré, généreux & politique. Les Latins au contraire le-

traitent de cruel, d'avare & de perfide, qui ſous l'aparence de l'amitié, ne cherchoit qu'à traverſer les Croiſés, ou à faire périr leurs armées. On doit ſe défier des uns & des autres. Alexis avoit été inſulté par les princes Normands, qui peu contents de lui avoir enlevé la Pouille, la Calabre & la Sicile, étoient venus l'ataquer juſque dans la Thrace. Il n'ignoroit pas que ces conquérants de l'Italie avoient formé le projet de s'emparer de la Grece : il ſçavoit les déſordres dont cette ligue éfroyable de chrétiens avoit tracé ſa route : il voyoit ſon propre pays expoſé à leurs brigandages : rien de plus naturel que de lui voir prendre des précautions contre une multitude dangereuſe, dont il ne vouloit pas être l'eſclave. Mais les loix de l'honeur doivent toujours être ſacrées aux grandes ames, & la trahiſon, odieuſe dans un particulier, devient abominable dans un prince. C'eſt en deux mots l'excuſe & la condamnation de ce monarque, ou, ſi l'on veut, le malheur des circonſtances où il ſe trouva. AN. 1096.

Il ne paroît pas en éfet que d'abord il ait eu de mauvais deſſeins. C'eſt du-moins ce qu'on peut conjecturer, L'armée de Pierre l'Hermite eſt maſſacrée par

& de ſon attention à fournir des vi-
AN. 1096. vres à l'armée de Pierre l'Hermite,
Soliman, Soudan de Nicée. & du ſage conſeil qu'il lui donna, de ne point trop s'engager avant l'arrivée des princes croiſés. Mais il avoit afaire à une multitude de gens peu diſciplinés : on ne voulut rien écouter. Bien-tôt l'eſprit de diſcorde ſe mit dans cette troupe de vagabonds. Les Italiens & les Alemands ſe ſéparerent des François, qui les traitoient avec
Guillelm. Tyr. l. 1, c. 24. trop de hauteur & de mépris. Un nommé Renaud qu'ils élurent pour leur chef, les conduiſit juſqu'à deux lieues de Nicée, où ils emporterent une petite ville l'épée à la main. Soliman, ſoudan de Nicée, tomba ſur lui avec des troupes aguerries, le batit, lui enleva ſa nouvelle conquête, le fit priſonnier, & le força de ſe faire Turc : exemple qui fut ſuivi de la plupart de ſes ſoldats. Le malheureux hermite, déſeſpéré de cette apoſtaſie, ſe retira à Conſtantinople avec la réputation d'un fanatique, qui avoit eu la folle ambition de ſe mettre à la tête d'une armée de furieux. Les François moins éfrayés qu'irrités de cet échec, entreprirent de venger la mort de leurs freres. Ils furent envelopés par le ſou-

dan victorieux : tout fut tué ou pris. Gautier *ſans argent* y périt avec Raymond de Breis, Foucher d'Orléans, Gautier de Breteuil, & Geofroi Burel. Le vainqueur marche auſſi-tôt à l'ataque du camp des chrétiens, le force, paſſe au fil de l'épée tout ce qui oſe lui réſiſter, & n'épargne que les enfants, dont il fait autant d'eſclaves. AN. 1096.

Caractere des Princes croiſés.

Tel fut le ſort déplorable de cette premiere armée des Croiſés. Celle qui la ſuivit, plus diſciplinée, moins enthouſiaſte, n'eut beſoin que de paroître, pour remplir l'Aſie du bruit de ſes victoires. On dit communément que Godefroy de Bouillon en fut le généraliſſime : c'eſt une erreur. Elle comptoit autant de commandants, que de princes, de grands ſeigneurs, & de peuples diférents. *Chacun d'eux avoit un égal pouvoir, & aucun ne recevoit l'ordre d'un autre.* Les François n'obéiſſoient qu'à des chefs de leur nation. Ceux du Vermandois marchoient ſous les drapeaux de leur comte Hugues le Grand, frere du roi Philippe, prince d'une probité égale à ſon courage, auſſi grand capitaine que brave ſoldat. Ceux de Nor-

Albert. Aquens. pag. 224, tom. 1. Geſtor. Dei per Franc & Balderic. p. 84.

mandie étoient conduits par leur duc
AN. 1096. Robert, qu'on nous repréſente comme un lion dans les combats, comme un très-petit eſprit dans la conduite : homme violent, incertain, leger, avare par goût, magnifique par oſtentation, voluptueux autant que ſuperſtitieux. Ceux de Chartres & de Blois avoient à leur tête le comte Etienne, cet oracle de la ligue, dont l'avis décidoit toujours : ſeigneur ſi riche en poſſeſſion, qu'on diſoit communément en France, qu'il poſſédoit autant de places & de châteaux qu'il y a de jours dans l'année. Il s'en faloit beaucoup que ſa valeur répondît à ſa puiſſance : intrépide dans les dangers ordinaires, timide à la vue des grands, il prit honteuſement la fuite à l'arrivée des troupes de Soliman. Ceux de Flandre ne prenoient l'ordre que de leur comte Robert, prince très-vaillant, mais plus fait pour aller en parti, que pour commander une armée. Ceux de Toulouſe combatoient ſous les enſeignes du fameux Raimond de S. Gilles, vieux guerrier, qui prit la croix par pénitence, & qui fit des actions de héros par habitude. On ne parle dans nos hiſtoires

Tudebod. hiſt. Hieroſ. itin. de Duch. t. 4, p. 789.

des Croiſades que de Godefroy de Bouillon, au contraire dans les annales des Saraſins il eſt beaucoup mention du comte de Toulouſe, & fort peu de Godefroy. AN. 1096. *Longuerua. na 1. part. p. 2.*

Les Italiens ſe raſſembloient ſous les étendards de Bohémond, fils de ce Robert Guiſchard, conquérant de la Sicile. C'étoit un guerrier conſommé dans l'art militaire, livrant une bataille auſſi facilement qu'un autre alloit en parti : homme infatigable, ſoufrant la faim & la ſoif au-delà de ce qu'on peut croire, adroit, ruſé, le plus politique des princes croiſés, & peut-être le plus grand, s'il eût eu plus de ſincérité & de déſintéreſſement. Godefroy de Bouillon, duc de Loraine, conduiſoit ſoixante-dix mille hommes d'infanterie, & dix mille cavaliers, armés de toutes pièces, ſous pluſieurs bannieres de ſeigneurs, tous rangés ſous la ſienne, tous Lorains ou Alemands. Les hiſtoriens de ce temps s'accordent à nous le repréſenter comme un héros qui a ſçu réunir toutes les grandes qualités de ceux que la fable a imaginé, la ſageſſe d'un Neſtor, la prudence d'un Ulyſſe, la valeur d'un Achille, la

force d'un géant, *la douceur enfin & la vertu d'un moine qui auroit l'eſprit de ſon état.* On ſent toute la dificulté qu'il y avoit de concilier tant de chefs, ſi diférents de caractere, d'humeur & d'intérêt. Cet éfort étoit réſervé à la ſageſſe d'Aimard de Monteil, évêque du Puy en Velay, légat du ſaint ſiege pour cette expédition : prelat également diſtingué par ſa ſcience & par ſa piété, qui n'entendoit pas moins la guerre, que ce qui regardoit la religion.

AN. 1096.

Geſt. Dei per franc. t. 3, p. 35 & 548.

Ils rendent hommage à l'empereur Grec.

On voit par la conduite de pluſieurs de ces princes, gens ſages d'ailleurs, ce que peut l'eſprit de ſuperſtition juſque ſur les plus grands courages. Godefroy & Baudouin ſon frere engagerent le duché de Bouillon au chapitre de Liege, & le comté de Stenai à l'évêque de Verdun : Robert, duc de Normandie, vendit ſon patrimoine à ſes freres pour quinze mille marcs d'argent : Robert comte de Flandre ſe défit auſſi de ſes Etats : exemple qui fut ſuivi d'un grand nombre de gentilshommes. C'étoit à qui vendroit ſon bien pour fournir aux frais de cette expédition, où le ſeul clergé s'enrichit par l'aquiſition

de ces mêmes terres dont la nobleſſe ſe dépouilloit généreuſement pour aller ſervir Jéſus-Chriſt. On s'imaginoit qu'on n'avoit beſoin que d'argent & d'armes pour conquérir des royaumes en Aſie. Cependant ces fiers conquérants étoient à peine aux portes de Conſtantinople, que l'empereur Grec leur propoſa de lui faire hommage des pays qu'ils venoient ſubjuguer. Les princes eurent peine à ſe réſoudre à cette honteuſe démarche : mais enfin gagnés par les careſſes d'Alexis, tous eurent la foibleſſe de prêter le ſerment qu'on exigeoit. Il n'y eut que Raymond de ſaint Gilles qui proteſta conſtament qu'il perdroit plutôt la vie, que de ſe faire vaſſal d'un étranger. *Il jura néanmoins qu'il n'entreprendroit rien contre l'honeur & la vie d'Alexis, à condition que ce monarque garderoit inviolablement tout ce qu'il leur avoit promis.* C'eſt tout ce qu'on put obtenir de lui.

AN. 1096.

Guiber. Abb. c. 15.

Robert. monach. l. 2.

Toutes les querelles étoient terminées. Hugues le Grand, devenu libre par la valeur du duc de Loraine, avoit joint ſon libérateur, accompagné de Drogon de Néelle, de Clerembaud de Vendeuil & de Guil-

Revue de l'armée, & le nombre des croiſés.

laume de Melun ſurnommé *le Charpentier*, parce que la hache à la main il *charpentoit* d'une terrible maniere tout ce qui s'offroit à ſes coups. L'empereur batu d'abord par Godefroy, enſuite par Tancrede neveu de Bohémond, enfin par Raimond de ſaint Gilles, s'étoit vu forcé de promettre avec ſerment, qu'il aideroit les princes de tout ſon pouvoir par terre & par mer. L'armée des Croiſés ſe mit auſſi-tôt en marche, & paſſa dans l'Aſie mineure où l'on en fit la revue. Elle ſe trouva de cinq cent mille hommes de pied, & de cent trente mille cavaliers. La dificulté étoit de nourir cette prodigieuſe multitude. Les Vénitiens incertains du ſuccès de la guerre, & craignant de ruiner leur commerce en Aſie, refuſerent d'abord de s'en charger. Les Génois plus hardis, les Piſans & les Grecs à leur exemple, équiperent des flotes chargées de proviſions, qu'ils vendoient aux princes ligués, en côtoyant le pays qu'ils alloient conquérir. On vit par ce moyen rentrer en Europe une partie de l'or & de l'argent qui en étoit ſorti; & Gênes, enrichie par ce trafic devint bientôt une puiſſance.

AN. 1096. *Guib. Abb. l. 4, c. 4.*

La premiere entrepriſe des Croiſés fut le ſiége & la priſe de Nicée, capitale de la Bithynie. On batit deux fois les armées des deux Solimans, pere & fils. Les Turcs & les Arabes ne connoiſſoient ni ces grands chevaux de bataille, ni ces eſcadrons hériſſés de fer, ni ces énormes forêts de lances : ils n'en purent ſoutenir le choc, & furent défaits avec un horrible carnage. Ces deux victoires répandirent ſi fort la terreur, que toutes les villes de moindre conſéquence ouvrirent leurs portes aux vainqueurs. Le comte Baudouin alla juſqu'en Méſopotamie, s'empara d'Edeſſe, & d'un vaſte pays qui le reconnut pour ſon prince. On s'avança enſuite du côté d'Antioche, qui fut aſſiegée. Cette Ville, capitale de la Syrie, l'une des plus grandes du monde après Rome & Conſtantinople, étoit défendue par une garniſon de trente mille hommes, tant infanterie, que cavalerie. Les Soudans l'avoient fortifiée avec un ſoin extrême. Elle avoit des proviſions en abondance, des machines de guerre de toute eſpece, & d'habiles ingénieurs pour les mettre en uſage. La diſette de vivres dans le

AN. 1097.

Priſe de Nicée & d'Antioche de Syrie.

Guillelm. Tyr. Tudebod. Rober. monach. & alii.

AN. 1097.

camp de chrétiens, les pluies continuelles, les ſorties auſſi fréquentes que meurtrieres, les combats perpétuels qu'il faloit livrer chaque fois qu'on alloit au fourage, tout contribua à rendre ce ſiége l'un des plus dificiles & des plus mémorables qu'on eût encore vus. Il duroit depuis ſix mois, & les princes croiſés n'étoient pas plus avancés que le premier jour. Ils euſſent été contraints de le lever honteuſement, ſi un oficier Turc ne leur eût promis de leur livrer la place, à condition que Bohémond en demeureroit le ſeul poſſeſſeur. Toute l'armée y conſentit. Pirrhus, c'étoit le nom du traître, livra trois tours où il commandoit. Le prince de Tarente y monta la nuit avec des échelles : tout fut paſſé au fil de l'épée : & l'on fit un prodigieux butin.

Guillel. Tir. l. 5, c. 16, 17 & ſeq.

Prodiges de valeur & de force de la part de Godefroy.

Ce fut dans les différents combats que l'on fut obligé de ſoutenir à l'attaque d'Antioche, que Godefroy de Bouilllon fit ces prodiges de valeur & de force dont toute la terre a parlé. Il ne donnoit pas un coup de ſabre, qu'on ne vît voler des têtes, où des mains, ou des bras entiers avec le cimeterre. On raconte qu'étant attaqué par

par un des principaux chefs des ennemis, il lui déchargea un si furieux revers, qu'il lui fendit la tête & le reste du corps jusqu'à la selle du cheval. Une moitié, dit-on, tomba par terre; l'autre, comme par miracle, demeura ferme sur l'étrier, & fut emportée dans la ville par l'animal, que le mouvement des éperons ne cessoit d'agiter. Ce spectacle répandit la consternation, l'horreur & le désespoir dans tous les cœurs.

AN. 1097. *Tudebod. l. 3, p. 789, Guill. Tyr. l. 5, c. 6, p. 701, Albert. Aquens. l. 3. c. 85, p. 238. Robert monarch. l. 4, p. 60, & l. 9, p. 75.*

Le danger cependant n'avoit pas cessé par la prise de la capitale de Syrie. Les chrétiens en étoient à peine les maîtres, qu'ils s'y virent assiégés par une nouvelle armée de Turcs beaucoup plus nombreuse que les précédentes, commandée par un chef de réputation nommé Corbagat. Cet habile général, après s'être rendu maître de tous les forts que les Croisés avoient fait élever, alla camper dans la plaine qui est entre l'Oronte & les montagnes, d'où il tenoit Antioche bloquée, & lui coupoit les vivres : la faim & les maladies y auroient fait périr les princes, si par un beau désespoir ils ne fussent sortis en bataille, résolus de mourir en

Les princes croisés battent l'armée Turque, qui étoit venue leur couper les vivres.

Gesta Franc. Tudebod. & alii.

braves gens, ou de ſe faire un paſſage
AN. 1097. à travers le camp des infidèles. Hugues le Grand fut le premier qui ſe mit en marche, faiſant porter devant lui le grand étendard de l'armée chrétienne. Un corps de deux mille Turcs s'avança pour lui couper chemin; il fut renverſé, culbuté & taillé en pièces. Le but de cet ouvrage ne permettant pas les petits détails, on ne s'arrêtera point à repréſenter ce brave prince courant la lance baiſſée contre le plus terrible des Turcs, qu'il perce de part en part. Il ſuffira de remarquer que nos hiſtoriens n'ont pas aſſez rendu juſtice à la mémoire de ce héros, moins riche en poſſeſſion, moins puiſſant en vaſſaux, que la plupart des princes croiſés, mais du-moins leur égal par les qualités qui font le grand homme. Les chrétiens lui durent en grande partie le ſuccès de cette glorieuſe journée. L'armée de Corbagat fut ou diſperſée, ou paſſée au fil de l'épée.

Robert. mon. ibid.

Cette victoire en aſſurant Antioche
AN. 1099. aux Croiſés, leur ouvrit un paſſage à Jéruſalem, dont la conquête étoit l'objet de leur vœu. On s'empara ſur la route, de Ptolemaïs, depuis S. Jean

Priſe de Jéruſalem.

d'Acre ; de Lidda, autrement Dioſpolis, de Rama ou Arimathie ; de Nicopolis, autrefois Emmaüs ; & de pluſieurs autres places. On arriva enfin devant la ſainte cité dont on forma le ſiege. Cette ville moins grande, mais beaucoup plus forte qu'Antioche, étoit alors ſous la domination du calife d'Egypte, qui venoit de la reconquérir ſur les Turcs, qui l'avoient enlevée aux Saraſins. Elle étoit défendue par une garniſon de trente mille hommes, outre vingt mille habitants capables de porter les armes. Il s'en faloit beaucoup que l'armée des Croiſés fût auſſi nombreuſe. Les ſieges de Nicée, d'Antioche & d'Edeſſe, les garniſons qu'on avoit été obligé d'y laiſſer, trois ou quatre batailles, quantité de petits combats, la faim, la ſoif, les maladies, les déſertions l'avoient ſi fort afoiblie, qu'elle n'étoit plus que de vingt-deux à vingt-trois mille hommes efectifs. Mais la valeur ſupléa au nombre. L'avant-mur fut emporté du premier aſſaut, & la ville du ſecond, après cinq ſemaines de ſiege. On ne fit aucun quartier aux infidèles : tout ce qui n'étoit pas chrétien fut égorgé.

AN. 1099.

Guillelm. Tyr. l. 8, c. 4.

Idem, ibid. c. 21.

AN. 1099. Ici l'hiſtoire nous préſente un ſpectacle auſſi ſingulier qu'édifiant. Ces fiers vainqueurs, tout dégoutants de ſang, paſſent en un moment de la fureur du carnage, aux ſentiments de la plus tendre piété. On quite le caſque, la cuiraſſe & l'épée : on ſe revêt de l'habit de pélerin : on va nu-pieds en proceſſion ſe proſterner devant le ſaint Sépulcre, qu'on arroſe de ſes larmes. Un célebre moderne, toujours en garde & peut-être trop prévenu contre le merveilleux, ne croit pas cette tendreſſe compatible avec l'emportement du maſſacre. Cependant ſi on en juge d'après les définitions qu'il nous a mille fois données du fanatiſme & de la ſuperſtition, on n'y trouvera rien que de très vraiſemblable. C'étoit par eſprit de religion qu'on égorgeoit ces malheureux : on s'imaginoit faire un œuvre très agréable à Dieu : on alloit avec dévotion lui ofrir des victimes qu'il déteſte, il eſt vrai, mais qu'on croyoit devoir lui plaire. Le même homme peut être dévot & fanatique. Quant à l'impoſſibilité morale qu'une armée de vingt-deux mille chrétiens emporte une ville défendue par ſoixante

Piété des Croiſés.

Abreg. chr. de l'hiſt. univ. prem. part. p. 134.

Idem.

mille Saraſins, il ne nous apartient pas d'en prononcer. Il n'eſt permis qu'au premier génie de la France de conteſter des faits raportés par tous les auteurs contemporains. AN. 1099.

Les Croiſés, maîtres de Jéruſalem, s'aſſemblerent pour lui donner, non pas un roi, mais un duc, qui la gouvernant avec une autorité ſouveraine, pût la défendre contre les armées des Turcs & des Saraſins. Le comte de Toulouſe s'en excuſa ſur ſon grand âge : le duc de Normandie, moins par modeſtie que par averſion pour les afaires, refuſa pareillement de s'en charger : le comte de Flandre s'en défendit également par le même principe : il brûloit du deſir de retourner dans ſes Etats pour y jouïr des douceurs de la paix. On jeta donc les yeux ſur Godefroy de Bouillon, qui enfin accepta une commiſſion très glorieuſe en elle-même, mais en même temps très délicate dans ſes ſuites. On lui fait honeur de n'avoir voulu prendre ni le nom de roi, ni les ornements de la royauté dans une terre où le Roi des rois avoit été couroné d'épines. Ce fut moins piété, que ſageſſe. Le titre de royaume ne pouvoit

Godefroy eſt élu duc ou baron de Jéruſalem.

Raimund. de Agil. p. 179. Henric. Hurtidon. p. 377.

Guibert. Abbas, p. 539.

Tudebod p. 812.

gueres convenir à une ville qui n'a-
AN. 1099. voit qu'une vingtaine de villages dans
Duch. t. 4, 402. ſa dépendance. C'eſt auſſi ce qui lui a fait doner celui de principauté ou baronie. De-là vient encore que ce prince dans tous les actes publics ne prend d'autre qualité que celle de baron de Jéruſalem ou du ſaint Sépulcre. Quelques auteurs cependant lui donnent le nom de roi, mais d'un *royaume infiniment petit & preſqu'honteux:*
Guill. Malmesb. p. 147. c'eſt l'expreſſion d'un hiſtorien Anglois. Quoi qu'il en ſoit, ſi Godefroy n'a point porté la courone, il a du-moins eu la gloire de la mériter. Il ſignala les comencements de ſon adminiſtration par la défaite du ſoudan d'Egypte, qui venoit au ſecours de Jéruſalem avec une armée, dit-on, de quatre cent mille hommes.

AN. 1100. Nouvelle armée des Croiſés. Le bruit de tant de glorieux exploits excita dans le cœur de ceux qui n'avoient point été de cette premiere expédition, le deſir d'aller auſſi ſignaler leur valeur dans la Paleſtine. On vendit maiſons, terres & principautés au quart de ce qu'elles valoient. Bientôt une armée de plus de trois cent mille François, Alemands, Italiens, ſe mit en marche pour Jéruſalem ſous la

conduite d'Hugues le Grand & du comte de Blois, qui avoient été de la premiere entrepriſe, & qui voulurent encore être de cette ſeconde. Les autres chefs étoient Guillaume comte de Poitiers, Geofroy de Vendôme, Etienne de Bourgogne, Hugues frere de Raimond de Saint-Gilles, & Herpin comte de Bourges. Pluſieurs dames illuſtres furent auſſi de ce voyage. Déja ils avoient traverſé la Hongrie, la Bulgarie & une partie de la Romanie, lorſque Soliman vint fondre ſur eux, les mit en déroute & les tailla en pieces. Hugues le Grand, bleſſé mortellement, alla mourir à Tarſe ſur le Cydne. Ceux qui échaperent au carnage, ſe rendirent les uns par terre, les autres par mer, auprès de Baudouin qui venoit de ſuccéder à Godefroy ſon frere. Ce prince, avec ce ſecours plus conſidérable par la valeur que par le nombre, conquit pluſieurs villes, dont il augmenta conſidérablement ſon état. AN. 1100. *Duch. t. 4. pag. 849.*

Tel fut le ſuccès de cette premiere croiſade : on ne doit pas oublier que l'Europe lui doit l'uſage des armoiries. On ſçait qu'il y a eu de tout temps des figures ou ſimboles ſur les Origine des armoiries.

AN. 1100. drapeaux de toutes les nations du monde. L'enſeigne des Romains étoit un aigle, celle des Phrygiens un pourceau, celle des Thraciens une mort, celle des Gots un ours, celle des Alains un chat, celle des François un lion, celle des Saxons un cheval. Les particuliers mêmes ornoient leur écu de quelques emblêmes, qui marquoient ou leur naiſſance, ou leurs belles actions, ou leur génie. Mais ce n'étoient que de ſimples hiéroglyphes. Le pere & les enfants n'avoient pas les mêmes deviſes: les familles en changeoient ſouvent. Ces images enfin toujours de fantaiſie, ſervoient moins à diſtinguer les maiſons & leur nobleſſe, qu'à caractériſer l'humeur & l'eſprit de celui qui les adoptoit.

Agrip. de vanit. ſcient.

Segoin, treſor. Herald. La Colomb. ſcience Her. Ste Marthe, traité des armoir. de Fr. M. de Fonmém. de l'A. B. L. t. 20, p. 579.

Il n'y a point eu de véritables armoiries avant le douzieme ſiècle: les ſçavants n'en exceptent pas même celles de France. Les trois crapaux, les trois courones, les trois croiſſants, le lion portant un aigle ſur ſa queue, les fleurs de lys enfin aportées du ciel par un ange, ſont autant de fables auſſi abſurdes que les imaginations de quelques modernes, qui n'ont pas fait

dificulté de donner des armes au premier des hommes, à ſa femme, à Noé, & aux douze tribus d'Iſraël. On ne voit ſur le ſceau de nos anciens rois, que leur portrait ou celui de quelque ſaint, quelquefois des portes d'égliſe, très ſouvent des croix & autres ſimboles de piété. Hugues Capet eſt repréſenté tenant un globe de la main droite, & de la gauche une main de juſtice. Sa courone n'eſt rehauſſée que de fleurons. Louis le Gros eſt aſſis dans un fauteuil, vêtu d'une eſpece d'aube, portant un ſceptre à trois pointes, & ayant ſur la tête une courone ornée de pluſieurs croix. Le premier ſceau où l'on voye une véritable fleur de lys, eſt de Louis VII, ſurnommé le Jeune. AN. 1100. *M. le Blanc, traité hiſt. des monnoies.*

Toutes ces variations, dit Paſquier, *prouvent que les armoiries tant de nos anciens rois que de leurs ſujets, étoient des deviſes telles qu'il plaiſoit à chacun de ſe choiſir.* Ce furent les expéditions de la Terre-Sainte qui les rendirent propres à chaque maiſon. On les prit d'abord par néceſſité. Dans une armée de ſept ou huit cent mille hommes, ramaſſée de vingt à trente nations diférentes, il faloit néceſſaire- *Recherches de la France, t. 1, l. 2, ch. 17, p. 143.*

ment un ſigne pour raſſembler chaque
AN. 1180. vaſſal ſous la baniere de ſon ſeigneur, qui lui-même étoit caché ſous une armure de fer. On ſe vit donc obligé d'imaginer certains ſymboles ſignificatifs, ſoit pour ſe faire remarquer dans les combats, ſoit pour être reconnu des ſiens. On les conſerva dans la ſuite par vanité : c'étoit un titre glorieux d'avoir été d'une Croiſade. Tout ce qui en faiſoit preuve, devint une marque d'honeur. On l'arbora ſur ſes étendards, on la fit graver ſur ſon ſceau, peindre ſur ſon écu, broder ſur ſa cotte d'armes; on s'en para dans les tournois. Bientôt ceux mêmes qui n'avoient pas été du voyage de Paleſtine, ſe montrerent jaloux de cette diſtinction. Chaque ſeigneur, chaque gentilhomme voulut auſſi avoir un emblême diſtinctif. On n'eût oſé ſe préſenter à un pas d'armes, ſi l'on n'eût eu ſur ſon armure & ſur le caparaçon de ſon cheval quelque deviſe en broderie. Ce ne fut cependant que vers le milieu du treizieme ſiècle & ſous le regne de S. Louis, que les armoiries paſſerent communément du pere aux enfants, & devinrent fixes dans les familles.

Toutes les ſortes de croix qui ſe trouvent dans les écuſſons, les beſants (*a*), les lions, les léopards, les coquilles, les merlettes, ſortes d'oiſeaux qui paſſent la mer tous les ans, les noms même d'azur & de gueule, tirés de l'Arabe & du Perſan, forment autant de démonſtrations que les armoiries doivent leur naiſſance aux voyages du Levant. Mais une preuve évidente que les Tournois y ont auſſi beaucoup contribué, ce ſont les autres pieces qu'on voit d'ordinaire dans ces mêmes écus. Les chevrons, les pals, les jumelles faiſoient partie de la barriere qui fermoit le camp. Les figures d'aſtres & d'animaux viennent des noms que ſe donoient les tenants & les aſſaillants : noms brillants ou terribles. Ce n'étoient rien moins que AN. 1103.

(*a*) Le beſant étoit une monnoie fabriquée à Conſtantinople, qu'on apeloit anciennement Byſance. Il étoit d'or pur & valoit 10 ſous ſi l'on en croit le Sire de Joinvillle. Il dit que les infidèles exigerent deux cent mille beſants d'or pour la rançon de S. Louis; ſomme qu'il évalue à cinq cent mille francs. Dans un cérémonial du ſacre de nos rois, dreſſé par ordre de Louis le jeune, on lit ces paroles; *à l'offrande ſoit porté un pain, un barril d'argent plein de vin, & treize beſants d'or.* Cette coutume s'obſervoit encore ſous Henri II, qui pour la cérémonie de ſon couronnement fit batre treize beſants d'or, peſant chacun un double ducat. Ils ont eu long-temps cours en France. *M. le Blanc. ibid. p. 157.*

les chevaliers du ſoleil, de l'étoile,
AN. 1100. du croiſſant, du lion, du dragon, de l'aigle, du cigne. Car chacun étoit alors maître de choiſir ce qu'on a depuis apelé armes ou armoiries. Les uns les formerent de la doublure de leur manteau : de là les fourures ou panes échiquetées, vairées, papelonées, facées, gironées, fuſelées, lozangées. Les autres les compoſèrent de quelques pieces de leur armure : de là les éperons, les fers de lance, les maſſes, les maillets, les épées, les caſques. Quelques autres les tirerent de leurs exercices ou amuſements les plus ordinaires : de là les faucons, les jets, les cors. Ceux-ci adopterent les armes qu'ils crurent les plus propres à conſerver la mémoire de quelque beau fait d'armes ou de quelque aventure glorieuſe pour leur famille : ceux-là ſe donerent les premieres venues, par caprice & ſans deſſein.

Ce fut vraiſemblablement à l'occaſion de la ſeconde Croiſade, que Louis le Jeune prit les fleurs de lys pour armes, ſi cependant ce ſont de véritables lys. On prétend en éfet que ce ne ſont ni lys des jardins, ni lys

des marais, mais des iris, vulgaire-
ment apelées *des flambes*. Quelques- AN. 1100.
uns veulent au contraire que ce ſoit le fer de l'angon ou javelot des anciens François. La pointe du milieu étoit droite, pointue, tranchante, les deux autres étoient renverſées en croiſſants : une clavette lioit ces trois pieces : ce qui formoit dit-on le pied de la fleur de lys. Quelques autres conjecturent que ce ſont des abeilles mal imitées par nos peintres. Ce qui a donné lieu à cette opinion eſt la découverte du tombeau de Childeric, où l'on trouva quantité d'abeilles d'or maſſif & de grandeur naturelle. Mais pour doner quelque probabilité à ce ſyſtême ſingulier, il faudroit prouver deux choſes : la premiere qu'il y avoit des armoiries avant Clovis le Grand, ce qui eſt contraire à tous les témoignages de l'hiſtoire : la ſeconde que Louis VII pût être informé de ce que renfermoit un tombeau que le hazard a fait découvrir ſous le règne de Louis XIV : ce qui eſt abſurde. Quoi qu'il en ſoit de tous ces divers ſentiments, il eſt dumoins certain que Louis le Jeune eſt le premier de nos rois qui ſoit repré-

senté avec des fleurs de lys à la main.
AN. 1100. & ſur ſa couronne. Lorſqu'il fit couroner Philippe ſon fils, il voulut que la dalmatique & les botines du jeune prince fuſſent de couleur d'azur & ſemées de fleurs de lys d'or. Elles devinrent dès ce moment les ſeules armoiries des monarques leurs ſucceſſeurs. Tous les ont portées ſans nombre juſqu'au règne de Charles V. Ce n'eſt que depuis le règne de ce prince, qu'on commence à n'en voir que trois dans l'écu de France ; fixation qu'on regarde comme un homage & un acte de foi envers la Sainte-Trinité.

Il n'y avoit autrefois que la vraie nobleſſe qui eût droit d'avoir des armoiries. On ne voit aujourd'hui que gens inconnus qui non-ſeulement oſent s'en aroger, mais qui les arborent par-tout, comme ſi un demi-dieu étoit leur pere. On pouroit leur apliquer ce bon mot de Ménage, *que les armoiries des nouvelles maiſons ſont pour la plus grande partie les enſeignes de leurs anciennes boutiques*. Quelques-uns, par une hardieſſe que rien ne peut excuſer, ont choiſi les pieces les plus illuſtres, pour les mettre dans leur écu : ce qui a donné lieu au pro-

verbe : *qu'il n'eſt point de plus belles armes que les armes de vilain.* Quelques-autres, par une imprudence juſque-là ſans exemple, ſe ſont entés dans les maiſons les plus diſtinguées : *ce qui ſeroit peut-être ſuportable*, dit Mézerai, *ſi en conſéquence ils s'éforçoient d'avoir l'ame auſſi noble que les armoiries & les noms qu'ils uſurpent.*

AN. 1100.

Mézerai, Abrég. Chr. t. 2, p. 63 & 64.

C'eſt encore à l'occaſion des guerres ſaintes, que furent établis les Religieux ſoldats, Hoſpitaliers, Templiers & Teutoniques. Les premiers les plus anciens & les modèles des autres, étoient déja célèbres avant la priſe de Jéruſalem par les princes croiſés. Mais bornés les uns à recevoir les fidèles qui venoient viſiter les ſaints lieux, les autres à avoir ſoin des malades, ſur-tout des lépreux, ils ne s'occupoient que des œuvres paiſibles de la charité, ſous la conduite du bienheureux Gérard leur fondateur. Ce fut Raimond Dupuy, gentilhomme de Dauphiné, qui aux premiers ſtatuts de l'hoſpitalité, ajouta l'obligation de prendre les armes contre les ennemis de la religion. Il diviſa ſon ordre en trois claſſes. La premiere fut celle des *Chevaliers* qui par leur naiſſance

Etabliſſement des ordres religieux & militaires de S. Jean.

Hiſt. Hieroſ. Jacob. Varieci, c. 74, id.

Ex Boſio, 2, p. 68.

& le rang qu'ils avoient tenu autrefois
AN. 1101. dans les armées, étoient deſtinés à faire la guerre aux infidèles. On mit dans la ſeconde ceux qui n'étant ni de maiſon noble, ni eccléſiaſtiques, devoient être employés à ſervir les pauvres dans les hopitaux, & les chevaliers dans leurs expéditions militaires: on les apela *freres ſervants*. Ils furent diſtingués dans la ſuite par une cotte d'armes de diférente couleur que celle des chevaliers. On fit une troiſieme claſſe des prêtres & des chapelains, qui outre les fonctions ordinaires atachées à leur caractere, ſoit dans l'égliſe, ſoit auprès des malades, ſeroient encore obligés chacun à leur tour de ſervir d'aumôniers à la guerre. Tous firent vœu de chaſteté & d'obéiſſance. Les nouveaux religieux, pour ſe diſtinguer des autres s'apelerent les *chevaleirs de ſaint Jean*, du nom d'un hopital qu'ils avoient dans la ville de Jéruſalem; & prirent la croix blanche à huit pointes ſur un habit noir. C'eſt cet ordre célèbre, qui ſous le nom de Rhodes & de Malthe a rempli toute la terre du bruit de ſes exploits & de ſes victoires ſur les infidèles, auſſi recommandable par les vertus paiſibles

de la religion, que par la plus haute valeur dans les combats. AN. 1101.

Tous les hoſpitaliers cependant n'embraſſerent point le nouvel inſtitut. Les plus anciens, ſi connus ſous le nom de ſaint Lazare, ne voulurent rien changer au ſtatut qui leur permet le mariage, & ſe ſéparerent des nouveaux avec leſquels ils ne faiſoient auparavant qu'un ſeul ordre ſous un même grand-maître. Ils les imiterent néanmoins dans le deſſein de ſacrifier leur vie pour la défenſe des ſaints lieux, ajouterent aux vœux de charité & d'obéiſſance celui d'être toujours prêts à combattre les ennemis du chriſtianiſme, arborerent la croix verte pour ſe diſtinguer de leurs anciens confreres, & rendirent comme eux de ſignalés ſervices aux rois, aux peuples, & à la religion. Louis le jeune à ſon retour de la Paleſtine, en amena en France, pour y exercer leurs charitables fonctions. Ce fut dans cette vue qu'il leur donna l'intendance & l'adminiſtration de toutes les maladreries de ſon royaume, avec le château de Boigni près d'Orléans, qui dès-lors devint la maiſon principale & le chef-lieu de l'ordre. C'eſt aux bienfaits de

De S. Lazare.

Bul Alex. IV. Bul. Greg. IX.

ce prince & de saint Louis, que nos
AN. 1101. rois doivent le titre de souverains chefs, fondateurs, & protecteurs de cette nouvelle milice. L'ordre étant déchu de sa splendeur par le malheur des temps, le pape Innocent VIII entreprit de le suprimer & de l'unir avec tous ses biens à celui de saint Jean de Jérusalem. Mais toutes ses bulles déclarées abusives par arrêt du parlement furent révoquées par les papes Pie IV & Pie V. Ce ne fut cependant que sous les règnes & par la protection de Henri IV & de Louis XIV, que les chevaliers de saint Lazare furent rétablis dans leur premier éclat. Le pape Paul V les réunit à ceux de Notre-Dame du Mont-Carmel, qui venoient d'être institués aux instances du monarque François. Alors ils prirent avec ce double titre une double croix d'or à huit pointes, flanquée de quatre fleurs de lys, avec l'image de la sainte Vierge au milieu.

Chopin de sacr polit. l. 2, tit. 6.

Bul. Paul V. 1607.

Du Temple. L'exemple des hospitaliers fit beaucoup d'imitateurs. Hugues de Payens, Geofroy de saint Aldemar, & sept autres gentilshommes, tous François, touchés des périls auxquels les pélerins étoient exposés dans leur voyage

& à leur retour de Jéruſalem, formèrent entre eux une petite ſociété pour leur ſervir d'eſcorte. Ils alloient les prendre & les reconduire enſuite juſqu'au de-là des défilés des montagnes & des paſſages les plus dangereux. Ce n'étoit d'abord qu'une ſimple aſſociation : elle devint par l'aprobation du concile de Troies un ordre religieux militaire. Ce fut ſaint Bernard qui leur donna une regle, l'habit blanc, & la croix rouge. Cette nouvelle milice s'acrut conſidérablement en très-peu de temps. Les princes, les ſeigneurs, tout ce que la chrétienté avoit de plus illuſtre, voulut combatre ſous ſon habit & ſous ſes enſeignes. On leur donna le nom de *Templiers*, ou chevaliers du Temple, parce que le roi Baudouin leur avoit aſſigné un logement dans ſon palais proche le temple. Bientôt ils devinrent ſi puiſſants, qu'ils égalerent la fortune même des ſouverains. Mais ces richeſſes, glorieuſes récompenſes de leur mérite, furent les cauſes de leur malheur & de leur perte, ainſi que nous le verrons en ſon temps.

AN. 1108. *Guillelm. Tyr. l. 12, c. 4. Jac. de Vitr. c. 65.*

L'établiſſement des chevaliers Teutoniques ſuivit de près celui des Tem-

De ſainte Marie des Teutoniques.

pliers. Ce nouvel ordre raporte ſa
AN. 1108. véritable origine au ſiege de ſaint Jean
Ibidem, c. 66. d'Acre. Le ſoldat Alemand, malade ou bleſſé, ſouffroit extrêmement dans un pays où n'étant entendu de perſonne, il ne pouvoit faire connoître ni ſon mal, ni ſes beſoins. Quelques
Belloy, c. 15. gentilshomme de Brême & de Lubec, touchés des miſeres de leurs compatriotes, prirent les voiles de leur navire dont ils firent une grande tente, où ils retirerent les bleſſés de leur connoiſſance, & les ſervirent avec beaucoup de charité. Quarante ſeigneurs de la même nation ſe joignirent à eux, & formerent une ſociété religieuſe & militaire, qui fut aprouvée & confirmée par le pape Céleſtin III. On les apela *chevaliers de ſainte Marie des Teutoniques*, du nom d'un hopital qu'un riche Alemand avoit fait autrefois bâtir à Jéruſalem pour les pauvres malades de ſa nation. Leur habit conſiſtoit en un manteau blanc, chargé d'une croix noire. Leur regle étoit celle de ſaint Auguſtin : leurs vœux, les mêmes que ceux des Hoſpitaliers & des Templiers : mêmes ſtatuts que les premiers dans tout ce qui regarde l'hoſpitalité : même diſcipline

que les ſeconds dans tout ce qui étoit de l'art militaire. Avant de prendre l'habit, ils devoient faire ſerment qu'ils étoient Alemands d'extraction, & nobles de naiſſance. Les afaires des chrétiens étant totalement déſeſpérées en orient, les chevaliers Teutoniques ſe retirerent en Allemagne, où ils devinrent bientôt une milice de conquérants. Marienthal ou Mergentheim eſt le lieu de la réſidence du grand maître : il eſt prince ſouverain. AN. 1108.

Pendant que toutes ces choſes ſe paſſoient en orient, Philippe tranquile dans ſon royaume, ne s'occupoit que du ſoin d'agrandir ſes domaines. Il ſçut en habile politique profiter de la ſuperſtitieuſe fureur du temps pour réunir à ſa couronne pluſieurs ſeigneuries & comtés, entre autres celui de Bourges que le comte Herpin lui vendit pour avoir de quoi faire le voyage de la Terre Sainte. On ne voit pas que depuis la paix faite avec l'Angleterre, la France ait été troublée par aucune guerre. Elle jouïſſoit de la plus profonde tranquilité, lorſque le monarque mourut à Melun dans la cinquante-ſeptieme année de ſon âge, & la cinquantieme de ſon règne. Son

Mort du roi Philippe.

corps fut porté à l'abaye de ſaint Be-
AN 1108. noît ſur Loire, où il avoit choiſi ſa
Guill. Malmesb. ſépulture. Un hiſtorien Anglois le fait mourir moine Bénédictin : mais s'il en prit jamais l'habit, ce fut tout au plus au lit de la mort. C'étoit alors une dévotion à la mode. Les rois, les reines, les princes & les princeſſes ſe faiſoient revêtir à leur mort d'habits religieux : quelquefois même ils vouloient être portés, à leur derniere maladie, dans des couvents : de-là ce grand nombre de monarques, de ſeigneurs, & de dames illuſtres, dont les anciens ordres font parade, quoiqu'aucun d'eux n'ait renoncé en ſanté aux afaires publiques pour vivre en cénobite.

Ses femmes & ſes enfans. Philippe eut deux femmes, Berthe qu'il répudia, & Bertrade qu'il enleva à ſon mari. La premiere, fille de Florent comte de Hollande, fut mere de Louis VI, dit le Gros, de Henri qui mourut jeune, & de Conſtance mariée d'abord à Hugues comte de Troies, puis à Bohémond I, prince d'Antioche & de Tarente. La ſeconde, de l'illuſtre famille de Montfort, lui donna quatre enfants, Philippe comte de Mante & ſeigneur

de Melun ; Fleuri ; Cécile femme en premieres noces de Tancrède neveu de Bohémond, en ſecondes, de Pons de Toulouſe comte de Tripoli ; & Euſtache mariée à Jean comte d'Etampes. Une preuve que ce ſecond mariage du roi fut enfin aprouvé par les papes, c'eſt que les deux fils de Bertrade ſe regardoient comme légitimes, capables de ſuccéder au royaume : prérogative qu'aucun auteur de ce temps ne leur a diſputé. *Ce qui élevoit ſi fort, & la mere & les enfants & toute leur famille*, dit l'abé Suger, *c'eſt que ſi le roi venoit à mourir de quelque accident que ce fût, l'un des freres ſuccéderoit au trône :* expreſſion qui marque, non des eſpérances vagues & des prétentions chimériques, mais un droit certain, & reconnu de toute la nation. S'il eût été douteux, eſt-il croyable qu'un miniſtre d'Etat, un homme enfin tel que Suger, n'eût pas dit un ſeul mot pour prévenir la poſtérité, & l'empêcher de tomber dans l'erreur ? Le douaire de Bertrade aſſigné ſur les domaines de la couronne devient une nouvelle confirmation de cette opinion, fondée d'ailleurs ſur l'autorité des chroniques d'Anjou & de Mail-

AN. 1108.

Super. de vitâ Lud. Croſſ. t. 4. Duch. p. 29.

lezais, qui toutes deux lui donnent le
AN. 1108. titre de reine. Ce douaire fut la terre de Haute-Bruyere dans le diocèſe de Chartres, où elle fonda un riche prieuré. Elle y mourut peu de temps après, ſous l'habit des religieuſes de Fontevrault.

Son portrait. On remarque que Philippe eſt le premier de nos rois dont le nom ne fût ni François, ni Germain d'origine, mais celui d'un ſaint honoré dans l'égliſe. On lui reproche ſon incontinence, qui lui fit perdre, dit-on, le privilege de la guériſon des écrouelles, que Dieu voulut bien rendre à ſes ſucceſſeurs. Mais ce qui lui fit le plus de tort dans l'eſprit de ſes ſujets, emportés alors par la fureur des croiſades; ce fut le peu de part qu'il prit à ce célebre évenement. On regarde comme puſillanimité, moleſſe, indolence, ce qui fut peut-être l'éfet de la plus haute ſageſſe. Heureuſe la France ſi les rois, ſes enfants ou petits-enfants l'euſſent imité dans cette conduite pleine de prudence, & n'euſſent point abandonné le bien certain qu'ils pouvoient faire à leurs Etats, pour aller tenter en orient des conquêtes très incertaines! Il eſt du-moins conſtant qu'il avoit

P. Daniel, t. 4, p. 527.

Guibert. abb. apud. Duch. t. 4, p. 317.

avoit de grandes qualités. C'étoit le prince de ſon ſiècle le mieux fait, de la taille la plus majeſtueuſe, de l'extérieur le plus ſéduiſant. Brave dans les combats, ſage dans le conſeil, maître dans l'art de parler, l'hiſtoire lui donne toutes les graces de l'eſprit & du caractere. C'eſt le premier de nos monarques, qui pour autoriſer ſes chartres, les ait fait ſouſcrire par les grands oficiers de la couronne. On y voit auſſi le nom d'Ingelram ſon précepteur. Quelquefois les confeſſeurs ont obtenu le même honeur. AN. 1108. *Duch. t. 4. p. 169.*

Ce règne ſi célebre par l'établiſſement de tant de ſociétés religieuſes & militaires, ne le fut pas moins par la fondation de pluſieurs ordres monaſtiques, qu'il vit naître & croître. Celui des Chartreux eut pour inſtituteur ſaint Bruno, natif de Cologne, chanoine d'abord de l'égliſe de ſaint Cunibert, enſuite de Notre-Dame de Rheims, le plus ſçavant théologien, & l'un des plus grands docteurs de ſon temps. Le déſir d'une plus haute perfection le conduiſit dans une ſolitude du Dauphiné nommée *Chartreuſe*, d'où l'ordre a pris ſon nom. Il y fut ſuivi de ſix compagnons d'étude Commencement de l'ordre des Chartreux.

& de piété, qui vécurent avec lui
AN. 1109. dans la plus grande auſtérité, portant
Mabil. præf. n. 86. des cilices ſur la chair, ne parlant preſque jamais que par ſignes, n'ayant que du pain & de l'eau le mercredi & le vendredi, des légumes & du vin le mardi & le ſamedi, du fromage le
Guibert de vita ſua, c. 11. jeudi, un peu de poiſſon les dimanches & fêtes. Ils ſe faiſoient tous ſaigner cinq fois par an, & ne ſe raſoient que ſix fois. On n'admettoit les novices à faire profeſſion qu'à l'âge de vingt ans. On leur donnoit du parchemin, des plumes & de l'encre pour tranſcrire de bons livres, afin que ne pouvant prêcher de bouche, ils le fiſſent du-moins par écrit. Le ſaint fondateur apelé par le pape Urbain II, pour l'aſſiſter de ſes conſeils, refuſa l'évêché de Reggio, & mourut en Calabre dans ſon monaſtere de Squillace, que Roger comte de Sicile avoit fondé. L'hiſtoire du chanoine de Paris, qui ſe leva de ſa bierre en préſence de Bruno, & cria trois fois, *on m'a accuſé, on m'a jugé, on m'a condamné*, eſt, dit-on, de l'invention de Jean Gerſon, chancelier de l'univerſité de Paris, qui vivoit plus de deux cents ans après. On n'en voit au-

Launoy, diſſert. de verâ causâ ſeceſſ. S. Brun.

cune mention dans les écrits du pieux instituteur des Chartreux. La gloire de ce nouvel ordre est d'avoir observé si exactement ses premieres constitutions, que depuis plus de six cents ans, il n'a pas eu besoin de réforme. AN. 1109.

Etablissement de l'ordre de Cîteaux.

Il y avoit vingt-cinq ans que le saint abé Robert avoit fondé l'abaye de Molême au diocèse de Langres. Mais s'étant aperçu que la discipline n'y étoit pas exactement observée, il se retira avec vingt de ses religieux dans les déserts de Cîteaux, à cinq lieues de Dijon. Ils défricherent une partie de la forêt, que le vicomte de Beaune leur donna, se bâtirent des cellules de bois, & y vécurent dans la premiere austérité de saint Benoît, sans frocs, sans chaperons, sans serges, sans étamines, n'usant que d'une sorte de mets dans le réfectoire, & jamais de viande. Ils passerent dix ou douze ans dans cette simplicité, ne recevant point de novices. Déja ils commençoient à craindre de voir bientôt la fin de leur institut, lorsque la Providence leur envoya saint Bernard, gentilhomme Bourguignon, de l'illustre maison de Châtillon, l'esprit le plus délié, & l'homme le plus

Vita S. Rob. apud Boll. 29. April. t. 2, p. 663.

Exor. Magn. Cisterc. c. 1, 2, 10, 13.

AN. 1092.

éloquent de ſon ſiècle. Cette nouvelle
AN. 1092. ſociété devint en peu de temps très-floriſſante, & par la ſainteté de ſes ſujets, & par les pieuſes prodigalités des fidèles. Bientôt on vit s'élever ces quatre abayes ſi célèbres ſous le titre de filles de Cîteaux, *la Ferté*, *Pontigny*, *Clairvaux*, *Morimond*. L'ordre prit ſon nom du lieu de ſon établiſſement: on ne le connoît preſque plus aujourd'hui que ſous celui de Bernardins.

Fondation de l'abaye & de l'ordre de Fontevrault.

Ce fut auſſi vers le même-temps, que le célèbre Robert d'Abriſſel fonda l'abaye de Fontevrault dans le diocèſe de Poitiers. C'étoit un des plus beaux génies de ce temps-là, qui avoit ſouverainement le talent de la parole, & dont l'éloquence naturelle étoit ſoutenue d'une grande capacité. On le voyoit toujours ſuivi par une multitude de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe: on en prit occaſion d'ataquer ſa ſainteté par des calomnies. Delà, ſans doute eſt veu le conte du ſinguſlier genre d'épreuve, à laquelle on veut qu'il ait expoſé ſa vertu au milieu de ſes religieuſes. Robert en fut averti, & pour s'accommoder à la foibleſſe humaine, il réſolut de fixer

In ejus vita ap. Boll. 25. Feb. tom. 5.

cette ſociété dans quelque déſert, où les hommes & les femmes puſſent vivre ſéparés les uns des autres, & toujours unis par les liens de la charité. La ſolitude de Fontevrault lui parut propre à ce deſſein: il y établit deux monaſteres ſous la règle de ſaint Benoît, l'un pour les femmes, qui devoient avoir toute l'autorité; l'autre pour les hommes, qu'il obligea à dépendre entiérement de l'abeſſe. Il leur en donnoit l'exemple, & ne s'apeloit que l'homme d'afaire des dames religieuſes. C'eſt le premier ordre dont le chef fût une femme. AN. 1106.

Fin du Tome ſecond.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit qui a pour titre; *Hiſtoire de France depuis l'établiſſement de la Monarchie juſqu'au regne de Louis XIV.* L'Auteur en racontant les faits avec une juſte étendue, & en découvrant les cauſes qui les ont produits, recherche & fait connoître les vrais principes de notre Gouvernement. C'eſt-là principalement ce qui diſtingue ſon Ouvrage, & ce qui en rendra l'impreſſion utile & agréable au Public. Le premier Avril 1754.

Signé DE PASSE.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres, nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Nos amés JEAN DESAINT l'aîné, & CHARLES SAILLANT, Libraires à Paris, Nous ont fait expoſer qu'ils déſireroient faire réimprimer & donner au Public un Livre qui a pour titre *Hiſtoire de France, par M. l'abbé* VELLY, *continuée par M.* VILLARET, s'il Nous plaiſoit leur accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter les Expoſants, Nous leur avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer

ledit Livre autant de fois que bon leur ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de *quinze années* conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. FAISONS défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire de réimpreſſions étrangères dans aucun lieu de notre obéiſſance : comme auſſi de réimprimer, ou faire réimprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Livre, ni d'en faire aucun extrait ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit, deſdits Expoſants, ou de ceux qui auront droit d'eux, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers auxdits Expoſants ou à celui qui aura droit d'eux, & de tous dépens, dommages & intérêts ; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que la réimpreſſion dudit Livre ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modèle ſous le contre-ſcel des Préſentes, que les Impétrants ſe conformeront en tout aux Règlemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil ſept cent vingt-cinq, qu'avant de l'expoſer en vente, l'imprimé qui aura ſervi de copie à la réimpreſſion dudit Livre, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE LA

MOIGNON, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit Sieur DE LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France le Sieur DE MAUPEOU; le tout à peine de nullité des Préſentes : DU CONTENU deſquelles vous MANDONS & enjoignons de faire jouir leſdits Expoſants & leurs ayant-cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers, Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires; Car tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Compiegne le *onzieme* jour du mois de *Juillet*, l'an de grace *mil ſept cent ſoixante-quatre* & de notre règne le quarante-neuvième. Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé, LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris. N°. 281, fol. 131, conformément au Règlement de 1723. A Paris, ce 21 Juillet 1764.

Signé LE BRETON, *Syndic.*
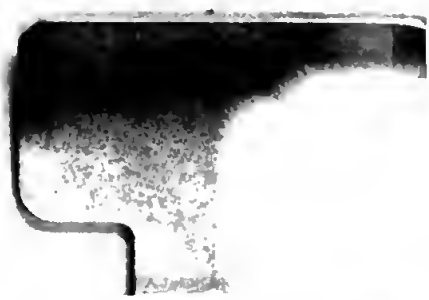
De l'Imprim. de CLOUSIER, 1775.